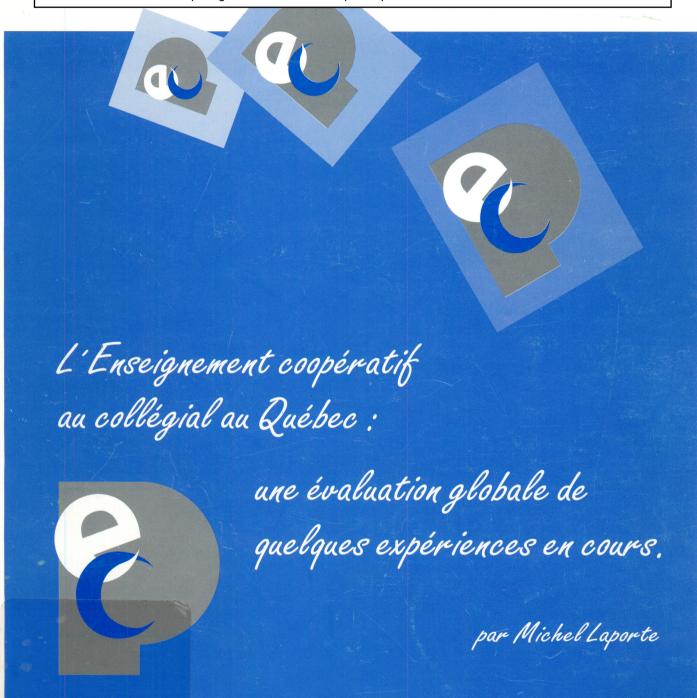


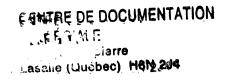
Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC : URL = http://www.cdc.qc.ca/parea/703990-laporte-enseignement-cooperatif-collegial-outaouais-PAREA-1994.pdf Rapport PAREA, Collège de l'Outaouais, 1994.pdf. note de numérisation: les pages blanches ont été retirées.

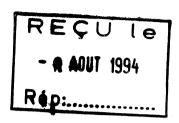
* * * SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF * * *



Programme d'enseignement coopératif







L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF AU COLLÉGIAL AU QUÉBEC: UNE ÉVALUATION GLOBALE DE QUELQUES EXPÉRIENCES EN COURS

Michel Laporte, conseiller pédagogique

Recherche subventionnée par la D.G.E.C. dans le cadre de PAREA

Collège de l'Outaouais Juillet 1994



Cette recherche a été subventionnée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science dans le cadré du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA).

Le contenu du présent rapport n'engage que la responsabilité du Collège et de son auteur.

......

On peut obtenir des exemplaires supplémentaires de ce rapport de recherche auprès de la Direction des études du Collège de l'Outaouais, 333 boul. Cité des Jeunes, C.P. 5220 Succ. A, Hull, Québec, J8Y 6M5.

La maquette de la page couverture est une réalisation de madame Ginette Marengère, technicienne du département des Techniques de la cartographie, Collège de l'Outaouais.

7/-3221

Impression: Collège de l'Outaouais

Dépôt légal: 2e trimestre 1994

Bibliothèque nationale du Canada, 1994 Bibliothèque nationale du Québec, 1994

ISBN - 29803398-1-4

© Collège de l'Outaouais, juillet 1994

Cette recherche est dédicacée à monsieur Gilles Joncas, père de l'enseignement coopératif, qui a largement contribué à l'essor du régime coopératif au niveau collégial au Québec.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, grâce à leur collaboration, ont rendu possible la réalisation de cette recherche.

Nous voulons tout particulièrement remercier les personnes suivantes:

- les élèves, les enseignantes et enseignants et les responsables d'entreprises qui ont été nombreux à répondre à nos questionnaires;
- les consultantes expertes qui ont grandement orienté et contribué à la validation de nos trois questionnaires utilisés dans cette recherche: Marie Bolduc du Collège de l'Outaouais et Louise Lafortune du Cégep André-Laurendeau;
- la direction des études des quatre collèges participants (Outaouais, St-Jérôme, Valleyfield et Limoilou) qui ont appuyé la réalisation de notre recherche;
- les diverses personnes qui ont contribué au repérage documentaire de notre recherche: Richard Riopel, Marthe Francoeur et Gaétane Voyer;
- le service informatique du collège qui a assuré la saisie et le traitement des données: Claude Nadon et Colombe Marin:
- les coordonnatrices et coordonnateurs des programmes coopératifs des quatre cégeps impliqués dans notre recherche: Claude Rainville (Outaouais), Lise Boivin (St-Jérôme), Silvane Robert-Boursier (Valleyfield) et Pierre Duchaine (Limoilou);
- le responsable du service de Recherche et développement qui a assuré la coordination du projet: Richard Filion;
- les collaboratrices et collaborateurs qui ont contribué généreusement à la correction du texte;

les secrétaires qui ont assumé avec compétence le traitement de texte et la mise en page: Ann Lanthier, Dianne Goulet et particulièrement Johanne Chartrand.

L'auteur tient de plus à exprimer sa gratitude à toutes les personnes consultées au cours de cette recherche. Elle n'aurait pas été possible sans leur disponibilité et leur étroite collaboration.

TABLE DES MATIÈRES

REM	ÆRCIE	EMENTS	V
TAE	LE DE	S MATIÈRES	VII
LIST	TE DES	TABLEAUX	XI
LIST	TE DES	ANNEXES	ХШ
RÉS	UMÉ	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	XV
INT	RODU	CTION	1
I-	CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA RECHERCHE		5
	1.1	État de la question ou problématique	7
	1.2	Recension des écrits	9
	1.3	Contexte de la présente recherche	18
	1.4	Cadre théorique de la recherche	19
II-	OBJECTIFS DE LA RECHERCHE		
	2.1	Objectifs généraux	27
	2.2	Objectifs particuliers	27
Ш-	MÉTI	HODOLOGIE DE LA RECHERCHE	29
	3.1	Type de recherche	31
	3.2	Sources d'information	31
	3.3	Population de l'étude	32
	3.4	Méthode utilisée pour la cueillette de données	33
•	3.5	Calendrier du projet de recherche	41
	3.6	Limites de la recherche	42
IV-	PORTRAIT DE L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF		44
	4.1	Bref rappel historique de l'enseignement coopératif	47
	4.2	Terminologie utilisée	51
	4.3	Définitions du concept d'alternance travail-études	52
	4.4	Types d'alternance ou de formules d'enseignement coopératif	54
	4.5	Types et caractéristiques des stages	58
	4.6	Séquences types d'études et de stages offertes par les collèges	62
	4.7	L'organisation du système coopératif	70

V -	APPRI	ENDRE PAR L'EXPÉRIENCE EN ENTREPRISE	82	
	5.1	École et l'entreprise: deux lieux où on apprend différemment	85	
	5.2	Entreprise: milieu de formation	86	
VI-	ANAL	ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE		
	AUPRI	ÈS DES ÉLÈVES	91	
	6.1	Profil des élèves	94	
	6.2	Opinions des élèves sur le régime coopératif	97	
	6.3	Importance des stages coopératifs	124	
	6.4	Déroulement des stages coopératifs	130	
	6.5	Intégration des élèves au marché du travail suite aux stages coopératifs	146	
VII-	ANAL	YSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE		
	AUPR	ÈS DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS	155	
	7.1	Profil des professeures et professeurs	158	
	7.2	Conséquences pédagogiques d'un régime coopératif	162	
	7.3	Conditions de succès d'un programme coopératif	207	
VIII-	- ANAL	YSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE		
	AUPR	ÈS DES ENTREPRISES	223	
	8.1	Profil des entreprises	226	
	8.2	Opinions des entreprises sur le régime coopératif	231	
	8.3	Évaluation de la formule des stages coopératifs	266	
IX-	SOMMAIRE DES PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS DE L'ÉVALUATION			
	DES S	TAGES COOPÉRATIFS	279	
	9.1	Principaux faits saillants de l'évaluation faite auprès des élèves	281	
	9.2	Principaux faits saillants de l'évaluation faite auprès des enseignantes et		
		enseignants	292	
	9.3	Principaux faits saillants de l'évaluation faite auprès des entreprises	298	
	9.4	Principales retombées des stages coopératifs pour les cégeps	305	
	9.5	Contraintes et difficultés inhérentes au régime coopératif	309	
	9.6	Maintien et extension du régime coopératif	315	
	9.7	Un incitatif fiscal pour encourager la participation des entreprises	317	

10	1 Quelques définitions pratiques des principaux termes utilisés	32
	The first fi	
10		32
10	3 Taux global d'efficacité du placement des élèves en stage	32
10	Principales observations qui se dégagent de la situation du placement	
	des élèves en stage	32
10	5 Ratio coordonnateurs-élèves	33
10	6 Longévité des programmes coopératifs	33
10	Distribution du salaire horaire par collège, programme et	
	niveau de stage	33
10	B Distribution des revenus de stage (masse salariale) par collège,	
	programme et niveau de stage	33
CONCI	JSION	33

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITI	RE IV PORTRAIT DE L'ENSEINEMENT COOPÉRATIF	45
4.11	Caractéristiques des stages conventionnels et coopératifs	60
4.12	Calendrier d'alternance par collège	67
4.13	Les différences entre les types de programmes coopératifs	71
4.14	La structure organisationnelle de l'enseignement coopératif	72
4.15	Structure administrative des programmes coopératifs du Collège	
	de l'Outaouais	73
4.16	Structure administrative des programmes coopératifs du Collège	
	de St-Jérôme	74
4.17	Structure administrative des programmes coopératifs du Collège	
	de Limoilou	75
4.18	Structure administrative des programmes coopératifs du Collège	
	de Valleyfield	76
4.19	Rôle du service de coordination et principales tâches du responsable	
	de stage	77
4.20	Moyens utilisés pour obtenir des offres de stages: "stratégies de	
	marketing"	81
CHAPITI	RE VII ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE	
	L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS .	155
7.3	Conditions de succès d'un régime coopératif	207
7.31 A	Liste des 27 conditions de succès d'un régime coopératif	209
7.31 B	Répertoire ordonné des 27 conditions de succès d'un régime coopératif pour	
	les collèges et universités au Canada selon l'étude de Victoria	211
7.32 A	Résultats de la compilation pour le Québec des 27 conditions de succès d'un	
	régime coopératif	215
7.32 B	Répertoire ordonné des 27 conditions de succès d'un régime coopératif	
	selon les enseignantes et enseignants de 4 cégeps au Québec	216
7.33	Comparaison des 27 conditions de succès d'un régime coopératif entre les	
	répondantes et répondants des collèges et univesités au Canada et les 4 cégeps	
	au Québec	219

CHAPI	TRE X SITUATION GÉNÉRALE DU PLACEMENT DES ÉLÈVES EN STAGE	319
10.2	Taux d'efficacité du placement des élèves en stage par collège	324
10.3	Taux global d'efficacité du placement des élèves en stage	326
10.4	Principales observations qui se dégagent de la situation du placement des	
	élèves en stage	327
10.5	Ratio coordonnateurs-élèves	331
10.6	Longévité des programmes coopératifs	332
10.7	Distribution de salaire horaire par collège, programme et niveau de stage	333
10.8	Distribution des revenus de stages (masse salariale) par collège, programme	
	et niveau de stage	334

LISTE DES ANNEXES

Annexe A	Sondage auprès des élèves	349
Annexe B	Sondage auprès des professeures et professeurs	369
Annexe C	Sondage auprès des entreprises	385
Annexe D	Autorisation d'utiliser l'étude effectuée par l'Université de Victoria	399
Annexe E	Liste des personnes qui ont participé à la validation des questionnaires et à leur mise à l'essai	403
Annexe F	Répartition des répondants par collège et programme (élèves)	407
Annexe G	Répartition des répondants par collège et programme (professeurs)	411
Annexe H	Répartition des répondants par collège et et programme (entreprises)	415
Annexe I	Répartition globale des répondants (élèves, entreprises et professeurs) par collège et programme	419
Annexe J	«Ce que le monde du travail attend de l'école: une définition américaine»	423
Annexe K	Sommaire des principales études sur les stages au Québec	429
Annexe L	Sommaire des principaux écrits sur l'enseignement coopératif au Québec	433

RÉSUMÉ

Notre recherche vise à dresser un premier portrait et à présenter un premier bilan de la situation de l'enseignement coopératif au collégial au Québec. Pour ce faire, nous avons décidé d'entreprendre une évaluation globale et systématique du régime coopératif ou alternance travail-études auprès des quatre premiers cégeps du Québec qui se sont directement impliqués dans cette nouvelle formule pédagogique.

Cette évaluation du programme d'enseignement coopératif concerne particulièrement les effets ou répercussions pédagogiques qu'un tel système peut créer auprès des principaux intervenants.

Nous avons donc utilisé trois différents questionnaires pour connaître les divers points de vue des élèves, des enseignantes et enseignants et des entreprises sur la pertinence, la valeur, l'utilité et l'efficacité des stages coopératifs.

Les instruments d'évaluation que nous avons développés devraient servir d'outils pour les autres cégeps qui auront ultérieurement eux aussi à procéder à une évaluation de leur programme coopératif.

À n'en pas douter, les résultats des expériences de formation par alternance confirment l'intérêt de la majorité des intervenantes et intervenants et les conclusions que l'on en tire sont fort éloquentes.

Ce rapport de recherche s'adresse à toutes les personnes impliquées dans l'organisation, la gestion et l'évaluation des programmes coopératifs.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Au cours des dernières années, plusieurs écrits ont abordé, sous un angle ou sous un autre, la question des stages en milieu de travail. L'on constate une certaine abondance d'ouvrages de référence concernant le sujet des stages dans son sens le plus large du terme. Ces écrits affirment et reconnaissent unanimement que le stage constitue une méthode pratique d'acquisition de savoir, de savoir-faire et de savoir-être.

Cependant, dans ces diverses études ou recherches, on s'efforce peu de démontrer comment et dans quelle mesure le stage peut être utile et efficace. On n'évalue que très rarement les bénéfices et les effets des stages auprès des personnes concernées. De plus, beaucoup plus rares sont les chercheurs qui envisagent également la question des stages du point de vue des entreprises.

La question de la formation en entreprise sous ses diverses formes et ses rapports à la formation en institution scolaire est pratiquement inabordée dans les recherches. Dans le cas précis des stages et plus particulièrement ceux qui touchent l'enseignement professionnel, l'absence de recherches est encore plus flagrante.²

Il importe de déplacer la perspective de l'analyse des stages vers l'ensemble des acteurs concernés c'est-à-dire les élèves, les enseignantes et enseignants et les entreprises.

Ainsi, devant l'importance grandissante accordée au phénomène des stages coopératifs comme mesure permettant une liaison plus étroite entre l'école et l'entreprise, il nous est apparu nécessaire de procéder à une première évaluation du système d'enseignement coopératif en fonction des enjeux soulevés. Celle-ci a été effectuée au cours de l'année 1993-1994 et les résultats obtenus font l'objet de ce rapport.

Le premier chapitre situe le contexte général de la recherche. Le deuxième présente les objectifs de la recherche. Au troisième, nous indiquons la méthodologie que nous avons suivie. Le chapitre quatre trace le portrait de l'enseignement coopératif. Le chapitre cinq aborde le rôle de l'entreprise en tant que lieu de formation. Nous retrouvons aux chapitres six, sept et huit les éléments centraux de la recherche c'est-à-dire les analyses et résultats spécifiques des sondages effectués auprès des élèves, des enseignantes et enseignants et des entreprises.

Cf. Annexe K: Sommaire des principales études sur les stages au Québec.

Annexe L: Sommaire des principaux écrits sur l'enseignement coopératif au Québec.

Thérèse Hamel, <u>Formation scolaire-formation en entreprise: opposition ou complémentarité? L'exemple des stages dans l'enseignement professionnel</u>, Ste-Foy, INSR-Éducation, novembre 1983, p. 6.

Le chapitre neuf fournit un sommaire des principaux faits saillants de l'évaluation des stages coopératifs. Le chapitre dix donne un aperçu de la situation générale du placement des élèves en stage. La conclusion constitue la dernière partie de notre rapport.

Enfin, dans les annexes, l'on retrouve les questionnaires de l'enquête de même que d'autres renseignements reliés aux taux de participation. Nous incluons également une liste abrégée de quelques tableaux que l'on retrouve à l'intérieur de certains chapitres du rapport.

CHAPITRE I

CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA RECHERCHE

I- CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA RECHERCHE

Notre recherche s'inscrit dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA). Elle porte sur l'environnement scolaire du milieu éducatif. Elle s'attarde à faire l'évaluation d'une expérience particulière appelée "l'enseignement coopératif" ou "l'alternance travail-études" destinée à soutenir les apprentissages des élèves à l'extérieur du cadre normal des cours.

1.1 État de la question ou problématique

Le sujet de notre recherche vise à examiner l'apport et les répercussions du régime coopératif sur les programmes techniques de niveau collégial.

Bien que le régime d'enseignement coopératif existe dans certaines universités québécoises depuis plus de 25 ans déjà et dans les collèges communautaires de l'Ontario, de même que dans les autres provinces du Canada, il commence à peine au début des années 90 à intéresser le secteur collégial au Québec.

Suite à l'implantation du modèle de l'enseignement coopératif dans quatre collèges du Québec (Outaouais, St-Jérôme, Valleyfield et Limoilou), plusieurs autres cégeps leur ont emboîté le pas et ont également implanté cette formule dans une trentaine de programmes techniques.

Plusieurs organismes publics et privés (le Conseil du Patronat, le Forum sur l'emploi, le Conseil des collèges, la Fédération des Cégeps et le Conseil supérieur de l'éducation) ont appuyé tour à tour ces diverses initiatives et encouragé la promotion de la formule en alternance.

Parmi les modalités de rapprochement entre l'école et l'entreprise, les pratiques de formation en alternance semblent faire l'unanimité. Que ce soit pour favoriser l'acquisition de compétences professionnelles, pour accroître la persévérance en formation, pour permettre des apprentissages impossibles à réaliser à l'école ou encore pour favoriser une meilleure insertion sociale et professionnelle, la formation en alternance est de tous les discours.¹

Conseil supérieur de l'éducation, <u>En formation professionnelle: l'heure d'un développement intégré</u>, avis au ministre de l'Éducation, Québec, 1992, p. 77-78.

Par ailleurs, en vertu des bénéfices potentiels attendus par les divers acteurs du système (les élèves, les enseignantes et les enseignants, de même que les entreprises), le Conseil des collèges s'est fait l'ardent supporteur des efforts que les cégeps devront consacrer à la mise en place de la formule de l'enseignement coopératif dans les années qui viennent.

De plus, la tendance émergente à faire alterner des stages plus substantiels avec des semestres de cours, suivant la perspective dite de programmes coopératifs, paraît très prometteuse.

De façon générale et pour l'ensemble des programmes, un nombre grandissant d'entreprises réalisent que leur ouverture à l'accueil de stagiaires en formation leur assure une compétence plus élevée du futur technicien qu'elles embaucheront vraisemblablement, une meilleure adéquation de cette compétence à leurs besoins et une intégration plus rapide et plus efficace dans les fonctions de travail.

Les stages de plus grande envergure, qui s'ajoutent aux sessions d'études comme période de travail supervisé, productif et rémunéré dans le cadre des programmes coopératifs, méritent tout à fait l'effort que requiert leur mise en place. De tels stages concrétisent le partenariat entre collèges et milieux de travail qui doit guider et dynamiser la formation technique. Les programmes coopératifs favorisent la pertinence constante de la formation offerte.¹

Là où des projets d'enseignement coopératif ont pris forme, les résultats paraissent intéressants.² Et même si la mise en oeuvre de stages coopératifs présente de multiples difficultés, notamment dans une conjoncture difficile dans le domaine de l'emploi, les cégeps québécois continuent allègrement l'implantation de nouveaux projets.

Le besoin de procéder à une évaluation approfondie de cette nouvelle formule d'enseignement a été souligné dans le dernier rapport du Conseil supérieur de l'éducation:

Conseil des collèges, <u>L'enseignement collégial</u>: des priorités pour un renouveau de la formation, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, Montréal, 1992, p. 187-188.

Selon les dires de plusieurs responsables des stages coopératifs, ceux-ci manifestent beaucoup d'enthousiasme devant les résultats obtenus jusqu'à présent. Cependant, aucun des cégeps concernés n'a encore procédé à une évaluation exhaustive de leurs programmes.

Aussi, le suivi et l'évaluation de ces différentes expériences paraissent-ils essentiels.¹

Ainsi, dans l'état actuel des choses, il nous est apparu important de procéder sans tarder à cette évaluation tant souhaitée par plusieurs intervenants du monde collégial.²

De plus, nous nous intéressons à cette question car nous avons été personnellement impliqués au premier chef dans la mise en oeuvre et la gestion de programmes coopératifs au Collège de l'Outaouais depuis 1989. Cela étant, après avoir été étroitement associés au développement de l'enseignement coopératif et à sa réalisation, nous sommes heureux de participer maintenant à son évaluation, c'est-à-dire de tenter de mesurer et d'évaluer les conséquences et les répercussions du régime coopératif auprès des principaux intervenants directement impliqués: les élèves, les enseignantes et les enseignants et les entreprises.

1.2 Recension des écrits

Il n'y a eu jusqu'ici que certaines rares études canadiennes et québécoises qui ont porté sur le sujet de notre recherche c'est-à-dire l'évaluation de l'enseignement coopératif.

1.2.1 Études canadiennes

La principale étude portant sur l'enseignement coopératif postsecondaire au Canada a été effectuée par Robert J. Ellis en août 1987.³

Cette recherche portait sur la situation globale de l'enseignement coopératif au Canada. Elle visait à répondre aux principales questions suivantes:

- Quel est l'historique de l'enseignement coopératif au Canada?

Op. cit., Conseil des collèges, p. 77.

La généralisation plutôt rapide des programmes coopératifs au collégial au Québec nous amène à nous interroger sur ce développement.

Robert J. Ellis, <u>L'enseignement coopératif postsecondaire au Canada</u>, Conseil des sciences, Ottawa, août 1987,
 75 p.

- Quels sont les avantages et les coûts pour les administrateurs des programmes, les employeurs et les étudiants qui y prennent part?
- Quels problèmes pose-t-il et quelles perspectives ouvre-t-il?
- Quelles conclusions et quelles recommandations peut-on faire à l'égard de ce mode de formation?

La plupart des recherches effectuées sur les avantages et les coûts de l'enseignement coopératif ont été réalisées à l'étranger et leurs conclusions ne sont pas nécessairement pertinentes au Canada.

Grâce au soutien du Conseil des sciences du Canada et à l'aide de l'Association canadienne de l'enseignement coopératif, Robert Ellis a réalisé cette enquête auprès des intervenants des milieux d'enseignement coopératif, soit les responsables des programmes coopératifs dans les universités et les collèges ainsi que les employeurs et les étudiants prenant part à ces programmes. Cette enquête présentait une description des perceptions et des attitudes de tous ces intervenants.

Le sondage a été effectué auprès d'un triple échantillonnage:

- 222 administrateurs (Taux de réponse: 60%)
- 62 employeurs (Taux de réponse: 68%)
- 562 étudiants dans 6 universités (Taux de réponse: 40%)

Les résultats des sondages ont révélé les principales conclusions suivantes:1

- L'enseignement en alternance est considéré comme très avantageux par les principaux participants.
- L'enseignement coopératif représente un excellent mécanisme de collaboration entre les établissements d'enseignement supérieurs et les employeurs.

¹ <u>Ibid.</u>, p. 33-35.

- Les programmes d'enseignement coopératifs coûtent chers à administrer et le fardeau des coûts doit être supporté par les collèges et universités. 1
- Le manque de participation et de soutien de la part de la haute direction et des enseignants constituent une deuxième entrave au succès des programmes coopératifs.²
- Les employeurs doivent créer un nombre plus important de postes pour assurer une participation accrue des élèves.
- Pour assurer le développement de l'enseignement coopératif au Canada, il faut d'abord accroître le soutien financier accordé à l'enseignement coopératif et sensibiliser davantage les professeurs, les administrateurs et les employeurs à ce mode d'enseignement de façon à obtenir un appui accru de leur part.

1.2.2 Études québécoises universitaires

Une des premières études québécoises portant sur l'évaluation de l'enseignement coopératif a été faite par l'Université de Sherbrooke en 1975.³

C'est par le biais d'un modèle d'évaluation reposant sur une problématique d'objectifs et de conséquences pédagogiques que l'évaluation des programmes de Génie, de M.B.A., de Service social et de Mathématiques appliquées et informatique a été réalisée.

La méthodologie de l'évaluation du système coopératif a consisté à vérifier vingt-sept (27) hypothèses portant sur plusieurs aspects pédagogiques de programmes comparables. La population de l'étude comprenait les élèves des programmes coopératifs de l'Université de Sherbrooke et les élèves des

Selon les administrateurs des programmes coopératifs, le manque de ressources serait le point faible ou le problème le plus important parmi ceux qui entravent le succès de ces programmes.

Dans la plupart des établissements, la participation à l'enseignement coopératif ne serait pas vue comme une importante activité pour les enseignants car ces programmes sont considérés comme remplissant une fonction de placement et non une fonction pédagogique.

Yvon Allaire et al., <u>Évaluation du système coopératif</u>, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Bureau du développement institutionnel, novembre 1975, 6 vol. (numéros II à VII).

mêmes programmes de l'École Polytechnique de Montréal et de l'Université Laval. L'échantillon choisi était représentatif de la population effective des élèves inscrits, au printemps 1974, dans chacune des trois universités susmentionnées.

Le rapport de recherche de l'Université de Sherbrooke présente le modèle de mesure, les hypothèses et les instruments de mesure qui ont servi à évaluer les effets pédagogiques de l'enseignement coopératif pour les quatre (4) programmes concernés.

Les volumes II, III, IV et V traitent de l'évaluation pédagogique de l'enseignement coopératif auprès des élèves. Le volume VI aborde l'évaluation pédagogique de l'enseignement coopératif auprès des professeurs et des employeurs. Le volume VII présente l'évaluation financière du système coopératif auprès des élèves, des professeurs et des services universitaires. Enfin, le volume I, qui devait être la synthèse, n'a jamais été publié.

Les principales conclusions de l'évaluation pédagogique du système coopératif portant sur les élèves sont les suivantes:⁴

A) Les objectifs pédagogiques

- Le système coopératif permet généralement une meilleure "acquisition de connaissances" spécifiques à tel programme.
- Quant à l'hypothèse d'une "meilleure connaissance de soi" rendue possible par le système coopératif, les résultats d'ensemble sont plutôt partagés.

Yvon Allaire et al., <u>Évaluation du système coopératif</u>, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Bureau de développement institutionnel, novembre 1975, vol. II (Génie), 205 p., vol. III (M.B.A.), 208 p., vol. IV (Service social), 202 p., vol. V (Mathématiques appliquées et informatique), 200 p.

² <u>Ibid.</u>, vol. VI, 136 p.

³ Ibid., vol. VII, 299 p.

Ibid., vol. II, chap. 4, "Les conclusions de l'évaluation pédagogique du programme de Génie", p. 200-205; vol. III, chap. 4, "Les conclusions de l'évaluation pédagogique du programme M.B.A., p. 202-208; vol. IV, chap. 4, "Les conclusions de l'évaluation pédagogique du programme de Service social", p. 198-202; vol. V, chap. 4, "Les conclusions de l'évaluation pédagogique du programme de Mathématiques appliquées et informatique", p. 195-198.

- Quant aux autres objectifs articulés autour d'une "meilleure connaissance de l'organisation", d'une "connaissance plus grande du milieu" et d'une plus grande "flexibilité - adaptabilité", les résultats sont formels: le système coopératif n'a pas aidé les finissantes et finissants de ces programmes à mieux atteindre ces objectifs que le système traditionnel n'a pu le faire.

B) Les conséquences pédagogiques

- Le système coopératif ne modifie pas "l'orientation théorie-pratique" des élèves par rapport à ceux du système régulier.
- Les finissantes et finissants du système coopératif ont également une même perception du professionnel idéal et accordent la même importance au niveau de la pondération attribuée aux caractéristiques pratiques chez les professeurs.
- Le système coopératif n'entraîne pas de conséquences significatives quant à un bon nombre d'autres caractéristiques et ne semble pas avoir un impact différent du système traditionnel quant aux aspects suivants: le degré de contrôle sur leur destinée, l'image de soi, le niveau d'anxiété, l'appartenance et la participation à la vie universitaire, le système de valeurs, l'échelle de réussite professionnelle, leur niveau d'aspirations et le degré d'optimisme.
- En revanche, les graduées et graduées de Sherbrooke démontrent dans leur motivation au travail une "orientation intrinsèque plus grande en même temps qu'une orientation extrinsèque plus petite", c'est-à-dire une valorisation plus faible des aspects matérialistes du travail.
- Le système coopératif a aussi pour effet d'augmenter la satisfaction des élèves en regard de la formation reçue et cela à un niveau qui est significativement supérieur à celui des élèves des autres institutions.

Les principales conclusions de l'évaluation pédagogique auprès des professeurs sont les suivantes:¹

- En ce qui concerne leur perception des conséquences qu'entraîne le système coopératif sur le comportement des élèves, les professeurs estiment, d'une façon générale, que le comportement des élèves est davantage réfléchi suite aux stages coopératifs. Au niveau des conséquences sur l'enseignement des professeurs, il ressort nettement que l'enseignement est maintenant orienté d'une façon plus pratique et que celui-ci serait différent s'il n'y avait pas de système coopératif.
- Au sujet des conséquences sur le processus pédagogique, les professeurs, dans l'ensemble, sont généralement d'accord pour reconnaître que le processus pédagogique est rendu plus difficile. La plupart des professeurs disent qu'ils doivent prendre plus de temps pour réviser la matière au retour de stage et que les élèves se désintéressent des aspects théoriques de leurs cours (71,5%). Il faut remarquer que les stages coopératifs n'entraînent pas plus de temps consacré à la théorie et que, selon les professeurs, l'absence de stages diminue peu l'efficacité de leur enseignement.
- Quant à la satisfaction des professeurs, elle est assez élevée. Les professeurs sont favorables au principe du système coopératif dans une proportion de 80% et ils sont satisfaits de son application à Sherbrooke dans une proportion de 68%; ils sont une grande majorité à estimer que sans ce régime pédagogique, la formation professionnelle des élèves serait diminuée de 25% et plus. Par ailleurs, 48% croient à la possibilité d'acquérir des connaissances techniques durant les stages, tandis que 72% d'entre eux voient dans les stages une occasion pour l'élève de mieux se développer au plan personnel; 57% reconnaissent que le système des stages permet de faire le lien entre la pratique et la théorie et 63% se disent satisfaits sur le plan socio-économique de l'existence de l'enseignement coopératif à Sherbrooke.

^{1 &}lt;u>Ibid.</u>, vol. VI, chap. 3, "Les résultats et l'analyse statistique de l'évaluation pédagogique auprès des professeurs", p. 12-122.

Les principales conclusions sur l'évaluation pédagogique auprès des entreprises sont les suivantes:¹

- La majorité des employeurs expliquent leur participation au système coopératif en invoquant des raisons d'utilité c'est-à-dire l'efficacité immédiate ou à moyen terme du stagiaire dans une tâche délimitée.
- Les employeurs affirment que les stagiaires ont acquis un meilleur bagage de connaissances spécifiques à leur discipline que les élèves d'été² qui, en général, ne peuvent obtenir de projets reliés à leur programme d'études, parce qu'ils ne bénéficient pas d'un encadrement administratif similaire à celui du service de coordination de l'Université de Sherbrooke.
- De l'avis des employeurs, la majorité des élèves du système coopératif profitent des occasions de travail pour s'intégrer à l'entreprise et obtiennent une connaissance plus grande du fonctionnement de l'entreprise, en comparaison avec les élèves occupant un emploi d'été.
- Les employeurs réconnaissent un sens plus pratique aux élèves du système coopératif qu'aux autres élèves de même niveau. Les stagiaires sont plus motivés au travail parce qu'ils sont sérieux en général et qu'ils pensent à leur carrière.
- La moitié des employeurs considèrent qu'ils assument un rôle d'agents de formation car ils aident les élèves à appliquer les connaissances théoriques qui ont été acquises à l'université.

<u>Ibid.</u>, vol. VI, chap. 5, "L'évaluation pédagogique du système coopératif auprès des employeurs", p. 123-136.

L'évaluation de la perception des employeurs concernant le système coopératif a été effectuée à partir de dimensions leur permettant de comparer les stagiaires de Sherbrooke avec les élèves occupant des emplois d'été. 19 employeurs ont participé à cette étude. Ceux-ci ont reçu en stage un total d'environ 235 stagiaires au cours de l'année 1973, répartis dans les quatre programmes coopératifs. Ce nombre représentait environ 25% du grand total des stages organisés par le service de coordination des stages de l'Université de Sherbrooke.

1.2.3 Études québécoises collégiales

Une des premières études, à notre connaissance, portant sur une évaluation de l'enseignement coopératif a été effectuée par le Collège de Thetford Mines en 1988.¹ Cette recherche constitue probablement la première recherche au Québec de niveau collégial, concernant le domaine de l'évaluation des effets de la formule de l'enseignement coopératif² sur l'apprentissage des élèves.

L'expérimentation a été menée à l'été 1981 auprès d'un groupe d'élèves en Technologie minérale du cégep de la Région de l'Amiante. Seulement cinq élèves ont participé à l'expérimentation en effectuant un stage dans cinq entreprises.

Les responsables de l'expérimentation voulaient vérifier deux hypothèses à savoir:

- a) Il existe une différence significative entre les apprentissages des étudiants ayant participé au stage en entreprise et les autres étudiants de technologie minérale de même niveau.
- b) Il n'existe pas de différences entre l'attitude des employeurs, des étudiants et des enseignants manifestée lors de l'étude préliminaire et celle manifestée lors de l'expérimentation.

Les diverses évaluations qui ont été faites avant, pendant et après le stage ont permis de vérifier qualitativement la première hypothèse. Cette conclusion reposait sur le fait que la qualité des apprentissages n'était pas en fonction de l'âge, ni du type d'entreprise en technologie minérale. La qualité des apprentissages était plutôt reliée aux critères suivants:³

Esther Côté, <u>L'enseignement coopératif en Technologie minérale</u>: <u>l'effet d'une formule d'enseignement coopératif sur l'apprentissage des étudiants en Technologie minérale</u>, Thetford Mines, Collège de la région de l'Amiante, (PROSIP), 1987, 210 p.

Il ne s'agissait toutefois que d'une alternance limitée à un seul stage d'été d'environ 8 à 12 semaines.

³ <u>Ibid.</u>, p. 204.

- le degré d'atteinte des objectifs de formation du stage;
- le degré d'atteinte des objectifs de certains cours de la 5ème session des élèves;
- le degré de motivation des élèves.

Toutes ces dimensions reliées à la première hypothèse ont également été vérifiées qualitativement.

Quant à la deuxième hypothèse, seule l'attitude des employeurs n'était pas aussi enthousiaste au moment de l'expérimentation (été 1981) qu'au moment de l'étude préliminaire.

Les retombées positives de cette expérimentation se sont fait sentir aussi à d'autres niveaux. Les stages ont été l'occasion pour le département de technologie minérale: 1

- d'approfondir la question de la problématique des stages et particulièrement ceux en enseignement coopératif;
- de se pencher sur la question des objectifs de stage;
- d'opérationnaliser les objectifs de stage sous la forme d'un encadrement nécessaire, suffisant et adéquat;
- de se questionner sur la nature de certains liens qu'ils entretenaient avec l'industrie minérale.

Enfin, suite à cette expérimentation, l'auteur a recommandé au collège de mettre à l'essai, pour une période de trois ans, une formule de stage en enseignement coopératif telle que vécue en 1981.²

¹ <u>Ibid.</u>, p. 205.

Le Collège de Thetford Mines a repris la formule intégrale de l'enseignement coopératif en Technologie minérale en y incluant cette fois trois périodes de stage à l'automne 1994.

Cette recherche était cependant assez restreinte au niveau de la généralisation des résultats puisqu'elle concernait en réalité qu'un très petit nombre d'élèves et d'entreprises (cinq dans chacun des cas) qui ont participé à une formule plutôt mitigée de l'enseignement coopératif et qui ne comportait en réalité qu'un seul stage se déroulant exclusivement à l'été.

Par ailleurs, dans le cadre du programme PAREA, le collège de St-Jérôme a entrepris une étude sur le concept de la relation "théorie-pratique" auprès des élèves et enseignants ayant participé au programme coopératif en Techniques d'éducation spécialisée. 1 Cette recherche consiste à mesurer l'efficacité de la formule pédagogique qu'est l'alternance travail-études, en relation avec le processus d'intégration "théorie-pratique".

Cette étude est donc assez spécifique et a pour but d'évaluer l'impact du régime coopératif sur l'intégration de la théorie à la pratique et de mesurer l'influence de la pratique sur la théorie durant les cours.

Compte tenu des délais (une période de 3 ans) pour la réalisation de la recherche de madame Boivin, il nous a été impossible d'établir des liens quelconques en rapport à notre propre projet de recherche.

1.3 Contexte de la présente recherche

Notre recherche poursuit des objectifs similaires à celle effectuée par l'Université de Sherbrooke en 1975. Aucune étude globale systématique au collégial au Québec n'a encore été entreprise sur les impacts de l'enseignement coopératif dans un contexte québécois.² Cela se comprend étant donné l'implantation tardive du régime coopératif dans les collèges du Québec et les quelques cohortes d'élèves disponibles qui ont complété récemment leurs programmes.

Ainsi, notre recherche a pour but d'établir certaines données pertinentes sur l'enseignement coopératif au niveau collégial au Québec, de développer et de mettre à la disposition des autres cégeps des outils d'évaluation pouvant contribuer à leur

L'auteure, madame Lise Boivin, du Cégep de St-Jérôme, devrait publier les résultats de sa recherche à l'automne 1995.

² C'est ce qui justifie particulièrement la réalisation de notre recherche.

propre évaluation. Elle vise à évaluer les résultats, les effets et les conséquences des stages coopératifs auprès des intervenants eux-mêmes à savoir: les élèves, les enseignantes et enseignants et les entreprises.

Notre recherche se situe donc à la fois dans une perspective d'évaluation locale et provinciale mais se limite toutefois à examiner la situation qui prévaut actuellement dans cinq programmes techniques administrés dans quatre cégeps différents du Québec.¹

1.4 Cadre théorique de la recherche

Le cadre théorique d'une recherche présente les éléments théoriques liés à la problématique de celle-ci. Nous venons de mentionner que notre recherche visait à établir en quelque sorte un cadre de référence pouvant servir de guide à l'évaluation des programmes coopératifs.

Cet outil d'évaluation devrait nous permettre de procéder dans l'immédiat à l'évaluation concrète des premiers programmes coopératifs déjà en opération dans certains cégeps du Québec. Cela pose donc le problèmes des paramètres de l'évaluation, c'est-à-dire sur quoi exactement portera cette évaluation et quels en seront exactement les critères? Pour les fins de notre recherche, nous nous sommes donc référés aux récentes notions d'évaluation de programmes afin d'établir notre cadre global théorique.

1.4.1 L'évaluation de programmes comme cadre référentiel²

En quoi consiste l'évaluation de programmes?

L'évaluation des programmes est une cueillette et une analyse de données qualitatives et quantitatives qui permettent de déterminer la valeur des programmes de formation afin d'en améliorer la qualité s'il y a lieu. Elle vise également à alimenter et éclairer les prises de décision qui

Il s'agit de: Techniques administratives, option Gestion et Électrotechnique (Outaouais), Informatique (Limoilou), Techniques d'éducation spécialisée (St-Jérôme) et Techniques de fabrication mécanique (Valleyfield).

Nous nous sommes particulièrement inspirés des études produites par la Commission de l'évaluation du Conseil des collèges: cf. Bibliographie.

affectent en tout ou en partie ces programmes de formation. Elle s'inscrit dans un processus systématique et continu.¹

Évaluer, c'est donc "estimer, apprécier la qualité d'une chose", se demander ce que vaut un service, ce que vaut une ou des composantes d'un programme; évaluer c'est également se demander comment faire pour améliorer ce qui est, ce qui se fait.²

Pour qu'une recherche évaluative puisse donner des indications claires sur les conséquences des interventions d'un programme, il faut qu'elle porte sur un certain nombre d'aspects fondamentaux tels que:³

- raison d'être du programme: est-ce que le programme répond à un besoin?
- répercussions et effets: quels résultats le programme a-t-il donnés?
- réalisation des objectifs: est-ce que le programme a donné les résultats escomptés?

1.4.2 Les impacts de l'évaluation des programmes de formation

Les retombées possibles de l'évaluation de programmes concernent directement les élèves, les enseignantes et enseignants, les gestionnaires et les entreprises:

Elle donne aux étudiantes et étudiants la possibilité de participer de façon formelle, par leurs rétroactions et leurs suggestions, au développement et à l'amélioration des programmes.

Hélène Allaire et Claude Moisan, <u>L'évaluation des programmes de formation dans les collèges</u>, Guide opérationnel 2e version, Coll. Études et réflexions sur l'enseignement collégial, Québec, Commission de l'évaluation du Conseil des collèges, juin 1993, p. 18.

En évaluation de programme, il faut cependant éviter l'effet du halo, c'est-à-dire d'attribuer les répercussions et les effets à un programme alors qu'ils pourraient être le résultat d'autres facteurs ou ensemble de conditions.

Conseil du Trésor du Canada, Guide sur la fonction de l'évaluation de programme, Ottawa, mai 1981, p. 7-8.

Pour les enseignantes et enseignants, sans rétroaction et en l'absence de données formelles d'évaluation de programmes, ils ont souvent l'impression de travailler en vain, leur travail et leurs efforts n'étant pas mis en évidence. L'évaluation de programmes permet également de confirmer les enseignements les plus efficients, d'identifier les aspects moins positifs et de résoudre certaines difficultés.

Pour le collège, cette évaluation peut déterminer la valeur des services offerts, permet d'ajuster ou de modifier ce qui ne va pas et d'introduire, si nécessaire, de nouvelles façons de faire qui répondent davantage aux besoins et attentes exprimés.¹

Pour ce qui est de l'entreprise, l'évaluation de programmes lui fournit l'occasion de réagir aux types de formation donnés aux élèves, à la qualité générale de la formation, à la pertinence de certains contenus de formation et permet de s'impliquer plus concrètement dans le processus global de la formation des techniciens de demain.

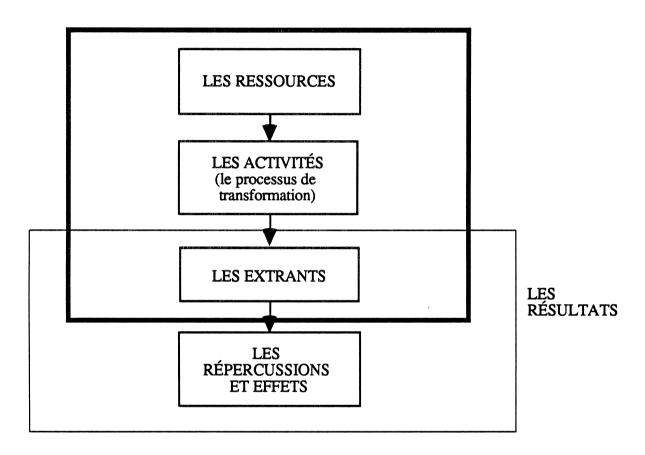
Ainsi, la connaissance des résultats de l'évaluation des programmes constitue la donnée la plus importante pour assurer la continuité ou l'expansion d'un programme.

Hélène Allaire, <u>L'évaluation des programmes de formation collégial</u>: cadre de référence expérimental, Commission de l'évaluation, Conseil des collèges, juin 1991, p. 17-18.

1.4.3 Le modèle de l'évaluation de programmes

Le diagramme qui suit offre une représentation schématique qui nous permet de visualiser la structure d'un programme. Celle-ci peut s'appliquer au programme d'enseignement coopératif.

STRUCTURE DE PROGRAMME TYPE*



Ressources: Dollars, années-personnes (E.T.C.) et autres intrants affectés au programme.

Activités: Principales tâches, pouvoirs, et fonctions assumés ou gérés par le personnel du

programme.

Extrants: Les résultats concrets du placement des stagiaires.

Répercussions et effets:

Les conséquences pour les usagers d'un programme.

Résultats: Ensemble des extrants et des répercussions et effets associés à un programme.

^{*} Conseil du Trésor du Canada, Guide sur la fonction de l'évaluation de programme, Ottawa, mai 1981, p. 18.

Notre recherche ne porte pas sur tous les aspects de la structure d'un programme type que nous venons de présenter. Elle s'attarde tout particulièrement sur les résultats, c'est-à-dire sur les conséquences ou les retombées du programme coopératif sur les usagers.

Les retombées des stages coopératifs seront donc examinées à la lumière des principales préoccupations suivantes:

- À qui profitent les stages coopératifs?
- Quelles sont les répercussions des stages coopératifs sur les pratiques pédagogiques des enseignantes et enseignants?
- Quels sont les bénéfices attendus de la part des élèves?
- De quelles façons les entreprises perçoivent les stagiaires des programmes coopératifs?
- Quel est le niveau de participation des entreprises dans les programmes coopératifs des cégeps?

De plus, nous examinerons avec attention divers autres éléments qui servent habituellement à évaluer le contexte expérimental des stages:¹

- l'organisation des stages coopératifs (avant, pendant et après);
- l'intérêt des stages coopératifs pour l'enseignement;
- l'interaction professeur/élèves;
- l'encadrement des stagiaires;
- l'évaluation et la rétroaction des stages coopératifs;
- l'appréciation générale (niveau de satisfaction).

Ainsi, nous aurons recours à ces critères pour nous permettre d'évaluer l'efficacité globale des stages coopératifs, les effets produits sur l'ensemble des acteurs concernés de même que leur niveau de satisfaction.

Huguette Bernard, <u>Processus d'évaluation de l'enseignement supérieur: théorie et pratique</u>, Laval, Édition Études Vivantes, 1992, p. 73.

CHAPITRE II

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

II- OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

2.1 Objectifs généraux

- 2.1.1 Présenter une évaluation globale et systématique du régime coopératif (alternance travail-études) tel que vécu au niveau collégial au Québec.
- 2.1.2 Fournir des indices quant à la pertinence, la valeur et l'utilité du programme d'enseignement coopératif dans la formation technique de niveau collégial.
- 2.1.3 Examiner les pratiques de formation en alternance telles que vécues et expérimentées dans certains cégeps au Québec.

2.2 Objectifs particuliers

- 2.2.1 Évaluer les impacts ou conséquences pédagogiques du systèmes coopératif dans 5 programmes techniques, auprès des 4 premiers cégeps qui ont opté pour la formule d'alternance travail-études.¹
- 2.2.2 Développer ou adapter un modèle québécois d'évaluation de l'enseignement coopératif applicable au collégial.
- 2.2.3 Identifier les conditions minimales qui assurent la réussite et la survie d'un régime coopératif.

Outaouais: Électrotechnique et Techniques administratives (Gestion); Limoilou: Informatique; Valleyfield: Fabrication mécanique; St-Jérôme: Techniques d'éducation spécialisée.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

II- MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

L'évaluation du système coopératif ou de la formule de stages en alternance a été rendue possible grâce à l'utilisation de trois outils de cueillette d'informations s'adressant aux trois types d'acteurs qui ont participé au projet, soit les stagiaires eux-mêmes, les entreprises qui ont embauché les stagiaires et les enseignantes et enseignants directement concernés par l'expérimentation.

3.1 Type de recherche

La présente recherche reflète l'intérêt et le questionnement d'un grand nombre de personnes au sujet de l'évaluation de l'enseignement coopératif. Cette recherche évaluative est une recherche appliquée qui a donc une portée à la fois institutionnelle et pédagogique.

Elle favorise également une certaine distanciation qui permettra aux instances concernées de mieux percevoir l'ensemble des principales variables en cause et surtout les interrelations.

Après quatre années de fonctionnement en régime coopératif, nous avons jugé qu'il était important d'évaluer ce programme sur le plan pédagogique en vue d'en apprécier la portée et d'effectuer les ajustements qui pourraient s'imposer.

Une démarche d'évaluation en 3 volets a été retenue: auprès des stagiaires, des enseignantes et enseignants et des entreprises participant au régime coopératif.

3.2 Sources d'information

Les données de l'enquête proviennent de plusieurs sources:

- 4 cégeps: Outaouais, St-Jérôme, Valleyfield et Limoilou;
- 5 programmes: Gestion, Électrotechnique, Techniques d'éducation spécialisée, Techniques de fabrication mécanique et Informatique;

- 3 catégories de répondantes et répondants: (à cela correspondent 3 questionnaires différents)
 - les élèves inscrits en régime coopératif dans 5 programmes différents;
 - les enseignantes et enseignants qui ont enseigné à ces élèves suite aux stages coopératifs;
 - les entreprises qui ont accueilli les stagiaires de ces divers programmes et cégeps.

En plus des questionnaires propres à chaque catégorie de répondantes et répondants, d'autres renseignements proviennent de dossiers, de documents d'information et de rapports annuels sur le programme coopératif.

3.3 Population de l'étude

Nous avons choisi de faire porter notre étude auprès des 4 premiers cégeps¹ qui ont été parmi les pionniers à piloter des projets d'enseignement coopératif ou d'alternance travail-études au niveau collégial québécois. Les programmes techniques qui ont été retenus sont ceux qui rencontraient les critères suivants:

- les programmes d'études qui ont introduit 2 ou 3 stages coopératifs à l'intérieur du processus de formation professionnelle;
- les programmes d'études qui comportaient au moins une cohorte de finissantes et finissants;
- les programmes d'études qui ont permis une intégration de leurs diplômées et diplômés sur le marché du travail. (Avoir été sur le marché du travail depuis au moins 3 mois)

Les programmes techniques qui rencontraient ces critères dans les cégeps identifiés sont les suivants:

- Outaouais: - Techniques administratives (Gestion); 2 cohortes: 39 élèves

Électrotechnique; 1 cohorte: 14 élèves

L'Outaouais, Limoilou, St-Jérôme et Valleyfield.

- St-Jérôme: - Techniques d'éducation spécialisée; 1 cohorte: 14 élèves

- Valleyfield: - Techniques de fabrication mécanique; 1 cohorte: 13 élèves

- Limoilou: - Informatique; 1 cohorte: 19 élèves

- TOTAL: - 4 cégeps - 5 programmes - 6 cohortes - 99 élèves

Aucun autre cégep public au Québec n'a encore produit de diplômées et diplômés de l'enseignement coopératif. C'est donc sur cette base que nous avons identifié la population de notre recherche.

Ainsi, tous les élèves inscrits dans ces programmes coopératifs (99), tous les enseignantes et enseignants ayant enseigné à ces élèves suite à un premier stage (43) et toutes les entreprises qui ont recruté des stagiaires en régime coopératif (121) ont fait systématiquement partie de notre échantillonnage (268 personnes au total).

Nous considérons donc que nous avons effectué un recensement de la population effective directement impliquée dans la formule des stages coopératifs. De plus, aucun test statistique ne s'est avéré nécessaire puisque nous avons traité avec des populations et non des échantillons.

3.4 Méthode utilisée pour la cueillette de données

Pour recueillir l'information nécessaire à la réalisation de notre recherche, nous avions planifié d'utiliser 2 moyens: le questionnaire et les entrevues.

3.4.1 Le questionnaire

À cause de la dispersion géographique des répondantes et répondants et des objectifs poursuivis par l'étude, un questionnaire à questions fermées a été utilisé. Cet outil possède l'avantage d'être simple à administrer auprès d'un nombre relativement important de personnes. Il facilite également la compilation et l'interprétation des résultats.

Étant donné que trois (3) groupes distincts étaient visés par notre recherche (les élèves, les enseignantes et enseignants et les entreprises), trois (3) questionnaires ¹ différents ont été élaborés.

3.4.2 Élaboration des questionnaires²

Les questionnaires ont été élaborés en fonction des objectifs poursuivis par notre recherche à savoir:

- présenter une évaluation globale du régime coopératif de niveau collégial au Québec;
- fournir des indices quant à la pertinence de l'enseignement coopératif, c'est-à-dire la valeur, les conditions de réussite et l'utilité des stages coopératifs;
- examiner les pratiques de formation en alternance travail-études telles que vécues et expérimentées dans certains cégeps du Québec;
- développer ou adapter un modèle québécois d'évaluation (instruments d'évaluation) de l'enseignement coopératif applicable au collégial.

3.4.2.1 Le questionnaire aux élèves

Suite à nos lectures de la documentation pertinente à l'enseignement coopératif, nous avons élaboré un questionnaire qui a été structuré selon les éléments suivants:

- I- Profil de l'élève
- II- Opinions des élèves sur le programme coopératif (30 énoncés)
- III- La mesure de l'importance des stages coopératifs

Le lecteur trouvera le contenu intégral de chacun des 3 questionnaires aux annexes A, B et C de ce document.

À l'origine, nous nous proposions de nous inspirer de 2 études importantes portant sur l'enseignement coopératif: l'étude de Robert Ellis (étude canadienne) et celle de Yvon Allaire (étude québécoise); cependant, l'examen attentif des questionnaires utilisés par ces auteurs ne nous a pas permis de les adopter pour notre recherche. Elles nous ont tout de même servi de sources d'inspiration particulièrement pour l'élaboration du questionnaire aux enseignantes et enseignants.

- IV- Le déroulement des stages coopératifs (opérations)
- V- L'intégration des diplômées et diplômés au marché du travail

Ce questionnaire s'est traduit en un document de 14 pages et comportait 92 questions fermées.

3.4.2.2 Le questionnaire aux enseignantes et enseignants

La première partie du questionnaire aux enseignantes et enseignants a été inspirée d'un questionnaire utilisé par l'Université de Sherbrooke en 1975.¹

La deuxième partie du questionnaire consiste en une traduction autorisée d'un questionnaire utilisé par l'Université de Victoria à l'été 1993.²

Le questionnaire aux enseignantes et enseignants a été structuré d'après les axes suivants:

- I- Profil du professeur
- II- Les conséquences pédagogiques liées à l'établissement d'un programme coopératif (34 énoncés)
- III- Les conditions de succès d'un programme coopératif (27 énoncés)
- IV- 3 questions ouvertes portant sur la satisfaction et l'insatisfaction du vécu d'un programme coopératif

Ce questionnaire comportait un document de 10 pages avec 66 questions fermées et 3 questions ouvertes.

Yvon Allaire et al., <u>Évaluation du système coopératif</u>, Université de Sherbrooke, novembre 1975, 6 vol. (numérotés de II à VII).

Cette lettre d'autorisation se retrouve à l'annexe D de la présente étude.

3.4.2.3 Le questionnaire aux entreprises

Nous avons élaboré un questionnaire qui a été structuré en tenant compte des éléments suivants:

- I- Profil de l'entreprise
- II- Opinion des entreprises sur le programme coopératif (34 énoncés)
- III- Le point de vue des entreprises sur le régime coopératif: évaluation de la formule des stages coopératifs

Ce questionnaire est contenu dans un document de 8 pages comportant 46 questions fermées.¹

Enfin, la structure générale des questionnaires a été construite à partir d'un certain nombre d'énoncés qui devaient être évalués par les répondantes et répondants à l'aide de l'échelle de type Likert.² De plus, pour le questionnaire aux élèves, nous avons regroupé les questions autour des niveaux de stage ($S_1 = 1$ er stage, $S_2 = 2^e$ stage, $S_3 = 3^e$ stage) afin d'éviter de répéter les mêmes questions pour chacun des niveaux de stages et ainsi allonger indûment le dit questionnaire.

Nous avons eu recours tout au long de l'élaboration des questionnaires à une échelle dite "objective".

Une échelle est considérée comme objective quand on y demande à quel point ils sont d'accord avec un énoncé; une échelle est subjective quand elle qualifie l'enseignement du professeur. (Ex. excellent, très bon, passable, etc.)³

Certains énoncés du questionnaire aux entreprises ont été inspirés de la thèse de Guy St-Aubin portant sur "<u>La formation pratique dans l'enseignement professionnel: la situation au Québec</u>", Paris, 1989, (Les annexes, p. 232-347).

Rensis Likert (1932); avec une telle échelle, on demande aux sujets de réagir à chaque item en termes de plusieurs niveaux d'approbation ou de désapprobation. Généralement on a eu recours à une échelle se répartissant en 4 ou 5 niveaux. Likert s'est servi de 5 catégories d'accord-désaccord: Ex. (1) fortement d'accord (2) d'accord (3) indécis (4) pas d'accord (5) pas du tout d'accord.

Huguette Bernard, <u>Processus d'évaluation de l'enseignement supérieur: théorie et pratique</u>, Laval (Québec), Éditions Études vivantes, 1992, p. 58.

Enfin, les auteurs suivants: Huguette Bernard, Jocelyne Lacasse, Larry Swain et Maurice Angers, nous ont servi de guide au niveau de l'élaboration des questionnaires.

3.4.3 Validation des questionnaires

Compte tenu que notre recherche impliquait la collaboration d'autres collèges, ceux-ci ont été appelés à participer à la validation des 3 questionnaires.

Le processus de validation des questionnaires s'est déroulé de la façon suivante: 1

- élaboration des questionnaires par le chercheur;
- critiques et commentaires des "experts de contenu" c'est-à-dire les coordonnateurs des programmes coopératifs des collèges concernés;
- critiques et commentaires de quelques personnes sensibilisées au projet de recherche;
- critiques et commentaires des deux consultantes expertes dans l'élaboration de questionnaires;
- modifications des questionnaires développés en fonction de tous les avis reçus;
- mise à l'essai des questionnaires auprès de personnes du collège de l'Outaouais dans chacun des groupes impliqués;
- nouvelles modifications mineures apportées aux questionnaires;
- administration des questionnaires.

La liste des personnes qui ont participé à la validation et la mise à l'essai des questionnaires se retrouve à l'annexe E de la présente étude.

Nous avons donc grandement bénéficié tant dans le contenu que dans la forme, des différents commentaires émis par les diverses personnes qui ont été associées de près à cette étape très importante de notre recherche.

Les résultats obtenus et les commentaires formulés lors de cet exercice de validation nous ont amené à apporter des modifications majeures à la structure même des questionnaires et aux questions. Plusieurs d'entre-elles furent reformulées afin de les rendre plus spécifiques, d'autres furent modifiées afin d'en enlever le contenu "biaisé". C'est ainsi que nous avons été amenés graduellement à réduire le nombre de questions et le nombre de pages des questionnaires afin de ne pas impatienter inutilement les répondantes et répondants et de faciliter leur tâche. Ce travail de révision et de "validation de contenu" nous a incités à élaborer 4 à 5 versions de questionnaires.

Le processus de validation nous a donc permis de déceler des difficultés reliées à la compréhension des questions, de révéler la possibilité de biais, de questionner le caractère significatif des informations demandées et aussi d'évaluer la faisabilité de l'opération dans son ensemble.

3.4.4 Administration des questionnaires

Les listes des personnes participant à notre recherche ont été identifiées par les coordonnateurs des programmes coopératifs des 4 collèges concernés par la recherche.

Ces listes nous ont permis de cerner la population visée par la recherche en fonction des critères établis à l'item 3.3: Population de l'étude.

L'administration des questionnaires a été effectuée de façon centralisée par le chercheur lui-même.

La validité de contenu est cette qualité que possède un instrument de bien mesurer ce qu'il doit mesurer.

Les questionnaires (268) ont été expédiés par la poste le 1er mars 1994. Dans la lettre explicative¹ accompagnant chaque questionnaire, nous avions demandé aux destinataires de nous retourner ceux-ci au plus tard le 28 mars 1994. Une lettre de rappel a par la suite été envoyée et nous avons dû prolonger le délai accordé pour le retour des questionnaires au 15 avril 1994 afin de nous assurer d'un taux de réponse convenable.

3.4.5 Le taux de réponse

Un taux de réponse satisfaisant est assez difficile à estimer.

"Lorsque l'on s'adresse au public en général, un taux de réponse de 50% peut être considéré comme satisfaisant. Mais on peut penser qu'un taux d'au moins 33% est acceptable s'il n'y a pas lieu de croire que les personnes qui n'ont pas répondu sont différentes de celles qui ont répondu."²

C. Selltiz affirme également que le taux de réponse à des questionnaires par la poste se situe environ entre 10 et 40%.

Les taux de réponse obtenus à nos trois questionnaires sont les suivants:

- Élèves: 57% (56/99)

- Professeurs: 65.1% (28/43)

- Entreprises: 45.2% (57/121)

- Globalement: 53% (141/268)

Ces pourcentages de réponses sont donc conformes aux pourcentages établis par les spécialistes dans le domaine des enquêtes.

L'on retrouve en annexe³ toutes les données pertinentes concernant la distribution des répondants par collège et par programme, pour chacun des groupes visés.

Annexe H: Répartition des répondants par collège et programme (Entreprises)

La lettre explicative jointe à chaque questionnaire se retrouve aux annexes A, B et C.

Maurice Angers, <u>Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines</u>, ch. 8 "La construction des instruments", Montréal, Les Éditions de la Chenellière Inc., 1992, p. 203.

Annexe F: Répartition des répondants par collège et programme (Élèves)

Annexe G: Répartition des répondants par collège et programme (Professeurs)

Annexe I: Sommaire des taux de réponse obtenues aux questionnaires des élèves, des entreprises et des professeurs, par collège et programme

3.4.6 Méthode d'analyse de données

Les données recueillies à partir des divers questionnaires d'enquête ont été traitées et analysées avec le progiciel de traitement statistique SAS.¹

Plusieurs autres données tirées de l'analyse des renseignements disponibles ont été traitées et présentées sous diverses formes de tableaux.

Quant aux données plus qualitatives constituées de commentaires des répondantes et répondants, elles ont été présentées de façon intégrale en omettant les répétitions inutiles.

Nous avons également effectué lorsque requis certaines comparaisons intergroupes en vue de comparer les opinions des répondantes et répondants sur un même sujet.

L'étude des résultats de cette analyse nous a permis de comparer les opinions des répondantes et répondants entre des programmes et des cégeps différents.

3.4.7 Compilation et mise en forme des données

La majorité des données de l'enquête sont présentées sous forme de tableaux. Ceux-ci représentent des "matrices de données", c'est-à-dire des modèles réduits du croisement entre variables (les questions) et répondants (les enquêtés) qui rendent les données "analysables".

Nous avons produit une compilation des résultats chiffrés de chaque catégorie pour chaque variable (en nombre absolu et en %) afin de rendre nos données plus significatives.

Les résultats détaillés de notre sondage sont présentés aux chapitres VI, VII et VIII du présent rapport.

SAS est l'acronyme de Statistical Analysis System. SAS est un ensemble de programmes informatiques permettant des analyses statistiques standard. SAS est utilisé dans divers domaines tels: en recherche opérationnelle, en finance, en recherche des marchés et gestion des ventes, en recherche institutionnelle et en laboratoire.

3.4.8 Les entrevues

Nous avions planifié également de recourir à des entrevues auprès d'un certain nombre de personnes représentatives de chacun des groupes concernés afin de recueillir de l'information supplémentaire sur le régime coopératif et d'approfondir au besoin certains aspects spécifiques qui se dégageraient des réponses écrites des répondantes et répondants.

Cependant, les raisons suivantes nous ont amené à renoncer à l'utilisation de cette démarche complémentaire:

- manque de temps: en effet, l'élaboration, la validation et l'administration des questionnaires ont requis beaucoup plus de temps que prévu à l'origine;
- le recours à l'utilisation majoritaire de questions fermées dans la conception même des instruments de sondage: le recours systématique à cette approche a éliminé à toute fin pratique le besoin des entrevues pour approfondir certains aspects non-couverts par les questionnaires;
- les documents d'information et autres types de rapports portant sur l'enseignement coopératif obtenus des 4 cégeps concernés se sont avérés suffisants pour les besoins de notre recherche. Lorsque c'était nécessaire, nous avons communiqué avec les coordonnateurs des programmes coopératifs de ces cégeps et ceux-ci nous ont transmis les informations pertinentes.

3.5 Calendrier du projet de recherche

Le déroulement du projet de recherche portant sur l'évaluation de l'enseignement coopératif au collégial au Québec s'est effectué selon un cheminement en 5 phases et le calendrier suivant:

Phase I: Analyse du problème (septembre et octobre 1993)

- consultation et synthèse de la documentation sur l'enseignement coopératif;
- examen des outils d'évaluation utilisés dans la recherche d'Ellis et celle de l'Université de Sherbrooke;
- compilation d'une liste de références bibliographiques pertinentes.

Phase II: Mise au point des instruments (novembre 1993 à janvier 1994)

- planification de la recherche;
- conception et élaboration de 3 questionnaires;
- validation des questionnaires;
- mise à l'essai des questionnaires.

Phase III: Collecte des données (mars et avril 1994)

- acheminement des questionnaires;
- mise en place d'une procédure de rappel;
- compilation des résultats des sondages.

Phase IV: Analyse et interprétation des résultats (mai 1994)

- développement de grilles et de tableaux d'analyse;
- analyse des données de la recherche.

Phase V: Rédaction du rapport de recherche (juin et juillet 1994)

3.6 Limites de la recherche

Notre recherche ne veut et ne peut certes pas mettre un point final à l'évaluation des programmes coopératifs au collégial au Québec. Au contraire, elle constitue une amorce à cette nouvelle réalité (l'évaluation de programmes). Cette première évaluation des programmes coopératifs au collégial au Québec s'est particulièrement attardée sur le volet des effets pédagogiques de la formule de l'enseignement coopératif.

D'autres aspects importants reliés à cette formule auraient pu également être examinés, tels que: les jalons et les pré-requis de la mise en oeuvre des stages coopératifs, des aspects davantage reliés à la gestion et à l'organisation du système

coopératif (ressources humaines, matérielles et financières), des aspects reliés à son financement à moyen et à long termes, des aspects reliés à des problématiques diverses (prêts et bourses, liens avec les autres services du collège, diplômation, accréditation des stages, problèmes spécifiques reliés à l'enseignement d'été, etc.).

Ces divers éléments rattachés davantage à des aspects plutôt d'ordre administratif que pédagogique ont été retirés de notre recherche (à la demande de la D.G.E.C.), mais n'en demeurent pas moins très importants pour le développement futur de l'enseignement coopératif au Québec. De plus, les aspects ci-haut mentionnés méritent d'être évalués à la lumière d'un certain recul dans le temps et auprès d'un plus grand nombre de cégeps au Québec.

3.7 Avis au lecteur

Il est important de se rappeler que les résultats de notre recherche sont de types "descriptifs" et qualitatifs" (bien que les données soient quantifiées pour nous fournir une meilleure compréhension). Ils ne doivent pas être interprétés de façon absolue. En effet, l'information recueillie dans le cadre de notre recherche tend plus à suggérer des réflexions ou des tendances, qu'à établir des faits incontestables.

CHAPITRE IV

PORTRAIT DE L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF

IV- PORTRAIT DE L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF

Avant de présenter en détail les résultats de l'évaluation du régime coopératif, il est important de bien connaître ce en quoi consiste l'enseignement coopératif, ses origines, ses principales caractéristiques, les sortes d'alternance ou de formules d'enseignement coopératif, les modèles et calendriers d'alternance et la façon dont le système est organisé. Ce chapitre a donc pour but de nous familiariser davantage sur ce qui sera l'objet de notre évaluation.

4.1 Bref rappel historique de l'enseignement coopératif¹

4.1.1 L'enseignement coopératif au Royaume-Uni

L'idée de faire alterner le travail et les études de façon structurée et systématique est née en Angleterre en 1903, au collège technique Sunderland. Les programmes d'études furent donc réaménagés de façon à inclure des stages pratiques, d'où l'appellation de programmes «sandwich».

Les programmes «sandwich» exigeaient également que les stages soient d'une durée de 18 mois pour un cours de 4 ans et de 12 mois pour celui de 3 ans.

De nos jours, les programmes «sandwich» sont très respectés et constituent toujours une formation qui approfondit la compréhension des concepts, par l'alternance de périodes d'études et de travail, et représentent l'heureuse transition entre le milieu scolaire et celui des affaires et de l'industrie.

4.1.2 L'enseignement coopératif aux États-Unis

En Amérique du Nord, le premier programme d'enseignement coopératif a vu le jour à l'Université de Cincinnati en 1906. L'inventeur de la formule était le professeur d'ingénierie Herman Schneider. L'alternance études et stages en industrie s'effectuait sur une base hebdomadaire.

d'enseignement supérieur, ACDEC, 1989, p. 3-1 à 3-2.

A. S. Knowles and Associates, <u>Handbook of Cooperative Education</u>, San Francisco: Jossey-Boss, 1971, Chapter 1, Historical Development.

Nancy Chiang, <u>Guide de la planification et de la mise sur pied de programmes coopératifs par les établissements</u>

En 1910, Northeastern University, lança son propre programme d'enseignement coopératif à l'intention des futurs ingénieurs. Par la suite, cette formule s'étendit peu à peu à un grand nombre de pays. L'enseignement coopératif a vraiment pris son envol aux États-Unis au début des années soixante alors que des subventions fédérales furent disponibles. La loi américaine de la formation professionnelle reconnaissait l'enseignement coopératif depuis 1907.

Aujourd'hui, plus du tiers des universités et collèges américains offrent des programmes d'enseignement coopératif.

4.1.3 L'enseignement coopératif au Canada¹

Au Canada, en 1957, l'Université de Waterloo (Ontario) fut le premier établissement supérieur à introduire cette approche pédagogique dans l'un de ses programmes. (Génie)

Les modèles de programmes d'enseignement coopératif implantés à Waterloo ressemblaient beaucoup au début à ceux des premières universités américaines.

Cependant, avec le temps, l'Université de Waterloo en vint littéralement à réinventer l'année scolaire en la divisant en périodes de quatre mois, un modèle maintenant adopté par tous les établissements qui offrent l'enseignement coopératif au Canada.

Environ 10 ans après l'initiative de l'Université de Waterloo, l'enseignement coopératif faisait ses débuts dans plusieurs universités et collèges canadiens.

Aujourd'hui, l'on compte environ 35 universités et une soixantaine de collèges qui ont mis sur pied des programmes coopératifs.

Op. cit.; A.S. Knowles, chapitre 8, Cooperative Education in Canada.

4.1.4 L'enseignement coopératif au Québec

4.1.4.1 Au niveau universitaire

technologie supérieure (1974) et l'Université Concordia (1980) appliquent le régime coopératif dans une quinzaine de disciplines. D'autres universités comme l'Université Laval et l'École polytechnique de Montréal ont débuté une incursion récente en régime coopératif.

Au Québec, l'Université de Sherbrooke (depuis 1966), l'École de

Au début, les programmes étaient en grande partie orientés vers le marché du travail. Aujourd'hui, près de 40 ans après le lancement du premier programme, l'enseignement coopératif s'adresse également aux élèves en sciences humaines.

4.1.4.2 Au niveau collégial

En 1974, le Cégep de Hull fut le premier cégep du Québec à expérimenter la formule de l'enseignement coopératif.¹ Celle-ci fut délaissée après deux années faute de fonds suffisants pour assurer la gestion adéquate du programme et faute d'appui inconditionnel des entreprises.²

Depuis 1986, l'enseignement coopératif s'est développé plus rapidement grâce à la contribution financière du gouvernement fédéral, en vertu du programme Alternance Travail-Études (ATE) d'Emploi et Immigration Canada (devenu récemment Développement des Ressources humaines Canada). Cependant, ce n'est qu'au début des années 90 que l'on voit apparaître à nouveau l'intérêt de quelques cégeps pour la formule de l'enseignement coopératif.³

Jean-Robert Vaillancourt, <u>Programme coopératif en Techniques administratives</u>, Cégep de Hull, 1974, 42 p.

Pierre de Breyne, <u>L'enseignement coopératif: rapport final</u>, Collège de l'Outaouais, octobre 1980, p.38.

Michel Laporte, "À propos des Cégeps: pourquoi la formule de l'enseignement coopératif a-t-elle repris de son attrait au début des années 1990?", <u>Revue de l'enseignement coopératif</u>, CAFCE, Vol.3, no1., 1992, p.17-18.

En effet, les collèges de l'Outaouais, Limoilou, Valleyfield et St-Jérôme sont parmi les quatre premiers cégeps publics québécois à se lancer dans l'aventure de l'enseignement coopératif.¹

Aujourd'hui, en 1994, seulement 4 ans après les vrais débuts de l'enseignement coopératif au collégial et 20 ans après le vécu d'une première expérience, l'on compte environ 36 collèges (31 publics, 5 privés) qui dispensent quelques 35 programmes différents auprès de 62 groupes d'élèves.²

Ce développement très rapide pour l'attrait de la formule de l'enseignement coopératif est assez exceptionnel. Cette nouvelle tendance va cependant dans le sens du mandat des cégeps, soit de préparer leurs élèves à occuper des postes très précis sur le marché du travail lors de l'obtention de leur diplôme.

De plus, ce développement s'inscrit au coeur même de la réforme de l'enseignement collégial:

[...] pour offrir une formation réellement adaptée aux besoins changeants du monde du travail et des étudiants, ils devront intensifier leurs liens avec les entreprises: une bonne formation technique doit en effet conjuguer théorie et pratique, c'est-à-dire comprendre des séjours conséquents - sous forme de stages ou d'alternance travail-études - dans le monde du travail. Ce partenariat plus «serré» entre les cégeps et les entreprises est d'ailleurs une des «cibles stratégiques» de la réforme.³

Cet énoncé vient confirmer dans les faits l'appui du Ministère de l'Éducation envers la formule de l'alternance travail-études ou de l'enseignement coopératif.

Le Collège O'Sullivan à Québec, en 1989, fut le premier collège privé au Québec à expérimenter la formule de l'enseignement coopératif.

Direction générale de la formation professionnelle et technique, <u>Synthèse du programme «Alternance travail-études»</u>, <u>réseau collégial</u>, Direction de la formation continue, Québec, novembre 1993, p.1. (Annexe I: Répartition régionale de l'enseignement coopératif dans le réseau collégial.)

Fédération des Cégeps, Dossier "Réforme de l'enseignement collégial: des collèges en chantier", dans Cégep-Propos, Volume 23, no 1, 135^e numéro, oct-nov. 1993, p.11.

Enfin, les programmes coopératifs au collégial sont uniquement orientés vers le marché du travail. "Seuls les programmes professionnels conduisant au marché de l'emploi sont concernés."¹

4.2. Terminologie utilisée

Jusqu'à présent, nous avons utilisé plusieurs termes pour désigner l'enseignement coopératif. En effet, on désigne cette approche pédagogique sous plusieurs vocables.²

- "Alternance travail-études" (A.T.E.)
- "Enseignement alterné"
- "Stages coopératifs"
- "Régime coopératif" / "Système d'enseignement coopératif"
- "Programme d'enseignement coopératif"

L'expression la plus connue est "Enseignement coopératif" ou "Régime coopératif".3

L'alternance travail-études réfère également au volet du programme d'Intégration professionnelle de la Planification de l'emploi du ministère fédéral Emploi et Immigration Canada.⁴ D'où un certain nombre de collèges au Québec qui utilisent régulièrement ce terme.

Cependant, il faut se rappeler que bien avant que le programme fédéral de financement existe, il y avait un régime de formation important au Canada et aux États-Unis qui était désigné sous l'appellation régime coopératif.

D.G.E.C., Option alternance travail-études: pour associer théorie et pratique, Document d'information, Direction générale de l'enseignement collégial, Québec, août 1993, p.13.

ACDEC - Québec, <u>L'enseignement coopératif: un programme d'avenir</u>, mémoire de l'Association Canadienne de l'enseignement coopératif à la Commission parlementaire de l'Éducation à propos de l'enseignement collégial, septembre 1992, p.6.

Remarque: en milieu anglophone on utilise l'expression «Cooperative Education».

Emploi et Immigration Canada, <u>Intégration professionnelle</u>. Alternance travail-études: guide des auteurs de demande, Ottawa, octobre 1991, p.1.

Comme l'expression "Alternance travail-études" est aussi fréquemment utilisée en pratique que l'expression "Enseignement coopératif" ou "Régime coopératif", nous utiliserons indifféremment ces diverses terminologies dans notre rapport.¹

4.3 Définitions du concept d'alternance travail-études

La notion d'alternance a tellement été galvaudée qu'elle mérite qu'on s'attarde un peu à sa définition.

4.3.1 Définition de l'enseignement coopératif

Dans son sens strict, l'enseignement coopératif est une façon d'organiser la formation professionnelle initiale. Elle se fonde sur la reconnaissance du milieu de travail comme lieu de formation. La caractéristique essentielle de l'enseignement coopératif est l'alternance, planifiée par l'école, entre la formation à l'école et la formation appliquée en milieu de travail. "Coopératif" signifie qu'une collaboration s'installe entre les deux partenaires.²

L'enseignement coopératif réfère à un processus continu où la formation et l'activité de travail ont nécessairement des liens entre elles.

L'enseignement coopératif tel que pratiqué et vécu dans les collèges du Québec se rapproche davantage d'une formule "d'alternance intégrative" telle que définie par Landry (1988).

L'enseignement coopératif est un système de formation qui permet aux élèves d'acquérir dans les entreprises une expérience professionnelle reliée à leur domaine d'études.

Toutefois, comme le terme alternance travail-études fait souvent référence à une multitude de formes de stages, il serait peut-être plus approprié que l'on utilise au collégial le terme "enseignement coopératif" ou "régime coopératif" pour nous distinguer nettement des diverses formules de stages pratiquées tant au secondaire qu'au collégial. L'ACDEC-Québec devra éventuellement trancher ce débat!

Jules Desrosiers, <u>La place des stages longs en milieu de travail dans la formation initiale</u>: exemples et réflexions, document de travail, Ministère de l'Éducation, Montréal, 1989, p. 13.

4.3.2 Définition de l'alternance travail-études (A.T.E.)

"Processus intégré de formation professionnelle qui allie l'école et l'entreprise comme lieux interactifs d'acquisition de compétences et dont les passages de l'un à l'autre sont inscrits dans une programmation déterminée."

"Fondamentalement, la notion d'alternance suppose un va-et-vient entre un lieu de formation formelle et une activité en entreprise. Ainsi, on parlera de «formations alternées» lorsque la formation à l'école est combinée avec la formation en entreprise." (Jallade, 1988, p.19)

4.3.3 Typologie de l'alternance selon Landry²

Il en existe 3 types d'alternance:

4.3.3.1 L'alternance juxtapositive

"C'est un programme constitué de deux périodes d'activités différentes en des lieux différents, l'un de travail, l'autre d'étude, mais sans aucune liaison manifeste. Institutionnellement et didactiquement, il y a disjonction entre les deux phases d'activités."

4.3.3.2 L'alternance associative

"Elle constitue une forme plus élaborée d'association entre le milieu de formation et le milieu de travail. Ce lien apparaît surtout au niveau institutionnel et le point de vue didactique laisse souvent à désirer."

4.3.3.3 L'alternance copulative ou intégrative

"Ce type d'alternance montre qu'il y a une copénétration effective des différents milieux impliqués. Ce processus suppose une étroite interaction tant aux points de vue institutionnel, didactique que relationnel, tout au long de la formation."

Carol Landry, Fonctions et modalités organisationnelles d'expériences de formation professionnelle en alternance, Université de Sherbrooke, mai 1988, p. 15.

Texte tiré d'un mémoire de l'Association provinciale des commissions de formation professionnelle présenté au Conseil des collèges et cité par Carole Pelletier dans: <u>Vers une nouvelle figure des apprentissages pratiques:</u> <u>acquis, projets, perspectives d'avenir</u>, Québec, Conseil des collèges, août 1991, p. 21-22.

"Ce type d'alternance prévoit toujours une période préparatoire au séjour en entreprise et une période d'exploitation au retour. C'est la meilleure façon d'assurer l'articulation didactique entre deux institutions." 1

4.4 Types d'alternance ou de formules d'enseignement coopératif

4.4.1 L'éducation coopérative de niveau secondaire en Ontario²

4.4.1.1 Définition

C'est un mode d'apprentissage par l'expérience qui donne droit à des crédits selon les programmes - cadres du ministère de l'Éducation; on y intègre le travail scolaire, la théorie apprise en classe et l'expérience pratique en milieu de travail.

4.4.1.2 Organisation

Dans un programme - type du palier secondaire, l'horaire de l'élève se divise habituellement entre les cours suivis à l'école durant une partie de la journée et la formation reçue dans un poste de travail.

4.4.1.3 Rémunération

Les élèves qui font partie des programmes d'éducation coopérative ne sont pas rémunérés par les entreprises.

¹ <u>Ibid</u>., p. 17.

Ontario, Ministère de l'Éducation, Éducation coopérative: lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, Toronto, Imprimeur de la Reine 1989, 29 p.

4.4.2 L'alternance travail-études (A.T.E.) de niveau secondaire au Québec¹

4.4.2.1 Définition

L'alternance travail-études est une méthode d'enseignement grâce à laquelle des périodes de travail chez des employeurs participants sont officiellement intégrées au calendrier scolaire de l'élève.

4.4.2.2 Organisation

Les élèves doivent effectuer des stages d'une durée minimale de 200 heures au cours de l'année scolaire. Les projets d'alternance sont destinés à 2 catégories d'élèves: les élèves postulant un diplôme en formation professionnelle offerte au secondaire (DEP, CEP OU ASP) et les 16 ans et plus inscrits dans les cheminements particuliers de formation. (élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage)

4.4.2.3 Rémunération

Les stagiaires ne reçoivent généralement aucune rémunération.²

4.4.3 L'alternance travail-études (A.T.E.) de niveaux collégial et universitaire au Ouébec³

4.4.3.1 Définition

L'alternance travail-études est une méthode d'enseignement suivant laquelle des périodes de travail chez des employeurs participants sont officiellement intégrées aux études de l'élève.

Ministère de l'Éducation, <u>Projets alternance travail-études (ATE)</u>: Guide de présentation de projets. Québec, 1990, p. 1.

L'établissement d'une formule de crédit d'impôt aux entreprises risque d'apporter des changements majeurs dans les mois qui viennent à la fois au niveau de la durée des stages et de la rémunération, pour les élèves de niveau secondaire.

Emploi et Immigration Canada, <u>Intégration professionnelle</u>, <u>Alternance travail-études</u>: Guide des auteurs de demande, Ottawa, 1991, p. 1.

4.4.3.2 Organisation

On entend par "alternance" la succession de séances d'études et de séances de travail, qui sont aménagées de façon qu'en tout temps de l'année les élèves puissent aller travailler chez les employeurs. La durée moyenne de chaque période de travail doit être de 14 à 16 semaines au cours d'une période de 12 mois.

4.4.3.3 Rémunération

L'élève de niveau postsecondaire est rémunéré pour le travail qu'il effectue à un taux concurrentiel.

4.4.4 Le modèle suédois¹

Dans la filière de formation technique qui dure 4 ans, on prévoit 2 périodes de stage au cours des deux derniers étés. Les stagiaires sont rémunérés lors des stages de longue durée.

La stratégie de formation n'est pas seulement établie en fonction de la stricte adaptation au marché du travail, mais aussi dans le sens d'une politique volontaire d'élargissement des qualifications en usage dans les milieux de travail.

La multiplication des séjours en milieu de travail ne se fait pas sous la tutelle des entreprises.

Des conditions très concrètes permettent aux stages en entreprise d'être réellement formateurs et qualifiants. Ces conditions sont les suivantes:

- créer des conditions favorisant une participation active du personnel enseignant;

Christian Payeur, <u>S'engager pour l'avenir</u>, Formation professionnelle, Éducation et monde du travail au Québec, C.E.Q., mars 1990, p. 24-26.

- permettre aux élèves d'intégrer dans leur cheminement scolaire les acquis de leur séjour en milieu de travail; en effet, sans activité de renforcement en classe, les stages sont vécus comme des événements isolés et trop courts pour avoir un impact;
- assurer le nombre de places nécessaires pour les stages;
- mettre en place et assurer les conditions d'encadrement en entreprise.

4.4.5 Le modèle français¹

Les séjours en entreprise ont pour objectifs d'ouvrir l'école aux réalités de la vie active et donner une formation mieux adaptée aux débouchés offerts sur le marché. Ces séquences durent au maximum 10 semaines et en moyenne, leur durée varie de 2 à 3 semaines.

Il existe diverses formules de formation en alternance en France²: l'apprentissage, les séquences éducatives en entreprise, les formations complémentaires d'initiative locale, les contrats de qualification, les contrats d'adaptation et les stages de préparation à l'emploi.

Le principal problème rencontré semble être le même pour toutes les formules d'alternance existantes: la difficulté d'établir un véritable partenariat avec le monde du travail qui assure des conditions satisfaisantes d'encadrement.

Christian Payeur conclue de son analyse des systèmes d'alternance que "les évaluations faites jusqu'à ce jour ne permettent pas d'affirmer que l'alternance représente en soi un avantage déterminant pour l'insertion des jeunes."³

<u>Ibid.</u>, p. 33-35.

Pour en connaître davantage sur le fonctionnement et la description du modèle français, consulter l'étude de Claudine Audet, <u>La formation en alternance en France</u>, décembre 1992, 50 p.

Op. cit.: Christian Payeur, p. 35.

4.5 Types et caractéristiques des stages

4.5.1 Sortes de stages

Il existe une variété assez importante de stages. À titre indicatif, nous vous présentons ici les types usuels de stages dont on fait le plus souvent état:

- stages visant l'intégration des femmes en emploi;
- stages visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes décrocheurs;
- stages visant l'insertion en emploi des bénéficiaires de la sécurité du revenu;
- stages visant l'intégration des immigrants;
- stages (ou formation en alternance) appliqués dans le cadre des cheminements particuliers du secondaire;
- stages s'adressant aux étudiants inscrits à l'éducation des adultes;
- stages s'adressant aux étudiants du secondaire, collégial ou universitaire;
- stages de formation des maîtres;
- stages internationaux;
- stages s'adressant aux étudiants inscrits au secteur professionnel du secondaire et technique du collégial;
- stages coopératifs.

La nature des stages varie énormément selon les objectifs qu'on leur assigne et ils ont tous des exigences particulières.¹

Aussi, lorsque l'on parle d'enseignement coopératif ou d'alternance travailétudes, on se réfère également à la notion de stage. Mais de quels types de stages en milieu de travail s'agit-il? Il y a là une certaine confusion dans les termes utilisés. En effet, l'on parle de stages dans tous les cas mais il ne s'agit pas toujours de la même réalité. On a même tendance à confondre souvent STAGE et FORMATION EN ALTERNANCE:

Les stages en formation professionnelle constituent des compléments à une formation qui se donne pour l'essentiel en institution. L'alternance suppose un mouvement de va-et-vient beaucoup plus substantiel entre les milieux de l'enseignement et du travail.

La formation en alternance suppose des stages plus fréquents, plus longs et exige de l'entreprise un engagement plus important.²

Il se dégage ainsi de cette citation un certain nombres d'éléments qui caractérisent la formation en alternance à savoir: mouvement de va-et-vient plus substantiel entre les milieux de l'enseignement et du travail, la fréquence des stages, la durée des stages, le statut des stagiaires et l'engagement de l'entreprise.

C'est donc vraiment par le biais d'une clarification des caractéristiques des uns (les stages conventionnels) et des autres (les stages coopératifs) que nous sommes davantage en mesure de comprendre les différences qui font la différence!

Le tableau suivant résume en quelques points fondamentaux (une quinzaine) les caractéristiques que nous venons d'évoquer.

² <u>Ibid.</u>, p. 5.

TYPOLOGIE USUELLE DES STAGES: <u>Le stage d'orientation</u>, <u>le stage d'observation</u>, <u>le stage d'intégration</u>, <u>le stage d'exécution et d'apprentissage</u>. L'on retrouve une définition du vocabulaire utilisé pour décrire les différents types de stages dans le document suivant: Forum pour l'emploi, <u>Guide de stages en milieu de travail dans le cadre des programmes de formation professionnelle du secondaire et du collégial</u>, novembre 1992, p. 6-8.

4.5.2 Caractéristiques des stages conventionnels et coopératifs*

TABLEAU 4.11

STAGE CONVENTIONNEL	STAGE COOPÉRATIF
Le stage est non-rémunéré.	Le stage est obligatoirement rémunéré.
• La durée du stage peut varier selon la nature même du programme de formation, les techniques utilisées ou les exigences particulières des milieux de travail.	• La durée du stage est fixe (14 à 16 semaines) au cours d'une période de 12 mois. Le stage s'effectue en alternance avec des sessions d'études.
• La durée minimale du stage est de 200 heures par année scolaire ou 20% de la durée totale du programme d'études (au secondaire); elle est souvent de 2 ou 3 semaines (au collégial).	 La durée des périodes de travail représente normalement 50% de la durée des périodes d'études. Elle ne doit pas être inférieure à 30% (au postsecondaire).
• Le nombre de stages varie selon les programmes techniques.	• Le nombre de stages est généralement établi à 2 ou 3.
• Les élèves ne sont pas disponibles en tout temps de l'année compte tenu de l'organisation pédagogique requise.	 Les périodes d'études et les périodes de travail doivent être aménagées de façon qu'en tout temps de l'année les élèves puissent aller travailler chez les employeurs.
• Les stages se tiennent souvent au cours de la 6e session ou à la fin de la 6e session d'études.	• Les stages se tiennent aux sessions d'automne, d'hiver et d'été.
Le contenu et les objectifs du stage sont définis par le milieu institutionnel.	• Le contenu du stage est défini par l'employeur et doit plutôt répondre à des besoins réels de l'entreprise.

^{*} Ce tableau a été élaboré à partir d'un document antérieur de l'auteur qui s'intitulait: "Les différences qui font la différence".

STAGE CONVENTIONNEL	STAGE COOPÉRATIF
L'encadrement de l'élève est assuré par le personnel enseignant.	L'encadrement de l'élève est assuré par l'entreprise.
Le stagiaire conserve son statut d'étudiant en stage.	• Le statut du stagiaire en est un de travailleur de l'entreprise.
• L'entreprise doit nécessairement assurer un encadrement du stagiaire car la priorité d'un stage s'exprime en termes d'apprentissage à réaliser.	L'entreprise doit nécessairement assurer une supervision du stagiaire car la priorité d'un stage coopératif s'exprime en termes de tâches à accomplir.
• Le stage ne permet pas le remplacement d'un salarié mais favorise plutôt une forme de "compagnonnage".	• L'élève en régime coopératif remplace parfois un salarié qui s'est absenté pour diverses raisons; le "parrainage" est davantage favorisé.
• Le type de stage réalisé est généralement de nature "non-productif" (formation hors-production).	Le type de stage réalisé se veut nécessairement de nature "productif".
L'élève n'est pas vraiment intégré dans l'entreprise compte tenu d'un séjour assez court.	L'élève doit s'intégrer dans l'entreprise compte tenu d'un séjour assez long.
• L'enseignant est responsable de l'évaluation du stagiaire.	L'employeur est responsable de l'évaluation du rendement du stagiaire.
• Le stage est souvent crédité et il est inclus à l'intérieur du programme d'études.	Le stage est non crédité et il prolonge le programme d'études d'une session.

4.6 Séquences types d'études et de stages offertes par les collèges

Voici quelques modèles d'alternance qui contiennent 2 ou 3 périodes de stage. Certains de ceux-ci sont couramment utilisés par certains cégeps et d'autres sont par ailleurs plutôt théoriques.

4.6.1 Modèles d'alternance à 3 stages

1^{er} modèle d'alternance à 3 périodes de stage.

Pre	Première année		Deu	xième a	nnée	Troi	sième a	ınnée	Quatrième année		
A	Н	E	A	Н	Е	A	Н	E	A		
1	2	The state of the s	3	Sı	4	S ₂	5	S ₃	6		

REMARQUES:

- 1) Le 1^{er} stage intervient après la 3^e session de cours, en 2^e année du programme.
- 2) La séquence des stages est la suivante: Hiver (S₁) / Automne (S₂) / Été (S₃).
- 3) Il y a toujours une session d'enseignement à l'été de la 2^e année (4^e session).
- 4) Le programme est allongé d'une demi-année et les élèves graduent au mois de décembre de la 4^e année.
- 5) Il y a une session de cours supplémentaire (6e session) à l'automne de la 4e année qui s'ajoute à l'arrivée de la deuxième cohorte d'élèves.

Ce modèle est présentement utilisé aux Collèges de Limoilou et Valleyfield; il est également très répandu dans la majorité des programmes coopératifs de niveau collégial en Ontario. 1

ACDEC, <u>Répertoire des programmes Coopératifs</u>, 1990-91, 301 p.

Agencement des sessions selon le premier modèle à 3 périodes de stage

Cohortes	1re	an	née	2e	anr	iée	3e	anı	1ée	4e	anı	née	5e	anı	née	6e	anr	iée
d'élèves	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E
1	1	2		3	S ₁	4	S ₂	5	S 3	6	4)							
2				1	2		3	S ₁	4	S ₂	5	S 3	6					
3							1	2		3	S ₁	4	S ₂	5	S 3	6		

2^e modèle d'alternance à 3 périodes de stage.

Pr	Première année			uxième an	née	Troisième année			
A	н Е		A	Н	Е	A	Н	Е	
1	2	3	S ₁	4	S_2	5	S ₃	6	

REMARQUES:

- 1) Le 1^{er} stage intervient après la 3^e session de cours en 2^e année du programme.
- 2) La séquence des stages est modifiée de la façon suivante: Automne (S₁) / Été (S₂) / Hiver (S₃).
- 3) Il y a toujours deux sessions d'enseignement à l'été dans ce modèle: 1ère année (3e session) et 3e année (6e session).
- 4) Le programme est complété en 3 ans et les élèves graduent au mois de septembre.
- 5) Il n'y a plus de congés pour les élèves dans ce modèle.

Ce modèle est théorique et peu répandu.

3e	modèle	d'alternance	à	3	périodes	de	stage.
----	--------	--------------	---	---	----------	----	--------

Première année			Deuxième an	née	Tro	Troisième année			
A	Н	Е	A	Н	Е	A	Н	E	
1	2	$ S_1$	3	$ S_2 $	4	S_3	5	6	

REMARQUES:

- 1) Le 1^{er} stage intervient après la 2^e session de cours, à la fin de la 1^{ère} année de programme.
- 2) La séquence des stages est modifiée de la façon suivante: Été (S₁) / Hiver (S₂) / Automne (S₃).
- 3) Il y a toujours 2 sessions d'enseignement à l'été dans ce modèle: 2^e année (4^e session) et 3^e année (6^e session).
- 4) Il n'y a plus de congés pour les élèves dans ce modèle.

Ce modèle est théorique et peu répandu.

4e modèle d'alternance à 3 périodes de stage (réparties sur 5 trimestres).1

	Première année			uxième an	née	Troisième année			
A	Н	Е	A	Н	Е	A	Н	Е	
1	2	S ₁	3	S ₂	4	S ₃	5		

REMARQUES:

- 1) Le premier stage intervient après la 2^e session de cours, à la fin de la 1^{ère} année du programme.
- 2) La séquence des stages est la suivante: Été (S₁) / Hiver (S₂) / Automne (S₃).
- 3) Il y a toujours une session d'enseignement à l'été de la 2^e année (4^e session).
- 4) La 6^e session de cours est abolie car les stages remplacent certains cours.
- 5) Les stages coopératifs sont crédités car ils se substituent aux stages conventionnels obligatoires du programme régulier.
- 6) Les élèves graduent donc en même temps que tous les autres qui ne sont pas en régime coopératif, c'est-à-dire au mois d'août de la 3^e année du programme.

Ce modèle est utilisé au Collège de St-Jérôme.

4.6.2 Modèles d'alternance à 2 périodes de stage

1er modèle d'alternance à 2 périodes de stage (réparties sur 6 trimestres).1

Première année				Deuxième	année	Troisième année			
Α	Н	Е	A	Н	Е	A	Н	Е	
1	2	С	3	4	S_1	5	S ₂	6	

REMARQUES:

- 1) Le 1^{er} stage intervient après la 4^e session de cours, à la fin de la 2^e année du programme.
- 2) La séquence des stages est la suivante: Été (S_1) / Hiver (S_2) ; il n'y a donc pas de stages à l'automne dans ce modèle.
- 3) Il y a toujours une session d'enseignement à l'été de la 3e année. (6e session)
- 4) Le programme est complété en 3 ans et les élèves graduent au mois de septembre.

Ce modèle est présentement utilisé dans tous les programmes coopératifs du Collège de l'Outaouais de même que dans la majorité des cégeps du Québec, c'est-à-dire environ une vingtaine de cégeps.

Agencement des sessions selon le premier modèle à 2 périodes de stage

Cohortes	1re	an	née	2e	anı	née	3e	anı	née	4e	ann	ée	5e	ann	iée
d'élèves	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E	A	H	E
1	1	2	_	3	4	S ₁	5	S ₂	6						
2				1	2	_	3	4	S ₁	5	S ₂	6			
3							1	2	_	3	4	s_1	5	S ₂	6

Ce modèle est utilisé aux cégeps de l'Outaouais et de Limoilou.
 N.B. Le Collège de Limoilou utilise présentement la formule à 3 stages et à 2 stages.

2^e modèle d'alternance à 2 périodes de stage (réparties sur 5 trimestres)¹

Première année			Deuxième	année	Troisième année			
A	Н	Е	A	Н	Е	A	Н	E
1	2	С	3	4	S ₁	5	S ₂	

REMARQUES:

- 1) Le 1^{er} stage intervient après la 4^e session de cours, à la fin de la 2^e année du programme.
- 2) La séquence des stages est la suivante: Été (S₁) / Hiver (S₂); il n'y a donc pas de stages à l'automne dans cette formule.
- 3) Il n'y a pas d'enseignement d'été dans cette formule.
- 4) La 6e session de cours est abolie car le 2e stage se substitue à certains cours.
- 5) Cette formule n'exige pas l'ajout d'une session supplémentaire et est similaire à un programme régulier.
- 6) Les élèvent graduent donc en même temps que tous les autres qui ne sont pas en régime coopératif, c'est-à-dire au mois d'août de la 3^e année du programme.

¹ Ce modèle est utilisé par un collège privé, i.e. le Collège O'Sullivan de Québec.

4.6.3 Calendrier d'alternance par collège

TABLEAU 4.12

Collège de l'Outaouais

Année	Automne	Hiver	Été
1ère	S1	S2	Vacances
2 e	S3	S 4	Stage 1
3 e	S 5	Stage 2	S6 (DEC)

Collège de Limoilou

Année	Hiver	Été	Automne
1ère	S 1	S 2	Stage 1
2 e	S3	Stage 2	S 4
3 e	Stage 3	S 5	DEC

Collège de St-Jérôme

Année	Autome	Hiver	Été
1ère	S1	S 2	Stage 1
2 e	S3	Stage 2	S 4
3 e	Stage 3	S 5	DEC

Collège de Valleyfield

Année	Automne	Hiver	Été
1ère	S1	S2	Vacances
2 e	S 3	Stage 1	S 4
3 e	Stage 2	S 5	Stage 3
4 e	S 6	DEC	

Légende: S: Session de cours

- 4.6.4 Un système coopératif à deux ou trois stages: quelle séquence choisir?
 - A) Ce que dit l'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC)

L'ACDEC évoque les principes suivants:1

- la séquence des périodes d'études et de stages devraient être déterminée selon les objectifs poursuivis de façon à permettre aux élèves d'acquérir une expérience de travail valable pour son secteur d'activité:
- le stage devrait se tenir à différents moments de l'année afin que les élèves puissent avoir une vue d'ensemble des activités d'une entreprise;
- les élèves devraient être disponibles tout au long de l'année;
- le temps consacré aux stages devrait représenter, en moyenne, 50% du temps consacré aux études et jamais moins de 30%;
- le stagiaire, avant le début de son stage, doit avoir progressé suffisamment dans son programme académique afin qu'il soit en mesure de réaliser les objectifs de ses stages.

Ainsi, les principes édictés par l'ACDEC, même s'ils favorisent une séquence à trois stages, n'empêchent pas la réalisation de programmes coopératifs à deux stages. En effet, les deux périodes de stages représentent plus de 30% du temps consacrés aux études (2 stages ÷ 6 sessions de cours = 33%).

Nancy K.M. Chiang, <u>Guide de la planification et de la mise sur pied de programmes coopératifs par les établissements d'enseignement supérieur</u>, ACDEC, bureau national, 1989, p. 7-6 et le <u>Guide sur l'agrément de l'ACDEC</u>, mars 1993, p. 12.

B) Ce que dit la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC)

La DGEC évoque les paramètres suivants:

1

- le collège élabore la planification de son régime coopératif en fonction des particularités inhérentes au programme de formation qu'il entend dispenser en régime coopératif;
- la complexité des stages de travail augmente avec la progression des études. De plus, l'élève étant rémunéré par l'employeur lorsqu'il est en stage, il doit être rentable et productif de façon à soutenir la compétition;
- considérant l'avantage d'offrir aux employeurs des stagiaires sur 12 mois consécutifs, ce qui facilite l'organisation du travail et souvent permet de rendre disponible un poste de travail à cet efffet, il est important pour tous les cas où le programme de formation s'y prête d'intégrer trois stages à la planification.

Ainsi, la DGEC démontre une attitude quand même prudente et flexible quant à la question de deux ou trois stages. Elle tient compte du facteur relié aux particularités de certains programmes² de même que des besoins de rentabilité de l'entreprise.³

C) Ce que dit Emploi et Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada évoque les conditions suivantes:4

les périodes d'études et les périodes de travail (stages) doivent être aménagées de façon qu'en tout temps de l'année les élèves puissent aller travailler chez les employeurs. Les stages se tiennent aux sessions d'automne, d'hiver et d'été. Cela suppose donc trois

D.G.E.C., Option alternance travail-études: pour associer théorie et pratique. Document d'information, Direction générale de l'enseignement collégial, Québec, août 1993, p. 13.

Certains programmes ont en effet un tronc commun de quatre sessions de cours. Il serait donc impossible dans un tel contexte d'y inclure une formule coopérative à trois stages.

Pour les entreprises, les élèves doivent être suffisamment prêts à occuper des tâches de travail rémunéré sans pour autant exiger trop d'heures de supervision.

Emploi et Immigration Canada, Guide de présentation de projet, juin 1993, p. 3.

stages pour un programme collégial technique de trois ans ou universitaire de premier cycle;

 un calendrier de programme prévoyant deux stages devrait être exceptionnel.

Ainsi, Emploi et Immigration Canada prend une position plus définitive en regard de ce sujet et préconise une séquence à trois stages. Cette exigence ne prend pas en compte les particularités des programmes techniques collégiaux et risque d'affecter le développement de l'enseignement coopératif au collégial au Québec.¹

Une formule à trois stages généralisée au collégial au Québec limiterait sans aucun doute les places de stage disponibles ainsi que les partenaires éventuels. Emploi et Immigration Canada démontre une méconnaissance de la structure des programmes techniques collégiaux lorsqu'il exige des cégeps qu'ils mettent sur pied des programmes coopératifs à trois stages.²

Il nous apparaît important que les cégeps du Québec puissent développer leur régime coopératif en fonction des besoins exprimés par les entreprises certes, mais aussi en fonction de leurs caractéristiques de programmes. Une plus grande flexibilité à cet égard est certainement souhaitable et souhaitée!

4.7 L'organisation du système coopératif

Cette section donne un aperçu du fonctionnement des programmes coopératifs dans les collèges. Nous abordons ici les principaux aspects qui concernent l'opérationnalisation des stages coopératifs.

En effet, plusieurs cégeps au Québec ont opté pour une formule coopérative à deux stages alors qu'Emploi et Immigration vient modifier de façon unilatérale une des conditions essentielles reliées au financement même des programmes coopératifs.

Emploi et Immigration semble vouloir mettre sur le même niveau les cégeps, les collèges canadiens et les universités alors qu'il existe des différences fondamentales dans la structure même des niveaux de formation de chacune de ces institutions.

4.7.1 Les différences entre les types de programmes coopératifs¹

TABLEAU 4.13

	OBLIGATOIRES	OPTIONNELS	SÉLECTIFS
DÉFINITION	programme coopératif pour tous les élèves inscrits	programme coopératif et régulier offerts	élèves participent aux programmes coopératifs après sélection
AVANTAGES	administration et plani- fication des ressources humaines et matérielles plus faciles à gérer programme uniforme qui profite à tous les élèves	les élèves choisissent de participer ou non aux programmes coopératifs les élèves peuvent réintégrer les programmes réguliers s'ils le désirent	contrôle de la qualité et du nombre d'élèves contrôle de l'adminis- tration et du développe- ment des programmes coopératifs sécurité d'emploi pour le personnel
INCONVÉNIENTS	les élèves sans stage peuvent être appelés à laisser le programme manque de contrôle sur la qualité des élèves admis les élèves n'ont pas le choix d'opter pour le même programme en régime régulier	fonctionnement plus onéreux répétition du même cours deux fois par année planification de l'horaire et des besoins plus difficiles	

Op. cit.: Nancy K.M. Chiang, p. 7-4.

4.7.2 La structure organisationnelle de l'enseignement coopréatif

STRUCTURE CENTRALISÉE VERSUS STRUCTURE DÉCENTRALISÉE¹

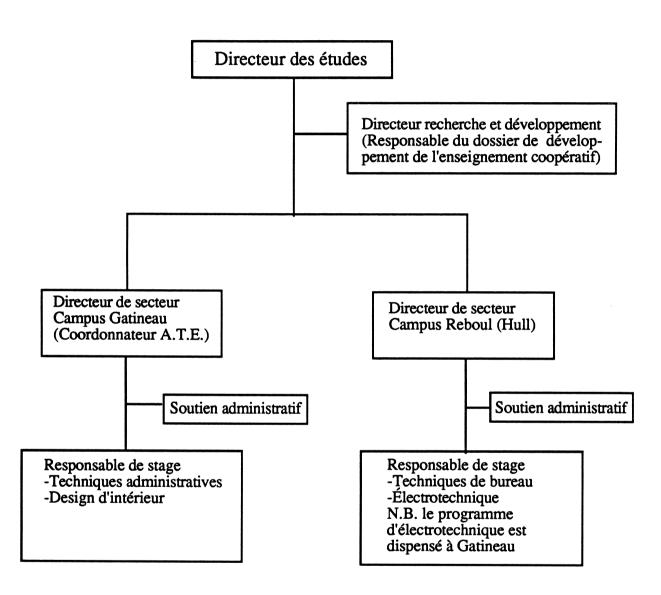
TABLEAU 4.14

STUCTURE	CENTRALISÉE	DÉCENTRALISÉE
DÉFINITION	-Les coordonnateurs de stages sont tous regroupés dans la même unité administrative -toutes les activités relatives aux stages y sont administrées	-les coordonnateurs de stages travaillent à partir du département qui offre les programmes coopératifs
AVANTAGES	-administration facilitée -meilleur contrôle de la coordination des stages et de la qualité des services offerts -application des politiques administratives de façon uniforme -concentration d'énergie sur les tâches de coordination de stages -services offerts à un plus grand nombre d'élèves -identification des dépenses facilitée	-contacts réguliers avec le personnel enseignant -coordonnateurs de stages qui enseignent font partie intégrante de la vie départementale
INCONVÉNIENTS	-contacts moins réguliers avec le personnel enseignant	-plus onéreux -requiert un contrôle de la qualité des services plus serré (ex: éviter la duplication de prise de contacts avec des employeurs, etc.) -exige d'assumer en parallèle des tâches de coordonnateurs de stages qui sont difficiles à accomplir harmonieusement

¹ <u>Ibid.</u>, p. 10-3.

4.7.3 Structure administrative des programmes coopératifs du Collège de l'Outaouais¹

TABLEAU 4.15



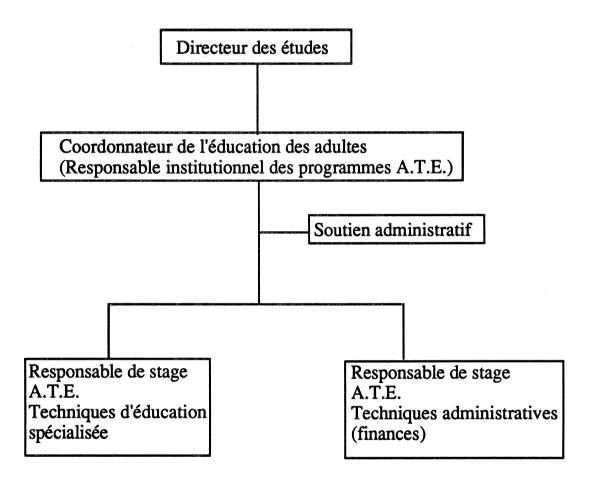
Prévue pour septembre 1994; implications de la nouvelle structure:

⁻on isole le développement de la gestion des programmes A.T.E.

⁻on décentralise les programmes A.T.E. pour les rapprocher des départements -on maintient le poste des deux professionnels responsables de stage.

4.7.4 Structure administrative des programmes coopératifs du Collège de St-Jérôme

TABLEAU 4.16

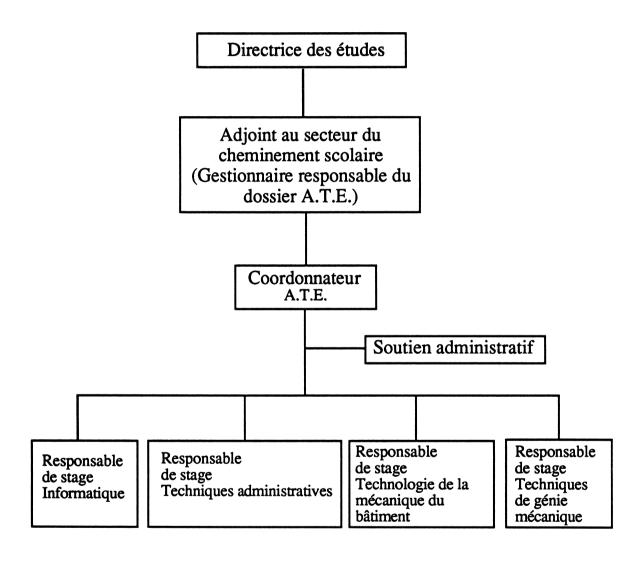


Personnel:

- -1 cadre responsable du dossier A.T.E.
- -2 responsables de stage (enseignants dans chacun des programmes concernés)
- -1 soutien administratif

4.7.5 Structure administrative des programmes coopératifs du Collège de Limoilou

TABLEAU 4.17

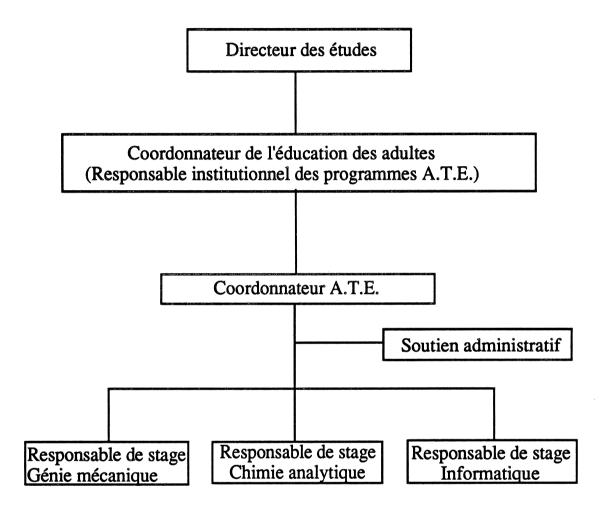


Personnel:

- -1 cadre responsable du dossier A.T.E.
- -1 professionnel coordonnateur A.T.E. (attaché d'administration, temporaire)
- -4 professionnels responsables de stage: (attachés d'administration, temporaires)
- -1 soutien administratif

4.7.6 Structure administrative des programmes coopératifs du Collège de Valleyfield

TABLEAU 4.18



Personnel:

- -1 cadre responsable du dossier A.T.E.
- -1 coordonnateur A.T.E. (à mi-temps)
- -3 responsables de stage: professeurs au sein de chacun des départements concernés. (moitié professeur-moitié professionnel)
- -1 soutien administratif

TABLEAU 4.19

4.7.7 RÔLE DU SERVICE DE COORDINATION	PRINCIPALES TÂCHES DU RESPONSABLE DE S	TAGE
1. Établir des politiques et des outils de fonctionnement.	1. Prospecter les employeurs susceptibles d'offrir des	% temps
2. Prospecter des employeurs et des postes de stage.	stages, leur expliquer le programme, les convaincre d'y participer et présider à chacune de leurs démarches pertinentes.	50%
3. Préparer les élèves aux stages.	2. Initier les élèves au système, les guider et les conseiller	
4. Organiser les entrevues élèves-employeurs.	individuellement ou en groupe quant au déroulement de leur carrière et au choix de leurs stages.	10%
5. Affecter les stagiaires aux employeurs.	3. Organiser les entrevues employeurs-élèves préalables	
6. Assurer le suivi des stages.	aux stages et présider à l'assignation des stagiaires.	10%
7. Évaluer les stages.	4. Visiter les stagiaires et les employeurs durant les stages de manière à contrôler le déroulement du stage et régler les problèmes qui peuvent survenir en cours de stage	10%
8. Évaluer le programme coopératif.	entre les stagiaires et l'employeur.	
	5. Participer à l'évaluation du stagiaire et du stage; participer à l'évaluation du programme.	15%
	6. Maintenir des fichiers d'information sur les employeurs.	4%
	7. Effectuer la gestion financière du programme.	1%

4.7.8 Description du processus opérationnel des stages coopératifs

A) La préparation et le déroulement des stages

- Établissement de stratégies pour la recherche et l'obtention d'offres de stage.¹
- Les entreprises intéressées doivent soumettre à l'institution des offres de stage (offres d'emploi).
- Choix des élèves éligibles aux stages (rencontres individuelles ou comité de sélection).
- Organisation de sessions de formation préparatoires aux stages (cours de 30 à 45 h., crédités/non crédités ou séminaires de stages).
- Affichage des offres de stage.
- Choix des milieux de stage par les élèves (demande d'entrevues avec les employeurs).
- Organisation des entrevues selon un calendrier pré-établi.
- Établissement d'une liste de choix par ordre préférentiel des élèves et des employeurs.
- Conciliation des choix.
- Assignation des stagiaires (environ 60% au premier tour).
 - L'assignation de ceux qui restent peut se faire au moyen d'un 2e tour (2e série d'entrevue) ou sur une base personnelle, par le coordonnateur.
 - Placement direct pour combler les postes restants.

Cf. Tableau 4.20 à la sous-section 4.7.9 suivante.

- Sollicitation de nouveaux postes pour combler la différence.
- Affectation de stagiaires auprès de l'employeur qu'il a lui même trouvés (si le stage proposé répond aux exigences du programme).
- Publication des résultats de l'assignation des stagiaires.
- Confirmation de l'embauche des stagiaires.
- Visite du suivi des stagiaires durant le stage (1 à 2 visites par stage).
 Cette visite a pour but de vérifier le déroulement du stage et contrôler le rendement du stagiaire.
- Le superviseur du stage dans l'entreprise voit à assurer l'encadrement de l'élève, l'initier et le guider dans son travail et l'évaluer.

B) L'évaluation des stages

- L'évaluation doit porter sur le comportement et le rendement du stagiaire dans l'entreprise.
- Le superviseur dans l'entreprise doit porter un jugement sur la performance et la progression du stagiaire.
- L'évaluation écrite doit être portée à l'attention de l'élève, puis transmise au coordonnateur.
- Le stagiaire évalue de son côté la qualité du stage qu'il vient de réaliser (activités de stage, conditions de travail, etc.).
- Les outils d'évaluation des stages sont les suivants: rapports d'activité, cahier de stage, journal de bord, rapports techniques, conférences de stage, etc.

C) L'accréditation des stages

- L'accréditation des stages n'est pas nécessairement accordée dans tous les programmes ou dans toutes les institutions.

- Université de Sherbrooke:

Les stages sont évalués en termes de réussite ou d'échec et ne sont pas crédités (évaluation: 100% de l'entreprise).

- E.T.S.:

Les stages ne sont pas crédités; suite au stage 3, les élèves réalisent un projet de fin d'études crédité: rapport-synthèse (retour sur les stages): 3 crédits.

- Au cégep de l'Outaouais, Limoilou et Valleyfield, les stages ne sont pas crédités.
- Au cégep de St-Jérôme les stages sont crédités.

4.7.9 Moyens utilisés pour obtenir des offres de stage: "stratégies de marketing"

TABLEAU 4.20

Ci-joint un résumé des diverses stratégies de marketing utilisées par les coordonnateurs des programmes coopératifs pour réussir à placer leurs stagiaires.

- 1. Promotion téléphonique (Télémarketing)
- Promotion par courrier (Banques d'employeurs)
- 3. Contacts personnels des élèves
- 4. Contacts personnels des enseignants
- 5. Demande directe d'un employeur
- 6. Sollicitation individuelle auprès d'un employeur en vue d'offrir les services d'un ou de quelques élèves particuliers
- 7. Promotion dans les médias (T.V., radio, journaux)
- 8. Promotion singulière auprès des divers organismes socio-économiques d'une région donnée (Ex. chambre de commerce)
- 9. Visites personnalisées auprès d'employeurs
- Par la "reconnaissance" du programme coopératif concerné auprès des organismes suivants: Fonction publique fédérale et Fonction publique provinciale (une sorte d'accréditation de programmes)
- 11. Contacts personnalisés auprès des divers "agents de liaisons" des ministères de la Fonction publique fédérale

- 12. Participation à certaines expositions organisées par diverses organisations: Salon de l'emploi, Salon des carrières, Salons spécialisés en informatique ou design, etc.
- 13. Recours à certaines agences de placement temporaire
- 14. Recours à certains programmes d'emplois d'été: Défi, COSEP, MIC, etc.
- 15. Recours au bureau de placement d'été d'Emploi et Immigration Canada (C.E.C.)
- 16. Recours au bureau provincial de placement d'été (B.E.Q.)
- 17. Par l'intermédiaire de "programmes coopératifs" existant au sein de certaines entreprises (Ex. Bell-Northern Research, Postes Canada, etc.)
- 18. Par la signature de "contrats" avec des entreprises (L'employeur facture le Cégep)
- 19. Regroupement d'associations d'employeurs dans un sécteur déterminé (Ex. CGA, Informatique, etc.)
- 20. Utilisation de listes spécialisées d'entreprises. (Ex. liste des entreprises commerciales (municipalité), liste des entreprises manufacturières, liste des entreprises de haute technologie, listes d'employeurs des CEC, fichier des entreprises du ministère du Revenu, etc.)

CHAPITRE V

APPRENDRE PAR L'EXPÉRIENCE EN ENTREPRISE

V- APPRENDRE PAR L'EXPÉRIENCE EN ENTREPRISE

Ce chapitre souligne que l'enseignement coopératif n'a de raison d'être que parce que l'entreprise y est étroitement associée et par le fait que l'on reconnaisse à celle-ci le rôle qu'elle est appelée à jouer au niveau de la formation de nos stagiaires.

Nous abordons dans ce chapitre les éléments qui caractérisent la formation en milieu de travail.

5.1 École et entreprise: deux lieux où on apprend différemment

Affirmer que l'entreprise est un lieu de formation paraît aller davantage de soi aujourd'hui. Avec la mise sur pied de programmes coopératifs prévoyant de 30 à 50% du temps de formation en entreprise, un pari important est pris. Il ne s'agit plus seulement d'observer ou d'appliquer occasionnellement un savoir technique appris à l'école dans le lieu de l'entreprise, mais de vivre pleinement une expérience concrète de travail à titre de travailleur de l'entreprise.

5.1.1 Les spécificités de l'école¹

L'école organise l'emploi du temps de l'élève de telle manière que les savoirs, présentés de façon progressive, s'acquièrent et s'organisent dans son esprit. Ce sont les enseignantes et enseignants qui grâce à une série de méthodes pédagogiques, aident les élèves à s'approprier les outils pédagogiques facilitant leurs apprentissages. La spécificité de l'école se démarque donc sous l'angle d'une "logique formation".

5.1.2 Les spécificités de l'entreprise²

Dans l'entreprise, la logique qui prime est celle de la production; c'est à partir de cette exigence quotidienne de résultats qu'est organisée la formation du nouvel arrivant.

² <u>Ibid.</u>, p.47

Paul Boulet, <u>L'enjeu des tuteurs: accueillir et former des jeunes en milieu de travail</u>, France, Les éditions d'organisations, 1992, Ch. V, p. 47.

En effet, l'élève est soumis aux contraintes de la production et c'est dans ce contexte particulier qu'il collecte, traite et retransmet de l'information, expérimente des gestes professionnels et effectue de nombreux apprentissages aussi bien techniques que sociaux.

Ces apprentissages ont lieu à partir de situations de travail dont la durée dans le temps constitue un facteur important. Ils ont une portée aux niveaux des savoirs techniques, de la connaissance de la profession et de la vie professionnelle. La spécificité de l'entreprise se démarque donc sous l'angle d'une "logique de production".

5.1.3 L'approche de l'enseignement coopératif

L'enseignement coopératif a été mis en place principalement pour favoriser l'intégration des élèves au marché du travail et pour assurer un complément pertinent de formation en fonction des besoins des entreprises. Cette visée a deux retombées: rapprocher l'école du milieu du travail, et augmenter la qualité de la préparation des diplômés au marché du travail et à la tâche de travail.

À cet effet, les programmes coopératifs proposent que l'introduction d'un stagiaire dans une entreprise se fasse selon une "logique de production": le stagiaire doit exécuter les tâches demandées par l'employeur afin de réaliser les travaux à accomplir et l'employeur désigne un superviseur de stage qui doit montrer au stagiaire les tâches à effectuer.

Cette conception de la formation en entreprise qui s'articule autour des retombées sur l'apprentissage des situations de travail (tâches de travail) s'avère très intéressante sous l'angle des programmes coopératifs.

5.2 Entreprise: milieu de formation

Il n'y a pas si longtemps encore l'école et l'entreprise représentaient deux lieux ou étapes bien démarqués dans la formation des élèves. Aujourd'hui, l'école et

l'entreprise tirent leurs forces et leur dynamisme des liens qu'ils sont en mesure de tisser et d'entretenir. D'où est né le besoin d'établir un véritable partenariat écoleentreprise.

L'école a besoin de l'entreprise pour offrir à sa clientèle une formation qui la prépare le mieux possible aux exigences du marché du travail; l'entreprise doit aujourd'hui inscrire la formation au coeur de sa stratégie d'affaires si elle veut demeurer compétitive.¹

Dans l'optique des orientations ministérielles en regard de la formation technique collégiale, on y affirme sans ambages que le partenariat école-entreprise repose entre autre sur le fait d'offrir "un meilleur accès pour les jeunes au milieu de travail comme lieu de formation; pour ce faire, nous devons exploiter diverses formules telles l'alternance travail-études et les stages." L'on reconnaît ainsi la contribution de l'entreprise comme agent de formation.

5.2.1 Le rôle du superviseur de stage

Le travail du superviseur de stage³ dans l'entreprise s'articule principalement autour des axes suivants:

- confier au stagiaire un ensemble de tâches qui vont lui permettre d'acquérir ces "savoir-faire" et "savoir-être", soit en autonomie complète, soit en autonomie progressive et tout en étant guidé par un responsable;
- s'assurer que ces tâches ont été effectivement réalisées dans les conditions envisagées au départ ou modifiées en cours de stage;
- faciliter les apprentissages du stagiaire et l'encourager;
- compléter l'évaluation de rendement du stagiaire.⁴

Certains l'appelle "tuteur", "parrain de stage", "maître de stage", etc.

Francine Sénécal, <u>L'entreprise: milieu de formation</u>, Montréal, avril 1994, p. 2.

² <u>Ibid., p. 6.</u>

L'évaluation du stagiaire doit être conçue comme un dialogue constructif. Ce dialogue doit mettre l'accent sur une analyse des activités (tâches, projets) réalisées, ensuite attirer son attention sur les points forts et les faiblesses et en fin de compte l'encourager dans ses efforts.

En résumé, le superviseur de stage accueille et favorise l'intégration du nouveau; il participe à sa formation en organisant son parcours et son temps dans l'entreprise, en le plongeant dans des situations de production provoquant ses apprentissages, en le suivant et le guidant dans ses activités et en l'aidant à évaluer ses acquis par un dialogue régulier.¹

Faut-il le rappeler, les superviseurs de stage dans l'entreprise ne sont pas des pédagogues de métier. Cependant, ils créent des conditions favorisant les apprentissages à partir des situations de travail. Ils mettent à la disposition des élèves des "moyens humains et matériels, mais ce sont les jeunes eux-mêmes qui acquièrent des savoir-faire et des comportements à partir des situations vécues en milieu de production. Ce sont ces jeunes aussi qui mettent en relation les savoirs acquis ailleurs avec des situations de travail." ²

5.2.2 Caractéristiques de la formation en situation de travail

Plusieurs facteurs interviennent au niveau de l'apprentissage en situation de travail:

Chaque apprenant est en contact direct avec les machines, les produits de la profession et fait un apprentissage technique en situation réelle, dont on voit les avantages et les limites.

Chaque apprenant est immergé dans le champ social de l'entreprise et met en oeuvre ses dimensions psychologiques, affectives et sociales: il apprend les règles du milieu professionnel, il acquiert un statut professionnel (professionnel en formation, futur professionnel...), il apprend à se situer dans le flux d'informations, à réaliser les tâches qui lui sont demandées, à prendre des initiatives...

Chaque apprenant enfin est confronté à un apprentissage dont la nature est différente de l'apprentissage en situation instituée. Il s'agit d'un "apprentissage expérientiel", dont la principale caractéristique est de s'effectuer dans une situation dont l'objectif principal n'est pas la formation mais la production.³

Op. cit.: Paul Boulet, p. 67.

² Op. cit.: Paul Boulet, p. 102.

Op. cit.: Paul Boulet, p. 122.

5.2.3 Le rôle complémentaire de la formation en entreprise

La formation en situation de travail à elle seule ne peut pas remplacer globalement la formation en milieu scolaire. Même si cela paraît évident, il est tout de même bon de le rappeler.

Formation en situation de travail et formation instituée sont complémentaires. La formation en entreprise permet également l'acquisition de savoirs. Elle est un acteur éducatif en soi, à côté de l'institution éducative. Cela signifie que l'institution n'a plus le monopole de la fonction éducative. Cette nouvelle situation implique un partenariat qui est à construire.¹

L'élève est au coeur de cette situation et il est "l'ultime détecteur de l'articulation ou de l'incohérence dans le passage d'une situation à l'autre."² Ainsi, le vécu de l'élève et ses réflexions doivent être considérés dans l'élaboration d'une stratégie pédagogique de l'alternance.

La "pédagogie de l'alternance" devra être examinée plus à fond ultérieurement par les personnes qui s'intéressent plus particulièrement aux théories de l'apprentissage expérientiel.³

Les cégeps du Québec sont en train de contribuer de façon originale au renouvellement de l'apprentissage par l'expérience en milieu de travail, grâce à la formule de l'enseignement coopératif. Cette démarche est d'autant plus intéressante qu'elle marque un tournant dans la tradition québécoise où le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise fonctionnait de façon parallèle ou quasi-parallèle.

Op. cit.: Paul Boulet, p. 122-123.

Op. cit.: Paul Boulet, p. 124.

Diverses institutions et chercheurs ont étudié la formation par l'expérience et sa validation chez les adultes au sein du C.A.E.L. (Cooperative Assesment of Experiential Learning). D. Kolb a publié en 1984 un excellent ouvrage qui traite exclusivement de l'apprentissage expérientiel.

CHAPITRE VI

ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉLÈVES VI- ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉLÈVES

Les résultats détaillés de notre enquête sont présentés dans ce chapitre sous forme de tableaux. Chacun des tableaux contient des commentaires pertinents liés à l'analyse de ceux-ci.

L'évaluation du programme coopératif des élèves comprend 5 sections:

- 6.1 Profil des élèves
- 6.2 Opinions des élèves sur le régime coopératif
- 6.3 Importance des stages coopératifs
- 6.4 Déroulement des stages coopératifs
- 6.5 Intégration des élèves au marché du travail suite aux stages coopératifs

6.1 Profil des élèves

Le profil des élèves qui ont participé aux stages coopératifs est présenté dans la présente section.

Les tableaux 6.11 et 6.12 qui suivent nous donnent un aperçu des collèges participants, le programme concerné, le sexe des stagiaires et les motifs du choix de leur programme.

TABLEAU 6.11

COLLÈGES	SEXE DES ÉLÈVES								
3ATOT PSYTEA	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL	%			
OUTAOUAIS - Tech. adm. (gestion) - Électrotechnique	12	37.5	20	62.5	32*	57.1			
ST-JÉRÔME - Tech. édu. spécialisée	_		4	7.1	4	7.1			
LIMOILOU - Informatique	9	75	3	25	12	21.4			
VALLEYFIELD - Génie mécanique	8	100			8	14.3			
TOTAL	29	51.8	27	48.2	56	100			

Le tableau 6.11 montre la répartition des effectifs masculins et féminins par collège en nombre absolu et en pourcentage. L'ensemble révèle qu'il y a presqu'autant d'hommes que de femmes qui participent aux stages coopératifs. Cependant, la distribution des élèves selon leur sexe varie beaucoup en fonction des collèges et des programmes auxquels les élèves sont inscrits.

N.B. Pour l'Outaouais, le rapport des élèves par programme est le suivant:

Gestion 24 (42.8%) Électro: 8 (14.2%) Total: 32 (57.1%)

Le nombre et la proportion des répondantes et répondants en provenance de chacun des collèges seront les mêmes tout au long du questionnaire des élèves, c'est-à-dire:

Outaouais: 32 (57.1%)
St-Jérôme: 4 (7.1%)
Limoilou: 12 (21.4%)
Valleyfield: 8 (14.3%)
Total: 56 (100%)

TABLEAU 6.12

COLLÈGES	RAIS	PROGRA	MME:			
	Intérêt personnel	Habiletés personnelles	Possibilité d'emploi fin des études	Possibilité de stages rémunérés	Autres	TOTAL
OUTAOUAIS	18	2	6	4	2	32
ST-JÉRÔME	3			1		4
LIMOILOU	2	1	5	3	1	12
VALLEYFIELD	2		5	eccision	1	8
TOTAL	25	3	16	8	4	56
%	44.6	5.3	28.5	14.3	7.1	100
Choix prioritaire	1er	5e	2e	3e	4e	

L'intérêt personnel envers le métier constitue la raison principale pour laquelle les élèves ont fait le choix d'un programme technique. Cela rejoint fondamentalement les théories du choix vocationnel. En deuxième lieu, l'indication positive de se trouver un emploi à la fin de leurs études techniques constitue un élément très important. En troisième lieu, la possibilité de réaliser des stages coopératifs rémunérés durant leurs études devient également un certain attrait pour les élèves en regard de leur choix de programme.

Il faut souligner ici que les 2 premiers choix indiqués par les élèves existaient avant l'arrivée du régime coopératif. Depuis que cette possibilité est maintenant offerte aux élèves du secondaire (les répondants actuels étaient déjà inscrits à un programme collégial), plusieurs élèves nous ont fait savoir qu'ils s'étaient inscrits à un programme collégial de leur choix parce qu'il comportait des stages coopératifs. D'autres personnes du réseau collégial et universitaire m'ont confirmé cette même réalité. Toutefois, nous ne disposons pas de données quantitatives suffisantes pour affirmer effectivement que les stages coopératifs constituent le principal motif des inscriptions des élèves dans un tel programme.

6.2 Opinions des élèves sur le régime coopératif

Cette section présente une série d'opinions (26 énoncés) concernant le vécu des élèves qui ont participé à un régime coopératif. Ces divers points de vue qui sont rapportés dans une série de tableaux allant de 6.21 à 6.46 concernent les principaux éléments suivants: la préparation aux stages, le suivi durant les stages, les instruments d'évaluation du rendement des stagiaires, l'adaptation du programme de formation, certains effets psychologiques et pratiques reliés aux stages, l'intégration au marché du travail, etc...

Les réslutats contenus dans cette section ont été indiqués en fréquence et pourcentage des participants qui ont exprimé leur accord ou leur désaccord avec un certain nombre d'énoncés. Nous considérons en accord ceux s'étant déclarés "tout à fait d'accord" et "plutôt d'accord" avec l'énoncé; la même opération a été effectuée pour le pôle désaccord.

TABLEAU 6.21

COLLÈGES	L'ENTREPRISE A FACILITÉ MON INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL.							
	ACC		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
Outaouais	28	88	. 3	9.3	1	32		
St-Jérôme	4	100				4		
Limoilou	9	75	3	25		12		
Valleyfield	8	100	**********			8		
TOTAL	49	88	6	11	1	56		

La quasi majorité des élèves affirment que l'entreprise s'est préoccupée de leur intégration (88%) et de leur adaptation (91%)¹ au milieu de travail. C'est là la marque distinctive des entreprises soucieuses de bien accueillir les stagiaires du système coopératif compte tenu de la durée prolongée des stages coopératifs. Ces deux éléments combinés sont des facteurs très importants qui concourent à assurer la réussite des stages aux yeux des élèves.

¹ Cf. Tableau suivant 6.22.

TABLEAU 6.22

COLLÈGES	L'ENTREPRISE A FACILITÉ MON ADAPTATION AU MILIEU DE TRAVAIL.							
		ORD	DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	7	%	N	%				
Outaouais	30	94	1	3.1	1	32		
St-Jérôme	4	100				4		
Limoilou	11	92	1	8.3		12		
Valleyfield	6	75	1	13	1	8		
TOTAL	51	91	3	5.4	2	56		

La presque majorité des élèves avancent que l'entreprise s'est préoccupée de leur intégration (88%) et de leur adaptation (91%)¹ au milieu de travail. C'est là la principale distinction des entreprises préoccupées de bien accueillir les stagiaires du système coopératif compte tenu de la durée prolongée des stages coopératifs. Ces deux éléments combinés constituent selon les élèves, des facteurs déterminants à la réussite des stages.

¹ Cf. Tableau précédent 6.21.

TABLEAU 6.23

COLLÈGES	L'EXPÉRIENCE ACQUISE EN MILIEU DE TRAVAIL COMPLÈTE LA FORMATION DONNÉE AU CÉCEP.							
	ACC		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	Ŋ	%	N	%				
Outaouais	24	75	7	22	1	32		
St-Jérôme	4	100				4		
Limoilou	11	92	1	8		12		
Valleyfield	6	75	1	12	1	8		
TOTAL	45	80.3	9	16	2	56		

L'expérience de travail acquise au cours des stages coopératifs en milieu de travail est considérée par un bon nombre d'élèves (80,3%) comme un complément essentiel à la formation générale et technique reçues au cégep. Les stages coopératifs deviennent en quelque sorte une "valeur ajoutée" à leur formation de base.

TABLEAU 6.24

COLLÈGES	VISITE(S) DE L'ENSEIGNANT OU DU COORDONNATEUR NÉCESSAIRE(S) DURANT LES STAGES.							
	ACC	ORD	DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N -	%	N	%				
Outaouais	24	75	8	25		32		
St-Jérôme	4	100				4		
Limoilou	7	58	5	42		12		
Valleyfield	2	25	6	75		8		
TOTAL	37	66	19	34		56		

Le 2/3 (66%) des élèves rappellent qu'il est important de recevoir une ou plusieurs visites du responsable des stages au cours du déroulement des stages; cependant, 1/3 des élèves disent que cette visite n'est pas absolument nécessaire. Toutefois, nous pouvons observer que le résultat global est influencé par les répondantes et répondants de Valleyfield et de Limoilou. Ainsi, ces collèges devraient examiner cette situation. S'agit-il d'un trop grand nombres de visites? S'agit-il de la qualité des visites?

TABLEAU 6.25

COLLÈGES	FAÇON D'ÉVALUER LE RENDEMENT DU STAC LÈGES UTILISÉE PAR LE CÉGEP JUGÉE SATISFAISANTE.						
	ACC		DÉSAC	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	-	%	N	%			
Outaouais	26	- 81	6	19		32	
St-Jérôme	4	100				4	
Limoilou	10	83	2	17		12	
Valleyfield	3	38	5	63		8	
TOTAL	43	77	13	23		56	

3 élèves sur 4 (77%) approuvent la façon de procéder du cégep quant à l'évaluation de leur rendement en stage. Il est tout à fait pertinent de dire que les outils d'évaluation utilisés par la majorité des cégeps concernés semblent très satisfaisants. Toutefois, les stagiaires du cégep de Valleyfield ne semblent pas partager cette opinion. Ce collège devra réexaminer sa façon de faire dans ce domaine.

TABLEAU 6.26

COLLÈGES			ER LE RENDEMENT DU STAGIAIRE NTREPRISE JUGÉE SATISFAISANTE.				
	ACC	ORD	DÉSAC	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
Outaouais	28	88	4	12		32	
St-Jérôme	4	100				4	
Limoilou	9	75	3	25		12	
Valleyfield	6	75	2	25		8	
TOTAL	47	84	9	16		56	

La plupart des élèves estiment que la façon de procéder utilisée par les entreprises pour évaluer leur rendement en stage est très satisfaisante (84%). C'est avec certitude que l'on peut dire que les outils d'évaluation mis à la disposition des entreprises par les cégeps sont jugés adéquats.

TABLEAU 6.27

COLLÈGES	MON PROGRAMME DE FORMATION TECHNIQUE EST BIEN ADAPTÉ AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL.							
e un formani de	ACC	ORD	DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%	٠.			
Outaouais	22	69	10	31		32		
St-Jérôme	3	75	1	25		4		
Limoilou	10	83	2	17		12		
Valleyfield	5	63	3	38	***************************************	8		
TOTAL	40	71	16	29	4038000000	56		

3 élèves sur 4 (71%) évaluent suite à leurs stages coopératifs que leur programme de formation technique est bien adapté aux besoins du marché du travail. Cette constatation gagne davantage en crédibilité puisqu'il est établi à partir d'un vécu dans le milieu de travail en cours de formation. Il va sans dire que les élèves sont beaucoup plus en mesure d'exprimer leur opinion puisqu'ils ont vécu une confrontation avec la réalité du marché du travail.

TABLEAU 6.28

COLLÈGES	LE SYSTÈME COOPÉRATIF DEVRAIT ÊTRE ÉTENDU À D'AUTRES PROGRAMMES TECHNIQUES.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
Outaouais	N 31	% 97	N	3		32	
St-Jérôme	4	100				4	
Limoilou	11	92	1	8		12	
Valleyfield	8	100				8	
TOTAL	54	96	2	4		56	

Les élèves sont presque unanimes (96%) à reconnaître la valeur accordée à l'enseignement coopératif. Ils considèrent que le système de formation en alternance devrait être appliqué à d'autres programmes techniques. Il est intéressant de constater le niveau de satisfaction qu'ils expriment en regard d'un tel système puisqu'ils souhaitent même que d'autres élèves puissent en profiter. Cette observation ne nous surprend pas car nous sommes à même de remarquer le développement rapide de l'enseignement coopératif au collégial qui s'est produit au Québec durant ces dernières années.

TABLEAU 6.29

COLLÈGES	RECOMMANDATION À D'AUTRES ÉLÈVES DE SUIVRE LE MÊME CHEMINEMENT.						
·	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	7	%	N	%			
Outaouais	30	94	2	6		32	
St-Jérôme	3	75	1	25		4	
Limoilou	11	92	1	8		12	
Valleyfield	8	100				8	
TOTAL	52	93	4	7		56	

Un très grand nombre d'élèves (93%) conseillent fortement à d'autres élèves de suivre le même cheminement qu'eux parce qu'ils ont beaucoup apprécié leur expérience des stages coopératifs. Habituellement, lorsque l'on vit une expérience heureuse et satisfaisante, l'on est d'accord pour la partager avec les autres et l'on souhaite que ceux-ci puissent avoir l'opportunité de vivre la même chose que nous. C'est vraiment ce qu'expriment ici les élèves quant à leur vécu des stages coopératifs.

TABLEAU 6.30

COLLÈGES	STAGES COOPÉRATIFS VERSUS UNE PLUS GRANDE CONFIANCE EN SOI.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
Outaouais	29	91	3	9		32	
St-Jérôme	3	75	1	25		4	
Limoilou	10	83	2	17		12	
Valleyfield	7	88	1	12		8	
TOTAL	49	88	7	12		56	

La plupart des élèves (88%) soutiennent que suite à leurs stages ils ont acquis et développé une plus grande confiance en eux-mêmes. Les stages coopératifs ont certes une incidence psychologique importante auprès des élèves puisque l'expérience du travail sur le terrain apporte des avantages bénéfiques à la majorité des élèves.

TABLEAU 6.31

COLLÈGES	STAGES COOPÉRATIFS VERSUS CAPACITÉ DE TRAVAILLER INDIVIDUELLEMENT.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	Ŋ	%	N	%				
Outaouais	25	78	7	22		32		
St-Jérôme	3	75	1	25		4		
Limoilou	7	58	5	42		12		
Valleyfield	8	100			4374	8		
TOTAL	43	77	13	23		56		

Un peu plus de 3 élèves sur 4 (77%) acceptent d'emblée que les stages coopératifs ont fait en sorte d'améliorer leur capacité de travailler seul. C'est particulièrement le cas pour les élèves du cégep de Valleyfield (100%), du cégep de l'Outaouais (78%) et du cégep de Limoilou (58%). Cependant, au cégep de Limoilou, 42% (5/12) des élèves se disent en désaccord avec l'énoncé.

TABLEAU 6.32

COLLÈGES	STAGES COOPÉRATIFS VERSUS CAPACITÉ DE TRAVAILLER EN ÉQUIPE.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
Outaouais	27	84	5	16		32		
St-Jérôme	3	75	1	25		4		
Limoilou	9	75	3	25		12		
Valleyfield	7	88	1	12		8		
TOTAL	46	82	10	18		56		

Un bon nombre d'élèves (82%) admettent que les stages coopératifs leur ont permis d'améliorer leur capacité de travailler en équipe et de travailler seul (77%) tableau 6.31. Ces 2 affirmations ne sont pas contradictoires puisqu'il arrive souvent qu'en entreprise certains travaux favorisent davantage le travail d'équipe tandis que d'autres au contraire exigent un travail plus solitaire. Les expériences diverses des élèves en milieu de travail ont pour conséquences de leur faire vivre des situations enrichissantes et complémentaires autant dans un cas que dans l'autre.

TABLEAU 6.33

COLLÈGES	STAGES COOPÉRATIFS VERSUS MEILLEURE CONNAISSANCE DU MILIEU PROFESSIONNEL.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
Outaouais	27	84	5			32	
St-Jérôme	3	75	1	25		4	
Limoilou	11	92	1	8		12	
Valleyfield	8	100				8	
TOTAL	49	88	7	12	-	56	

La majeure partie des élèves (88%) rapportent que les stages coopératifs leur donnent l'occasion de mieux connaître le milieu professionnel dans lequel ils seront appelés à évoluer éventuellement à la fin de leur programme d'études. Il ne s'agit pas ici d'une connaissance superficielle ou encore "intellectuelle" du milieu de travail mais bien d'une connaissance très réelle et très concrète de celuici. La durée des stages coopératifs (15 semaines en moyenne) contribue sans aucun doute à l'amélioration de cette connaissance.

TABLEAU 6.34

COLLÈGES	STAGES COOPÉRATIFS VERSUS CHANCES D'OBTENIR UN EMPLOI RELIÉ AUX ÉTUDES.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
Outaouais	25	% 78	N 7	22	· —	32	
St-Jérôme	4	100				4	
Limoilou	10	83	2	17		12	
Valleyfield	7	88	1	12		8	
TOTAL	46	82	10	18		56	

Un assez bon nombre d'élèves (82%) certifient que les stages coopératifs améliorent leurs chances d'obtenir un emploi relié à leur domaine d'études et par le fait même expriment un très haut niveau de confiance dans le système coopératif comme moyen facilitateur de leur intégration au marché du travail. Cela s'explique puisqu'ils seront davantage en mesure de rencontrer les exigences des entreprises en termes d'expérience de travail comme préalable à l'obtention d'un emploi éventuel.

TABLEAU 6.35

COLLÈGES	LES STAGES COOPÉRATIFS POURRAIENT ÊTRE REMPLACÉS PAR DES LABORATOIRES OU COURS THÉORIQUES.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
Outaouais	1	2	31	98		32		
St-Jérôme			4	100		. 4		
Limoilou			12	100		12		
Valleyfield			8	100		8		
TOTAL	1	2	55	98	QEPSESS:	56		

La presque totalité des élèves (98%) confirment que les stages coopératifs ne peuvent être substitués à l'expérience pratique par des laboratoires ou autres cours théoriques. Ceci démontre l'importance et la valeur qu'ils accordent aux stages coopératifs comme moyen d'apprentissage.

TABLEAU 6.36

COLLÈGES	MOTIVATION PLUS GRANDE À APPRENDRE EN STAGE QU'EN MILIEU SCOLAIRE.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
Outaouais	N 24	% 75	N 8	25		32		
St-Jérôme	3	75	1	25	·	4		
Limoilou	11	92	1	8		12		
Valleyfield	8.	100				8		
TOTAL	46	82	10	18		56		

82% des élèves en régime coopératif rapportent être plus motivés en stage qu'en milieu scolaire. C'est particulièrement le cas pour les élèves du cégep de Valleyfield (100%), de Limoilou (92%), de St-Jérôme (92%) et de l'Outaouais (75%).

Comme les stages se réfèrent à des éléments plus concrets et pratiques, ils constituent d'après les élèves un facteur supplémentaire de motivation. De plus, les stages coopératifs représentent un défi pour la plupart des stagaires.

TABLEAU 6.37

COLLÈGES	MOTIVATION PLUS GRANDE À APPRENDRE DEPUIS LE RETOUR DES STAGES.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
Outaouais	24	% 75	8	25		32	
St-Jérôme	4	100	C			4	
Limoilou	10	83	2	17		12	
Valleyfield	5	63	3	37		8	
TOTAL	43	77	13	23		56	

La motivation des élèves à apprendre durant (82%) et après (77%) les stages se situe à un niveau passablement élevé. Ces deux situations ne sont pas contradictoires; en effet, un bon nombre d'élèves se disent plus motivés à apprendre qu'ils ne le sont généralement au cégep compte tenu de la nouveauté des expériences et des apprentissages acquis au cours des stages. Par ailleurs, ils demeurent aussi très motivés et ajoutent qu'ils ont davantage le goût d'apprende lors de leur retour de stages. Cela peut s'expliquer sans doute de plusieurs façons: ils comprennent mieux les explications de leurs enseignants; ils connaissent mieux le contexte des divers apprentissages; ils sont plus en mesure de faire des liens avec ce qu'ils ont observé dans la réalité; ils peuvent plus facilement donner un sens à ce qu'ils apprennent; leurs objectifs se concrétisent davantage, etc...

En somme, les stages coopératifs ont des effets difficilement mesurables mais suffisamment tangibles pour que l'on constate des différences significatives au niveau général de motivation des élèves autant lors du déroulement des stages qu'à leur retour de stages.

TABLEAU 6.38

COLLÈGES	UTILITÉ DU TRAVAIL EFFECTUÉ EN STAGE POUR L'ENTREPRISE.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
Outaouais	30	94	2	6		. 32	
St-Jérôme	4	100				4	
Limoilou	11	92	1	8		12	
Valleyfield	7	88	1	12		8	
TOTAL	52	93	4	7		56	

La presque totalité des élèves (93%) prétendent avoir effectué des tâches qui sont utiles aux entreprises. En effet, comme les élèves sont rémunérés et considérés à juste titre comme un autre travailleur de l'entreprise, ils certifient qu'il n'est certes pas dans l'intérêt de l'employeur de leur confier des tâches inutiles.

TABLEAU 6.39

COLLÈGES	STAGES COOPÉRATIFS VERSUS SYNTHÈSE DES COURS DU CÉGEP.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	Z	%				
Outaouais	20	63	12	37	**********	32		
St-Jérôme	4	100	-			4		
Limoilou	9	75	3	25		12		
Valleyfield	5	63	3	27		8		
TOTAL	38	68	18	32		56		

2 élèves sur 3 (68%) rapportent que les stages coopératifs leur ont permis de faire une synthèse de tout ce qu'ils ont appris durant leurs cours au cégep. Les stages coopératifs jouent donc une certaine fonction intégrante des apprentissages des élèves. Toutefois, 1 élève sur 3 (32%) sont en désaccord avec cet énoncé, car ils ne considèrent pas que les stages coopératifs contribuent à l'activité de synthèse.

TABLEAU 6.40

COLLÈGES	PRÉPARATION ADÉQUATE AVANT LES STAGES.							
COLLEGE	ACC	ORD	DÉSAC	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
Outaouais	23	72	9	28		32		
St-Jérôme	4	100	<u> </u>			4		
Limoilou	8	67	4	33		12		
Valleyfield	4	50	4	50		8		
TOTAL	39	70	17	30		56		

70% des élèves qui ont participé à des stages coopératifs déclarent avoir reçu une préparation adéquate avant d'aller en stage. C'est particulièrement le cas au cégep de St-Jérôme (100%), aux cégeps de l'Outaouais (72%) et de Limoilou (67%). Cependant, au cégep de Valleyfield, 1 élève sur 2 admet ne pas être satisfait de cette formation.

TABLEAU 6.41

COLLÈGES	PRÉPARATION SUFFISANTE AVANT LES STAGES.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
Outaouais	N 23	% 72	N 9	28		32		
St-Jérôme	4	100	- CARROLLEON			4		
Limoilou	8	67	4	33		12		
Valleyfield	3	38	5	62		8		
TOTAL	38	68	18	32		56		

Les deux tiers des élèves disent avoir reçu une préparation adéquate $(70\%)^1$ et suffisante (68%) avant d'effectuer leurs stages. La préparation adéquate est liée à la "qualité" de celle-ci tandis que la préparation suffisante est liée à la "quantité" de celle-ci. Les élèves du collège de Valleyfiel semblent avoir reçu une formation préparatoire aux stages à la fois inadéquate (50%) et insuffisante (62%). Cette situation devra donc faire l'objet d'un examen spécial de la part du collège. Cependant, 1 élève sur 3 considère qu'il n'a pas reçu une formation adéquate (30%) et suffisante (32%). Il y a donc lieu d'examiner les façons de procéder des cégeps en ce qui a trait à la prestation de ce service: personnes-ressources, contenu, durée et méthodes utilisées.

Cf. Tableau précédent 6.40.

TABLEAU 6.42

COLLÈGES	STAGES COOPÉRATIFS VERSUS AMÉLIORATION DE L'ANGLAIS PARLÉ.						
	ACCORD DÉSACCOR			AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
Outaouais	N 16	50	N 15	% 47	1	32	
St-Jérôme	1	25	3	75		4	
Limoilou	1	8	11	92		12	
Valleyfield	2	25	6	75		8	
TOTAL	20	36	35	63	1	56	

Le sondage mentionne que pour 2 élèves sur 3 (63%) les stages coopératifs n'ont pas eu d'incidence sur l'amélioration de leur capacité de communiquer en anglais. Cela peut s'expliquer par le fait que l'anglais parlé était peu ou pas requis dans leur travail. En effet, les régions de St-Jérôme, Limoilou et Valleyfield sont assez francophones. Par ailleurs, la situation est différente dans l'Outaouais où un élève sur 2 soutient avoir amélioré cette capacité.

TABLEAU 6.43

COLLÈGES		COOPÉRA UES NOUV		RSUS AP	PRENTISS	AGE DE
		ORD	DÉSAC		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL
Outaouais	N 29	% 91	3	9		32
St-Jérôme	4	100		-		4
Limoilou	11	92	1	8		12
Valleyfield	6	75	2	25		8
TOTAL	50	89	6	11		56

89% des élèves qui ont effectué des stages coopératifs expliquent que ceux-ci ont grandement contribué à faciliter leur apprentissage de nouvelles techniques. C'est particulièrement le cas aux cégeps de St-Jérôme (100%), de l'Outaouais (91%), de Limoilou (92%) et de Valleyfield (75%).

Il nous apparaît assez évident que les stages coopératifs fournissent l'occasion aux élèves d'apprendre des techniques nouvelles qui ne sont pas nécessairement enseignées en milieu scolaire.

TABLEAU 6.44

COLLÈGES		COOPÉRA S NOUVEA		RSUS AP	PRENTISS	AGE DE
	ACC		DÉSAC		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL
	N	%	N	%		
Outaouais	23	72	9			32
St-Jérôme	3	75	1	25		4
Limoilou	10	83	2	17		12
Valleyfield	3	38	5	62		8
TOTAL	39	70	17	30		56

Plus de 3 élèves sur 4 (89%)¹ avouent que leurs stages coopératifs ont favorisé l'apprentissage de techniques nouvelles qu'ils n'avaient pas apprises dans leurs cours au cégep. De plus, 70% d'entre eux ont pu utiliser de nouveaux logiciels qu'ils ne connaissaient pas auparavant. En effet, le milieu du travail supplée en quelque sorte aux carences de formation des élèves.

¹ Cf. Tableau précédent 6.43.

TABLEAU 6.45

COLLÈGES	L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF CONTRIBUE À BRISER LE CERCLE VICIEUX: "PAS D'EXPÉRIENCE - PAS DE TRAVAIL"; "PAS DE TRAVAIL - PAS D'EXPÉRIENCE".												
	ACCORD DÉSACCORD AUCUNE RÉPONSE TOTAL												
	N	%		96	•								
Outaouais	29	91	3	9		32							
St-Jérôme	4	100	-			4							
Limoilou	10	83	2	17		12							
Valleyfield	8	100				8							
TOTAL	51	91	5	9		56							

La très grande majorité des élèves (91%) acceptent que l'enseignement coopératif représente le moyen idéal de briser le fameux cercle vicieux suivant: "On n'a pas d'expérience parce qu'on a pas travaillé et on ne peut pas travailler parce qu'on a pas d'expérience." La "valeur de l'expérience" obtenue grâce aux stages coopératifs est donc au coeur même des préoccupations des élèves qui choisissent de participer à l'enseignement coopératif.

TABLEAU 6.46

COLLÈGES		COOPÉRAT CHÉ DU TRA		JS INTÉGE	RATION DE	L'ÉLÈVE
	ACC		DÉSAC		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL
Outaouais	N 30	% 94	2	%		32
Outaouais	30	74	2	0		32
St-Jérôme	3	75	1	25		4
Limoilou	11	92	1	8		12
Valleyfield	8	100				8
TOTAL	52	93	4	7		56

Presque tous les élèves (93%) acceptent que les stages coopératifs constituent une activité très importante dans le processus de formation visant à favoriser leur intégration au marché du travail. Ainsi, en plus de la "valeur intrinsèque" rattachée à la "valeur de l'expérience", les élèves du régime coopératif croient également à la "valeur extrinsèque" rattachée à un "effet intégrateur" au marché du travail.

6.3 Importance des stages coopératifs

La présente section concerne les éléments suivants:

- 6.31 L'évaluation de l'expérience acquise en stage (Q. 31-33)
- 6.32 Principal motif de satisfaction des stages coopératifs (Q.34-36)
- 6.33 Principal motif de mécontentement des stages coopératifs (Q. 37-39)
- 6.34 Principal motif d'influence du choix des stages coopératifs (Q. 40-42)

Remarque: Pour fins d'analyse, l'item satisfaisant regroupe "très satisfait" et "satisfait"; l'item insatisfaisant regroupe "peu satisfait" et "très satisfait".

TABLEAU 6.31 (Q. 31-33)

JUGEMENT DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE LORS DES STAGES COOPÉRATIFS

COLLÈGES NIVEAU DE SATISFACTION	_	OUTA	OUAIS	ST-	JÉRÔ	ME	LI	MOIL	OU	VALLE	YFIELI	TOTA	L DE CH STAGE	IAQUE	TOTAL DES STAGES
		Sı	S2	Sı	S ₂	S 3	S ₁	S ₂	S 3	S ₁	S ₂	S ₁	S ₂	S ₃	
Satisfaisant	N	17	21	3	2	2	6	8	6	3	4	29	35	8	72
	%	59	78	75	67	67	75	73	86	38	100	56	78	80	67
+ ou - satisfaisant	N	7	2				4	2			_	11	4		15
	%	24	7	_		_	36	18				21	9	_	14
Insatisfaisant	N	5	4	1	1	1	1	1	1	5	_	12	6	2	20
	%	17	15	25	33	33	9	9	14	63	_	23	13	20	19
TOTAL		29	27	4	3	3	11	11	7	8	4	52	45	10	107

Globalement, les élèves évaluent l'expérience acquise en stage de la façon suivante:

- les 2/3 (67%) sont satisfaits; (72/107)
- 14% sont plus ou moins satisfaits; (15/107)
- 19% sont insatisfaits; (20/107)

Généralement les élèves sont plus satisfaits de leur 2e (78%) et 3e (80%) stage. Quant au 1er stage, les élèves semblent plus hésitants; en effet, seulement un peu plus de la moitié des élèves (29/52 - 56%) se déclarent satisfaits et 21% (11/52) se disent plus ou moins satisfaits de leur expérience.

L'examen des motifs de satisfaction et d'insatisfaction reliés à chacun des stages figure respectivement aux tableaux 6.32 et 6.33 qui suivent. Ceux-ci apportent un éclaircissement à ce sujet.

TABLEAU 6.32 (Q. 34-36)
PRINCIPAL MOTIF DE SATISFACTION RELIÉ AUX STAGES COOPÉRATIFS

	COLLÈGES MOTIFS DE SATISFACTION	OUTA	OUAIS	ST-	JÉRÔ	ме	LI	MOIL		VALLE		TOTAL	сноіх
NO		\$1	\$2	Si	\$2	\$3	S ₁	S2	\$3	SI	\$2		
1	Salaire satisfaisant	3	3				1	1	2	1		11	4e
2	Travail exige des défis	2	8		1	1	1	1			1	15	2e
3	Bonne supervision de l'employeur	1	1				1		1	1	1	6	
4	Bonne relation avec les employés	6	4	1		_	1	1				13	3e
5	Tâches reliées aux études	2	2				4	1		1	1	11	4e
6	Sentiment d'accomplir un apprentissage réel	1	1	3		1	1		1			8	
7	Acquisitions nouvelles/connaissances tech.	2	5	_			1	5	2	1		16	1er
8	Connaissance du marché du travail	6	2		1	1				2	1	13	3e
9	Preuve de capacités professionnelles	2			1		_	2	1	1		7	
10	Autres	3	1								<u> </u>	4	
	TOTAL	28	27	4	3	3	10	11	7	7	4	104	

N.B. Le chiffre en caractère gras indique le motif de satisfaction le plus souvent cité par les élèves.

Commentaires:

La possibilité offerte par les stages coopératifs d'acquérir de nouvelles connaissances techniques constitue le principal motif de satisfaction des élèves.

TABLEAU 6.33 (Q. 37-39)
PRINCIPAL MOTIF DE MÉCONTENTEMENT RELIÉ AUX STAGES COOPÉRATIFS

	COLLÈGES MOTIFS DE MÉCONTENTEMENT		OUAIS		JÉRÔ		LI	MOIL			YFIELD	TOTAL	сноіх
NO		S ₁	S2	S ₁	S2	S 3	\$1	S ₂	\$3	SI	S2		
1	Salaire trop bas	3	4	2		2	2		-	2		15	ler
2	Travail monotone - routinier	3	2						1	1		7	3e
3	Absence de supervision dans l'entreprise	1	2				1	3				7	3e
- 4	Mauvaises relations avec les autres employés	1					1	1		2		5	
5	Tâches non reliées aux études	3	3		1		1			_	_	8	2e
6	Pas d'apprentissage nouveau	4	2	_				1	_	1		8	2e
7	Pas suffisamment appliqué de techniques	3	_			_	1		1			5	
8	Sentiment d'inutilité	3				_	1		_	1		5	
9	Autres	3	3				_	1	_	_		7	3e
	TOTAL	24	16	2	1	2	7	6	2	7		67	

N.B. Le chiffre en caractère gras indique le motif de mécontentement le plus souvent cité par les élèves.

Remarques et commentaires: voir page suivante.

Remarques:

Veuillez noter que les données de ce tableau ne correspondent pas au nombre d'élèves qui se disent insatisfaits et plus ou moins satisfaits au tableau 6.31. En effet, certains élèves ont coché plus d'un élément à cette question alors qu'ils ne devaient cocher qu'une seule réponse par niveau de stage. De plus, certains élèves qui se disaient "satisfaits" de leurs stages à la question précédente (Q. 31-33) ont quand même complété la question 37-39 concernant les "causes de mécontentement" alors qu'ils n'auraient pas dû le faire. Des directives supplémentaires sur la façon de répondre à la question 37-39 auraient donc dû être données. En effet, si nous additionnons le nombre total des insatisfaits et des plus ou moins satisfaits, ce chiffre correspond à 35 élèves alors que le présent tableau nous indique un total de 67 répondants; ce qui double le nombre de répondants insatisfaits. Par ailleurs, à notre avis, cela n'invalide pas cette question. En effet, même si certains élèves ont jugé leur "expérience acquise" en stage d'une façon satisfaisante à la question 31-33, ils ont tenu tout de même à expliquer une ou plusieurs causes d'un "certain" mécontentement.

Commentaires:

La question salariale apparaît donc comme source première de mécontentement auprès des élèves en régime coopératif. En effet, 22% (15/67) d'entre eux jugent le niveau de salaire offert trop bas pour le niveau de compétence qu'ils possèdent.

TABLEAU 6.34 (Q. 40-42)
PRINCIPAL MOTIF D'INFLUENCE DANS LE CHOIX DES STAGES COOPÉRATIFS

	COLLÈGES MOTIFS D'INFLUENCE	OUTA	OUAIS	ST-	JÉRÔ		LI	MOIL			YFIELD	TOTAL	сноіх
NO		\$1	S2	Sı	S ₂	\$3	S ₁	S ₂	\$3	S ₁	\$2		
1	Conditions salariales	3	1				1	1	_			6	
2	Nature des tâches	15	17	2	1	1	. 4	3	5	3	1	52	ler
3	Proximité du lieu de travail	_	_	1		_	1			2		4	
4	Exigences linguistiques	1			_		1			_		2	
5	Type d'entreprise (public-parapublic-privé)	3	3				1	3	1	_		11	3e
6	Connaissance personnelle de l'entreprise	1					1	2	1	1	1	7	
7	Connaissance du responsable de l'embauche	1	1								1	3	
8	Autres	5	3	1	2	2	2	2		2		17	2e
	TOTAL	29	25	4	3	3	11	11	7	8	3	104	

N.B. Le chiffre en caractère gras indique le motif d'influence le plus souvent cité par les élèves.

Commentaires:

Un élève sur 2 c'est-à-dire 52/104 affirment qu'ils choisissent leur stage prioritairement en fonction de la nature des tâches qu'ils auront à effectuer. C'est ce qui les guident avant tout dans le choix de leurs milieux de stage.

6.4 Déroulement des stages coopératifs

Cette présente section présente plusieurs aspects spécifiques qui sont rattachés au processus du déroulement des stages coopératifs tels que vécus par les élèves.

- 6.41 Façons d'obtenir les stages coopératifs (Q. 43-45)
- 6.42 Suffisance du niveau de formation scolaire précédant les stages coopératifs (Q.46-48)
- 6.43 Type de travail en stage, adapté à la compétence de l'élève (Q.49-51)
- 6.44 Tâches accomplies reliées à la formation (Q. 52-54)
- 6.45 Salaire approprié versus travail effectué en stage (Q. 55-57)
- 6.46 Satisfaction de l'encadrement de l'entreprise (supervision) en stage (Q. 58-60)
- 6.47 Satisfaction du suivi des élèves fait par les responsables de stage du cégep (Q. 61-63)
- 6.48 Satisfaction du service de coordination des stages du cégep (Q. 64-66)
- 6.49 Intérêt du superviseur de stage de l'entreprise au "développement personnel" de l'élève (Q. 67-69)
- 6.50 Intérêt du superviseur de stage de l'entreprise au "développement professionnel" de l'élève (Q. 70-72)
- 6.51 Difficulté la plus importante en stage (Q. 73-75)
- 6.52 Emploi à temps partiel en même temps que les stages (Q. 76-78)
- 6.53 Nombre d'heures/semaine travaillées à temps partiel durant les stages (Q. 79-81)
- 6.54 Effets de 2 emplois sur le rendement de l'élève en stage (Q. 82-84)

Les résultats contenus dans cette section ont été indiqués en fréquence et pourcentage des participants qui ont exprimé leur niveau de satisfaction ou d'insatisfaction en rapport à un certain nombre de questions.

Pour fins d'analyse, l'item satisfaisant regroupe "très satisfait" et "satisfait"; l'item insatisfaisant regroupe "peu satisfait" et "très insatisfait". Les items "toujours et souvent" de même que les items "rarement et jamais" ont été jumelés.

Par ailleurs, la majorité des données de cette section n'ont été indiquées qu'en utilisant la fréquence des réponses. Certains pourcentages ont donc été exclus de nos tableaux afin d'en faciliter leur lecture.

TABLEAU 6.41 (Q. 43-45)
FAÇONS D'OBTENIR LES STAGES COOPÉRATIFS

	COLLÈGES MOYENS	OUTA	OUAIS	ST-	jérô		LI	MOIL		VALLE		СНА	TAL PO QUE ST	AGE	TOTAL DES STAGES	%
NO		SI	S2	Si	S ₂	\$3	Si	\$2	\$3	SI	\$2	S ₁	S ₂	833	·	
1	Relations personnelles	4	3			_	_	1	1	3	2	7	6	1	14	13%
	Par l'entremise du professeur	_	_	1	2			_		1	1	2	3		5	5%
	Par le service de coordination du cégep		20	3	1	3	8	7	4	3	1	39	29	7	75	72%
	Soll, téléphonique aux employeurs													_		
5	Offres d'emplois dans les journaux															
6	Autres		3				2	2	2	1		3	5	2	10	10%
	TOTAL	29	26	4	3	3	10	10	7	8	4	51	43	10	104	100%

3 élèves sur 4 (75/104) obtiennent majoritairement leurs stages par l'intermédiaire du service de coordination des stages coopératifs du cégep.

13% des élèves (14/104) obtiennent leurs stages grâce à leurs contacts pesonnels.

10% des élèves (10/104) obtiennent leurs stages par divers autres moyens non spécifiés.

SERVICE DE COORDINATION DU CÉGEP

S1	=	39/51	ightharpoons	76.4%
S2	=	29/43	₽	67.4%
S 3	=	7/10	□	70%

TABLEAU 6.42 (Q. 46-48)

SUFFISANCE DU NIVEAU DE FORMATION SCOLAIRE PRÉCÉDANT LES STAGES COOPÉRATIFS

	COLLÈGES INTERVALLE	OUTA	OUAIS	ST-	JÉRÔ	ме	LI	MOIL	OU	VALLE	YFIELL		TAL PO		TOTAL DES STAGES	%
NO		Sı	\$2	\$1	S2	\$3	S ₁	S ₂	\$3	Sı	S ₂	\$1	S ₂	Sg		
1	Toujours/souvent	22	21	4	1	2	4	9	7	3	4	33	35	9	77	74%
2	Parfois	5	1		2	1	5	2		4		14	5	1	20	19%
3	Rarement/jamais	1	3		_		2			1		4	3		7	7%
	TOTAL	28	25	4	3	3	11	11	7	8	4	51	43	10	104	100%

Commentaires:

74% des élèves (77/104) considèrent que le bagage de formation scolaire reçue avant d'aller en stage est généralement suffisant. Il faut remarquer que dans certains cas les élèves effectuent leur 1er stage après 3 sessions de cours (St-Jérôme et Limoilou) alors que dans d'autres cas ils l'effectuent seulement après 4 sessions (Outaouais et Valleyfield).

1 élève sur 5 (20/104) mentionnent toutefois qu'ils pensent ne pas toujours avoir reçu la formation suffisante requise avant d'effectuer leurs stages. C'est le cas plus particulièrement pour les élèves qui effectuent leur 1er stage dans les cégeps suivants: - Outaouais: 18% (5/28), Limoilou: 45% (5/11) et Valleyfield: 50% (4/8).

SUFFISANCE DU NIVEAU DE FORMATION PAR NIVEAU DE STAGE

<u>TOUJC</u>	OURS-	SOU	VENT
--------------	-------	-----	-------------

S1	=	33/51	\$	65%
S2	=	35/43	⇔	81%
S 3	=	9/10	₽	90%

TABLEAU 6.43 (Q. 49-51)

TYPE DE TRAVAIL EN STAGE, ADAPTÉ À LA COMPÉTENCE DE L'ÉLÈVE

	COLLÈGES	OUTA	OUAIS	ST-	JÉRÔ	ме	LI	MOIL			YFIELD		TAL PO QUE ST	AGE	TOTAL DES STAGES	%
NO		SI	\$2	Sı	S2	১৫	Sı	82	83	Sı	S ₂	Sil	S2	83		
1	Toujours/souvent	20	20	4	3	3	7	8	6	5	3	36	34	9	79	75%
2	Parfois	7	4				2	1		1	1	10	6		16	15%
3	Rarement/jamais	2	2				2	2	1	2		6	4	1	11	10%
	TOTAL	29	26	4	3	3	11	11	7	8	4	52	44	10	106	100%

3 élèves sur 4 (75%) affirment que le type de travail effectué en stage est généralement adapté à leurs compétences.

15% (16/106) des élèves avancent qu'il est plus ou moins bien adapté.

10% (11/106) seulement des élèves disent que le travail effectué n'est pas du tout adapté à leurs compétences.

TYPE DE TRAVAIL ADAPTÉ PAR NIVEAU DE STAGE

TOUJOURS-SOUVENT

Au fur et à mesure que les diverses périodes de stage se déroulent, c'est-à-dire S₁, S₂ et S₃, le travail effectué en stage semble être mieux adapté aux compétences des élèves.

TABLEAU 6.44 (Q. 52-54)

TÂCHES ACCOMPLIES EN STAGE, RELIÉES À LA FORMATION

1	COLLÈGES INTERVALLE	OUTA			JÉRÔ			MOIL		VALLE		СНА	TAL PO QUE ST	AGE	TOTAL DES STAGES	%
NO		51	S 2	Sı	82	S 3	51	S 2	83	S 1	S 2	S ₁	S ₂	\$3		
1	Toujours/souvent	17	17	4	2	3	8	11	7	4	3	33	33	10	76	72%
2	Parfois	6	6		1		3				1	9	8		17	16%
3	Rarement/jamais	6	3							4		10	3		13	12%
	TOTAL	29	26	4	3	3	11	11	7	8	4	52	44	. 10	106	100%

Commentaires:

72% (76/106) des stagiaires ont signalé que les tâches accomplies en stage étaient la plupart du temps reliées à leur formation.

15% (17/106) des élèves révèlent qu'elles sont parfois plus ou moins reliées.

12% des élèves seulement rappellent que les tâches accomplies ne sont pas du tout reliées à leur formation.

TÂCHES ACCOMPLIES, RELIÉES À LA FORMATION PAR NIVEAU DE STAGE

TOUJOURS-SOUVENT

 $\begin{array}{rclcrcl} S1 & = & 33/52 & & \Leftrightarrow & 63\% \\ S2 & = & 34/44 & & \Leftrightarrow & 77\% \\ S3 & = & 10/10 & & \Leftrightarrow & 100\% \end{array}$

Plus les stagiaires évoluent dans leur formation, plus ils constatent que les tâches accomplies sont reliées à leur formation.

TABLEAU 6.45 (Q. 55-57)

SALAIRES APPROPRIÉS VERSUS TRAVAIL EFFECTUÉ EN STAGE

	COLLÈGES INTERVALLE	OUTA	OUAIS	ST-	jérô	ме	LII	MOIL	ου		YFIELD		TAL PO QUE ST	AGE	TOTAL DES STAGES	%
NO		Sil	\$2	Sı	S ₂	83	Sı	S 2	83	Si	82	Sı	S2	S 3		
1	Toujours/souvent	21	19		1	1	9	8	7	2	3	32	31	8	71	71%
2	Parfois	4	3	1	1			2		3		8	6		14	14%
3	Rarement/jamais	3	3	3	1	2	1		_	2		9	4	2	15	15%
	TOTAL	28	25	4	3	3	10	10	7	7	3	49	41	10	100	100%

Commentaires:

71% des élèves précisent qu'ils considèrent avoir reçu un salaire approprié en fonction du travail qu'ils ont effectué en stage.

14% avouent que le salaire était plus ou moins approprié.

15% se déclarent insatisfaits du salaire reçu en stage.

SALAIRE APPROPRIÉ PAR NIVEAU DE STAGE

				<u>TOUJOURS-SOU</u>	<u>JVENT</u>
S1	=	32/49	\$	65%	
S2	=	31/41	₽	76%	
S3	=	8/10	ightharpoons	86%	

Les salaires semblent davantage appropriés d'après les élèves lors du 2e et 3e stage. Les attentes salariales en regard du 1er stage sont peut-être quelque peu surestimées.

TABLEAU 6.46 (Q. 58-60)

SATISFACTION DE L'ENCADREMENT DE L'ENTREPRISE EN STAGE

	COLLÈGES INTERVALLE	OUTA			JÉRÔ		ł	MOIL			YFIELD	СНА	TAL PO QUE ST	AGE	TOTAL DES STAGES	%
NO		Sı	82	Si	S2	83	81	S2	83	S ₁	S ₂	S ₁	S ₂	83		
1	Satisfaisant	21	22	4	2	3	5	6	6	4	4	34	34	9	77	73%
2	+ ou - satisfaisant	6	2	_	1		1	1		2	_	9	4		13	12%
3	Insatisfaisant	2	2				5	4	1	2	_	9	6	1	16	15%
	TOTAL	29	26	4	3	3	11	11	7	8	4	52	44	10	106	100%

Commentaires:

3 élèves sur 4 (77/106) manifestent leur complète satisfaction à l'égard du type d'encadrement fourni par leur superviseur de stage dans l'entreprise.

12% (13/106) se prétendent plus ou moins satisfaits.

15% (16/106) ont signalé être plutôt insatisfaits de la qualité de la supervision du responsable dans l'entreprise.

SATISFACTION DE L'ENCADREMENT PAR NIVEAU DE STAGE

				TOOJOURS-	200AFUI
S1	=	34/52	\$	65%	
S2	=	34/44	⇨	77%	
S3	=	9/10	Ď	90%	

Le niveau de satisfaction des stagiaires par rapport à la qualité de la supervision reçue augmente semble-t-il à chacun des stages qu'ils effectuent.

TABLEAU 6.47 (Q. 61-63) SATISFACTION DU SUIVI DES ÉLÈVES FAIT PAR LES RESPONSABLES DE STAGE DU CÉGEP

	COLLÈGES INTERVALLE	OUTA	OUAIS		JÉRÔ			MOIL			YFIELD	СНА	TAL PO QUE ST	AGE	TOTAL DES STAGES	%
NO		Si	\$2	51	S ₂	\$3	Si	\$2	83	S 1	\$2	Si	S2	S ₃		
1	Satisfaisant	25	13	4	3	2	9	9	6	2	1	40	26	8	74	70%
2	+ ou - satisfaisant	3	8			1	1	2	1	2	2	6	12	2	20	19%
3	Insatisfaisant	1	5				1			4	1	6	6		12	11%
	TOTAL	29	26	4	3	3	11	11	7	8	4	52	44	10	106	100%

70% (74/106) des élèves admettent qu'ils sont satisfaits de la qualité du suivi effectué par le responsable de stage du cégep.

19% (20/106) signifient qu'ils sont plus ou moins satisfaits. 11% (12/106) rapportent leur totale insatisfaction.

SATISFACTION DU SUIVI PAR NIVEAU DE STAGE

				SATISFAISANT
S1	=	40/52	\$	77%
S2	=	26/44	□	59%
S 3	=	8/10	\$	80%

Le niveau de satisfaction est plus faible au 2e stage. Cette situation existe plus particulièrement au cégep de Valleyfield où 50% (4/8) des élèves se déclarent insatisfaits et au cégep de l'Outaouais où 19% (5/26) sont insatisfaits et 31% (8/26) se disent plus ou moins satisfaits.

TABLEAU 6.48 (Q. 64-66)

SATISFACTION DU SERVICE DE COORDINATION DES STAGES DU CÉGEP

NO	COLLÈGES	OUTA S1		ST-	jérô S2			MOIL		valle S1	YFIELL		TAL PO QUE ST		TOTAL DES STAGES	%
110			92			-55			95				**************************************			
1	Satisfaisant	22	17	1	1	2	9	10	7	1		33	28	9	70	65%
2	+ ou - satisfaisant	4	4	2	1		1	1		3	3	10	9		19	18%
3	Insatisfaisant	3	5	1	2	1	1			4	1	9	8	1	18	17%
	TOTAL	29	26	4	4	3	11	11	7	8	4	52	45	10	107	100%

Commentaires:

65% (70/107) des élèves ajoutent être satisfaits du service de coordination des stages de leur cégep.

18% (19/107) sont plus ou moins satisfaits.

17% (18/107) se disent totalement insatisfaits.

SATISFACTION DU SERVICE DE COORDINATION PAR NIVEAU DE STAGE

 $\begin{array}{rclcrcl} S1 & = & 33/52 & & \Leftrightarrow & 63\% \\ S2 & = & 28/45 & & \Leftrightarrow & 62\% \\ S3 & = & 9/10 & & \Leftrightarrow & 90\% \end{array}$

Ce niveau de satisfaction est directement relié à la capacité du service de coordination des stages de chaque cégep de placer les stagiaires disponibles. Le niveau d'insatisfaction est plus élevé au cégep de St-Jérôme (75% en S₁ et S₂) et à Valleyfield (88% en S₁ et 100% en S₂).

TABLEAU 6.49 (Q. 67-69)
INTÉRÊT DU SUPERVISEUR DE STAGE DE L'ENTREPRISE AU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL DE L'ÉLÈVE

	COLLÈGES	OUTA	OUAIS	ST-	JÉRÔ	ме	LI	MOIL	OU	VALLE		СНА	TAL PO QUE ST	AGE	TOTAL DES STAGES	%
NO		S ₁	\$2	SI	S ₂	\$3	S ₁	\$2	\$3	Si	S2	Si	S ₂	83		
1	Toujours/souvent	16	18	3	2	2	6	6	6		2	25	28	8	61	60%
2	Parfois	9	5				2	2	1	3	1	14	8	1	23	23%
3	Rarement/jamais	3	2				3	3		5	1	11	6		17	17%
	TOTAL	28	25	3	2	2	11	11	7	8	4	50	42	9	101	100%

60% des élèves croient que leur superviseur de stage porte un certain intérêt à leur développement personnel.

23% pensent qu'il s'en préoccupe occasionnellement.

17% ajoutent que leur superviseur ne porte vraiment pas d'intérêt réel à leur développement personnel.

INTÉRÊT DU SUPERVISEUR DE STAGE AU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL DES STAGIAIRES PAR NIVEAU DE STAGE

$\begin{array}{rcl} & & & & & & & & \\ & & & & & & & \\ S1 & = & 25/50 & & & & & \\ S2 & = & 28/42 & & & & & \\ S3 & = & & & & & \\ S4 & & & & & & \\ S6 & & & & & & \\ S9 & & & & \\ S9 & & & & \\ S9 & & & & \\ S9 & & & & \\ S9 & & & \\$

L'intérêt des superviseurs de stage pour le développement personnel des stagiaires semble croître au fur et à mesure que les élèves avancent dans leur formation.

TABLEAU 6.50 (Q. 70-72)

INTÉRÊT DU SUPERVISEUR DE STAGE DE L'ENTREPRISE AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DE L'ÉLÈVE

1	COLLÈGES INTERVALLE	OUTA			JÉRÔ			MOIL			YFIELI		TAL PO QUE ST	AGE	TOTAL DES STAGES	%
NO		Si	\$2	SI	S 2	\$3	Sı	S2	\$3	SI	S2	SI	S2	83		
1	Toujours/souvent	20	21	3	2	2	7	5	6	1	3	31	31	8	70	69%
2	Parfois	5	2				2	4	1	2		9	6	1	16	16%
3	Rarement/jamais	3	2				2	2		5	1	10	5		15	15%
	TOTAL	28	25	3	2	2	11	11	7	8	4	50	42	9	101	100%

Commentaires:

69% des élèves estiment que leur superviseur de stage porte un certain intérêt à leur développement professionnel.

16% présument qu'il s'en préoccupe occasionnellement.

15% constatent que leur superviseur de stage ne porte vraiment pas d'intérêt réel à leur développement professionnel.

INTÉRÊT DU SUPERVISEUR DE STAGE AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES STAGIAIRES PAR NIVEAU DE STAGE

L'intérêt porté par les superviseurs de stage envers le développement professionnel des stagiaires est plus élevé en général que pour le développement personnel des stagiaires. (Cf. Tableau 6.49 versus 6.50)

TABLEAU 6.51 (Q.73-75)

DIFFICULTÉ LA PLUS IMPORTANTE RENCONTRÉE DURANT LES STAGES

	COLLÈGES	OUTAOUAIS		ST-JÉRÔME					VALLEYFIELD		0111402 511102			TOTAL DES STAGES	
NO		ડા	\$2	Sı	S2	83	S ₁	S ₂	83	Sı	\$2	S ₁	S ₂	S3	
1	Relations interpersonnelles	3	2		_		3	1	1	4		10	3	1	14
2	D'ordre intellectuel		1						_				1		1
3	D'ordre technique	7	3	_	1		1			2	1	10	5		15
4	Adaptation au milieu de travail	1	2	1			1	1				3	3		6
5	Horaires de travail		1		1				1				2	1	3
6	Langue de travail	2	1			_						2	1		3
7	Isolement du travail	2	1			_	1	2			1	3	4		7
8	Autres	1	1			_		1		1		2	2		4
	Total des élèves qui ont eu des difficultés	16	12	1	2	0	6	5	2	7	2	30	21	2	53
	Aucune difficulté particulière	13	14	2		2	4	6	4	1	1	20	21	6	47
	TOTAL DES RÉPONDANTS	29	26	3	2	2	10	11	6	8	3	50	42	8	100

Commentaires:

1 élève sur 2 (53%) affirment avoir rencontré certaines difficultés durant leurs stages.

La plus importante difficulté rencontrée est reliée à des "problèmes d'ordre technique" (15/53 = 28%).

En deuxième lieu (14/53 = 26%) attribuent la plus grande difficulté rencontrée à des problèmes qui sont davantage liés au domaine des "relations interpersonnelles".

TABLEAU 6.52 (Q. 76-78)

		OCCUPATION D'UN EMPLOI À TEMPS PARTIEL EN MÊME TEMPS QUE LES STAGES.									
COLLÈGES	S ₁		TOTAL			TOTAL S3			TOTAL	TOTAL DES	
		OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON		STAGES
	N	12	17	29	11	15	26			_	55
Outaouais	%	41	59		42	58		_		_	
	N		4	4	2	1	3	1	2	3	10
St-Jérôme	%		100		66	33		33	66		
	N	_	11	11	_	11	11		7	7	29
Limoilou	%	_	100			100			100		
	N	1	7	8	1	3	4				12
Valleyfield	%	13	87		25	75		_		_	
TOTAL		13	39	52	14	30	44	1	9	10	106
%		25	75	100	32	68	100	10	90	100	100

Le quart (28/106) des élèves occupent un emploi à temps partiel durant leurs stages:

- 1er stage $(S_1)^2 = 25\% (13/52)$
- 2e stage $(S_2) = 32\% (14/44)$
- $3e \text{ stage } (S_3) = 10\% (1/10)$

Cette constatation est vraiment une nouvelle réalité. Aucune autre étude n'avait soulevé le voile sur ce sujet auparavant. Nous avions déjà découvert cet état de fait au moment de nos visites de suivi des stagiaires au cours de l'été 1993. Par ailleurs, nous ne connaissions pas vraiment l'ampleur du phénomène à ce moment là. Cependant, cette situation semble particulièrement être circonscrite aux élèves du Collège de l'Outaouais (23/26 = 81%). Les élèves qui travaillent à temps partiel en plus de leurs stages ont déclaré être obligés d'accepter une telle condition pour ne pas perdre leurs liens d'emplois avec ces employeurs entre deux périodes de stage. Ils s'assurent donc ainsi une continuité de travail tout au long de leur formation technique.

À prime abord, nous aurions crû que les élèves du régime coopératif (occupant un emploi c'est-àdire un stage à 35-40 heures/semaine en moyenne) se seraient contentés de leurs stages; telle n'est pas la situation semble-t-il!

TABLEAU 6.53 (Q. 79-81)

NOMBRE D'HEURES/SEMAINE TRAVAILLÉES À TEMPS PARTIEL DURANT LES STAGES

COLLÈGES	J	OUAIS		jérô			MOIL		VALLE		СНА	TAL PO QUE ST	AGE	TOTAL DES STAGIAIRES	%
	S ₁	S2	SI	\$2	S3	Sı	S ₂	83	Sı	S ₂	S ₁	S ₂	\$3		
1 à 5 H/semaine	1	1		_						_	1	1	0	2	7
6 à 10 H/semaine	4	4		1	_				1	1	5	6	0	11	39
11 à 15 H/semaine	4	1			_	_	_				4	1		5	18
16 à 20 H/semaine	2	4	_	1	1						2	5	1	8	29
21 à 25 H/semaine	1	1	_				_				1	1	0	2	7
TOTAL	12	11	0	2	1	0	0	0	1	1	13	14	1	28	100

39% (11/28) des élèves occupent un emploi à temps partiel les obligeant à travailler de 6 à 10 h/semaine durant leurs stages.

29% (8/28) travaillent de 16 à 20 h/semaine.

18% (5/28) travaillent de 11 à 15 h/semaine.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'HEURES/SEMAINE TRAVAILLÉES MAJORITAIREMENT PAR NIVEAU DE STAGE.

 $S_1 = 5/13$ \Rightarrow 38% \Rightarrow 6 à 10 h/semaine

 $S_2 = 6/14$ \Leftrightarrow 43% \Leftrightarrow 6 à 10 h/semaine

 $S_3 = 1/1$ \Rightarrow 100% \Rightarrow 16 à 20 h/semaine

TABLEAU 6.54 (Q. 82-84)

COLLÈGES		TEMPS PARTIEL	L'OCCUPATION DE 2 EMPLOIS (STAGE ET EMPLOI À TEMPS PARTIEL) INFLUENCE LE RENDEMENT DE L'ÉLÈVE EN STAGE.					
		OUI	NON	TOTAL				
	N	3	24	27				
Outaouais	%	11	89					
	N	1	4	5				
St-Jérôme	%	20	80	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
	N	5		5				
Limoilou	%	100						
	N		2	2				
Valleyfield	%		100					
TOTAL		9	30	39				
%		23	77	100				

Plus de 3 élèves sur 4 (77%) affirment que le fait d'occuper deux emplois durant leurs stages n'influence pas leur rendement en stage. Toutefois, plus d'un élève sur 5 (23%) reconnaissent que cette situation peut avoir un certain effet sur leur rendement en stage. C'est le cas semble-t-il pour tous les élèves qui occupent 2 emplois au cégep de Limoulou (5/5).

6.5 Intégration des élèves au marché du travail suite aux stages coopératifs

La présente section décrit les principaux aspects reliés à l'intégration des stagiaires au marché de l'emploi.

- 6.51 Situation actuelle d'emploi (Q. 85)
- 6.52 Nature de l'emploi occupé (Q. 86)
- 6.53 Situation d'emploi 6 mois après la fin des études (Q. 87)
- 6.54 Temps requis pour l'obtention du 1er emploi relié à la formation de l'élève (Q. 88)
- 6.55 Utilité des stages coopératifs sur le marché du travail (Q. 89)
- 6.56 Contribution des stages coopératifs à l'obtention d'un emploi (Q. 90)
- 6.57 Embauche auprès de l'entreprise où l'élève a effectué un stage antérieur (Q. 91)
- 6.58 Salaire horaire du 1er emploi relié à la formation de l'élève (Q. 92)

TABLEAU 6.51 (Q. 85)

		SIT	SITUATION ACTUELLE D'EMPLOI (MARS 1994).							
COLLÈGES		EN EMPLOI	EN CHÔMAGE	RETOUR AUX ÉTUDES	AUTRE	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL			
	N	19	2	8	3	_	32			
Outaouais	%	59,4	6,3	25	9,4	_ ·				
	N	3		_	_	1	4			
St-Jérôme	%	75				25				
	N	7	4	1			12			
Limoilou	%	58,3	33,3	8,3		_				
	N	1	1	5	1		8			
Valleyfield	%	12	12	63	12					
TOTAL		30	7	14	4	1	56			
%		54	13	25	7	1	100			

Commentaires:

Un élève sur deux (54%) détenaient un emploi en mars 1994.

Un élève sur quatre (25%) sont retournés aux études faute de travail.

Un peu plus d'un élève sur 10 (13%) sont encore en chômage.

7% (4/56) des élèves n'étaient pas disponibles pour un emploi compte tenu de leur situation personnelle.

La situation d'emploi varie cependant beaucoup d'un cégep à l'autre:

St-Jérôme: 75% (3/4)

Outaouais: 59.4% (19/32)

Limoilou: 58.3% (7/12)

Valleyfield: 12% (1/8)

Ainsi, dans la situation économique actuelle, même les élèves de nos régimes coopératifs n'ont pas la vie facile.

TABLEAU 6.52 (Q. 86)

COLLÈGES		NATURE DE L'EMPLOI OCCUPÉ PRÉSENTEMENT (MARS 1994).						
		PERMANENT	TEMPORAIRE	TOTAL				
of the second se	N	15	7	22				
Outaouais	%	68	32					
	N	2	1	. 3				
St-Jérôme	%	66	33					
	N	5	2	7				
Limoilou	%	71	29					
	N	2	4	6				
Valleyfield	%	33	66					
TOTAL		24	14	38				
%		63	37	100				

Près des 2/3 (63%) des élèves ont un emploi permanent et 37% un emploi temporaire.

La distribution générale de la nature des emplois occupés d'un cégep à l'autre est la suivante:

	<u>Permanent</u>	<u>Temporaire</u>
Limoilou	71%	24%
Outaouais	68%	32%
St-Jérôme	66%	33%
Valleyfield	33%	66%

TABLEAU 6.53 (Q. 87)

	PERSONAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PERSONAL PR	SITUATION D'EMPLOI 6 MOIS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES.							
COLLÈGES		EMPLOI RELIÉ	EMPLOI NON-RELIÉ	CHÔMAGE	RETOUR AUX ÉTUDES	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	16	6	1	8	1	32		
Outaouais	%	50	19	3	25	3			
	N	3	-			1	4		
St-Jérôme	%	75		_		25			
	N	5		6	1		12		
Limoilou	%	42		50	8				
	N	2	1	1	3	1	8		
Valleyfield	%	25	13	13	38	13			
TOTAL		26	7	8	12	3	56		
%		46,4	13	14,3	21,4	5,4	100		

Commentaires:

46.4% (26/56) des élèves détenaient un emploi relié à leur formation 6 mois après la fin de leurs études.

13% (7/56) occupaient un emploi non-relié à leurs études.

14.3% (8/56) étaient en chômage.

21.4% (12/56) sont retournés aux études.

La situation "d'emploi relié" par collège 6 mois après la fin des études est la suivante:

 St-Jérôme:
 75%
 (3/4)

 Outaouais:
 50%
 (16/32)

 Limoilou:
 42%
 (5/12)

 Valleyfield:
 25%
 (2/8)

La situation des graduées et gradués des programmes coopératifs n'est pas des plus reluisantes au terme de leur formation technique. Cependant, cette conjoncture tient davantage à ce moment-ci du contexte économique extrêmement difficile que vivent la plupart des entreprises au Québec et concorde également avec les commentaires des entreprises.

TABLEAU 6.54 (Q. 88)

COLLÈGES		EMPLOI (I	TEMPS REQUIS POUR L'OBTENTION DU PREMIER EMPLOI (PERMANENT OU TEMPORAIRE) RELIÉ. À LA FORMATION DE L'ÉLÈVE.						
		MOINS D'UN MOIS	1 À 2 MOIS	3 À 4 MOIS	5 MOIS ET PLUS	TOTAL			
	N	11	3	4	2	20			
Outaouais	%	55	15	20	10				
	N	1	1			2			
St-Jérôme	%	50	50	-					
	N	4		1	1	6			
Limoilou	%	67		17	17				
	N	4	1			5			
Valleyfield	%	80	20						
TOTAL		20	5	5	3	33			
%		61	15	15	9	100			

Commentaires:

Parmi les 33 élèves (26 en emploi relié et 7 en emploi non-relié)¹, 20 élèves (61%) se sont trouvé un emploi assez rapidement, c'est-à-dire moins d'un mois après la fin de leurs études.

15% (5/33) ont atteint leur objectif entre 1 et 2 mois.

15% (5/33) entre 3 à 4 mois.

9% (3/33) entre 5 mois et plus.

Le temps nécessaire à l'obtention du premier emploi par collège au cours du mois suivant la fin de formation des élèves est le suivant:

Valleyfield	80%	(4/5)
Limoilou	67%	(4/6)
Outaouais	55%	(11/20)
St-Jérôme	50%	(1/2)
TOTAL	61%	(20/33)

Cf. Tableau précédent 6.53.

TABLEAU 6.55 (Q. 89)

		UTILITÉ DES STAGES COOPÉRATIFS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.							
COLLÈGES		ESSENTIEL	UTILE	PEU UTILE	NE SAIS PAS	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	13	15	1	3		32		
Outaouais	%	41	47	3	9				
	N	1	1	1		1	4		
St-Jérôme	%	25	25	25	_	25			
	N	5	5	1	1		12		
Limoilou	%	42	42	8	8	_			
	N	2	5	_	_	1	8		
Valleyfield	%	25	63			13			
TOTAL		21	26	3	4	2	56		
%		38	46	5	7	4	100		

38% (21/56) considèrent que les stages coopératifs sont essentiels pour pouvoir s'intégrer au marché du travail.

46% (26/56) pensent qu'ils sont utiles sur le marché du travail.

5% (3/56) les croient peu utiles.

7% (4/56) ne savent pas s'ils peuvent être utiles sur le marché du travail.

En somme, 47 élèves sur 56 (84%) reconnaissent à des degrés divers (essentiel et utile) la grande utilité des stages vis-à-vis le rôle qu'ils jouent pour faciliter leur intégration au marché du travail.

TABLEAU 6.56 (Q. 90)

		LES STAG	LES STAGES COOPÉRATIFS ONT PERMIS D'OBTENIR DIRECTEMENT UN EMPLOI.						
COLLÈGES	OUI	NON	NE SAIS PAS	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL				
	N	16	10	5	1	32			
Outaouais	%	50	31	16	3				
	N	1	1	1	1	4			
St-Jérôme	%	25	25	25	25				
man and the second of the seco	N	3	7	2	-	12			
Limoilou	%	25	58	17	_				
	N	5		2	1	8			
Valleyfield	%	63		25	13				
TOTAL		25	18	10	3	56			
%		45	32	18	5	100			

45% (25/56) des élèves admettent avoir obtenu leur emploi grâce aux stages coopératifs.

32% (18/56) expliquent que les stages coopératifs ne les ont pas nécessairement aidés à obtenir leur emploi.

18% (10/56) déclarent ne pas savoir si les stages leur ont permis d'obtenir directement un emploi.

La répartition des données par collège confirme dans la majorité des cas que les stages coopératifs ont joué un rôle assez important lors de l'obtention du premier emploi à la fin des études des élèves.

Valleyfield:	63%	(5/8)
Outaouais:	50%	(16/32)
Limoilou:	25%	(3/12)
St-Jérôme:	25%	(1/4)
TOTAL:	45%	(25/56)

Aux cégeps de Limoilou et de St-Jérôme, l'effet des stages coopératifs sur l'emploi semble plutôt faible.

TABLEAU 6.57 (Q. 91)

COLLÈGES		OBTENTION I L'ÉLÈVE A DÉ	OBTENTION D'UN EMPLOI DANS UNE ENTREPRISE OÙ L'ÉLÈVE A DÉJÀ EFFECTUÉ UN STAGE.						
		OUI	NON	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL				
	N	15	16	1	32				
Outaouais	%	47	50	3					
	N	3	1		4				
St-Jérôme	%	75	25						
	N	1	10	1	12				
Limoilou	%	8	83	8					
	N	5	1	2	8				
Valleyfield	%	63	13	25					
TOTAL		24	28	4	56				
%		43	50	7	100				

Commentaires:

43% (24/56) des élèves précisent avoir obtenu un emploi dans une des entreprises où ils avaient effectué un stage antérieurement. C'est donc dire qu'il y a un certain effet d'entraînement qui se produit puisqu'en pratique près d'un élève sur 2 (43%) trouvent un emploi auprès d'une entreprise qui l'a connu lors d'un stage antérieur.

50% (28/56) des élèves déclarent ne pas avoir obtenu d'emploi dans une entreprise où ils auraient déjà effectué un stage coopératif.

La répartition du placement des élèves par collège est assez significative sous cet aspect:

St-Jérôme:

75% (3/4)

Valleyfield:

63% (5/8)

Outaouais:

47% (15/32)

Limoilou:

8% (1/12)

Au cégep de Limoilou, 83% (10/12) des élèves ajoutent n'avoir pu obtenir d'emploi dans aucune entreprise qui les avait accueillis en stage dans le passé.

TABLEAU 6.58 (Q. 92)

COLLÈGES		SALAIRE FORMATIO		DU 1ER	EMPLOI R	ELIÉ À LA
		7 ET 8\$	8 ET 10\$	10 ET 12\$	+ DE 12\$	TOTAL
	N	5	7	6	5	23
Outaouais	%	22	30	26	22	
•	N	1			2	3
St-Jérôme	%	33		diame.	67	
	N		CARCHING)		7	7
Limoilou	%				100	
	N	2	2		2	6
Valleyfield	%	33	33	4,000	33	
TOTAL		8	9	6	16	39
%		21	23	15	41	100

41% (16/39) des élèves mentionnent recevoir un salaire de plus de 12\$/heure.

23% (9/39) reçoivent un salaire horaire se situant entre 8\$ et 10\$/heure.

21% (8/39) reçoivent un salaire horaire allant de 7\$ à 8\$/heure.

15% (6/39) reçoivent un salaire horaire variant de 10\$ à 12\$/heure.

Les salaires horaires les plus élevés obtenus par collège lors du 1er emploi relié à la formation sont les suivants:

+ de 12\$

Limoilou:

100% (7/7)

St-Jérôme:

67% (2/3)

Les salaires horaires par collège les plus bas sont:

7\$ et 8\$ Valleyfield: 33% (2/6)

St-Jérôme:

(1/6)33%

Outaouais:

22% (5/23)

CHAPITRE VII

ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS VII- ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS

Les résultats détaillés de notre enquête sont présentés dans ce chapitre sous forme de tableaux. Chacun des tableaux contient des commentaires pertinents liés à l'analyse de ceux-ci.

L'évaluation du programme coopératif auprès des professeures et professeurs comprend 3 sections:

- 7.1 Profil des professeures et professeurs
- 7.2 Conséquences pédagogiques d'un régime coopératif
- 7.3 Conditions de succès d'un régime coopératif

Remarque d'ordre méthodologique: nous tenons à faire remarquer au lecteur que le très petit nombre de professeurs¹ (33.3% ou 4/12) du collège de Limoilou qui ont répondu à l'enquête nous commande d'interpréter avec circonspection les pourcentages obtenus aux différentes questions.

¹ Cf. Annexe G: Répartition des répondants par collège et programme (professeurs).

7.1 Profil des professeures ou professeurs

La section I du questionnaire présente un "certain portrait" des enseignantes et enseignants qui sont impliqués dans le régime coopératif de leur collège. Elle comprend la compilation de 5 questions qui sont rapportées dans les tableaux 1.1. à 1.3 ci-joints.

Le profil des enseignantes et enseignants fournit des renseignements sur les principaux aspects suivants:

- 7.11 Le sexe du personnel enseignant par collège et programme (Q.1, Q.2, Q.3)
- 7.12 La période d'enseignement en régime coopératif (Q.4)
- 7.13 Le nombre d'années d'expérience en enseignement collégial (Q.5)

TABLEAU 7.11 (Q.1, Q.2, Q.3)

COLLÈGES		SEXE DU PERSONNEL ENSEIGNANT PAR COLLÈGE ET PROGRAMME.								
	Hommes	%	Femmes	%	Total	%				
Outaouais -Tech. administratives (gestion) -Électrotechnique	8	100	_	_	8	29				
St-Jérôme -Tech. éducation spécialisée	6	75	2	25	8	29				
Limoilou -Informatique	3	75	1	25	4	14				
Valleyfield -Génie mécanique	7	88	1	12	8	29				
TOTAL	24	86	4	14	28	100				

Sur les 28 répondantes et répondants, 86% sont des hommes et 14% sont des femmes. La porportion des répondantes et répondants par collège est assez également répartie: 8 pour l'Outaouais, 8 pour St-Jérôme et 8 pour Valleyfield; sauf pour le collège de Limoilou où il n'y a eu que 4 répondants. D'autres questionnaires pour ce collège ont cependant été reçus trop tard et n'ont pu être inclus dans cette compilation.

TABLEAU 7.12 (Q.4)

PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT EN RÉGIME COOPÉRATIF

	COLLÈGES INTERVALLE	OUTA	OUAIS	ST-JÉ	RÔME	LIMO	ILOU	VALLE	YFIELD	TOTAL	%
NO	INTERVALLE	N	%	N	%	N	%	N	%		
1	Après 1er stage	1	13	4	50			1	13	6	21
2	Après 2e stage	2	25	1	13			5	63	8	29
3	Après 3e stage			2	25					2	7
4	Après stages 1, 2 et 3	_				1	25			1	4
5	Après stages 1 et 2	5	63	1	13	1	25	2	25	9	32
6	Après stages 2 et 3			_		1	25			1	4
7	Aucune réponse					1	25			1	4
	TOTAL	8	100	8	100	4	100	8	100	28	100

Commentaires:

1/3 (32%) des répondantes et répondants ont enseigné aux élèves du régime coopératif après le 1er et le 2e stage; 29% (8/28) après le 2e stage et 21% (6/28) après le 1er stage. Seulement 14% (4/28) des répondantes et répondants ont enseigné aux élèves après le 3e stage.

Veuillez noter que le régime coopératif des cégeps de l'Outaouais et Valleyfield ne comportait que 2 périodes de stage alors que celui des cégeps de St-Jérôme et Limoilou en comportait 3.

TABLEAU 7.13 (Q. 5)
NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE EN ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

	COLLÈGES ANNÉES D'EXPÉRIENCE	OUTA	OUAIS	ST-JÉ		LIMO		VALLE	YFIELD	TOTAL	%
NO		N	%	N	%	N	%	N	%		
1	1 à 3 ans			1	12	1	25	2	25	4	14
2	4 à 7 ans	_		3	38	_		1	12	4	14
3	8 ans et plus	8	100	4	50	3	75	5	63	20	71
	TOTAL	8	100	8	100	4	100	8	100	28	100

71% des répondantes et répondants ont complété plus de 8 ans d'expérience en enseignement collégial. Ainsi, la majorité des enseignantes et enseignants qui interviennent auprès des élèves en régime coopératif possèdent plusieurs années d'expérience en enseignement au niveau collégial. Ils sont donc bien situés pour porter un jugement sur la valeur du régime coopératif.

7.2 Conséquences pédagogiques d'un régime coopératif

La section II du questionnaire aux enseignantes et enseignants porte sur les retombées ou les conséquences pédagogiques¹ de l'établissement d'un régime coopératif au collégial.

Cette partie inclut 34 énoncés qui apparaissent dans les tableaux 7.21 (énoncé #6) à 7.54 (énoncé #39) ci-joints.

De plus, cette partie comprend également les résultats de la compilation des trois questions ouvertes: Q.40, Q.41 et Q.42 quant aux motifs de satisfaction ou d'insatisfaction des enseignantes et enseignants. Les réponses à ces questions sont présentées dans les tableaux 7.55 à 7.58 ci-joints.

Les résultats contenus dans cette section ont été indiqués en fréquence et pourcentage des participants qui ont exprimé leur accord ou leur désaccord avec un certain nombre d'énoncés. Nous considérons en accord ceux s'étant déclarés "tout à fait d'accord" et "plutôt d'accord" avec l'énoncé; la même opération a été effectuée pour le pôle désaccord.

[&]quot;La pédagogie est constituée d'un ensemble de valeurs, de règles, de principes, de préceptes, de modèles ainsi que toutes autres données théoriques et pratiques dont le but est de guider les interventions de l'enseignant de façon à optimiser les apprentissages de tous et chacun." Renald Legendre, <u>Dictionnaire actuel de l'éducation</u>, 2e édition, Montréal, Édition Guérin, 1993, p. 961.

TABLEAU 7.21

COLLÈGES	LES DISCUSSIONS EN CLASSE REFLÈTENT L'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL DES ÉLÈVES.								
	ACC	ORD	DÉSAC		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL			
-	N	%	N	%					
Outaouais	6	75	2	25	<u> </u>	8			
St-Jérôme	7	88	1	12	_	8			
Limoilou	4	100		_	_	4			
Valleyfield	8	100		_	_	8			
TOTAL	25	90	3	10	_	28			

La majorité (90%) des enseignantes et enseignants ont observé que les discussions en salle de classe reflétaient l'expérience de travail des élèves acquise au cours d'un ou plusieurs stages en alternance. Les stages coopératifs enrichissent de façon générale la qualité de l'enseignement.

TABLEAU 7.22

COLLÈGES	POSSIBILITÉ DE CONSACRER L'ENSEIGNEMENT PRESQU'EXCLUSIVEMENT À LA THÉORIE (grâce aux stages coopératifs).									
	ACC	ACCORD DÉSACCORD AUCUNE TOTAL								
	N	%	N	%						
Outaouais	_	- ORTHOGODO	8	100	413 THE P	8				
St-Jérôme		· 	8	100		8				
Limoilou		-	4	100		4				
Valleyfield	CHILDRE	~20.000	8	100	was American	8				
TOTAL	Cognition	emetals.	28	100		28				

La totalité (28/28) des répondantes et répondants affirment que les stages coopératifs ne leur permettent pas de consacrer plus de temps à la théorie. Les enseignantes et enseignants ne sont pas moins libres de consacrer également du temps à des aspects plus pratiques au niveau de différentes applications éventuelles. Ils doivent donc recourir à d'autres méthodes d'enseignement (observation, laboratoire, projets, etc) pour compléter adéquatement la formation des élèves.

TABLEAU 7.23

COLLÈGES	LES STAGES COOPÉRATIFS PERMETTENT AUX ÉLÈVES DE FAIRE DES INTERVENTIONS DE QUALITÉ.								
	ACC	ORD		CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL			
Outaouais	6	% 75	2	25	_	8			
St-Jérôme	4	50	4	50	_	8			
Limoilou	4	100			_	4			
Valleyfield	8	100			_	8			
TOTAL	22	78	6	22	_	28			

Les enseignantes et enseignants reconnaissent généralement (78% d'entre eux) que les stages coopératifs permettent aux élèves de faire des interventions plus pertinentes et de meilleure qualité compte tenu de l'expérience et de l'expertise qu'ils sont allés chercher en stage. À remarquer que les enseignantes et enseignants du cégep de St-Jérôme sont plutôt divisés (50% d'accord et 50% en désaccord) sur ce même sujet.

TABLEAU 7.24

COLLÈGES		L'EFFICACITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SERAIT DIMINUÉE SANS LE RÉGIME COOPÉRATIF.									
	ACC	ORD	DÉSA	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL					
	N	%	8	%		na comina de la com					
Outaouais	4	50	4	50		8					
St-Jérôme			8	100		8					
Limoilou	1	25	3	75		4					
Valleyfield	5	62	3	38		8					
TOTAL	10	36	18	64		28					

D'après les 2/3 (64%) des répondantes et répondants, le régime coopératif ne modifie pas fondamentalement l'efficacité de leur enseignement. Cependant, les réponses spécifiques de chacun des cégeps varient énormément à ce sujet:

St-Jérôme est en total désaccord avec l'énoncé (100%);

L'Outaouais est divisé 50-50;

Limoilou suit la tendance générale (75%);

Valleyfield: les enseignantes et enseignants renversent la tendance générale; en effet, ils disent à 62% que le régime coopératif améliore l'efficacité de leur enseignement. C'est vraiment à plus long terme que l'on sera en mesure de confirmer ou d'infirmer cet énoncé.

TABLEAU 7.25

COLLÈGES	LES STAGES COOPÉRATIFS SUSCITENT DE L'INTÉRÊT POUR LA MATIÈRE ENSEIGNÉE.								
		ORD		CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL			
	N	%	N	%					
Outaouais	7	88	1	12		8			
St-Jérôme	7	88	1	12		8			
Limoilou	4	100	_		_	4			
Valleyfield	7	88	1	12	_	8			
TOTAL	25	89	3	11		28			

La plupart (89%) des enseignantes et enseignants admettent que les stages coopératifs augmentent l'intérêt des élèves pour les matières qu'ils enseignent. Cet intérêt accru chez les élèves est certainement lié à une meilleure compréhension de la pertinence et de l'utilité des "matières enseignées" dans un monde réel.

TABLEAU 7.26

COLLÈGES	LES ÉLÈVES SONT PLUS MOTIVÉS À LEUR RETOUR DE STAGE.								
	ACC	ORD	DÉSAC		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL			
	N	%	N	%					
Outaouais	7	88	1	12		8			
St-Jérôme	5	63	3	37	_	8			
Limoilou	3	75	1	25		4			
Valleyfield	7	88	1	12		8			
TOTAL	22	79	6	21		28			

L'intérêt des élèves étant accru, comme nous venons de le mentionner, les enseignantes et enseignants se rendent comptent qu'ils sont généralement plus motivés à leur retour de stage (79%). Cet élément de motivation des élèves est un facteur capital pour la poursuite des études. Ainsi, dans la mesure où le régime coopératif contribue à susciter et à maintenir l'intérêt et la motivation des élèves, cela devrait certainement avoir un impact positif sur la diminution des abandons à court et à moyen termes et sur le nombre de diplômées et diplômés qui graduent. Ces effets "prolongés" du régime coopératif n'ont cependant pu être mesurés dans notre recherche compte tenu qu'il aurait fallu suivre les cohortes d'élèves tout au long de leurs études et les comparer avec des cohortes similaires n'étant pas en régime coopératif.

Toutefois, les coordonnateurs des programmes coopératifs nous ont mentionné à quelques reprises que le niveau de déperdition des élèves avait généralement diminué d'une année à l'autre et que selon eux, cela était certainement relié aux stages coopératifs.

TABLEAU 7.27

COLLÈGES	MON ENSEIGNEMENT EST PLUS PRATIQUE GRÂCE AU RÉGIME COOPÉRATIF.								
		ORD		CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL			
	N	%	N	%					
Outaouais	2	25	6	75	_	8			
St-Jérôme	2	25	6	75	_	8			
Limoilou	3	75	1	25	_	4			
Valleyfield	1	12	6	75	1	8			
TOTAL	8	28	19	68	1	28			

Jusqu'à présent, il semble ne pas y avoir eu beaucoup de répercussions positives sur les pratiques pédagogiques des enseignantes et des enseignants. En effet, 68% d'entre eux mentionnent que leur enseignement ne s'est pas vraiment modifié suite à l'implantation du régime coopératif. C'est donc avouer d'une certaine façon que les liens avec les entreprises ne sont pas encore suffisamment matérialisés pour permettre aux professeures et professeurs d'apporter des modifications substantielles à leurs pratiques pédagogiques. Il faut reconnaître ici qu'il n'y a eu jusqu'à présent que quelques rares rencontres avec les entreprises participantes et qu'elles n'ont pas encore vraiment eu l'occasion d'intégrer les changements proposés.

Cependant, contrairement aux autres cégeps, les enseignantes et enseignants du cégep de Limoilou disent que les stages coopératifs ont eu un certain impact sur leur enseignement (75%).

TABLEAU 7.28

COLLÈGES	MON ENSEIGNEMENT SERAIT DIFFÉRENT SANS LE RÉGIME COOPÉRATIF.								
	ACC	ORD		CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL			
	N	%	7	%					
Outaouais	4	50	4	50		8			
St-Jérôme	_		8	100		8			
Limoilou	2	50	2	50		4			
Valleyfield	3	38	5	62		8			
TOTAL	9	32	19	68		28			

Le présent énoncé vient confirmer à nouveau la constatation évoquée au tableau précédent. En effet, 68% des répondantes et répondants déclarent à nouveau que leur enseignement n'est pas vraiment différent de celui qui existait avant la venue du régime coopératif. Il y a donc encore un manque flagrant de coopération qui persiste entre le milieu d'enseignement et le milieu du travail. Est-ce que cette constatation tiendrait du fait de la structure même d'organisation du régime coopératif dans un collège ou encore à une implication insuffisante des enseignantes et enseignants dans le système coopératif? La question est posée: elle mérite une réflexion en profondeur de la part des principaux intéressés dans chacun des cégeps participants...

TABLEAU 7.29

COLLÈGES	LES ÉLÈVES EXIGENT UN ENSEIGNEMENT PLUS ORIENTÉ VERS LA PRATIQUE DANS UN RÉGIME COOPÉRATIF.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	76	N	%			
Outaouais	4	50	4	50		8	
St-Jérôme	6	75	2	25		8	
Limoilou	3	75	1	25		4	
Valleyfield	5	63	3	37	_	8	
TOTAL	18	64	10	36	_	28	

Les enseignantes et enseignants constatent que les élèves en régime coopératif exigent une forme d'enseignement plus pratique (64%). Cependant, comme mentionné précédemment au tableau 7.27, il ne semble pas que les enseignantes et enseignants aient su répondre à cette attente des élèves puisqu'ils reconnaissent ne pas avoir vraiment modifié leurs pratiques pédagogiques. Cette exigence des élèves est vraiment liée aux expériences pratiques acquises en milieu de travail.

TABLEAU 7.30

COLLÈGES	LES COMMENTAIRES DES ÉLÈVES SUITE AUX STAGES PERMETTENT D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU CONTENU DES COURS.					
		ORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%		
Outaouais	7	87	1	13		8
St-Jérôme	7	87	1	13		8
Limoilou	3	75	1	25		4
Valleyfield	8	100				8
TOTAL	25	89	3	11		28

Même si les pratiques pédagogiques des enseignantes et enseignants n'ont pas changé, ces derniers ajoutent que les commentaires des élèves suite aux stages permettent d'apporter certaines modifications au contenu des cours et parfois à la séquence même des cours (89%). Toutefois, nous avons été à même de constater qu'il s'écoulait un certain laps de temps (parfois de 2 à 3 ans) avant que ces modifications ou adaptations puissent être mises en oeuvre... En effet, les départements doivent tenir compte d'un certain nombre de contraintes reliées à la disponibilité de certains équipements, à l'organisation scolaire et à l'impact sur la distribution de leurs tâches. (Ex. pondération des cours).

TABLEAU 7.31

COLLÈGES	LES COMMENTAIRES DES ENTREPRISES SUITE AUX STAGES PERMETTENT D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU CONTENU DES COURS.						
				CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
Outaouais	6	76	1	12	1	8	
St-Jérôme	3	38	5	62	_	8	
Limoilou	2	50	2	50	_	4	
Valleyfield	6	75	_	_	2	8	
TOTAL	17	61	8	29	3	28	

Bien qu'à un pourcentage inférieur à celui des commentaires des élèves indiqué au tableau précédent, 61% des enseignantes et enseignants mentionnent que les commentaires des entreprises suite aux stages coopératifs contribuent également aux modifications à apporter ultérieurement au contenu de leurs cours. Il n'en demeure pas moins cependant que certains cégeps sont plutôt en désaccord avec cette affirmation (St-Jérôme 62% et Limoilou 50%). Cela est dû au fait que ces cégeps n'ont pas encore, au moment de notre enquête, procédé à des rencontres systématiques personnalisées avec les entreprises d'accueil de leurs stagiaires. Ces activités d'intégration sont encore à venir. Les enseignantes et enseignants sont donc assez sensibilisés en général au besoin inhérent d'adapter le contenu de leurs cours: les stages coopératifs leur offrent cette possibilité.

TABLEAU 7.32

COLLÈGES	LE RÉGIME COOPÉRATIF M'OBLIGE À ÊTRE PLUS À JOUR DANS MON ENSEIGNEMENT.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N.	%	7	%			
Outaouais	6	75	2	25		8	
St-Jérôme	3	38	5	62		8	
Limoilou	4	100		_		4	
Valleyfield	7	88	1	12		8	
TOTAL	20	71	8	29		28	

Près des 3/4 (71%) des enseignantes et enseignants ont prétendu que le régime coopératif les contraignait en quelque sorte à être plus à jour dans leur enseignement. C'est donc un effet d'entraînement normal puisqu'ils sont davantage confrontés dans l'immédiat à ce qui se passe couramment sur le marché du travail. Il en va de leur crédibilité et même de leur enseignement à court, moyen et long termes.

Les enseignantes et enseignants du cégep de St-Jérôme ne partagent pas cette opinion (62% sont en désaccord).

TABLEAU 7.33

COLLÈGES	LE RÉGIME COOPÉRATIF M'INCITE À ME PERFECTIONNER.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
Outaouais	6	% 75	2 2	25	_	8	
St-Jérôme	3	38	5	62	_	8	
Limoilou	3	75		_	1	4	
Valleyfield	8	100				8	
TOTAL	20	71	7	25	1	28	

Il va donc de soi que si d'une part le régime coopératif oblige les enseignantes et enseignants à se maintenir plus à jour dans leur enseignement (cf. tableau 7.32); d'autre part cela implique également la nécessité de se perfectionner (71%).

Les enseignantes et enseignants du cégep de St-Jérôme ne partagent pas du tout cette opinion (62% sont en désaccord).

Cependant, comment assurer le ressourcement disciplinaire de celles et ceux qui enseignent à des élèves qui vont régulièrement en stage sur le marché du travail? La réponse à cette question mérite un examen attentif de la part des cégeps concernés.

TABLEAU 7.34

COLLÈGES	JE SUIS OBLIGÉ DE CONSACRER DU TEMPS À LA RÉVISION DE CERTAINES MATIÈRES COMPTE TENU DES ARRÊTS PÉRIODIQUES CRÉÉS PAR L'ALTERNANCE.						
	ACC	ORD	DÉSAC	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
		%		96			
Outaouais	1	13	7	87		8	
St-Jérôme	2	26	6	74		8	
Limoilou	1	25	2	50	1	4	
Valleyfield	4	50	4	50	••••	8	
TOTAL	8	29	19	68	1	28	

Les 2/3 (68%) des enseignantes et enseignants opinent que la formule d'alternance des stages coopératifs qui crée des arrêts périodiques (cours-stage/cours-stage) ne les oblige pas nécessairement à effectuer une révision de certaines matières vues avant les stages. En effet, chaque séquence de cours est en elle-même autonome et complète et il n'y a pas nécessairement une continuité du même cours lors du retour du stage. Toutefois, 29% (8/28) des répondantes et répondants signalent qu'il est parfois nécessaire de revenir en arrière. Il s'agit probablement ici de certains cours qui constituent un pré-requis à un autre ou qui sont parfois une continuité des mêmes cours. Cela semble être particulièrement le cas pour les enseignantes et enseignants du cégep de Valleyfield, en fabrication mécanique (50%), à St-Jérôme, en éducation spécialisée (26%) et à un niveau moindre dans l'Outaouais, en électrotechnique et gestion (13%).

TABLEAU 7.35

COLLÈGES	LE RÉGIME COOPÉRATIF AMÈNE CERTAINS ÉLÈVES À SE DÉSINTÉRESSER DES ASPECTS PLUS THÉORIQUES RELIÉS À LEUR DISCIPLINE.						
	ACC	ORD	DÉSAC	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
Outaouais	2	25	6	75		8	
St-Jérôme	5	63	3	27	_	8	
Limoilou	2	50	2	50	_	4	
Valleyfield	3	38	5	62	_	8	
TOTAL	12	43	16	57	_	28	

Les opinions des enseignantes et enseignants sont plutôt partagées sur cet aspect. En effet, 57% ne pensent pas que le régime coopératif amène certains élèves à se désintéresser des aspects plus théoriques reliés à leur discipline enseignée; alors que d'autres (43%), au contraire, croient que les stages coopératifs ont un certain effet déstabilisateur par rapport à la théorie dans leur enseignement. Cela semble particulièrement être le cas au cégep de St-Jérôme (63%) et de Limoilou (50%).

TABLEAU 7.36

COLLÈGES	LES ÉLÈVES ACQUIÈRENT PEU DE CONNAISSANCES TECHNIQUES SPÉCIFIQUES À LEUR DOMAINE D'ÉTUDES DURANT LEURS STAGES.						
	ACC	ORD	DÉSAC	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
Outaouais	1	13	7	87	enoticesto	8	
St-Jérôme	4	50	4	50		8	
Limoilou	1	25	3	75		4	
Valleyfield	3	38	4	50	1	8	
TOTAL	9	32	18	65	1	28	

Les 2/3 (65%) des répondantes et répondants sont en désaccord avec cet énoncé. Ils rappellent au contraire que les élèves acquièrent beaucoup de connaissances techniques spécifiques à leur domaine d'études durant leurs stages coopératifs. C'est d'ailleurs l'un des objectifs principaux des stages coopératifs. En effet, les élèves eux-mêmes évoquent cet argument comme étant le principal motif de satisfaction relié à leurs stages. (Cf. Tableau 6.32, Q.34-36 dans la section concernant les élèves, page x). Cependant, les enseignantes et enseignants du cégep de St-Jérôme eux, sont plutôt divisés à 50-50 sur ce sujet, c'est-à-dire qu'ils ne croient pas nécessairement que les élèves acquièrent beaucoup de connaissances techniques reliées à leurs études. Cela sous-entend que certains milieux de stage ne sont pas suffisamment propices à l'atteinte de cet objectif. Il y aurait lieu de se pencher davantage sur la pertinence des milieux de stage.

TABLEAU 7.37

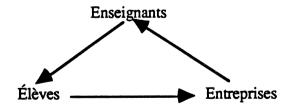
COLLÈGES	LE RÉGIME COOPÉRATIF PERMET À L'ÉLÈVE DE FAIRE LE LIEN ENTRE LA PRATIQUE VÉCUE EN MILIEU DE TRAVAIL ET LES ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES.						
	ACC	ORD	DÉSAC	DÉSACCORD		TOTAL	
	N	%	N	%			
Outaouais	8	100				8	
St-Jérôme	5	63	3	37		8	
Limoilou	3	75	_		1	4	
Valleyfield	8	100		_		8	
TOTAL	24	86	3	11	1	28	

La majeure partie des enseignantes et enseignants (86%) estiment que le régime coopératif permet à l'élève de faire le lien entre la pratique vécue en stage et les enseignements théoriques reçus. Évidemment ces liens ne se font pas uniquement au niveau des élèves seuls; encore faut-il encourager et favoriser l'émergence de ces liens au moyen de retours fréquents sur les divers apprentissages réalisés en milieu de travail.

TABLEAU 7.38

COLLÈGES	IL EXISTE UN "RAPPORT PÉDAGOGIQUE TRIANGULAIRE" (PROFESSEUR - ÉLÈVE - ENTREPRISE) DANS LE PROGRAMME DANS LEQUEL J'ENSEIGNE.						
	ACCORD DÉSACCORD AUCUNE TOTA						
	N	%	- 3	%			
Outaouais	4	50	4	50	OCC.SURF	8	
St-Jérôme	4	50	4	50		8	
Limoilou	1	25	3	75		4	
Valleyfield	4	50	4	50	and the same of th	8	
TOTAL	13	46	15	54		28	

Il n'est pas encore évident qu'il existe à ce moment-ci un "lien pédagogique triangulaire entre chacun des intervenants du système:



En effet, les enseignantes et enseignants sont partagés à 46% (en accord) et à 54% (en désaccord).

TABLEAU 7.39

COLLÈGES	IL EST INDISPENSABLE DE PRÉVOIR UN MOMENT ET UN LIEU POUR RÉFLÉCHIR SUR LES ASPECTS PÉDAGOGIQUES RELIÉS AUX STAGES						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
Outaouais	7	88		_	1	8	
St-Jérôme	8	100			_	8	
Limoilou	4	100		_		4	
Valleyfield	8	100				8	
TOTAL	27	97	_		1	28	

La presque totalité des répondantes et répondants (97%) admettent qu'il est indispensable de prévoir un temps d'arrêt pour effectuer un retour sur les stages.

TABLEAU 7.40

COLLÈGES	IL EST IMPORTANT DE PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DE RETOUR DE STAGES. (ATELIERS, SÉMINAIRES, CONFÉRENCES DE STAGES, ETC.)						
		ORD	1	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%		%			
Outaouais	6	75	1	12	1	8	
St-Jérôme	7	88	1	12	- CLOSETTO	8	
Limoilou	3	75	1	25		4	
Valleyfield	8	100	***************************************	emen		8	
TOTAL	24	86	3	11	1	28	

86% des répondantes et répondants avouent que leur participation aux activités de retour de stages est très importante. Deux tâches incombent aux enseignantes et enseignants:

- premièrement, "la formalisation de l'expérience vécue, la mise en liaison et la synthèse des découvertes au cours de l'expérience de travail";
- deuxièmement, "la résorption des lacunes dans la formation technique."1

Antoine, F., Groataers O., et Tilman F., <u>De l'école à l'entreprise: manuel de la formation en alternance</u>, Chronique sociale, Vie ouvrière, Bruxelles, 1988, p. 96.

TABLEAU 7.41

COLLÈGES		J'APPRÉCIE L'ENSEIGNEMENT DANS UN RÉGIME COOPÉRATIF.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL			
	1/2	%	N	%					
Outaouais	7	88	8.1	12	_ /	8			
St-Jérôme	7	88	1	12	94	8			
Limoilou	4	100	002	_		4			
Valleyfield	8	100	2 08 <u>31</u>	_	848	8			
TOTAL	26	93	2	7		28			

Un très grand nombre d'enseignantes et d'enseignants (93%) disent apprécier enseigner aux élèves du régime coopératif.

TABLEAU 7.42

COLLÈGES	JE SUIS FAVORABLE AUX PRINCIPES DE L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF.							
	ACCORD		DÉSAC	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
Outaouais	7	88	8 1	12		8		
St-Jérôme	6	75	2	25		8		
Limoilou	4	100	001	-		4		
Valleyfield	8	100	001	***************************************	588	8		
TOTAL	25	89	3	11		28		

Une assez grande proportion (89%) des enseignantes et enseignants concernés sont également très favorables aux principes de l'alternance ou des stages coopératifs. Il semble cependant qu'au cégep de St-Jérôme, le quart des enseignantes et enseignants (25%) sont plutôt défavorables aux principes mêmes de l'enseignement coopératif.

TABLEAU 7.43

COLLÈGES	SUR LE PLAN PÉDAGOGIQUE, JE SUIS SATISFAIT DU RÉGIME COOPÉRATIF DE MON COLLÈGE.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
Outaouais	5 5	63	3	37	_	8		
St-Jérôme	_		8	100	_	8		
Limoilou	2	50	2	50	-	4		
Valleyfield	5	63	3	39		8		
TOTAL	12	43	16	57	_	28		

Il apparaît globalement sur le plan pédagogique que les enseignantes et enseignants sont plutôt insatisfaits du régime coopératif de leur collège (57% : 16/28).

Par ailleurs, 43% (12/28) d'entre eux se déclarent tout de même satisfaits.

100% des enseignantes et enseignants du céegp de St-Jérôme sont insatisfaits alors que ceux des cégeps de l'Outaouais et Valleyfield sont plutôt satisfaits réciproquement à 63% et Limoilou à 50%.

Les motifs de satisfaction et d'insatisfaction des répondantes et répondants sont cités intégralement et sont rapportés dans les tableaux 7.55 à 7.58. (Cf. Q.40 et Q.41)

TABLEAU 7.44

COLLÈGES	SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL, JE SUIS SATISFAIT DU FONCTIONNEMENT DU RÉGIME COOPÉRATIF DE MON COLLÈGE.						
	ACC	ORD	DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%		%			
Outaouais	3	38	5	62		8	
St-Jérôme	1	12	7	88		8	
Limoilou	4	100				4	
Valleyfield	3	38	5	62		8	
TOTAL	11	39	17	61	46 223530	28	

Il ressort que sur le plan organisationnel, les enseignantes et enseignants sont plutôt insatisfaits du fonctionnement du régime coopératif de leur collège; (61%: 17/28) alors que 39% (11/28) se disent satisfaits.

Le taux le plus élevé d'insatisafaction provient des enseignantes et enseignants du cégep de St-Jérôme (88%). Ces derniers sont d'ailleurs d'après le sondage très insatisfaits à la fois sur le plan pédagogique et sur le plan organisationnel.

Dans l'Outaouais, alors que 63% des enseignantes et enseignants se déclarent satisfaits sur le plan pédagogique (Tableau 7.43), 62% d'entre eux se disent insatisfaits sur le plan organisationnel. L'on constate également les mêmes résultats en pourcentage pour le cégep de Valleyfield. Par ailleurs, au collège de Limoilou, alors que les enseignantes et enseignants se répartissent à 50-50 concernant leur niveau de satisfaction sur le plan pédagogique, ils sont unanimes (100%) à souligner leur satisfaction quant à l'aspect organisationnel du régime coopératif dans leur collège.

Les motifs de satisfaction et d'insatisfaction exprimés par les répondantes et répondants sont cités intégralement et sont rapportés dans les tableaux 7.55 à 7.58. (Cf. Q.40 et Q.41)

TABLEAU 7.45

COLLÈGES	LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES SERAIT AMOINDRIE SANS LE RÉGIME COOPÉRATIF.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
Outaouais	7	88	1	12		8		
St-Jérôme		_	8	100		8		
Limoilou	4	100				4		
Valleyfield	6	75	2	25		8		
TOTAL	17	60	11	40	_	28		

Un bon nombre de répondantes et répondants (60%) considèrent que la compétence professionnelle de leurs élèves serait diminuée sans l'apport du régime coopératif.

Les cégeps de l'Outaouais (88%), de Limoilou (100%) et Valleyfield (75%) croient majoritairement que grâce aux stages coopératifs, les élèves sont davantage en mesure d'améliorer leurs compétences techniques. En effet, l'expérience acquise au cours de 2 ou 3 périodes de stage est garante de cette amélioration. Cependant, les enseignantes et enseignants du cégep de St-Jérôme croient d'un commun accord (100%) que le régime coopératif n'a aucun effet sur l'amélioration de la compétence professionnelle de leurs élèves.

TABLEAU 7.46

COLLÈGES	LES STAGES COOPÉRATIFS PERMETTENT AUX ÉLÈVES DE SE DÉVELOPPER RAPIDEMENT AU PLAN PERSONNEL.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
		%	Z	%			
Outaouais	8	100		_		8	
St-Jérôme	8	100		_	_	4	
Limoilou	4	100		_	_	4	
Valleyfield	7	87		_	1	8	
TOTAL	27	97			1	28	

Les enseignantes et enseignants de tous les cégeps sont unanimes (97%) à signifier que les stages coopératifs ont un impact réel sur le développement personnel de leurs élèves. En effet, plusieurs personnes ont fourni des commentaires concernant les motifs de satisfaction. (Cf. Question ouverte Q. 40, "Sommaire des commentaires des enseignantes et enseignants par collège" rapporté dans les tableaux 7.55 à 7.58 ci-joints.)

TABLEAU 7.47

COLLÈGES	LA FORMATION DES ÉLÈVES DU SECTEUR TECHNIQUE DOIT SE POURSUIVRE ET SE COMPLÉTER NÉCESSAIREMENT DANS LE MILIEU DE TRAVAIL.						
		MILITEURDE ORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL			
		%	N	%	REI ONGE		
Outaouais	8	100			_	8	
St-Jérôme	8	100		_		8	
Limoilou	4	100		_	_	4	
Valleyfield	8	100	_			8	
TOTAL	28	100		_	_	28	

Les enseignantes et enseignants de tous les cégeps considèrent d'un commun accord (100%) que la formation théorique et pratique dispensée au collège n'est qu'une étape de l'apprentissage et qu'elle doit nécessairement se poursuivre dans le milieu de travail. Tous admettent donc d'emblée la nécessité et l'importance d'une formation complémentaire acquise en milieu de travail. L'on semble appuyer par cette rare unanimité la valeur de la formation et de l'expérience acquises en entreprise, peu importe la formule utilisée. (stages courts, stages longs, stages rémunérés ou non-rémunérés)

TABLEAU 7.48

COLLÈGES	JE SUIS SATISFAIT DES LIENS ENTRETENUS PAR MON DÉPARTEMENT AVEC LE SERVICE DE COORDINATION DU RÉGIME COOPÉRATIF DE MON COLLÈGE.						
	ACC	ORD	DÉSAC	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
•	N	%	N	%			
Outaouais	5	63	3	37		8	
St-Jérôme	5	63	3	37	_	8	
Limoilou	4	100				4	
Valleyfield	5	63	3	37		8	
TOTAL	19	68	9	32		28	

Les 2/3 (68%) des enseignantes et enseignants de tous les collèges semblent satisfaits des liens que le département entretient avec le service de coordination du régime coopératif. Ce niveau de satisfaction est d'ailleurs le même pour les cégeps de l'Outaouais, St-Jérôme et Valleyfield (63%). Par contre, au cégep de Limoilou toutes les répondantes et répondants se déclarent satisfaits à 100%. Ainsi, même si dans certains cégeps, il existe un certain niveau d'insatisfaction concernant l'aspect pédagogique et organisationnel du régime coopératif, il demeure que dans l'ensemble les ponts ne sont pas rompus entre les départements des collèges et leur service de coordination et que généralement ces liaisons sont plus que satisfaisantes.

Plusieurs aspects reliés à l'insatisfaction sur les plans pédagogique et organisationnel du régime coopératif d'un collège ne sont pas toujours nécessairement rattachés au service de coordination du collège en tant que tels. En effet, certaines décisisons se prennent ou ne se prennent pas à d'autres niveaux de la gestion d'un cégep...

TABLEAU 7.49

COLLÈGES	LE PLACEMENT DES ÉLÈVES EN STAGE S'EFFECTUE ASSEZ FACILEMENT.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
Outaouais	2	25	6	75	_	8		
St-Jérôme	_		8	100	_	8		
Limoilou			3	75	1	4		
Valleyfield	6	75	2	25	_	8		
TOTAL	8	29	19	68		28		

Dans l'ensemble, les 2/3 (68%) des répondantes et répondants jugent que le placement des élèves en stage s'effectue plutôt difficilement. C'est particulièrement le cas au cégep de St-Jérôme (100%), Outaouais (75%) et Limoilou (75%). Il appert que ce n'est qu'au cégep de Valleyfield que le placement des stagiaires s'effectuerait relativement facilement (75% sont d'accord).

Le présent aspect de ce jugement ou cette évaluation du résultat du placement des stagiaires porte particulièrement sur les efforts que doivent consentir les responsables des stages coopératifs pour atteindre leurs objectifs quantitatifs. Il ne porte donc pas sur la qualité des stages obtenus par les élèves.

Les enseignantes et enseignants sont à même de constater que les offres de stage ne sont pas toujours affichées aux périodes prévues, qu'il n'y a pas toujours suffisamment d'offres de stage reçues pour placer tous les stagiaires, qu'il existe un certain nombre d'annulations d'offres de stage, que certains élèves ne sont pas particulièrement intéressés ou pressés de postuler un emploi lors de l'affichage de certaines offres de stage (ils attendent l'affichage d'offres plus attrayantes), que certaines offres de stage ne trouvent pas preneur suite au processus habituel de sélection, et que sur d'autres offres de stage aucun élève n'est en mesure de se qualifier.

Cet ensemble de circonstances fait en sorte que près de 70% des enseignantes et enseignants estiment que le placement de leurs élèves en stage s'effectue assez difficilement.

COLLÈGES	LE PLACEMENT DES ÉLÈVES EN STAGE S'EFFECTUE D'UNE FAÇON SATISFAISANTE.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
Outaouais	3	38	4	50	1	8		
St-Jérôme	1	12	7	88	_	8		
Limoilou	2	50	1	25	1	4		
Valleyfield	6	75	2	25		8		
TOTAL	12	43	14	50	2	28		

Commentaires:

50% des enseignantes et enseignants révèlent que le placement en stage de leurs élèves ne s'effectue pas d'une façon satisfaisante. Par ailleurs, 43% évaluent au contraire la situation du placement en stage comme étant relativement satisfaisante.

Au cégep de Valleyfield, l'on juge globalement que le placement de leurs élèves en stage s'effectue assez facilement (75% - Tableau 7.49) et d'un façon satisfaisante (75%).

Au cégep de Limoilou, l'on estime au contraire que le placement de leurs élèves en stage s'effectue plutôt difficilement (75% - Tableau 7.49) mais d'une manière assez satisfaisante (50%).

Au cégep de St-Jérôme, l'on évalue également la situation du placement des élèves en stage plutôt sévèrement: 100% (Tableau 7.49) d'entre eux trouvent qu'il s'effectue d'une façon plutôt difficile et non-satisfaisante (88%).

Enfin, au cégep de l'Outaouais, à un degré moindre qu'au cégep de St-Jérôme, l'on estime tout de même une situation équivalente: 75% (Tableau 7.49) d'entre eux trouvent qu'il s'effectue d'une façon plutôt difficile mais relativement satisfaisante (50%).

Le présent aspect de ce jugement ou cette évaluation porte plutôt sur les résultats obtenus du placement des stagiaires dans chacun des cégeps. Si le nombre de stagiaires à placer augmente, plus les enseignantes et enseignants reconnaîtront sans aucun doute que le placement de leurs élèves s'effectue assez facilement et d'une façon satisfaisante.

TABLEAU 7.51

COLLÈGES	IL EXISTE ASSEZ DE POSSIBILITÉS DE PLACER LES ÉLÈVES EN STAGE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DU RÉGIME COOPÉRATIF DANS LE COLLÈGE.					
		ORD	DÉSAC	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL
	N	%	N	%		
Outaouais	3	38	4	50	1	8
St-Jérôme		-	8	100	_	8
Limoilou	1	25	1	25	2	4
Valleyfield	7	87	1	13	_	8
TOTAL	11	39	14	50	3	28

Dans l'ensemble des cégeps, la moitié des répondantes et répondants (50%) ne sont pas convaincus qu'il existe suffisamment de possibilités de places de stage pour assurer la continuité du régime coopératif. C'est le cas particulièrement au cégep de St-Jérôme (100%) et à un niveau moindre au cégep de l'Outaouais (50%). Quant au cégep de Limoilou, les points de vue sont également répartis à 25-25. Par ailleurs, 87% des répondantes et répondants du cégep de Valleyfield considèrent au contraire qu'il y a suffisamment de places de stage pour assurer la continuité de leur régime coopératif.

TABLEAU 7.52

COLLÈGES	LES EMPLOYEURS SONT DISPONIBLES À ACCUEILLIR LES ÉLÈVES EN STAGE DANS LE CADRE DU RÉGIME COOPÉRATIF.					
	ACC	ORD	DÉSAC		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL
Control of State Control of the Cont	- 2	%	N	%		
Outaouais	4	50	3	37	1	8
St-Jérôme	1	12	7	88		8
Limoilou	1	25	1	25	2	4
Valleyfield	7	87	1	13		8
TOTAL	13	46	12	43	3	28

Les opinions concernant les possibilités d'accueillir des élèves en stage en régime coopératif dans les entreprises sont plutôt divisées. En effet, 46% (13/28) des enseignantes et enseignants sont d'avis que les employeurs sont prêts à recevoir des stagiaires en régime coopératif alors que 43% (12/28) déclarent ne pas croire à cette possibilité.

Au cégep de St-Jérôme, 88% (7/8) ne l'admettent définitivement pas; en Outaouais 37% (3/8); à Limoilou 25% (1/4) et à Valleyfield 13% (1/8).

Le cégep de Valleyfield indique le plus haut taux de probabilité d'obtention d'offres de stage en régime coopératif (87%); le cégep de l'Outaouais suit avec 50%.

TABLEAU 7.53

COLLÈGES	JE SUIS PRÊT À FAIRE DES ACCOMMODEMENTS POUR POURSUIVRE L'EXPÉRIENCE DES STAGES COOPÉRATIFS DANS MON COLLÈGE.						
		ORD		CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
Outaouais	5	63	3	37		8	
St-Jérôme	5	63	3	37		8	
Limoilou	4	100				4	
Valleyfield	8	100				8	
TOTAL	22	79	6	21		28	

Plus du 3/4 (79%) des personnes interrogées ont signalé qu'elles étaient prêtes à faire des accommodements afin de poursuivre l'expérience du régime coopératif dans leur collège. C'est donc dire que la grande majorité des répondantes et répondants favorisent suffisament la formule de l'alternance pour vouloir continuer à participer à cette formule pédagogique et ce malgré certaines difficultés rencontrées durant l'implantation du régime coopératif dans leur collège.

TABLEAU 7.54

COLLÈGES	JE SUIS DISPOSÉ À DONNER MON CONSENTEMENT POUR POURSUIVRE L'EXPÉRIENCE ACTUELLE DES STAGES COOPÉRATIFS.					
	ACC	ORD	DÉSAC	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL
	N	%	N	%		
Outaouais	5	63	3	37		8
St-Jérôme	1	12	7	88	_	8
Limoilou	3	75			1	4
Valleyfield	8	100				8
TOTAL	17	61	10	35	1	28

Les enseignantes et enseignants de 3 cégeps sur 4 sont prêts à donner leur approbation pour poursuivre l'expérience du régime coopératif: Valleyfield (100%)

Limoilou (75%)

Outaouais (63%)

Globalement (61%)

Toutefois, les enseignantes et enseignants du cégep de St-Jérôme ne sont pas disposés à donner leur assentiment à leur collège (88%). Ils ont d'ailleurs exprimé les raisons qui les motivaient à ne plus vouloir continuer de fonctionner en régime coopératif. Ces raisons sont évoquées dans le tableau 7.56 "Sommaire des commentaires des enseignantes et enseignants du cégep de St-Jérôme." (Cf. Q.41 et Q.42)

Sommaire des commentaires des enseignantes et enseignants du Collège de l'Outaouais aux 3 questions ouvertes: #40, 41 et 42 (sic)

- Q.40. Si vous êtes plutôt satisfait du système d'enseignement coopératif dans votre collège, quelles en sont les principales raisons?
 - Donne à l'élève la possibilité de vivre une expérience réelle:
 - est en compétition pour un stage où il n'y aura qu'un gagnant;
 - est en contact avec son futur milieu de carrière.
 - Favorise l'atteinte d'un des objectifs du département: "former des techniciennes et techniciens en administration, spécialisés(es) en gestion, ayant un niveau de compétence et de qualité supérieurs". (Plan directeur juin 1992)
 - À cause de l'appui reçu de la part de la direction du collège.
- Q.41. Si vous êtes plutôt insatisfait du système d'enseignement coopératif tel qu'il existe dans votre collège, quelles en sont les principales raisons?
 - Pas suffisamment de temps pour se préparer entre la session d'hiver et d'été. Même chose à la fin de l'été, pas de temps pour préparer la session d'automne.
 - Manque de places de stage.
 - Obligation des enseignants d'assumer les contraintes de programmation et d'horaires...
 - Pas assez d'étudiants en stage.
 - Problème réel à enseigner durant l'été.

- Q.42. Si le programme d'enseignement coopératif est remis en question dans votre collège, quels sont les principaux obstacles à sa continuité?
 - Manque de lieux de stage.
 - Manque d'intérêt pour l'enseignement durant l'été.
 - Mauvaise qualité des stages.
 - Le refus des enseignants de s'associer à la démarche.
 - Les ressources humaines et matérielles insuffisantes en quantité et en qualité.

Sommaire des commentaires des enseignantes et enseignants du cégep de St-Jérôme aux 3 questions ouvertes: #40, 41 et 42 (sic)

- Q.40. Si vous êtes plutôt satisfait du système d'enseignement coopératif dans votre collège, quelles en sont les principales raisons?
 - Cette formule accélère le processus de "responsabilisation" de l'étudiant qui a un impact positif sur son autonomie dans le cours de sa formation.
 - Permet à l'étudiant d'améliorer ses connaissances pratiques.
 - Stimulation des étudiants par le milieu de stage (à condition que le stage soit adéquat).
 - Favorise les liens entre la théorie et l'application pratique.
 - Motivation des étudiants.
 - Met le département en état de branle-bas de "combat": réorganisation, discussions nouvelles, créativité, etc.
 - Intérêt élevé chez les élèves.
 - C'est un moyen d'apprentissage intéressant pour certains élèves.
 - Les groupes homogènes favorisent les échanges.
 - Les élèves du programme coopératif semblent davantage motivés, mais cette motivation vient peut-être des exigences académiques (aucun échec, sinon retour au régulier).

- Q.41. Si vous êtes plutôt insatisfait du système d'enseignement coopératif tel qu'il existe dans votre collège, quelles en sont les principales raisons?
 - Peu de qualité et de stabilité des milieux de travail comparativement aux milieux "normaux" de stage.
 - Pas d'activités d'intégration (supervision) pendant le stage.
 - La résistance à certains principes liés au régime coopératif qui a amené le département à fondre certaines règles du régime coopératif sous les règles du régime régulier qui possède déjà sa propre structure de stage.
 - Les difficultés d'implantation (placement en stage) qui ont alimenté le désaccord entre les confrères du département.
 - Le peu de choix de milieux de stage qui parfois déçoivent quant à l'encadrement, la rénumération ou les tâches à accomplir.
 - Négociation de stages à rabais et à des conditions qui ne respectent pas les apprentissages minimums.
 - Négociations cachées avec les milieux de stage et ne favorisent pas le triangle mentionné plus haut: étudiant employeur professeur.
 - Fermeture des milieux gouvernementaux comme employeur à prendre des stagiaires coop. (Centre d'accueil, Commission scolaire, etc.)
 - Très grande difficulté de placement étudiant en stage coopératif.
 - Stress et tension sur la performance des étudiants.
 - Groupe du programme coopératif en retrait des autres étudiants du collège.
 - Milieux souvent non adéquats par rapport aux objectifs de stage ou à l'accompagnement.

- On met une "auréole" (surestimation) autour de la puissance de la formation des stages rémunérés.
- Beaucoup d'insécurité vécue par les élèves face au placement en stage.
- Beaucoup de résistance de la part des professeurs face à l'implantation du coop.
- Accompagnement par professionnel éducateur-spécialisé pas toujours assuré.
- Beaucoup d'investissements humains et monétaires qui ne donnent pas toujours de résultats. Le fait d'avoir gagné un salaire (minimum) ne rend pas l'élève en régime coopératif plus disponible à ses études: il travaille autant qu'un élève du régulier durant ses cours.
- Évaluation des stages coopératifs qui ne devrait pas se faire au détriment des stages au régulier. L'un n'est pas meilleur que l'autre à mon avis. Il s'agit de deux formules intéressantes.
- Q.42. Si le programme d'enseignement coopératif est remis en question dans votre collège, quels sont les principaux obstacles à sa continuité?
 - Fermeture des milieux de stage à prendre des stagiaires coop: rémunération.
 - Manque d'appui concret de la direction dans la réussite des stages.
 - Qualité et quantité des milieux de travail.
 - Ressources pour le placement.
 - Insuccès du placement en stage... qui oblige à réintégrer au régime régulier un bon nombre d'étudiants inscrits au coopératif; ... qui oblige à accepter des conditions de stage qui ne sont pas "toujours" aussi «profitables» que souhaitées.
 - Le peu d'intérêt pour cette formule qui entre en conflit avec le système de stage régulier qui lui a déjà fait ses preuves.

- Compétition «involontaire» du régime régulier lors de l'opération placement stage (gratuité). Compétition qui est un obstacle de taille et nous place dans l'obligation de trouver de nouveaux milieux éloignés.
- Récurrence des milieux de stage qui est encore un phénomène inexistant.
- Organisation de la recherche des milieux de stages qui tient plus de l'aléatoire que de la planification...
- Situation de l'emploi qui est loin de s'améliorer.
- Nombre déficient de places de stage (automne et hiver).
- Marketing déficient auprès des professeurs.
- Absence de discussions pédagogiques sur les particularités de cette formule.
- Placement en stage rendu difficile à cause des milieux de stages qui reçoivent des stagiaires non-rémunérés.
- Difficulté à appliquer les conditions et principes du système coopératif.
- Ressources coupées pour la recherche de milieux de stage.
- Qualité professionnelle des milieux de stage à évaluer.

Sommaire des commentaires des enseignantes et enseignants du cégep de Limoilou aux 3 questions ouvertes: #40, 41 et 42 (sic)

- Q.40. Si vous êtes plutôt satisfait du système d'enseignement coopératif dans votre collège, quelles en sont les principales raisons?
 - Meilleure formation pour les étudiants.
 - Maturité des étudiants.
 - Possibilité d'utiliser l'expérience des étudiants pour illustrer la théorie.
 - Les étudiants me semblent plus motivés et plus confiants en eux-même.
 - Enseignement plus intéressant.
 - Étudiants plus intéressés et plus critiques dans les cours.
- Q.41. Si vous êtes plutôt insatisfait du système d'enseignement coopératif tel qu'il existe dans votre collège, quelles en sont les principales raisons?
 - Aucun professeur d'impliqué dans la recherche des stages; donc pas de liens entre les professeurs et les entreprises.
 - Argent injecté par notre collège uniquement dans le service de placement des stagiaires. Mais pas un cent au département. Ni de dégagement de tâche pour s'occuper des étudiants. De plus, on dit aux enseignants de ne pas mettre "leur nez" aux endroits de stages.

- Rien n'est prévu pour maintenir des liens et prévoir des activités pédagogiques entre d'une part les professeurs; d'autre part, les étudiants en stage et leurs employeurs ou superviseurs.
- Q.42. Si le programme d'enseignement coopératif est remis en question dans votre collège, quels sont les principaux obstacles à sa continuité?
 - Tant que le placement des stagiaires est de 70% (ou plus), ça vaut la peine. Si non, aussi bien rester avec l'ancien régime d'enseignement.
 - Sessions de cours trop chargées.
 - Manque de disponibilité de stages pour tous.

Sommaire des commentaires des enseignantes et enseignants du Collège de Valleyfield aux 3 questions ouvertes: #40, 41 et 42 (sic)

- Q.40. Si vous êtes plutôt satisfait du système d'enseignement coopératif dans votre collège, quelles en sont les principales raisons?
 - Permet aux étudiants de s'intégrer graduellement en entreprise.
 - Fait suivre les changements technologiques aux professeurs.
 - Étudiants beaucoup plus responsables et acquièrent un bon sens pratique.
 - Effort de tous les professeurs pour que ça fonctionne bien. Tout le monde dans le département y croit et veut que ATE continue.
 - Élèves motivés au retour, plus sérieux et plus matures.
- Q.41. Si vous êtes plutôt insatisfait du système d'enseignement coopératif tel qu'il existe dans votre collège, quelles en sont les principales raisons?
 - Manque de leadership venant de la D.E.
 - Manque d'argent pour l'organisation et la recherche de stage.
 - Devrait relever du service des études régulières, maintenant que c'est un D.E.C.
 - Implication insuffisante de la direction du collège.
 - Nombre d'abandons trop élevé.
 - À cause du petit nombre d'élèves inscrits au programme présentement (2 groupes de 8 à 10).

- Responsabilité du programme confiée au directeur de l'éducation des adultes.
- Q.42. Si le programme d'enseignement coopératif est remis en question dans votre collège, quels sont les principaux obstacles à sa continuité?
 - Financement.
 - Difficulté de se trouver du financement si la D.G.E.C. ne participe pas.
 - Difficulté des syndicats à accepter des stagiaires.
 - Manque de persévérance de certains élèves.
 - Pas suffisamment de publicité.

7.3 Conditions de succès d'un régime coopératif

La section III du questionnaire aux enseignantes et enseignants concerne l'identification des 27 conditions prioritaires susceptibles d'assurer le succès d'un régime coopératif au collégial. Celles-ci sont extraites des énoncés #43 à #49 du questionnaire aux enseignantes et enseignants.

L'analyse et l'interprétation des données de cette partie du questionnaire sont présentées sous le format suivant:

- 7.31 L'étude de l'Université de Victoria
 - A) La liste des 27 conditions de succès
 - B) Le répertoire ordonné des 27 conditions de succès (Étude de Victoria)
- 7.32 Les résultats de notre recherche québécoise
 - A) Résultat de la compilation de nos données
 - B) Le répertoire ordonné des 27 conditions de succès (Étude québécoise)
- 7.33 Une comparaison des 2 études: l'étude de Victoria versus notre étude québécoise

7.31 L'étude de l'Université de Victoria¹

Cette étude est le résultat d'une recherche qui a été complétée à l'été 1993 par Graham Branton et Mark Laken de l'Université de Victoria. Elle faisait suite à une étude initiale entreprise par William A. Stull de l'Université du Utah aux États-Unis à l'hiver 1993. Le but de ces deux études était de développer un instrument d'évaluation qui pouvait être utilisé par les professionnels de l'enseignement coopératif afin de les aider à entreprendre une auto-évaluation ("quality audit") de leurs programmes coopératifs.

Les auteurs ont considéré 27 éléments-clefs qui sont importants pour assurer le succès des programmes coopératifs. Ces divers éléments ont été identifiés suite à une revue de la littérature sur l'enseignement coopératif et au moyen d'entrevues téléphoniques auprès de certains chefs de file en enseignement coopératif, tant au Canada qu'aux États-Unis. Le processus a résulté en une identification initiale de 21 éléments-clefs pour l'étude américaine. Stull a par la suite administré un questionnaire auprès de 170 directeurs de programmes coopératifs aux États-Unis.

L'étude canadienne est née du besoin d'étendre cette recherche auprès de professionnels de l'enseignement coopératif oeuvrant au Canada. Pour ce faire, Stull et Loken ont raffiné l'étude originale pour y inclure les nouveaux critères d'accréditation de l'ACDEC².

Le résultat final a été celui de l'identification de 27 éléments-clefs ou conditions de succès d'un programme coopératif (cf. section 7.3.1 A). Un questionnaire a été administré auprès de l'ensemble des membres de l'ACDEC 1993. Les répondants devaient évaluer l'importance de chacun de ces 27 éléments en utilisant l'échelle de Likert à 5 niveaux.³ Le taux de réponse de cette enquête se situe à 62% (224/365)⁴. Les 27 éléments ont été par la suite classés selon l'établissement de la moyenne obtenue à chacun de ceux-ci et ont été ordonnés selon leurs rangs (cf. section 7.3.1 B).

Graham Branton and Mark Loken, <u>Essentials Elements For A Successful Co-Operative Education Program</u>, Victoria University, 1993, 13 p.

ACDEC: Association canadienne de l'enseignement coopératif; il s'agit ici des critères d'accréditation de l'ACDEC du mois de mars 1993.

 $^{5 = \}text{critical}, 4 = \text{very important}, 3 = \text{important}, 2 = \text{somewhat important}, 1 = \text{not important}.$

⁴ Ces chiffres incluent 113 représentants d'universités et 111 représentants de collèges canadiens.

A) Liste des 27 conditions de succès d'un régime coopératif*

NO	ÉNONCÉS
1.	Les employeurs doivent être disposés à offrir des stages rémunérés liés à la formation des élèves.
2.	L'importance accordée à l'enseignement coopératif doit se refléter par la place qu'elle occupe dans l'organigramme institutionnel.
3.	Un processus formel d'évaluation du rendement de l'élève en stage doit faire partie du programme coopératif.
4.	L'enseignement coopératif, en tant que stratégie pédagogique, doit faire partie du plan stratégique du collège.
5.	Le personnel qui gère le programme coopératif doit avoir la formation et les connaissances appropriées.
6.	Le soutien et la participation du département impliqué en enseignement coopératif sont indispensables.
7.	La philosophie de l'enseignement coopératif doit faire partie intégrante de la mission du collège.
8.	L'enseignement coopératif doit être considéré comme constituant une stratégie pédagogique importante et nécessaire.
9.	Il est nécessaire pour les élèves de se fixer des objectifs d'apprentissage pour chacun de leurs stages.
10.	Le collège doit avoir une base suffisante de financement permanent pour assurer un programme coopératif de qualité.
11.	Il doit y avoir un lien étroit entre les tâches des élèves en stage et leur programme d'études.
12.	Les élèves et les employeurs qui participent au programme d'enseignement coopératif du collège doivent être choisis selon des critères établis au préalable.
13.	Le programme coopératif doit disposer d'installations, d'équipements et de personnel de soutien adéquats.

Il s'agit ici d'une traduction libre des 27 conditions de succès répertoriées de l'étude de l'Université de Victoria. Nous avons été autorisés par les chercheurs de Victoria à utiliser leurs 27 énoncés pour les fins de notre propre recherche québécoise. Leur recherche a porté sur 224 répondants: 113 représentants d'universités et 111 représentants de collèges (taux de réponse: 69%: 224/1365). Notre recherche a porté sur 28 répondants (enseignantes et enseignants qui proviennent de 4 cégeps québécois (taux de réponse: 65.1%: 28/43).

NO	ÉNONCÉS
14.	Le personnel enseignant doit participer aux visites de suivi sur les lieux de stage et évaluer les rapports de fin de stage.
15.	La formule des stages coopératifs utilisée au collège (durée et nombre de stages) doit assurer un réel équilibre entre les études et le travail.
16.	L'enseignement coopératif doit avoir une incidence positive sur le recrutement des élèves, sur leur réussite et sur leur persévérance scolaires.
17.	Le programme d'enseignement coopératif doit être évalué au moins à tous les 5 ans.
18.	L'enseignement coopératif doit avoir une incidence positive sur les possibilités d'emplois des élèves à la fin de leurs études.
19.	Les employeurs doivent s'engager à participer comme partenaires du système coopératif.
20.	Tous les services liés à la carrière des élèves (l'orientation, le placement et l'enseignement coopératif) doivent être coordonnés à l'échelle du collège.
21.	Il doit exister un plan de marketing pour publiciser l'enseignement coopératif auprès des élèves et des employeurs.
22.	Les coordonnateurs du programme coopératif ou les représentants départementaux (enseignants) doivent bénéficier d'un soutien financier adéquat pour visiter les lieux de stage.
23.	Les stages coopératifs et les sessions d'études doivent s'effectuer à temps plein et suivre une séquence qui débute et se termine par une session de cours.
24.	Les employeurs doivent désigner un superviseur de stage dans l'entreprise qui est responsable du suivi des stagiaires et de leur évaluation de rendement.
25.	À la fin de leurs stages, les élèves doivent soumettre un rapport de stage décrivant les principaux résultats obtenus.
26.	Il doit exister un plan stratégique à l'enseignement coopératif qui énonce clairement la mission et les buts à court et à long termes de ce programme.
27.	Les élèves du régime coopératif doivent recevoir une préparation professionnelle adéquate avant d'effectuer leur premier stage.

B) Répertoire ordonné des 27 consitions de succès d'un régime coopératif pour les collèges et universités au Canada selon l'étude de Victoria*

NO	ÉNONCÉS	RANG	SCORE MOYEN
1.	Les employeurs doivent être disposés à offrir des stages rémunérés liés à la formation des élèves.	1	4.36
10.	Le collège doit avoir une base suffisante de financement permanent pour assurer un programme coopératif de qualité.	2	4.19
19.	Les employeurs doivent s'engager à participer comme partenaires du système coopératif.	3	4.14
8.	L'enseignement coopératif doit être considéré comme constituant une stratégie pédagogique importante et nécessaire.	3	4.14
5.	Le personnel qui gère le programme coopératif doit avoir la formation et les connaissances appropriées.	5	3,94
27.	Les élèves du régime coopératif doivent recevoir une préparation professionnelle adéquate avant d'effectuer leur premier stage.	6	3,89
4.	L'enseignement coopératif, en tant que stratégie pédagogique, doit faire partie du plan stratégique du collège.	6	3.89
13.	Le programme coopératif doit disposer d'installations, d'équipements et de personnel de soutien adéquats.	8	3.70
6.	Le soutien et la participation du département impliqué en enseignement coopératif sont indispensables.	8	3.70
3.	Un processus formel d'évaluation du rendement de l'élève en stage doit faire partie du programme coopératif.	10	3.68

^{*} Graham Branton and Mark Loken, <u>Essentials Elements For A Successful Co-Operative Education Program</u>, Victoria University, 1993, p. 1.

NO	ÉNONCÉS	RANG	SCORE MOYEN
2.	L'importance accordée à l'enseignement coopératif doit se refléter par la place qu'elle occupe dans l'organigramme institutionnel.	10	3.68
24.	Les employeurs doivent désigner un superviseur de stage dans l'entreprise qui est responsable du suivi des stagiaires et de leur évaluation de rendement.	. 12	3.67
22.	Les coordonnateurs du programme coopératif ou les représentants départementaux (enseignants) doivent bénéficier d'un soutien financier adéquat pour visiter les lieux de stage.	13	3.66
25.	À la fin de leurs stages, les élèves doivent soumettre un rapport de stage décrivant les principaux résultats obtenus.	14	3.60
16.	L'enseignement coopératif doit avoir une incidence positive sur le recrutement des élèves, sur leur réussite et sur leur persévérance scolaires.	15	3.59
18.	L'enseignement coopératif doit avoir une incidence positive sur les possibilités d'emplois des élèves à la fin de leurs études.	16	3.58
15.	La formule des stages coopératifs utilisée au collège (durée et nombre de stages) doit assurer un réel équilibre entre les études et le travail.	17	3.55
23.	Les stages coopératifs et les sessions d'études doivent s'effectuer à temps plein et suivre une séquence qui débute et se termine par une session de cours.	18	3.54
7.	La philosophie de l'enseignement coopératif doit faire partie intégrante de la mission du collège.	18	3.54
11.	Il doit y avoir un lien étroit entre les tâches des élèves en stage et leur programme d'études.	20	3.52
26.	Il doit exister un plan stratégique à l'enseignement coopératif qui énonce clairement la mission et les buts à court et à long termes de ce programme.	21	3.46
9.	Il est nécessaire pour les élèves de se fixer des objectifs d'apprentissage pour chacun de leurs stages.	22	3.45

NO	ÉNONCÉS	RANG	SCORE MOYEN
12.	Les élèves et les employeurs qui participent au programme d'enseignement coopératif du collège doivent être choisis selon des critères établis au préalable.	23	3.24
17.	Le programme d'enseignement coopératif doit être évalué au moins à tous les 5 ans.	24	2.92
20.	Tous les services liés à la carrière des élèves (l'orientation, le placement et l'enseignement coopératif) doivent être coordonnés à l'échelle du collège.	24	2.92
21.	Il doit exister un plan de marketing pour publiciser l'enseignement coopératif auprès des élèves et des employeurs.	26	2.86
14.	Le personnel enseignant doit participer aux visites de suivi sur les lieux de stage et évaluer les rapports de fin de stage.	27	2.74
	MOYENNE GÉNÉRALE		3.60

7.32 Les résultats de notre recherche québécoise

Le tableau ci-joint indique pour chaque condition de succès d'un programme coopératif les niveaux d'importance suivants: pas important, assez important, important, très important et primordial.

Afin de mieux comparer les niveaux d'importance relative de chaque condition, nous avons calculé un résultat pondéré et un score moyen apparaissant respectivement à l'avant-dernière et à la dernière colonne du tableau ci-joint. Cela nous a permis par la suite d'ordonner chacune des conditions de succès selon le rang obtenu et de comparer nos résultats (québécois) avec les résultats de l'étude de Victoria (canadiens). (cf. section 7.33)

- Calcul du résultat pondéré: •
- Nous avons attribué des cotes aux rangs des diverses positions ou niveaux d'importance. (1 = pas important, 2 = assez important, 3 = important, 4 = très important et 5 = primordial)
 - Le nombre de réponses à une condition de succès et à un rang (niveau d'importance) était multiplié par la cote du rang.
 - Le résultat pondéré est la somme de ces résultats cotés.

EXEMPLE: ÉNONCÉ #1

"Résultat pondéré" = \sum (Nombre de fois que la condition a été invoquée X cote)

"Résultat pondéré" =
$$\sum (1 \times 3) + (9 \times 4) + (18 \times 5)$$

3 + 36 + 90 = 129

- Calcul du score moyen: Résultat pondéré ou
$$\frac{129}{28} = 4.61$$
Nombre de répondants

L'ordre des "conditions de succès d'un programme coopératif" invoquées par importance et fréquence apparaît aux sections 7.32 A et 7.32 B ci-jointes.

Cette méthodologie a été inspirée à la fois de la recherche d'Esther Côté (p. 93-98) et de l'étude de l'Université de Victoria.

A) Résultats de la compilation pour le Québec des 27 conditions de succès d'un régime coopératif*

	NIVEAU D'IMPORTANCE								
NO	Pas	Assez	T	Très	Duine andi al	Résultat	Score		
	important 1	important 2	Important 3	important 4	Primordial 5	pondér é	moyen		
1	_		1	9	18	129	4.61		
2	_		3	10	15	124	4.43		
3	1	_	6	11	10	113	4.04		
4	_		6	16	6	112	4.00		
5			4	19	5	113	4.04		
6			1	11	16	127	4.54		
7		1	4	13	10	116	4.14		
8			3	16	9	118	4.21		
9		1	9	15	3	104	3.71		
10				9	19	131	4.68		
11			4	12	12	120	4.29		
12		2	9	13	4	103	3.68		
13		4	10	10	4	98	3.50		
14	1	3	8	7	9	104	3.71		
15		1	11	13	3	102	3.64		
16		1	7	14	6	109	3.89		
17	1		7	12	8	110	3.93		
18		2	8	12	6	106	3.79		
19		2	2	13	11	117	4.18		
20	1	3	8	11	5	100	3.57		
21			5	11	12	119	4.25		
22		_	5	15	8	115	4.11		
23	1	4	9	9	5	97	3.46		
24		1	4	13	10	116	4.14		
25		2	5	16	5	108	3.86		
26		1	7	16	4	107	3.82		
27		1	7	17	3	106	3.79		

^{*} Tableau-synthèse des réponses données par les enseignantes et enseignants de 4 cégeps du Québec (Outaouais, St-Jérôme, Limoilou et Valleyfield). Le taux de réponse se situe à 65.1%: 28/43.

B) Répertoire ordonné des 27 conditions de succès d'un régime coopératif selon les enseignantes et enseignants de 4 cégeps au Québec

NO	ÉNONCÉS	RANG	SCORE MOYEN
10.	Le collège doit avoir une base suffisante de financement permanent pour assurer un programme coopératif de qualité.	1	4.68
1.	Les employeurs doivent être disposés à offrir des stages rémunérés liés à la formation des élèves.	2	4.61
6.	Le soutien et la participation du département impliqué en enseignement coopératif sont indispensables.	3	4.54
2.	L'importance accordée à l'enseignement coopératif doit se refléter par la place qu'elle occupe dans l'organigramme institutionnel.	4	4.43
11.	Il doit y avoir un lien étroit entre les tâches des élèves en stage et leur programme d'études.	5	4.29
21.	Il doit exister un plan de marketing pour publiciser l'enseignement coopératif auprès des élèves et des employeurs.	6	4.25
8.	L'enseignement coopératif doit être considéré comme constituant une stratégie pédagogique importante et nécessaire.	7	4.21
19.	Les employeurs doivent s'engager à participer comme partenaires du système coopératif.	8	4.18
7.	La philosophie de l'enseignement coopératif doit faire partie intégrante de la mission du collège.	9	4.14
24.	Les employeurs doivent désigner un superviseur de stage dans l'entreprise qui est responsable du suivi des stagiaires et de leur évaluation de rendement.	9	4.14
22.	Les coordonnateurs du programme coopératif ou les représentants départementaux (enseignants) doivent bénéficier d'un soutien financier adéquat pour visiter les lieux de stage.	11	4.11
3.	Un processus formel d'évaluation du rendement de l'élève en stage doit faire partie du programme coopératif.	12	4.04
5.	Le personnel qui gère le programme coopératif doit avoir la formation et les connaissances appropriées.	12	4.04

NO	ÉNONCÉS	RANG	SCORE MOYEN
4.	L'enseignement coopératif, en tant que stratégie pédagogique, doit faire partie du plan stratégique du collège.	14	4.00
17.	Le programme d'enseignement coopératif doit être évalué au moins à tous les 5 ans.	15	3.93
16.	L'enseignement coopératif doit avoir une incidence positive sur le recrutement des élèves, sur leur réussite et sur leur persévérance scolaires.	16	3.89
25.	À la fin de leurs stages, les élèves doivent soumettre un rapport de stage décrivant les principaux résultats obtenus.	17	3.86
26.	Il doit exister un plan stratégique à l'enseignement coopératif qui énonce clairement la mission et les buts à court et à long termes de ce programme.	18	3.82
18.	L'enseignement coopératif doit avoir une incidence positive sur les possibilités d'emplois des élèves à la fin de leurs études.	19	3.79
27.	Les élèves du régime coopératif doivent recevoir une préparation professionnelle adéquate avant d'effectuer leur premier stage.	19	3.79
9.	Il est nécessaire pour les élèves de se fixer des objectifs d'apprentissage pour chacun de leurs stages.	21	3.71
14.	Le personnel enseignant doit participer aux visites de suivi sur les lieux de stage et évaluer les rapports de fin de stage.	21	3.71
12.	Les élèves et les employeurs qui participent au programme d'enseignement coopératif du collège doivent être choisis selon des critères établis au préalable.	23	3.68
15.	La formule des stages coopératifs utilisée au collège (durée et nombre de stages) doit assurer un réel équilibre entre les études et le travail.	24	3.64
20.	Tous les services liés à la carrière des élèves (l'orientation, le placement et l'enseignement coopératif) doivent être coordonnés à l'échelle du collège.	25	3.57
13.	Le programme coopératif doit disposer d'installations, d'équipements et de personnel de soutien adéquats.	26	3.50

NO	ÉNONCÉS	RANG	SCORE MOYEN
23.	Les stages coopératifs et les sessions d'études doivent s'effectuer à temps plein et suivre une séquence qui débute et se termine par une session de cours.	27	3.46
	MOYENNE GÉNÉRALE		3.96

7.33 Comparaison des 27 conditions de succès d'un régime coopératif entre les répondantes et répondants des collèges et université au Canada et les 4 cégeps au Québec

		VICTO	ORIA	QUE	QUEBEC		
NO	ÉNONCÉS	RANG	SCORE MOYEN	RANG	SCORE MOYEN		
1.	Les employeurs doivent être disposés à offrir des stages rémunérés liés à la formation des élèves.	. 1	4.36	2	4.61		
10.	Le collège doit avoir une base suffisante de financement permanent pour assurer un programme coopératif de qualité.	2	4.19	1	4.68		
19.	Les employeurs doivent s'engager à participer comme partenaires du système coopératif.	3	4.14	8	4.18		
8.	L'enseignement coopératif doit être considéré comme constituant une stratégie pédagogique importante et nécessaire.		4.14	7	4.21		
5.	Le personnel qui gère le programme coopératif doit avoir la formation et les connaissances appropriées.	5	3,94	12	4.04		
27.	Les élèves du régime coopératif doivent recevoir une préparation professionnelle adéquate avant d'effectuer leur premier stage.		3,89	19	3.79		
4.	L'enseignement coopératif, en tant que stratégie pédagogique, doit faire partie du plan stratégique du collège.	6	3.89	14	4.00		
13.	Le programme coopératif doit disposer d'installations, d'équipements et de personnel de soutien adéquats.	8	3.70	26	3.50		
6.	Le soutien et la participation du département impliqué en enseignement coopératif sont indispensables.	8	3.70	3	4.54		
3.	Un processus formel d'évaluation du rendement de l'élève en stage doit faire partie du programme coopératif.	10	3.68	12	4.04		
2.	L'importance accordée à l'enseignement coopératif doit se refléter par la place qu'elle occupe dans l'organigramme institutionnel.		3.68	4	4.43		

		VICTO	ORIA	QUE	QUEBEC		
NO	ÉNONCÉS	RANG	SCORE MOYEN	RANG	SCORE MOYEN		
24.	Les employeurs doivent désigner un superviseur de stage dans l'entreprise qui est responsable du suivi des stagiaires et de leur évaluation de rendement.	12	3.67	9	4.14		
22.	Les coordonnateurs du programme coopératif ou les représentants départementaux (enseignants) doivent bénéficier d'un soutien financier adéquat pour visiter les lieux de stage.	13	3.66	11	4.11		
25.	À la fin de leurs stages, les élèves doivent soumettre un rapport de stage décrivant les principaux résultats obtenus.	14	3.60	17	3.86		
16.	L'enseignement coopératif doit avoir une incidence positive sur le recrutement des élèves, sur leur réussite et sur leur persévérance scolaires.	15	3.59	16	3.89		
18.	L'enseignement coopératif doit avoir une incidence positive sur les possibilités d'emplois des élèves à la fin de leurs études.	16	3.58	19	3.79		
15.	La formule des stages coopératifs utilisée au collège (durée et nombre de stages) doit assurer un réel équilibre entre les études et le travail.	17	3.55	24	3.64		
23.	Les stages coopératifs et les sessions d'études doivent s'effectuer à temps plein et suivre une séquence qui débute et se termine par une session de cours.	18	3.54	27	3.46		
7.	La philosophie de l'enseignement coopératif doit faire partie intégrante de la mission du collège.	19	3.54	9	4.14		
11.	Il doit y avoir un lien étroit entre les tâches des élèves en stage et leur programme d'études.	20	3.52	5	4.29		
26.	Il doit exister un plan stratégique à l'enseignement coopératif qui énonce clairement la mission et les buts à court et à long termes de ce programme.	21	3.46	18	3.82		
9.	Il est nécessaire pour les élèves de se fixer des objectifs d'apprentissage pour chacun de leurs stages.	22	3.45	21	3.71		

		VICTO	ORIA	QUE	BEC
NO	ÉNONCÉS	RANG	SCORE MOYEN	RANG	SCORE MOYEN
12.	Les élèves et les employeurs qui participent au programme d'enseignement coopératif du collège doivent être choisis selon des critères établis au préalable.	23	3.24	23	3.68
17.	Le programme d'enseignement coopératif doit être évalué au moins à tous les 5 ans.	24	2.92	15	3.93
20.	Tous les services liés à la carrière des élèves (l'orientation, le placement et l'enseignement coopératif) doivent être coordonnés à l'échelle du collège.		2.92	25	3.57
21.	Il doit exister un plan de marketing pour publiciser l'enseignement coopératif auprès des élèves et des employeurs.	26	2.86	6	4.25
14.	Le personnel enseignant doit participer aux visites de suivi sur les lieux de stage et évaluer les rapports de fin de stage.	27	2.74	21	3.71
	MOYENNE GÉNÉRALE		3.60		3.96

- 1. Les 27 conditions de succès identifiées dans l'enquête ont été classées selon l'établissement de la moyenne obtenue à chacune de celles-ci et ont été ordonnées selon leurs rangs pour fins de comparaison.
- 2. En examinant ces données, on remarque que toutes les conditions ont reçu un score moyen assez élevé puisque sur l'échelle utilisée, 3'indique que l'item est important, et qu'aucun item (en moyenne) n'a obtenu un score plus bas que 3.71 (notre étude) ou 2.74 (l'étude de Victoria).
- 3. L'écart le plus bas entre les deux études se situe à .72 (3.46 2.74) et l'écart le plus haut se situe à .32 (4.68 4.36) L'écart de la moyenne générale se situe à seulement .36 (3.96 3.60). C'est donc dire que la majorité des 27 conditions sont considérées comme "importantes" par l'ensemble des intervenantes et intervenants pour assurer le succès d'un régime coopératif.

- 4. Les scores moyens du Québec sont généralement plus élevés que les scores moyens de l'étude de Victoria. En effet, 14 items ont obtenu un score moyen de 4 et plus c'est-à-dire de très important à primordial, (52% ou 14/27) comparativement à seulement 4 items dans l'étude de Victoria; 13 items se concentrent autour d'un score moyen de 3 (48% ou 13/27).
- 5. Il semble se dégager un consensus seulement sur 2 items, c'est-à-dire, l'offre de stages (# 1 pour Victoria et # 2 pour notre étude) et le financement adéquat (# 2 pour Victoria et # 1 pour notre étude). En ce qui concerne les autres items, la distribution des rangs est plutôt variable entre les deux études. Parfois, certains items obtiennent des cotes identiques ou quasi-identiques: # 3, # 22, # 25, # 16, # 18, # 26, # 9, # 12 et # 20.
- 6. Il faut remarquer ici que les répondantes et répondants de l'étude de Victoria proviennent plutôt de groupes hétérogènes; en effet, ce sont soit des administratrices et administrateurs, soit des coordonnatrices et coordonnateurs ou des enseignantes et enseignants qui ont répondu à l'enquête¹. Alors que les répondantes et répondants de notre étude constituent plutôt un groupe homogène, c'est-à-dire qu'il n'est composé que d'enseignantes et d'enseignants². Cela pourrait expliquer les différences de points de vue qui se traduisent dans des rangs variables au niveau de nos items (conditions). Des études ultérieures pourraient confirmer ou infirmer notre hypothèse.

Comme mentionné précédemment, il y a eu 113 répondantes et répondants d'universités et 111 répondantes et répondants de collèges canadiens qui ont répondu à l'enquête de Victoria.

² Il y a eu 28 enseignantes et enseignants de collèges québécois qui ont répondu à notre enquête.

CHAPITRE VIII

ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES ENTREPRISES

VIII- ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES ENTREPRISES

Les résultats détaillés de notre enquête sont présentés dans ce chapitre sous forme de tableaux. Chacun des tableaux contient des commentaires pertinents liés à l'analyse de ceux-ci.

L'évaluation du programme coopératif auprès des entreprises comprend 3 sections:

- 8.1 Profils des entreprises
- 8.2 Opinions des entreprises sur le régime coopératif
- 8.3 Évaluation de la formule des stages coopératifs

8.1 Profil des entreprises

La section I du questionnaire présente une decription des entreprises qui ont reçu des stagiaires en régime coopératif.

Cette partie comprend la compilation de cinq questions qui ont été regroupées dans les tableaux 8.1 à 8.13 ci-joints.

Le profil des entreprises d'accueil des stagiaires nous donne un aperçu global des types d'entreprises impliquées en régime coopératif. Il présente un aperçu:

- de la taille des entreprises;
- du secteur d'activité économique;
- de la fonction occupée dans les entreprises.

TABLEAU 8.11 (Q.1, Q.4 et Q.5)

COLLÈGES		TAILLE DE L'ENTREPRISE / CÉGEPS ET PROVENANCE DES PROGRAMMES DES STAGIAIRES.										
	Moins de 10 employés			à 49 loyés	50 à 99 employés		100 employés et plus		TOTAL			
	N	%	Ν	%	N	%	N	%				
OUTAOUAIS -Tech. adm.(gestion) -Électrotechnique	5	16	9	28	3	9	15	47	32			
ST-JÉRÔME -Tech. éducation spécialisée	_		1	17	1	17	4	67	6			
LIMOILOU -Informatique	2	13					14	88	16			
VALLEYFIELD -Génie mécanique			_	_	2	67	1	33	3			
TOTAL	7	12	10	18	6	11	34	60	57			

Globalement, c'est plutôt la grande entreprise qui accueille nos stagiaires (100 employés et plus): 60% ou 34/57.

La petite entreprise (moins de 50 employés) reçoit 30% de nos stagiaires (17/57).

La moyenne entreprise (de 50 à 99 employés) en prend 11% (6/57).

Ces données démontrent que la grande entreprise joue un rôle très important dans l'embauche de nos stagiaires auprès des cégeps de Limoilou (88%), de St-Jérôme (67%) et de l'Outaouais (47%).

Cependant, il faut souligner que la grande entreprise ne provient généralement pas du secteur privé, mais plutôt du secteur public (60%) comme indiqué au tableau 8.12 qui suit.

TABLEAU 8.12 (Q.2)

COLLÈGES	SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE.								
	PRIVÉ		PUBLIC		PARA-I	TOTAL			
	N	%	N	%	N	%			
OUTAOUAIS	9	28	18	56	5	15	32		
ST-JÉRÔME	1	17	3	50	2	33	6		
LIMOILOU	3	19	13	81			16		
VALLEYFIELD	3	100					3		
TOTAL	16	28	34	60	7	12	57		

Le secteur public représente à lui seul la plus importante source d'emplois pour nos stagiaires (60%). C'est particulièrement le cas pour Limoilou (81%), l'Outaouais (56%) et St-Jérôme (50%). Le secteur privé arrive 2e avec un taux de 28%; le secteur para-public se classe au 3e rang avec un taux de 12%.

Toutefois, on remarque que les sources d'emplois varient beaucoup d'un cégep à l'autre. Par exemple, au cégep de Valleyfield, les stagiaires sont tous placés plutôt dans le secteur privé (100%). Au collège de Limoilou, la Fonction publique québécoise (81%) joue un rôle capital dans le recrutement des stagiaires; aux cégeps de l'Outaouais et de St-Jérôme la Fonction publique fédérale est très importante: 1 élève sur 2 obtient un stage auprès de celle-ci.

Il est assez surprenant de constater que seulement près d'un emploi sur 3 c'est-à-dire (28%) proviennent du secteur privé alors que l'on affirme de plus en plus que la création d'emplois provient de ce secteur.

TABLEAU 8.13 (Q.3)

FONCTION OCCUPÉE DANS L'ENTREPRISE

	COLLÈGES	OUTA	OUAIS	ST-JÉ		LIMO		VALLE	YFIELD	TOTAL	%
NO		N	%	N	%	N	%	N	%		
1	Cadre supérieur	9	28,1	3	50	3	19		_	15	26,3
2	Cadre intermédiaire	11	34,3	3	50	3	19	2	67	19	33,3
3	Professionnel	3	9,3			8	50			11	19,3
4	Technicien	1	3,1			1	6,2	1	33,3	3	5,2
5	Contremaître	3	3,9							3	5,2
6	Chef de service	2	6,2			1	6,2	_		3	5,2
7	Employé régulier	2	6,2						_	2	4
8	Autres	1	3,1							1	2
	TOTAL	32	100	6	100	16	100	3	100	57	100

Commentaires:

Généralement, nous pouvons supposer que la personne qui a répondu au questionnaire est également celle qui a assumé la supervision des stagiaires. En effet, c'est d'ailleurs aux superviseurs des stagaires que les questionnaires aux entreprises ont été envoyés.

Cf. Suite des commentaires à la page suivante.

Nous constatons que le 1/3 (33.3%) des superviseurs de stage occupent une fonction de cadre intermédiaire dans les entreprises; que le 1/4 (26.3%) occupent une fonction de cadre supérieur et que 19.3% d'entre eux occupent une fonction de professionnel.

D'autres superviseurs de stage occupent à un niveau moindre les fonctions de technicien, de contremaître et de chef de service. (Réciproquement: 5.2%)

Certains employés se voient occasionnellement confier cette tâche de supervision de stagiaires (4%). Nous pouvons remarquer que plus de 3 superviseurs sur 4 (79%) occupent des fonctions à un niveau assez élevé de l'entreprise, soit: professionnel, cadre intermédiaire et cadre supérieur. On ne semble pas beaucoup déléguer cette fonction de supervision de stage à d'autres techniciens dans les entreprises (5.2%). On confie normalement cette tâche de supervision de stagiaires à du personnel cadre de l'entreprise (60%).

8.2 Opinions des entreprises sur le régime coopératif

La section II du questionnaire aux entreprises porte sur une série de 34 énoncés concernant les opinions que les employeurs ont émises sur la valeur du régime coopératif au collégial. Ces opinions se réflètent dans les tableaux 8.21 (énoncé #6) à 8.54 (énoncé #39).

Les résultats obtenus dans cette section ont été indiqués en fréquence et pourcentage des participants qui ont exprimé leur accord ou leur désaccord avec un certain nombre d'énoncés.

Nous considérons en accord ceux s'étant déclarés "tout à fait d'accord" et "plutôt d'accord" avec l'énoncé; la même opération a été effectuée pour le pôle désaccord.

TABLEAU 8.21

COLLÈGES	L'ENTREPRISE PREND DES MESURES POUR FACILITER L'ADAPTATION DES STAGIAIRES AU MILIEU DE TRAVAIL.							
		ORD	1	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
·	N	%	N	%				
OUTAOUAIS	30	94 .	2	6		32		
ST-JÉRÔME	6	100				6		
LIMOILOU	15	94	1	6		16		
VALLEYFIELD	3	100				3		
TOTAL	54	95	3	5	•	57		

La presque totalité des entreprises (95%) affirment prendre des mesures dans le but de faciliter l'adaptation des stagiaires au milieu de travail. Ce niveau de préoccupation des entreprises à l'égard de nos stagiaires en régime coopératif est assez remarquable. Ce fait est également confirmé par les stagiaires qui reconnaissent majoritairement (91%)¹ que l'entreprise s'est préoccupée de leur adaptation.

¹ Cf. Tableau 6.22 de l'évaluation du régime coopératif par les élèves, p.99.

TABLEAU 8.22

COLLÈGES	L'ENTREPRISE PREND DES MOYENS POUR FACILITER L'INTÉGRATION DES STAGIAIRES AU MILIEU DE TRAVAIL.							
	ACC	ORD	DÉSAC		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
OUTAOUAIS	20	94	2	6		32		
ST-JÉRÔME	6	100		_	_	16		
LIMOILOU	16	100				16		
VALLEYFIELD	3	100				3		
TOTAL	55	96	2	4	_	57		

La quasi-majorité (96%) des entreprises se soucient de favoriser l'intégration des stagaires qu'ils accueillent dans leur milieu de travail. Ces facteurs d'adaptation (95%)¹ et d'intégration (96%) des stagaires dans les entreprises sont vraiment considérés par ces dernières. Ce sont là des éléments humains qui constituent souvent les ingrédients de base de la réussite ou de la non-réussite d'un stage.

Les élèves opinent également dans le même sens (88% : 49/56).²

¹ Cf. Tableau précédent: 8.21.

² Cf. Tableau 6.21 de l'évaluation du régime coopératif par les élèves, p.99.

TABLEAU 8.23

COLLÈGES	L'EXPÉRIENCE PRATIQUE ACQUISE EN STAGE A AUTANT DE VALEUR QUE LA FORMATION DONNÉE AU CÉGEP.								
	ACC		DÉSAC	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL			
	N	%	N	%					
OUTAOUAIS	31	97	1	3		32			
ST-JÉRÔME	6	100				6			
LIMOILOU	14	98	2	13	_	16			
VALLEYFIELD	3	100				3			
TOTAL	54	95	3	5		57			

Un très grand nombre d'entreprises (95%) reconnaissent que l'expérience acquise en milieu de travail, grâce aux stages coopératifs, a autant d'importance d'après elles que la formation théorique donnée au collège.

Les entreprises sont d'avis que le milieu de travail constitue aussi un environnement propice à la formation des cégépiens.

TABLEAU 8.24

COLLÈGES	L'EXPÉRIENCE ACQUISE EN STAGE EST COMPLÉMENTAIRE À LA FORMATION DONNÉE AU CÉGEP.								
	ACC	ORD	DÉSAC	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL			
	N	%	N	%					
OUTAOUAIS	32	100				32			
ST-JÉRÔME	6	100	_	—		6			
LIMOILOU	16	100	—	·		16			
VALLEYFIELD	3	100				3			
TOTAL	57	100			_	57			

Les entreprises sont unanimes (100%) à confirmer que l'expérience acquise en stage est vraiment complémentaire à la formation donnée par le collège. Il ne s'agit pas de substituer ici le rôle de l'entreprise car celle-ci conçoit davantage son rôle sous l'aspect complémentarité de la formation à donner aux stagiaires d'un régime coopératif.

TABLEAU 8.25

COLLÈGES	NÉCESSITÉ DE L'A.T.E. POUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COLLÉGIAL.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
,	N	%	N	%			
OUTAOUAIS	32	100		_		32	
ST-JÉRÔME	6	100	•			6	
LIMOILOU	14	88	2	12		16	
VALLEYFIELD	3	100				3	
TOTAL	55	96	2	4	-	57	

Dans le contexte économique actuel, les entreprises sont presque-unanimes (96%) à admettre la nécessité de la formule alternance travail-études (A.T.E.) au niveau de l'enseignement collégial au Québec. Les entreprises reconnaissent donc la nécessité et la pertinence des stages coopératifs pour le milieu scolaire.

TABLEAU 8.26

COLLÈGES	NÉCESSITÉ DE L'A.T.E. POUR LES ENTREPRISES.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
OUTAOUAIS	23	92	9	28		32		
ST-JÉRÔME	4	66	2	33		6		
LIMOILOU	7	44	9	56		16		
VALLEYFIELD	3	100		_		3		
TOTAL	37	65	20	35	_	57		

Dans le contexte économique actuel, 65% (37/57) des entreprises signalent la nécessité de la formule alternance travail-études (A.T.E.) pour elles-mêmes; cependant, le tiers d'entre-elles soit 35% (20/57) ne partagent pas entièrement ce point de vue.

Les entreprises qui font affaire avec le cégep de Limoilou ne semblent pas réaliser que les stages coopératifs sont une nécessité pour eux (56% sont en désaccord avec l'énoncé). Les entreprises semblent plutôt partager le point de vue d'un besoin plus grand de stages coopératifs pour le milieu scolaire¹ (96%) que pour elles-mêmes (65%).

Il y a encore nécessité de convaincre les entreprises qu'elles peuvent trouver leur compte dans l'utilisation des stages coopératifs.

¹ Cf. Tableau précédent 8.25.

TABLEAU 8.27

COLLÈGES	L'ENTREPRISE CONNAÎT LES OBJECTIFS DES STAGES COOPÉRATIFS.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
OUTAOUAIS	32	100	_			32	
ST-JÉRÔME	6	100	•			6	
LIMOILOU	16	100				16	
VALLEYFIELD	3	100				3	
TOTAL	57	100			_	57	

Toutes les entreprises estiment bien connaître les objectifs poursuivis par les stages coopératifs (100%).

Cela indique que le travail d'information et de sensibilisation auprès des entreprises a été effectué de façon très convenable.

TABLEAU 8.28

COLLÈGES	IL N'Y PAS DE FORMATION TECHNIQUE COMPLÈTE SANS UNE FORMATION PRATIQUE DE QUALITÉ.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
OUTAOUAIS	31	97	1	3	··	32	
ST-JÉRÔME	6	100	_	_	_	6	
LIMOILOU	14	87	2	13	_	16	
VALLEYFIELD	2	67	1	33	_	3	
TOTAL	53	93	4	7	_	57	

Une assez grande proportion (93%) des entreprises participantes ont mentionné qu'il ne pouvait y avoir de formation technique complète et adéquate sans recourir en même temps à une formation pratique de qualité. Cette formation pratique de qualité peut définitivement être offerte par le milieu du travail. Cependant, au cégep de Valleyfield, 33% (1/3) des répondants ne partagent pas cette optique majoritaire des entreprises.

TABLEAU 8.29

COLLÈGES	L'ENTREPRISE A UNE RESPONSABILITÉ À ASSUMER DANS LA PRÉPARATION IMMÉDIATE DES ÉLÈVES AU MARCHÉ DU TRAVAIL.							
	ACC	ORD	DÉSAC	DÉSACCORD		TOTAL		
	N	%	N	%				
OUTAOUAIS	29	91	3	9.3	_	32		
ST-JÉRÔME	6	100		_		6		
LIMOILOU	14	87	2	13		16		
VALLEYFIELD	2	67	1	33		3		
TOTAL	51	89	6	11		57		

Un assez bon nombre d'entreprises (89%) disent reconnaître une certaine obligation professionnelle à assumer dans la préparation immédiate des élèves au marché du travail. Cela semble faire partie de leur responsabilité sociale. C'est trop facile de se réfugier derrière un écran et d'accuser le système d'éducation de ne pas fournir une main-d'oeuvre compétente. Les entreprises prennent en quelque sorte l'engagement moral de s'impliquer dans l'adaptation et la formation de leur main-d'oeuvre éventuelle. Les stages coopératifs leur permettent de contribuer à cet effort concerté communément appelé "le partenariat".

TABLEAU 8.30

COLLÈGES	LES ÉLÈVES REÇUS EN STAGE SONT BIEN PRÉPARÉS À CE QUI LES ATTEND SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%.			
OUTAOUAIS	23	91	3	9.3	<u>-</u>	32	
ST-JÉRÔME	6	100			_	6	
LIMOILOU	14	87	2	13	_	16	
VALLEYFIELD	2	67	1	33.3	_	3	
TOTAL	51	89	6	11		57	

Habituellement, la grande majorité (89% ou 51/57) des entreprises considèrent que les élèves sont plutôt bien préparés à ce qui les attend sur le marché du travail. C'est assez encourageant de constater que les entreprises sont très satisfaites du "produit fini" (nos diplômées/diplômés) que nous livrons sur le marché du travail. Cela est probablement dû aux résultats conjugés de nos efforts de modernisation des programmes techniques collégiaux, de l'implication soutenue des enseignantes et enseignants de ces programmes et de la mise en œuvre d'un régime coopératif.

TABLEAU 8.31

COLLÈGES	LES STAGES COOPÉRATIFS PERMETTENT AUX ENTREPRISES D'APPRÉCIER LA QUALITÉ DE LA FORMATION TECHNIQUE DONNÉE AU CÉGEP.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
OUTAOUAIS	28	88	4	12		32	
ST-JÉRÔME	5	83			1	6	
LIMOILOU	16	100				16	
VALLEYFIELD	3	100			_	3	
TOTAL	52	91	4	7	1	57	

Plus de 90% (52/57) des personnes du milieu des entreprises soutiennent que les stages coopératifs leur ont donné l'occasion d'apprécier davantage la qualité de la formation technique donnée par le collège. Les stages coopératifs leur ont permis, grâce à des contacts plus étroits et plus fréquents avec les stagiaires, de mieux évaluer et du même coup de mieux apprécier la formation donnée par les cégeps participants.

Les stages coopératifs ont contribué largement à améliorer la connaissance que les entreprises avaient de nos programmes techniques.

TABLEAU 8.32

COLLÈGES	L'ENTREPRISE A ASSUMÉ UN RÔLE "D'AGENT DE FORMATION" DURANT LES STAGES COOPÉRATIFS.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N		N	%			
OUTAOUAIS	28	87	4	13		32	
ST-JÉRÔME	6	100	— .			6	
LIMOILOU	16	100		_		16	
VALLEYFIELD	3	100				3	
TOTAL	53	93	4	7		57	

Un assez bon nombre (93%) des entreprises soulignent de plus qu'elles ont assumé un réel rôle "d'agent de formation" au cours du déroulement des stages coopératifs. Elles jugent d'emblée s'être impliquées convenablement dans le support et l'encadrement des stagaires afin de faciliter la réalisation de leurs tâches.

TABLEAU 8.33

COLLÈGES	L'ENTREPRISE APPRÉCIE RECEVOIR LA VISITE DU(DES) RESPONSABLE(S) DES ÉLÈVES EN COURS DE STAGE.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
OUTAOUAIS	27	84	4	13	1	32	
ST-JÉRÔME	6	100	-			6	
LIMOILOU	14	88	2	12	_	16	
VALLEYFIELD	3	100	-			3	
TOTAL	50	88	6	10	1	57	

La plupart des entreprises (88%) apprécient recevoir la visite du(des) responsable(s) des stagiaires. Cette activité contribue à renforcer les liens et à reconnaître explicitement la contribution des entreprises en tant que lieu de formation. Elle démontre également l'intérêt du milieu scolaire envers l'entreprise. Cette tâche ne doit pas être escamotée au profit de contacts téléphoniques seulement. Au contraire, la visite de suivi doit constituer également une opportunité pour le milieu scolaire: à savoir profiter de l'occasion pour mieux connaître les changements technologiques qui s'y produisent et les impacts éventuels sur les besoins en formation des travailleurs.

TABLEAU 8.34

COLLÈGES	LE CONTENU DES STAGES DOIT ÊTRE LAISSÉ À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ENTREPRISE.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
-	N	%	N	%				
OUTAOUAIS	. 20	63	11	34	1	32		
ST-JÉRÔME	3	50	3	50	_	6		
LIMOILOU	13	81	3	19		16		
VALLEYFIELD	1	33	2	67	_	3		
TOTAL	37	65	19	33	1	57		

Les 2/3 (65%) des entreprises conviennent que le contenu des stages ne doit pas être fixé par le milieu scolaire, mais doit être plutôt de leur ressort. Les stages coopératifs s'effectuant dans un contexte de production où les élèves doivent accomplir diverses tâches pour lesquelles ils sont rémunérés, il est assez normal qu'il en soit ainsi, pourvu qu'elles soient reliées le plus possible à la formation des élèves.

Les opinions varient cependant d'un cégep à l'autre: à Limoilou, les entreprises partagent majoritairement cette opinion (81%). En Outaouais, la position des entreprises suit la moyenne générale (63%). À St-Jérôme, les avis sont divisés à 50-50; alors qu'à Valleyfield, il y a un net renversement de la tendance: 67% (2/3) sont en désaccord avec l'énoncé.

TABLEAU 8.35

COLLÈGES	L'ENTREPRISE SAIT CE QU'ON ATTEND D'ELLE CONCERNANT LES ACTIVITÉS DES STAGIAIRES.						
COLLEGES	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
-	N	%	Ν	%			
OUTAOUAIS	31	97			1	32	
ST-JÉRÔME	5	83	c		1	6	
LIMOILOU	13	81	3	19		16	
VALLEYFIELD	2	66	1	33		3	
TOTAL	51	89	4	7	2	57	

89% des entreprises prétendent bien savoir ce qu'on attend d'elles en ce qui concerne les activités des stagiaires. Elles se considèrent donc suffisamment informées pour orienter le travail des stagiaires pour chacune des périodes de stage qu'ils auront à effectuer.

TABLEAU 8.36

COLLÈGES	L'ENCADREMENT DES STAGIAIRES EST UN ÉLÉMENT DÉTERMINANT POUR QUE LES STAGES COOPÉRATIFS SOIENT RÉELLEMENT "FORMATEURS".						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
OUTAOUAIS	32	100				32	
ST-JÉRÔME	6	100	_	_	_	6	
LIMOILOU	16	100	_		_	16	
VALLEYFIELD	3	100	_			3	
TOTAL	57	100				57	

Toutes les entreprises attestent unanimement, peu importe leur provenance et leur milieu de recrutement, que l'encadrement des stagiaires constitue un élément déterminant pour faire en sorte que les stages coopératifs soient réellement "formateurs".

Les stagiaires eux-mêmes rappellent leur niveau de satisfaction élevé à l'égard de l'encadrement assumé par les superviseurs de stages (73%).¹

¹ Cf. Chapitre 6.3, tableau 6.46 de l'évaluation du régime coopératif par les élèves, p.137.

TABLEAU 8.37

COLLÈGES	LE CÉGEP A FOURNI AUX ENTREPRISES DES OUTILS D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DES STAGIAIRES.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
OUTAOUAIS	30	94	2	6		32	
ST-JÉRÔME	5	83	1	17		6	
LIMOILOU	13	81	3	19		16	
VALLEYFIELD	3	100		_		3	
TOTAL	51	89	6	11	•	57	

89% des entreprises signalent avoir reçu et utilisé des instruments d'évaluation du rendement des stagiaires qui ont grandement facilité leur tâche. Les entreprises sont entièrement satisfaites de l'expertise et de la collaboration des cégeps en ce domaine.

Quelques employeurs nous ont mentionné qu'il serait utile à moyen terme de faire en sorte que les collèges et les universités s'entendent pour utiliser des formulaires plus uniformes.¹

Un comité de l'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC), région du Québec, se penche actuellement sur cette problématique.

TABLEAU 8.38

COLLÈGES	L'ENTREPRISE DOIT PARTICIPER À L'ÉVALUATION DES STAGIAIRES.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
OUTAOUAIS	32	100	_		. 	32	
ST-JÉRÔME	6	100	_	_		6	
LIMOILOU	16	100	_	_		16	
VALLEYFIELD	3	100				3	
TOTAL	57	100	_			57	

Il va de soi pour toutes les entreprises (100%) qu'elles se doivent de participer activement à l'évaluation des stagiaires. Au même titre qu'un employé occasionnel dans une entreprise, le stagiaire doit suivre un certain processus d'évaluation de sa performance.

TABLEAU 8.39

COLLÈGES	LES STAGIAIRES MANIFESTENT UNE BONNE ATTITUDE FACE AUX REMARQUES EFFECTUÉES SUR LEUR COMPORTEMENT EN GÉNÉRAL.						
	ACCORD DÉSACCORD			AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%			
OUTAOUAIS	31	97	1	3		32	
ST-JÉRÔME	6	100				6	
LIMOILOU	15	94	1	6	_	16	
VALLEYFIELD	3	100				3	
TOTAL	55	96	2	4		57	

La presque totalité des répondantes et répondants (96%) soulignent la bonne attitude des stagiaires lorsqu'ils ont à leur faire part de certaines remarques sur leur comportement en général. Cela dénote l'ouverture d'esprit de nos cégépiens face à certaines opinions que les employeurs peuvent émettre à l'occasion et témoigne du niveau de maturité de nos élèves.

TABLEAU 8.40

COLLÈGES	LA CAPACITÉ DES ÉLÈVES D'ÉCRIRE CORRECTEMENT AMÉLIORERAIT LA PERFORMANCE DES STAGIAIRES.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
OUTAOUAIS	26	81	6	19		32	
ST-JÉRÔME	6	100			·	6	
LIMOILOU	13	81	2	13	1	16	
VALLEYFIELD	2	66	1	33		3	
TOTAL	47	82	9	16		57	

Plus de 8 entreprises sur 10 (82%) assurent qu'une meilleure qualité de l'écriture chez les stagiaires contribuerait à l'amélioration de leur performance lors des stages. Cela nous indique que les entreprises souhaitent le plus possible que les élèves écrivent mieux et sans faute d'orthographe.

De plus, plusieurs commentaires des entreprises nous ont été communiqués dans ce sens lors de visites de suivi de stagiaires dans le passé. Nous mêmes, nous avons constaté très souvent la faiblesse grammaticale généralisée des élèves du secteur technique lors de la correction de rapports de stages (régulier ou coopératif). Il y aurait donc lieu d'augmenter nos exigences académiques en ce domaine et de nous préoccuper davantage du souci exprimé à maintes reprises par les entreprises. À cause des stages coopératifs, la rétroaction nous revient plus rapidement. Les enseignantes et enseignants des programmes techniques en régime coopératif devraient s'impliquer davantage au niveau de cette problématique.

TABLEAU 8.41

COLLÈGES	LA CAPACITÉ DE PARLER LA LANGUE SECONDE (L'ANGLAIS) AMÉLIORERAIT LA PERFORMANCE DES					
	STAGIAII ACC	ORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
O V V TO A CO V A V C	N	%	N	%		22
OUTAOUAIS	26	81	6	19		32
ST-JÉRÔME	5	83	1	17		6
LIMOILOU	8	50	8	50		16
VALLEYFIELD	3	100				3
TOTAL	42	74	15	26	-	57

Les 3/4 (42/57) des entreprises mentionnent également qu'en plus de la nécessité d'améliorer la capacité d'écrire correctement des stagiaires (82%)¹, ceux-ci doivent être plus performants au niveau de l'usage de la langue seconde (l'anglais) au travail. Cela semble être particulièrement la situation au cégep de Valleyfield (100%), à St-Jérôme (83%), en Outaouais (81%) et à un niveau moindre dans la région de Québec au cégep de Limoilou (50%), où l'usage du français au travail prime davantage que dans d'autres régions du Québec.

¹ Cf. Tableau précédent 8.40.

TABLEAU 8.42

COLLÈGES	LES ÉLÈVES DU RÉGIME COOPÉRATIF ONT DÉVELOPPÉ DE BONNES MÉTHODES DE TRAVAIL.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
OUTAOUAIS	30	94	1	2	1	32	
ST-JÉRÔME	4	67	2	33		6	
LIMOILOU	15	94	1	6	_	16	
VALLEYFIELD	3	100	_			3	
TOTAL	52	91	4	7	1	57	

91% des entreprises nous rappellent que les élèves qui ont effectué des stages coopératifs ont généralement démontré qu'ils avaient développé de bonnes méthodes de travail.

TABLEAU 8.43

COLLÈGES	LES ÉLÈVES REÇUS EN STAGE SONT COMPÉTENTS.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
OUTAOUAIS	32	100		_	CHARACTER STATE OF THE STATE OF	32		
ST-JÉRÔME	6	100	•			6		
LIMOILOU	13	81	3	19		16		
VALLEYFIELD	3	100	***************************************			3		
TOTAL	54	95	3	5		57		

La quasi totalité des entreprises (95%) ont constaté un niveau élevé de compétence pour la très grande majorité des élèves reçus en stage coopératif. Cela confirme donc que les élèves qu'ils accueillent en stage possèdent des connaissances et habiletés techniques suffisantes pour être en mesure de performer sur le marché du travail.

TABLEAU 8.44

COLLÈGES	L'ENTREPRISE EST SATISFAITE DE LA QUALITÉ DU TRAVAIL ACCOMPLI PAR LES STAGIAIRES DU RÉGIME COOPÉRATIF.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
OUTAOUAIS	32	100				32		
ST-JÉRÔME	6	100		_	_	6		
LIMOILOU	13	81	3	19		16		
VALLEYFIELD	3	100				3		
TOTAL	54	95	3	5		57		

La majeure partie (95%) des entreprises notent qu'elles sont très satisfaites de la performance générale de nos stagiaires. Elles sont doublement satisfaites tant au niveau de la qualité (95%) que de la quantité du travail accompli (96%).¹

¹ Cf. Tableau 8.45 ci-après.

TABLEAU 8.45

COLLÈGES	L'ENTREPRISE EST SATISFAITE DE LA QUANTITÉ DE TRAVAIL ACCOMPLI PAR LES STAGIAIRES DU RÉGIME COOPÉRATIF.							
	ACC		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
OUTAOUAIS	32	100		_		32		
ST-JÉRÔME	6	100		 .		6		
LIMOILOU	14	88	2	12		16		
VALLEYFIELD	3	100				3		
TOTAL	55	96	2	4		57		

Comme souligné précédemment, en plus d'être très satisfaites du rendement et de la performance générale de nos stagiaires sur le plan de la qualité du travail accompli (95%)¹, la plupart des entreprises (96%) se déclarent très satisfaites de la quantité de travail fourni par les stagiaires en régime coopératif.

¹ Cf. Tableau précédent 8.44.

TABLEAU 8.46

COLLÈGES	L'ENTREPRISE EST SATISFAITE DES RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES RESPONSABLES DU RÉGIME COOPÉRATIF.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
OUTAOUAIS	32	100				32		
ST-JÉRÔME	6	100	_		_	6		
LIMOILOU	15	94	1	6		16		
VALLEYFIELD	3	100				3		
TOTAL	56	98	1	2		57		

Les entreprises évoquent presqu'unanimement (98%) leur très grande satisfaction vis-à-vis des relations qu'elles entretiennent avec les responsables du régime coopératif de chacun des collèges concernés. Cette reconnaissance des entreprises à l'égard de ces différents responsables est capitale car ces personnes constituent nos ambassadrices et ambassadeurs auprès des entreprises en général. C'est en effet ordinairement par leur intermédiaire que les premiers contacts s'effectuent, que la gestion du programme s'accomplit et que le suivi des stagiaires a lieu. Sans la présence de personnes très qualifiées et impliquées qui sont entièrement dédiées à la cause du régime coopératif, les relations avec les entreprises pourraient en subir des contrecoups néfastes.

TABLEAU 8.47

COLLÈGES	L'ENTREPRISE A PU FORMULER DES COMMENTAIRES SUR LE RÉGIME COOPÉRATIF AUPRÈS DU CÉGEP.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
Outaouais	26	81	5	19		32		
St-Jérôme	5	83	1	17		6		
Limoilou	13	81	3	19		16		
Valleyfield	3	100				3		
TOTAL	47	82	9	16	1	57		

De nombreuses entreprises (82%) ont eu semble-t-il l'occasion de formuler des commentaires sur le régime coopératif auprès des instances du cégep. Ces commentaires ont été transmis de diverses façons: oralement, occasionnellement par écrit, par l'intermédiaire des responsables des stages coopératifs, directement auprès des enseignantes et enseignants, lors de rencontres de groupe avec les élèves et les enseignants, lors de rencontres privées avec les enseignantes et enseignants, etc.

TABLEAU 8.48

COLLÈGES	L'ENTREPRISE A PU FORMULER DES COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE LA FORMATION DONNÉE AUX ÉLÈVES.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
Outropoia	20	63	N 11	34	1	32		
Outaouais	20	03	11	34	1	32		
St-Jérôme	5	83	1	17		6		
Limoilou	10	63	6	37	_	16		
Valleyfield	3	100	_		_	3		
TOTAL	38	67	18	32	1	57		

Les 2/3 (67%) des entreprises font observer qu'elles ont eu l'occasion d'émettre certaines opinions sur le contenu général de la formation donnée aux élèves.

C'est particulièrement le cas aux cégeps de Valleyfield (100%), de St-Jérôme (83%), de l'Outaouais et de Limoilou (63%).

TABLEAU 8.49

COLLÈGES	L'ENTREPRISE EST INTÉRESSÉE À DISCUTER AVEC LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU CONTENU DES COURS DONNÉS AUX ÉLÈVES.							
	ACC		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
Outaouais	26	81	6	19		32		
St-Jérôme	6	100		_		6		
Limoilou	10	63	6	37		16		
Valleyfield	3	100				3		
TOTAL	45	79	12	21		57		

Plus de 3 entreprises sur 4 (79%) ajoutent qu'elles sont intéressées à discuter avec les enseignantes et enseignants du contenu des cours qu'ils donnent aux élèves. Ceci exprime assez clairement l'intérêt de la majorité des entreprises concernant les divers aspects reliés à la formation de nos cégépiens. Nous aurions pu croire à priori que les entreprises étaient plus ou moins intéressées à ces discussions avec le milieu de l'éducation, mais tel n'est pas le cas.

TABLEAU 8.50

COLLÈGES	LE RÉGIME COOPÉRATIF DEVRAIT ÊTRE ÉTENDU À D'AUTRES PROGRAMMES TECHNIQUES DU COLLÉGIAL.						
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
Outaouais	31	97	1	3		32	
St-Jérôme	6	100			_	6	
Limoilou	15	94		_	1	16	
Valleyfield	3	100			_	3	
TOTAL	55	96	1	2	1	57	

Presque toutes les entreprises interrogées (96%) souhaitent que le régime coopératif puisse être appliqué à d'autres programmes techniques du collégial. Cette constatation est très révélatrice du niveau de satisfaction des entreprises à l'égard de ce nouveau système pédagogique. De plus, si elles manifestent si positivement cet intérêt, cela est certainement lié à d'autres besoins en main-d'oeuvre qui ne peuvent être comblés actuellement par ces programmes puisqu'au Québec, au niveau collégial, nous en sommes encore aux balbutiements dans ce domaine par rapport à l'Ontario.

TABLEAU 8.51

COLLÈGES	L'ENTREPRISE FAVORISE UNE INSERTION PROGRESSIVE DES JEUNES AU MARCHÉ DU TRAVAIL.							
	ACCORD		DÉSACCORD		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL		
	N	%	N	%				
Outaouais	30	94	1	3	1	32		
St-Jérôme	6	100				6		
Limoilou	13	81	3	19		16		
Valleyfield	3	100				3		
TOTAL	52	91	4	7	1	57		

91% des entreprises prônent une insertion progressive des jeunes au marché du travail. De cette manière, le choc de l'intégration au marché du travail à la fin des études est moins brutal et les entreprises ont l'avantage de profiter d'une main-d'oeuvre mieux formée et mieux préparée à faire face au marché de l'emploi. Le régime coopératif constitue l'engrenage de l'insertion professionnelle graduelle des jeunes au marché du travail.

TABLEAU 8.52

COLLÈGES	L'ENTREPRISE EST PRÊTE À COOPÉRER AVEC LE CÉGEP POUR ASSURER UNE MEILLEURE FORMATION AUX ÉLÈVES EN RÉGIME COOPÉRATIF.						
	ACC	ORD	DÉSAC		AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
Outaouais	28	88	3	9	1	32	
St-Jérôme	6	100	_		_	6	
Limoilou	11	69	5	31		16	
Valleyfield	3	100				3	
TOTAL	48	84	8	14	1	57	

84% des entreprises certifient qu'elles sont prêtes à collaborer avec le cégep en vue d'assurer une meilleure qualité de formation aux élèves inscrits en régime coopératif. C'est donc aux cégeps euxmêmes de profiter de cette ouverture des entreprises en vue d'entrer en pourparler avec elles. Il nous faut exploiter cette situation au moment où les entreprises ne se font pas prier pour nous offrir leur appui et leur soutien.

TABLEAU 8.53

COLLÈGES	LES PERSPECTIVES D'EMPLOI SONT BONNES POUR LES ÉLÈVES DU RÉGIME COOPÉRATIF À LA FIN DE LEUF FORMATION.						
	ACC	ORD	DÉSAC	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	7	%			
Outaouais	15	47	17	53		32	
St-Jérôme	3	50	3	50		6	
Limoilou	5	31	11	69		16	
Valleyfield	1	33	2	67		3	
TOTAL	24	42	33	58	~	57	

Les perspectives d'emploi pour les graduées et gradués du régime coopératif semblent être plutôt mitigées selon les entreprises interrogées. En effet, 58% d'entre elles en moyenne affirment qu'il n'existe pas beaucoup d'opportunité d'emplois présentement dans leurs milieux respectifs.

Cependant, 42% croient qu'il existe tout de même certaines possibilités. Bien que l'expérience des élèves acquise en stage soit un facteur d'embauche très improtant pour les entreprises, il semble exister présentement une certaine morosité sur le marché du travail. Les entreprises paraissent en général plutôt peu optimistes devant la venue prochaine de nouveaux diplômées et diplômés sur le marché du travail.

TABLEAU 8.54

COLLÈGES	L'ENTREPRISE DOIT ASSUMER TOUS LES COÛTS RATTACHÉS À L'EMBAUCHE DES STAGIAIRES EN RÉGIME COOPÉRATIF.						
	ACC	ORD	DÉSAC	CCORD	AUCUNE RÉPONSE	TOTAL	
	N	%	N	%			
Outaouais	16	50	16	50		32	
St-Jérôme	3	50	3	50	_	6	
Limoilou	9	56	7	44	_	16	
Valleyfield	3	100				3	
TOTAL	31	54	26	46		57	

En général, les entreprises sont moyennement enclines (54% en accord et 46% sont en désaccord) à assumer seules tous les coûts liés au recrutement et à l'embauche des stagiaires des programmes coopératifs. Elles nous soumettent d'ailleurs assez souvent des demandes d'appui en ce sens. Un nouveau programme de crédit d'impôt lié à la formation des stagiaires a été mis en oeuvre dernièrement (1er mai 1994) pour satisfaire les besoins des entreprises maintes fois exprimés à cet égard.

8.3 Évaluation de la formule des stages coopératifs

La section III du questionnaire aux entreprises concerne des éléments qui sont davantage reliés aux jugements que les employeurs portent globlement sur la formule des stages coopératifs.

Cette évaluation apparaît dans les tableaux 8.31 à 8.37 qui suivent. Elle concerne principalement les sujets suivants:

- 8.31 Les principaux motifs de recrutement des stagiaires (Q.40)
- 8.32 Les principaux obstacles à l'embauche des stagiaires (Q.41)
- 8.33 Le niveau de satisfaction des entreprises versus le régime coopératif (Q.42)
- 8.34 Le niveau de satisfaction des entreprises versus les élèves reçus en stage (Q.43)
- 8.35 Le principal motif d'insatisfaction du rendement des élèves en stage (Q.44)
- 8.36 La question de la rentabilité des stagiaires (Q.45)
- 8.37 Les motifs de non-rentabilité des stagiaires (Q.46)

TABLEAU 8.31 (Q.40)

PRINCIPAUX MOTIFS POUR ACCUEILLIR DES STAGIAIRES EN RÉGIME COOPÉRATIF DANS L'ENTREPRISE (3 MOTIFS PRIORITAIRES)

NO	COLLÈGES MOTIFS D'EMBAUCHE	OUTAOUAIS	ST-JÉRÔME	LIMOILOU	VALLEYFIELD	TOTAL	сноіх
1	Recrutement éventuel	15	5	4	1	25	2e
2	Faire connaître l'entreprise	2	3		1	6	
3	Contribution à la formation des jeunes	20	4	13	3	40	1er
4	Venir en aide aux jeunes	8	3	2	1	14	
5	Remplacer le personnel en vacances	9		3		12	
6	Remplacer le personnel en congé de maternité	3		1		4	
7	Responsabilité sociale	7		6		13	
8	Combler temporairement des postes vacants	7		3	_	10	
9	Coûts de main-d'oeuvre moins élevés	8		8	1	17	4e
10	Autres	8	3	6	1	18	3e
11	Aucune réponse	9		2	1	12	
12	TOTAL	96	18	48	9	171*	

Commentaires: cf. page suivante.

À partir d'une liste des principaux motifs d'embauche de stagiaires, l'entreprise participante devait identifier 3 motifs prioritaires mais sans les placer en ordre.

De cette façon, les 57 répondants qui ont coché 3 motifs prioritaires ont fait en sorte que nous obtenions 171 réponses au total. (57 x 3)

Bient que cela puisse être surprenant au premier abord, la contribution à la formation des jeunes apparaît être le motif le plus souvent évoqué lorsqu'une entreprise accepte de recevoir en stage des élèves de nos programmes coopératifs (40/171 ou 23%). La nécessité de faire face à un recrutement éventuel constitue le 2e motif prioritaire identifié par les personnes interrogées (25/171 ou 15%).

Le 3e motif cité en importance s'intitule "autres raisons" (18/171 ou 11%). Parmi les raisons mentionnées sous cet item, en voici quelques-unes:

- "parce que je suis certain d'avoir des stagiaires à chaque session; je peux donc planifier sa présence";
- "parce que le fait d'être évalué incite les élèves à offrir un meilleur rendement";
- "emplois à temps partiel, coûts et disponibilité";
- "pour combler un manque temporaire de personnel";
- "à cause d'activités appropriées";
- "entreprise saisonnière";
- "combler une tâche spécialisée: exemple CAO et autres";
- "pour exécuter un projet spécifique que je n'aurais pas fait autrement";
- "pour réaliser un mandat précis et augmenter nos réalisations";
- "surplus temporaire de travail";
- "pour effectuer des tâches qui ne sont faites qu'une fois l'an".

Enfin, nous pouvons également constater que les motifs d'embauche des stagiaires varient beaucoup d'un cégep à l'autre.

TABLEAU 8.32 (Q.41)

PRINCIPAUX OBSTACLES À L'EMBAUCHE DE STAGIAIRES EN RÉGIME COOPÉRATIF DANS L'ENTREPRISE (3 OBSTACLES PRIORITAIRES)

NO	COLLÈGES OBSTACLES À L'EMBAUCHE	OUTAOUAIS	ST-JÉRÔME	LIMOILOU	VALLEYFIELD	TOTAL	сноіх
1	Obligation de rémunération	6	3	4		13	
2	Disponibilité d'autres stagiaires non-rémunérés	3	2	3		8	
3	Politique de gel de recrutement	10	1	10	1	22	2e
4	Restrictions budgétaires	24	3	10	3	40	ler
5	Mauvaises expériences vécues	2		3		5	
6	Opposition du syndicat		1	_		1	
7	Engagement auprès d'autres institutions	9	1	1	_	11	
8	Aucune possibilité d'ouvrir des postes temporaires	8	1	4	2	15	
9	Manque de compétence	2		1		3	
10	Pas immédiatement prêt à occuper les emplois disponibles	3		3		6	
11	Niveau d'activité de travail insuffisant à la période demandée	11		6	3	20	3e
12	Autres	6	1	1		8	
13	Aucune réponse	12	5	2		19	
	TOTAL	96	18	48	9	171*	

Commentaires: cf. page suivante.

À partir d'une liste des principaux obstacles à l'embauche de stagiaires, l'entreprise participante devait identifier 3 obstacles prioritaires mais sans les placer en ordre.

De cette façon, les 57 répondants qui ont coché 3 obtacles prioritaires ont fait en sorte que nous obtenions 171 réponses au total.

Le motif des restrictions budgétaires constitue la raison la plus souvent évoquée (40/171 ou 23%) lorsqu'une entreprise refuse d'embaucher en stage des élèves de nos programmes coopératifs.

Le 2e motif est plutôt relié à une politique de gel du recrutement dans l'entreprise (22/171 ou 13%). Enfin, le 3e motif cité est que le niveau d'activité de travail s'avère insuffisant à la période demandée (20/171 ou 12%).

Nous pouvons également observer que les obstacles à l'embauche des stagiaires varient beaucoup d'un cégep à l'autre.

TABLEAU 8.33 (Q.42)

SATISFACTION DE L'ENTREPRISE VERSUS LE RÉGIME COOPÉRATIF

COLLÈGES NTERVALLE OUTAOUAIS		OUAIS	ST-JÉRÔME		LIMOILOU		VALLEYFIELD		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Satisfaisant	28	88	6	100	13	81	3	100	50	88
+ ou - satisfaisant	2	6			3	19			5	9
Insatisfaisant	1	3							1	2
Aucune réponse	1	3							1	1
TOTAL	32	100	6	100	16	100	3	100	57	100

Commentaires:

Le niveau global de satisfaction des entreprises à l'égard du programme coopératif auquel les entreprises participent est assez élevé (88% : 50/57). L'examen de la distribution du taux de satisfaction générale par collège suit assez uniformément la moyenne générale. Le niveau de satisfaction¹ par collège est le suivant: St-Jérôme et Valleyfield: 100%

Outaouais: 88% Limoilou: 81%

Ces résultats nous portent à croire que la formule du régime coopératif répond assez bien aux besoins des entreprises.

¹ Remarque: - Satisfaisant regroupe "très satisfait et assez satisfait".

TABLEAU 8.34 (Q.43)
SATISFACTION DE L'ENTREPRISE VERSUS LES ÉLÈVES REÇUS EN STAGE COOPÉRATIF

COLLÈGES	OUTAOUAIS		ST-JÉRÔME		LIMOILOU		VALLEYFIELD		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Satisfaisant	28	88	4	67	12	75	3	100	47	82
+ ou - satisfaisant	3	9	2	33	3	19			8	14
Insatisfaisant					1	6			1	2
Aucune réponse	1	3							1	2
TOTAL	32	100	6	100	16	100	3	100	57	100

Le niveau global de satisfaction exprimé par les entreprises concernant les élèves reçus en stage s'avère également élevé (82% ou 47/57). L'examen de la distribution du taux de satisfaction générale par collège nous indique quelques variantes. Le niveau de satisfaction des élèves reçus en stage par collège est le suivant: - Valleyfield: 100% - Outaouais: 88% - Limoilou: 75% - St-Jérôme: 67%.

On remarque que le cégep de Valleyfield et celui de l'Outaouais obtiennent un score identique tant au niveau de la satisfaction globale du programme¹ qu'au niveau de la satisfaction reliée aux élèves (Valleyfield: 100% dans les 2 cas; Outaouais: 88% dans les 2 cas - cf. Q.42 et Q.43). Il n'y a pas beaucoup d'écart pour le cégep de Limoilou: 81% dans le 1er cas et 75% dans le deuxième. Par contre, pour le cégep de St-Jérôme, l'écart s'accentue davantage: 100% dans le 1er cas et 67% dans le deuxième.

On constate également qu'il existe tout de même certaines insatisfactions² qui sont davantage rattachées à certains élèves plutôt qu'au programme. En effet, en Outaouais, 9% (3/32) des entreprises déclarent être plus ou moins satisfaites de l'élève reçu en stage; 33% (2/6) à St-Jérôme, 19% (3/16) à Limoilou pour une moyenne de 14% (8/57). Enfin, à Limoilou, 1 entreprise sur 16 (6%) s'est montrée insatisfaite de l'élève reçu en stage.

¹ Remarque: - Satisfaisant regroupe "très satisfait et assez satisfait".

Remarque: - Insatisfaisant regroupe "peu satisfait et très peu satisfait".

TABLEAU 8.35 (Q.44)
PRINCIPAL MOTIF D'INSATISFACTION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES EN STAGE

NO	COLLÈGES MOTIFS D'INSATISFACTION	OUTAOUAIS	ST-JÉRÔME	LIMOILOU	VALLEYFIELD	TOTAL	%
1	Formation insuffisante pour le 1er stage (S ₁)	1	_	3	_	4	24
2	Formation insuffisante pour le 2e stage (S2)		_	1		1	6
3	Formation insuffisante pour le 3e stage (S ₃)						
4	Pas accordé l'encadrement adéquat à l'élève en stage	1				1	6
5	Manque de suivi de la part du cégep						
6	Manque de connaissances techniques	1		1		2	12
7	Problèmes davantage liés à la personnalité de l'élève	1	2	1	2	6	35
8	Autres	3				3	18
	TOTAL	7	2	6	2	17*	100

Commentaires: cf. page suivante.

Le nombre de répondantes et répondants à cette question aurait dû être de 9 compte tenu qu'il y avait un total de 9 entreprises qui se sont déclarées plus ou moins satisfaites (8) et insatisfaites (1) à la question précédente (Q. 43 - Tableau 8.34).

Toutefois, il est de 17 au présent tableau. Les entreprises insatisfaites ne devaient indiquer qu'une seule réponse à Q.44 alors que certaines ont exprimé plus d'un motif. Cela explique la raison de cet écart.

En réalité, 9 entreprises sur 57 (16%) se sont déclarées insatisfaites de l'élève reçu en stage, alors que le présent tableau nous indique qu'il est de 30% (17/57) compte tenu de la précédente explication.

Enfin, 35% (6/17) des entreprises évoquent le motif #7 (Problèmes davantage liés à la personnalité de l'élève) comme principale cause d'insatisfaction du rendement de certains stagiaires.

Par ailleurs, il nous faut souligner également que 4 entreprises sur 17 (24%) considèrent que certains stagiaires ont une formation jugée insuffisante pour le 1er stage. Ceci a été mentionné à une reprise en Outaouais et à 3 reprises à Limoilou.

TABLEAU 8.36 (Q.45)

LES STAGIAIRES RÉMUNÉRÉS EN RÉGIME COOPÉRATIF SONT RENTABLES POUR L'ENTREPRISE

COLLÈGES	OUTAOUAIS		ST-JÉRÔME		LIMOILOU		VALLEYFIELD		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	76	7	%
Rentable	17	53	4	67	4	25	3	100	28	49
+ ou - rentable	14	44	1	17	10	63			25	44
Peu rentable .	1	3	1	17	1	6	_		3	5
Aucune réponse					1	6	_		1	2
TOTAL	32	100	6	100	16	100	3	100	57	100

Globalement, une entreprise sur 2 (49%) estiment que les stagiaires des programmes coopératifs s'avèrent rentables¹ pour leur entreprise. Cette donnée est tout de même rassurante puisque les entreprises n'embauchent qand même pas des stagiaires pour perdre de l'argent. Il y a donc nécessité d'obtenir une "certaine rentabilité" pour les entreprises; à défaut, l'on peut se demander si elles vont continuer encore longtemps à recruter nos stagiaires... Par contre 44% (25/57) des entreprises jugent que les stagiaires sont plus ou moins rentables et seulement 5% (3/57) les trouvent aucunement rentables. La distribution des réponses des entreprises varie beaucoup d'un cégep à l'autre. Au collège de Valleyfield, les entreprises considèrent que les stagiaires sont en général rentables (100%), St-Jérôme (67%), en Outaouais (53%) et à Limoilou (25%). Le niveau le plus élevé de la "plus ou moins rentabilité" des stagiaires a été estimé par les entreprises en informatique du Collège de Limoilou à 63% (10/16). Cela s'avère surprenant dans ce domaine de haute technologie. L'on retrouvera les principales raisons à l'appui de ces constatations au tableau 3.7 qui suit.

Remarque: - Rentable regroupe "très rentable et assez rentable";

⁻ Peu rentable regroupe "peu rentable et très peu rentable".

TABLEAU 8.37 (Q.46)

PRINCIPAUX MOTIFS DE NON-RENTABILITÉ DES STAGIAIRES (2 MOTIFS PRIORITAIRES)

NO	COLLÈGES MOTIFS DE NON-RENTABILITÉ	OUTAOUAIS	ST-JÉRÔME	LIMOILOU	VALLEYFIELD	TOTAL	сноіх
1	Formation préalable aux stages insuffisante	3	1	6	1	11	2e
2	Maturité inadéquate	3	2	1		6	
3	Stagiaires non en mesure de s'intégrer à l'entreprise		1	_	1	2	
4	Stages trop courts	2	2	6		10	
5	Insertion transitoire des stagiaires	6	2	2	1	11	2e
6	Trop de disponibilité requise pour encadrement des stagiaires	11	1	14	1	27	1er
7	Autres	2				2	
	TOTAL	27	9	29	4	69*	

Commentaires: cf. page suivante.

Encore ici, le nombre de répondantes et répondants auraient normalement dû être de 56 plutôt que de 69. En effet, 28 entreprises ont indiqué à la question précédente (Q.45 - Tableau 8.36) qu'elles considéraient que les stagiaires reçus en stage étaient rentables, 25 plus ou moins rentables et 3 peu rentables. Comme les entreprises devaient indiquer à la présente question 2 motifs jugés prioritaires pour elles, cela donne un total de répondants de 56 (28 x 2).

Il y a donc un écart de 13 répondantes (69-56) entre les 2 questions qui s'explique par le fait que certaines entreprises ont indiqué malencontreusement plus de 2 motifs. 39% (27/69) des entreprises évoquent le motif # 6 (trop de disponibilité requise pour assurer l'encadrement des stagiaires) comme principale raison justifiant le fait de la non-rentabilité des stagiaires en régime coopératif. Deux autres motifs apparaissent ex aequo à 16% (11/69) chacun: le motif #1 (formation préalable aux stages jugée insuffisante) et le motif #5 (le caractère de l'insertion transitoire des stagiaires).

Par ailleurs, comme souligné au tableau 8.36 précédent concernant le plus haut taux de la plus ou moins rentabilité des stagiaires enregistrée auprès des entreprises du collège de Limoilou (63%), il faut dire que cela tient aux facteurs suivants:

- 48% (14/29) des entreprises considèrent consacrer trop de temps pour assurer l'encadrement adéquat des stagiaires afin qu'ils deviennent plus rentables;
- 21% (6/29) des entreprises jugent insuffisante la formation préalable aux stages. 1
- 21% (6/29) croient que les stages ne sont pas assez longs pour satisfaire complètement leurs besoins.

Ainsi, si nous voulons améliorer cette perception qu'une grande majorité des entreprises (49%) ont à l'égard de la notion de la plus ou moins rentabilité de nos stagiaires des programmes coopératifs, il nous faudra dans chacun des cégeps concernés contrer jusqu'à un certain point les effets négatifs² précédemment identifiés.

Il faut mentionner ici que les élèves inscrits en régime coopératif au cégep de Limoilou effectuent leur 1er stage après la 3e session. En effet, le collège de Limoilou a plutôt retenu une formule à 3 stages pour son programme en informtatique. Il y aurait peut-être lieu de réexaminer cette situation qui semble créer certains problèmes.

En ce qui concerne l'argument de la disponibilité requise pour assurer une supervision et un encadrement adéquats des stagiaires, cet effet pourra être sûrement compensé par "le temps d'encadrement pouvant aller jusqu'à 10 heures/semaine" dans le cadre du nouveau programme de crédit d'impôt à la formation auquel plusieurs entreprises pourront se qualifier. Cette compensation monétaire ne pourra qu'avoir des effets bénéfiques à court et à moyen termes.

CHAPITRE IX

SOMMAIRE DES PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS DE L'ÉVALUATION DES STAGES COOPÉRATIFS

9.1 Principaux faits saillants de l'évaluation faite par les élèves

Les différents tableaux qui ont été présentés au chapitre VI sur la situation des élèves en régime coopératif, ont été dressés pour nous permettre de cerner un peu mieux la réalité du vécu des élèves en stage. Ceux-ci font ressortir plusieurs éléments intéressants que nous allons aborder sous les trois aspects suivants:

- A) l'appréciation du régime coopératif;
- B) le niveau de satisfaction générale des élèves;
- C) un aperçu de la situation d'emploi des élèves.

Nous rapellons ici qu'il y a eu un total de 99 élèves¹ qui ont participé aux stages coopératifs. La participation à notre enquête se situe à un niveau de collaboration fort appréciable: 57% ou 56/99. Elle révèle l'intérêt certain des élèves pour la formule de l'enseignement coopératif.

A) Appréciation du régime coopératif

Un sondage effectué en 1987 par Robert J. Ellis² de même que les résulats de notre propre étude effectuée en 1994 auprès des finissantes et finissants des programmes coopératifs, démontrent qu'ils apprécient le régime coopératif auquel ils ont participé pour les principales raisons suivantes:

On retrouve des renseignements détaillés sur la distribution des répondants aux annexes G et I du présent rapport.

Robert J. Ellis, <u>L'enseignement cooératif postsecondaire au Canada</u>, Conseil des sciences du Canda, août 1987, p. 30.

NO	Principaux motifs de satisfaction des élèves	Étude de Ellis	Notre étude
1	Connaissance du milieu professionnel (Cf. tableau 6.33, p. 110)	82.1%	88%
2	Confiance en soi améliorée (Cf. tableau 6.30, p. 107)	76.1%	88%
3	Obtention d'un emploi relié au domaine d'études (Cf. tableau 6.34, p. 111)	75.3%	82%
4	Capacité de travailler en équipe (Cf. tableau 6.32, p. 109)	71.1%	82%
5	Capacité de travailler seul (Cf. tableau 6.31, p. 108)	69.2%	77%
6	Idée plus juste du choix de carrière	75.2%	****
7	Connaissance de soi	70.6%	ASCARAGA.
8	Motivation plus grande à apprendre en stage (Cf. tableau 6.36, p. 113)		82%

N.B. L'étude de Robert Ellis était basée sur un taux de participation de 39% (218/512 et la nôtre était de 57% (56/99).

Les stagiaires manifestent assez majoritairement leur satisfaction à l'égard des stages coopératifs et estiment que ceux-ci leur ont été très utiles. (Cf. tableau 6.55, p. 151) 96% des élèves recommandent même que le régime coopératif soit étendu à d'autres programmes techniques. (Cf. tableau 6.28, p. 105) et que d'autres élèves puissent suivre le même cheminement qu'eux. (Cf. 6.29, p. 106)

Les raisons de cet attrait se situent principalement à 3 niveaux¹:

1er niveau: apprentissage de nouveautés

Ce sont l'acquisition d'un savoir-faire, l'application de connaissances techniques et la réalisation d'une pratique professionnelle qui sont le plus souvent rapportées comme causes de satisfaction.

¹ Cf. Tableau 6.32, p. 126.

2e niveau: développement d'une stratégie personnelle axée sur l'emploi

Les stagiaires mentionnent souvent parmi les raisons importantes invoquées que:

- l'expérience en entreprise leur est bénéfique pour leur futur travail;
- l'établissement de contacts personnels fructueux peut leur servir de référence pour leur éventuelle insertion au marché du travail.

3e niveau: moyen de reconnaissance et d'intégration sociale

Le sentiment d'avoir accompli un apprentissage réel se double du sentiment qu'ils ont pu, pour la première fois, se prouver et prouver à leur entourage qu'ils étaient en mesure de se réaliser pleinement en milieu de travail.

Les stages coopératifs apparaissent également comme un moyen privilégié pour les élèves de prendre conscience de ses aspirations. Ils visent aussi à les rendre plus autonomes face à leur propre démarche de formation et de vie professionnelle. Les stages coopératifs sont généralement perçus par les élèves comme un temps fort de leur formation. Ce qu'ils recherchent avant tout en stage, c'est de pouvoir effectuer un travail intéressant où ils puiseront des satisfactions personnelles et professionnelles et où ils pourront vraiment avoir un avant goût des responsabilités qui les attendent. Ils recherchent également une rémunération satisfaisante.

B) Le niveau de satisfaction générale des élèves

Les stages coopératifs constituent une période transitoire qui s'est avérée des plus bénéfiques pour les élèves. Nous présentons dans cette section un bref sommaire concernant les principaux avantages qu'ils en ont retirés. L'intégration et l'adaptation au milieu de stage

Selon la majorité des stagiaires, la qualité de l'accueil des milieux de stage a favorisé leur intégration (88%) et leur adaptation (91%) au milieu de travail de chacune des entreprises. (Tableaux 6.21, p. 98 et 6.22, p. 99)

La pertinence des tâches

72% des élèves estiment que les tâches accomplies en stage étaient la majorité du temps reliées à leur formation. (Tableau 6.44, p. 135)

Travail adapté aux compétences des élèves

75% des élèves considèrent que le type de travail qu'ils ont effectué en stage était généralement bien adapté à leurs compétences.
(Tableau 6.43, p. 134)

Motif d'influence du choix du milieu de stage

Les principales raisons qui guident les élèves en regard de leur choix du milieu de stage sont les suivantes:

1er: nature des tâches (50%);

2e: autres (diverses raisons) (16%);

3e: type d'entreprise (10.5%).

(Tableau 6.34, p. 129)

L'expérience acquise en stage

Jugement global sur l'expérience de stage

Globalement, 67% des élèves jugent que l'expérience qu'ils ont acquise en milieu de travail était valable. (Tableau 6.31, p. 125)

Motifs de satisfaction

Les principaux motifs de satisfaction au niveau de l'expérience qui sont cités le plus souvent par les élèves sont les suivants:

1er: acquisitions nouvelles/connaissances techniques (15%);

2e: travail qui exige des défis (14%);

3e: bonne relation avec les autres employés (13%); connaissance du marché du travail (13%).

(Tableau 6.32, p. 126)

Motifs de mécontentement

Les principaux motifs de mécontentement au niveau de l'expérience évoqués la plupart du temsp par les stagiaires sont les suivants:

1er: salaire trop bas (22%);

2e: tâches non reliés aux études (12%); pas d'apprentissage nouveau (12%);

3e: travail monotone et routinier (10%);
absence de supervision dans l'entreprise (10%);

(Tableau 6.33, p. 127)

Difficultés rencontrés en stage

47% des élèves n'ont éprouvé aucun ennui particulier au cours de leurs stages. Par contre, un élève sur deux (53%) affirment avoir dû faire face à certaines difficultés. Parmi celles-ci, les plus souvent mentionnées par les élèves sont les suivantes:

1er: problèmes d'ordre technique (28%);

2e: problèmes de relations interpersonnelles (26%);

3e: isolement du travail (13%);

4e: adaptation au milieu du travail (11%).

(Tableau 6.51, p. 142)

La valeur de l'expérience obtenue grâce aux stages coopératifs est donc au coeur même des préoccupations des élèves qui choisissent de participer à l'enseignement coopératif.

L'encadrement du milieu de stage

Qualité de la supervision

73% des stagiaires ont apprécié la qualité de supervision fournie par l'entreprise lors de leurs stages. Les élèves se sont montrés très satisfaits des rapports d'échanges avec leur superviseur de stage.

(Tableau 6.46, p. 137)

Développement personnel et professionnel de l'élève

60% des élèves croient que leur superviseur de stage porte un certain intérêt à leur développement personnel alors que 69% estiment qu'il s'intéresse aussi à leur développement professionnel.

(Tableaux 6.49 et 6.50, p. 140 et 141)

Les salaires obtenus en stage

71% des stagiaires estiment avoir reçu un salaire approprié au cours de leurs stages successifs.

(Tableau 6.45, p. 136)

L'organisation des stages

Le service de coordination des stages

Bien que 72% des élèves obtiennent leurs stages par l'intermédiaire du service de coordination de leur collège, (Tableau 6.41, p. 132), 65% s'en déclarent satisfaits, 18% en sont plus ou moins satisfaits et 10% en sont plutôt insatisfaits.

(Tableau 6.48, p. 139)

Le suivi par le collège

70% des élèves disent avoir apprécié la qualité du suivi effectué par les responsables de stage des collèges.
(Tableau 6.47, p. 138)

L'évaluation des élèves en stage

L'évaluation des élèves en stage est une responsabilité conjointe de l'école et de l'entreprise. 84% des élèves se déclarent satisfaits des évaluations de rendement des entreprises (Tableau 6.26, p. 103) et 77% des élèves approuvent les mécanismes utilisés par les cégeps pour procéder à ces évaluations. (Tableau 6.25, p. 102) Les systèmes d'évaluation utilisés jusqu'à présent ont assuré un échange jugé satisfaisant par les deux parties impliquées.

En somme, la vaste majorité des stagiaires se sont déclarés satisfaits de leur milieu de stage. Les élèves du régime coopératif y ont trouvé un complément indispensable à leur formation et se sont rodés aux méthodes et aux contraintes de la vie professionnelle.

C) Un aperçu de la situation d'emploi des élèves

Cette section aborde la question fondamentale de l'insertion des élèves au marché du travail en tentant de répondre aux questions suivantes:

- quel est l'impact des stages coopératifs sur le processus d'intégration des élèves au marché du travail?
- est-ce que les stages coopératifs permettent une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes?
- est-ce que l'alternance en soi représente un avantage déterminant pour l'insertion des jeunes au marché du travail?

- quel est l'incidence des stages coopératifs sur l'intégration à l'emploi, soit dans le même lieu de stage ou dans un autre lieu, à la fin du programme de formation des élèves?
- Situation de l'emploi au moment de l'enquête en mars 1994

La situation globale concernant l'emploi des élèves au moment de l'enquête, c'est-à-dire en mars 1994 était la suivante:

- 54% occupaient un emploi;
- 25% étaient retournés aux études:
- 13% étaient en chômage;
- 7% n'étaient pas disponibles pour un emploi.

(Tableau 6.51, p. 147)

Nature de l'emploi occupé en mars 1994

Parmi les élèves qui étaient en emploi, 63% (24/38) d'entre eux détenaient un emploi permanent et 37% (14/38) un emploi temporaire. (Tableau 6.52, p. 148)

Situation de l'emploi 6 mois après la fin des études

La situation globale de l'emploi telle qu'elle se présentait 6 mois après la fin des études des élèves est la suivante:

- 46.4% occupaient un emploi relié à leurs études;
- 13% occupaient un emploi non-relié à leurs études;
- 14.3% étaient encore en chômage;
- 21.4% étaient retournés aux études faute d'emploi.
 (Tableau 6.53, p. 149)

Situation concernant le salaire horaire des graduées et gradués

La distribution du salaire horaire des finissantes et finissants des programmes coopératifs est la suivante:

- 41% recevaient un salaire supérieur à 125/heure;
- 23% recevaient un salaire se situant de 8\$ à 10\$/heure;
- 21% recevaient un salaire allant de 7\$ à 8\$/heure;
- 15% recevaient un salaire variant de 10\$ à 12\$/heure. (Tableau 6.58, p. 154)

Occupation de 2 emplois durant les stages

Le quart des élèves (28/106) ont occupé un emploi à temps partiel durant leurs stages. 39% (11/28) des élèves qui ont occupé un emploi à temps partiel ont travaillé au moins de 6 à 10 h/semaine durant leurs stages. 23% (9/39) ont reconnu que cette situation pouvait avoir un certain effet sur leur rendement en stage.

(Tableaux 6.52, p. 143; 6.53, p. 144; 6.54, p. 145)

L'insertion professionnelle des élèves au marché du travail

La présente évaluation nous permet d'affirmer que le régime coopératif représente en soi un avantage déterminant pour l'insertion des diplômées et diplômés au marché du travail. Les données suivantes confirment cette assertion:

- 84% (47/56) des élèves croient à l'utilité des stages coopératifs pour favoriser leur insertion au marché du travail. (Tableau 6.55, p. 151)
- 45% (25/56) des élèves déclarent avoir obtenu leur premier emploi par le biais des stages coopératifs. (Tableau 6.56, p. 152)

 43% (24/56) des élèves ont obtenu leur emploi auprès d'une des entreprises où ils avaient déjà effectué un stage.¹
 (Tableau 6.57, p. 153)

Il ne fait aucun doute que l'expérience pertinente obtenue, grâce aux stages coopératifs, a aidé les élèves de ces programmes a obtenir leur premier emploi. Cette intégration rapide² au marché du travail dans un marché très compétitif démontre l'importance évidente de la formule de l'enseignement coopératif. Ainsi, l'expérience acquise en stage devient un atout supplémentaire non-négligeable dans la négociation d'embauche.

Les perspectives d'emploi à l'issue de la formation

Les perspectives d'emploi offertes aux élèves à l'issue de leur formation sont tout de même plutôt réduites. En effet, 58% (33/57) des entreprises affirment qu'il n'existe pas beaucoup d'opportunité d'emplois présentement dans leurs milieux respectifs. (Tableau 8.53, p. 264) Les entraves à l'embauche sont nombreuses: les difficultés économiques qui touchent essentiellement les petites entreprises, les conditions strictes de recrutement dans les administrations publiques et les grandes entreprises et la concurrence des autres stagiaires.

Les diverses opinions émises par les stagiaires des programmes coopératifs témoignent de l'appui inconditionnel qu'ils accordent à leur formation pratique. Ils sont également appuyés à cet égard par les enseignantes et enseignants (100% et les entreprises (93%) qui affirment sans ambages que la formation doit se poursuivre et se compléter nécessairement dans le milieu de travail. (Tableaux 7.47, p. 189 et 8.28, p. 239)

L'École de technologie supérieure (É.T.S.) à Montréal annonce que 41% des diplômées et diplômés des programmes coopératifs de 1991 ont trouvé un emploi dans une entreprise où ils avaient déjà effectué un stage.

^{2 61%} des élèves se sont trouvé un emploi moins d'un mois après la fin de leurs études. (Cf. tableau 6.84, p. 151)

De plus, le maintien du régime coopératif fait également l'objet d'un fort consensus: 96% des élèves et des entreprises souhaitent que le régime coopératif soit étendu à d'autres programmes techniques du collégial; (Tableaux 6.28, p. 105 et 8.50, p. 261) 79% des enseignantes et enseignants se déclarent prêts à poursuivre cette expérience dans leur collège. (Tableau 7.53, p. 195)

L'ensemble de ces intervenants considèrent donc que les stages coopératifs sont essentiels à la qualité de la formation technique des élèves. L'acquisition des compétences et de l'expérience débute désormais avant même l'obtention du diplôme. L'enseignement coopératif est bien adapté à un processus d'insertion caractérisé par une succession de cours de formation et de périodes de travail. Il favorise une acclimatation progressive au marché du travail.

9.2 Principaux faits saillants de l'évaluation faite auprès des enseignantes et enseignants

L'évaluation effectuée auprès des enseignantes et enseignants nous permet d'apprécier la façon dont ceux-ci perçoivent les stages coopératifs, leur utilité et leur importance au niveau de l'enseignement et des effets sur les élèves. Cette section présente un sommaire des principaux aspects suivants:

- A) l'influence des stages coopératifs sur le comportement des élèves;
- B) l'influence des stages coopératifs sur le développement des élèves;
- C) l'influence des stages coopératifs sur l'enseignement;
- D) le niveau de satisfaction et d'insatisfaction des enseignantes et enseignants;
- E) l'importance de la formation en milieu de travail;
- F) les conditions de succès du régime coopératif.

Nous rappelons ici qu'il y a eu un total de 43 enseignantes et enseignants¹ qui ont été en contact étroit avec les élèves des programmes coopératifs et qui ont eu à leur enseigner à un moment ou l'autre lors des retours de stage. La participation à notre enquête se situe à un niveau de collaboration fort appréciable: 65% ou 28/43. Elle démontre l'intérêt manifesté par les enseignantes et enseignants pour cette nouvelle formule pédagogique appliquée au niveau collégial.

- A) L'influence des stages coopératifs sur le comportement des élèves
 - Plusieurs enseignantes et enseignants ont observé les changements suivants sur le comportement des élèves: plus de maturité et de confiance en soi, réalisme vis-à-vis le milieu de travail, motivation aux études plus évidente, auto-discipline accrue, souci du travail bien fait, plus grande conscience de leurs intérêts et de leurs aptitudes. En somme, d'une façon générale, le

On retrouve des renseignements détaillés sur la distribution des répondants aux annexes F et I du présent rapport.

comportement des élèves s'avère davantage réfléchi suite aux stages coopératifs.¹

- En général, les enseignantes et enseignants rapportent que les discussions dans les cours réflétaient les expériences de travail des élèves (90%) (Cf. tableau 7.21, p. 163); que les élèves étaient plus en mesure de faire des interventions de qualité durant les cours (78%) (Cf. tableau 7.23, p. 165) et que les stages coopératifs avaient comme conséquence de stimuler davantage l'intérêt pour la matière enseignée (89%). (Cf. tableau 7.25, p. 167)
- 79% des enseignantes et enseignants disent avoir constaté que les élèves étaient généralement plus motivés lors de leur retour de stage. (Cf. tableau 7.26, p. 168)
- 57% des enseignantes et enseignants rapportent avoir remarqué un certain désintéressement des élèves en rapport à certains contenus de cours plus théoriques qui sont nécessairement rattachés à leur discipline. (Cf. tableau 7.35, p. 177) Cependant, 86% d'entre-eux ont reconnu que le régime coopératif permettait aux élèves de faire des liens pertinents entre l'expérience pratique vécue en milieu de travail et les enseignements d'ordre plus théoriques. (Cf. tableau 7.37, p. 179)
- B) L'influence des stages coopératifs sur le développement des élèves
 - Les stages coopératifs se sont avéré être d'un apport important au niveau des connaissances, des compétences et du développement personnel des élèves;
 - 65% ont noté que les stages favorisaient l'acquisition de connaissances techniques spécifiques au milieu de travail; (Cf. tableau 7.36, p. 178)
 - 60% ont estimé que la compétence professionnelle des élèves aurait été moindre sans l'apport des stages coopératifs; (Cf. tableau 7.45, p. 187)

Ces observations ont été identifiées par les enseignantes et enseignants eux-mêmes au chapitre VII, dans la section intitulée "Sommaire des commentaires des enseignantes et enseignants par collège". (Cf. tableaux 7.55, 7.56, 7.57 et 7.58 aux pages 197 à 206)

- 97% ont admis que les stages ont eu un effet important au niveau du développement personnel des élèves. (Cf. tableau 7.46, p. 188)
- Nature des acquis pour les élèves ayant complété leurs stages coopératifs:
 - l'analyse des commentaires confirme que les principaux acquis concernent d'abord et avant tout les stagiaires;
 - nous avons reproduit aux tableaux 7.55, 7.56, 7.57 et 7.58 (p. 197 à 206) de larges extraits de ces commentaires pour illustrer et donner dans les termes mêmes des enseignantes et enseignants ce que nous considérons comme des acquis de cette expérience.
- C) L'influence des stages coopératifs sur l'enseignement
 - 64% des enseignantes et enseignants ne croient pas que le régime coopératif ait modifié fondamentalement l'efficacité de leur enseignement: (Cf. tableau 7.24, p. 166)
 - 100% des enseignantes et enseignants ont désavoué l'idée que les stages coopératifs leur avaient permis de consacrer plus de temps à la théorie et aux principes lors du retour des élèves; (Cf. tableau 7.22, p. 164)
 - l'enseignement n'est pas plus pratique qu'auparavant (68%); (Cf. tableau 7.27, p. 169)
 - l'enseignement n'est pas vraiment différent (68%); (Cf. tableau 7.28, p. 170)

Ainsi, la majorité des enseignantes et enseignants ne semblent pas avoir vraiment modifié leurs pratiques pédagogiques suite aux stages coopératifs malgré le fait que les élèves aient exprimé le besoin que l'enseignement soit plus orienté vers la pratique. (Cf. tableau 7.29, p. 171)

- 89% des enseignantes et enseignants ont reconnu, que suite aux commentaires des élèves lors de leur retour de stage, cela leur avait permis d'apporter des ajustements au contenu de certains cours. (Cf. tableau 7.30, p. 172) Par ailleurs, il semble que les commentaires émis par les entreprises (61%) aient moins d'influence que ceux des élèves en ce qui concerne les modifications à apporter à certains cours. (Cf. tableau 7.31, p. 173) L'on peut dire que la formule de l'enseignement coopératif motive les enseignantes et enseignants à adapter leur enseignement. Elle leur permet également de porter un jugement plus éclairé sur leur enseignement et sur les connaissances qu'ils véhiculent.
- 71% des enseignantes et enseignants ont mentionné que le régime coopératif constituait un incitatif au perfectionnement puisqu'ils les obligeait en quelque sorte à être plus à jour dans leur enseignement. (Cf. tableaux 7.32, p. 175 et 7.33, p. 174)
- 97% des enseignantes et enseignants ont convenu qu'il fallait organiser certaines activités de retour de stage afin d'assurer une exploitation pédagogique des expériences vécues par l'ensemble des stagiaires (Cf. tableau 7.39, p. 181) et qu'il était très important que ceux-ci (86%) puissent y participer activement. (Cf. tableau 7.40, p. 182)
- L'enseignement coopératif implique une profonde transformation de la relation pédagogique: l'élève, devenant plus exigeant au fur et à mesure de ses expériences, est aussi plus vigilant et plus apte à repérer les renseignements surannés, ceux qui "ont passé l'âge". Il est souvent plus critique à l'égard de l'enseignement.
- D) Le niveau de satisfaction et d'insatisfaction des enseignantes et enseignants
 - Même si 93% des enseignantes et enseignants ont déclaré apprécier enseigner dans le cadre de la formule de l'enseignement coopératif, (Cf. tableau 7.41, p. 183), et ont adhéré pour la plupart (89%) à ses principes (Cf. tableau 7.42, p. 184), il n'en demeure pas moins que 57% d'entre eux ont rapporté leur insatisfaction concernant à la fois les aspects pédagogiques¹ et les aspects

En effet, certaines perturbations ont pu être créées au niveau des tâches d'enseignement, des horaires de cours, de la vie départementale, du perfectionnement et de l'organisation pédagogique dans son sens large.

- organisationnels (61%) rattachés au fonctionnement du régime coopératif de leur collège. (Cf. tableaux 7.43, p. 185 et 7.44, p. 186)
- 68% des enseignantes et enseignants ont tout de même reconnu entretenir de bons rapports avec le service de coordination des stages coopératifs dans leur collège. (Cf. tableau 7.48, p. 190)
- Le maintien et le désir de continuité dans le régime coopératif conditionnels à certains accommodements nécessaires, ont fait l'objet d'un appui important de toutes les enseignantes et de tous les enseignants des cégeps (79%). (Cf. tableau 7.53, p. 195) Cependant, seuls les enseignantes et enseignants du cégep de St-Jérôme font exception et ne se sont pas montrés intéressés à poursuivre l'expérience actuelle des stages coopératifs (88%). (Cf. tableau 7.54, p. 196) Ceux-ci ont d'ailleurs exprimé les principaux motifs qui les ont amenés à cette décision. Vous les retrouverez à la section intitulée "Sommaire des commentaires des enseignantes et enseignants du cégep de St-Jérôme", aux pages 200 à 202. Il importe donc que les enseignantes et enseignants se sentent pleinement impliqués dans le processus global de formation des stagiaires pour éviter toute dévalorisation de leur rôle et toute forme de désintéressement envers le régime coopératif.

E) L'importance de la formation en milieu de travail

- Les enseignantes et enseignants ont déclaré unanimement (100%) que la formation des élèves devait nécesairement se poursuivre et se compléter en milieu de travail, grâce à la contribution des entreprises à leur formation. (Cf. tableau 7.47, p. 189)
- Cependant, 50% de ceux-ci ne sont pas convaincus qu'il y ait sufisamment d'endroits de stage pour accueillir tous les stagiaires disponibles des programmes coopératifs. (Cf. tableau 7.51, p. 193)
- 46% des enseignantes et enseignants ont tout de même reconnu qu'un bon nombre d'employeurs étaient prêts à recevoir en stage les élèves des programmes coopératifs. (Cf. tableau 7.52, p. 194)

F) Les conditions de succès du régime coopératif

- Les principaux éléments indispensables à la réussite du régime coopératif ont été confirmés par les enseignantes et enseignants des cégeps participants. Pour les bénéfices du lecteur, nous rappelons ici seulement les cinq premières conditions, ¹ c'est-à-dire celles ayant obtenu un résultat pondéré parmi les plus élevés lors de notre enquête.
 - 1) disposer d'un financement adéquat permanent;
 - 2) obtenir un large appui des entreprises pour augmenter suffisamment l'offre de stage;
 - 3) associer plus étroitement les départements concernés avec le service de coordination des stages coopératifs du collège;
 - 4) démontrer davantage l'engagement institutionnel à l'égard du régime coopératif;
 - 5) s'assurer que les tâches réalisées en stage soient le plus directement reliées au programme d'études des élèves.

Cf. tableau 7.32 B, p. 216, où l'on retrouve un répertoire ordonné des 27 conditions de succès d'un régime coopératif selon les enseignantes et enseignants de 4 cégeps au Québec.

9.3 Principaux faits saillants de l'évaluation faite auprès des entreprises

L'évaluation que nous avons effectuée auprès des entreprises nous permet de mieux appréhender la façon dont elles perçoivent le régime coopératif, le rôle qu'elles y sont appelé à jouer, le jugement qu'elles portent sur le système et son utilité. Cette section présente un sommaire des principaux aspects suivants:

- A) certaines attentes particulières des entreprises;
- B) l'intérêt des entreprises envers le régime coopératif;
- C) l'importance accordée à l'expérience pratique;
- D) quelques éléments de satisfaction et d'insatisfaction exprimés par les entreprises;
- E) la participation des entreprises et le recrutement des stagiaires;
- F) les difficultés du couple formation-emploi.

Nous rappelons ici qu'il y a eu un total de 126 entreprises¹ qui ont participé aux divers programmes coopératifs des quatre collèges concernés par l'évaluation. La participation à notre enquête se situe à un niveau de collaboration fort appréciable: 45.2% ou 57/126. Elle révèle l'intérêt certain que les entreprises portent à l'égard de la formule coopérative de niveau collégial.

- A) Certaines attentes particulières des entreprises
 - L'enseignement coopératif a pour objectif entre autres de mieux répondre aux besoins des entreprises. Pour ce faire, les cégeps doivent connaître les attentes des entreprises à l'égard du milieu scolaire.²

On retrouve des renseignements détaillés sur la distribution des répondants aux annexes H et I du présent rapport.

Nous avons joint au présent rapport, à l'annexe K, un document de l'OCDE qui rapporte en termes concis "ce que le monde du travail attend de l'école": 5 compétences et 3 catégories d'aptitudes de base.

Les entreprises souhaitent avoir des "produits quasi finis" susceptibles d'être opérationnels et fonctionnels au terme d'une période d'adaptation limitée et capables d'assumer rapidement leurs fonctions de travail De plus, elles souhaitent également que les élèves qu'elles recrutent possèdent de bonnes attitudes de travail liées à une expérience pertinente.

Les entreprises insistent sur le besoin d'acquérir des attitudes de travail ainsi que de l'expérience technique particulière à l'entreprise.¹

Le personnel technique est la clé de la capacité de production des petites entreprises; c'est pourquoi elles exigent que les employés en question possèdent "l'expérience pertinente".²

- Les employeurs ont des attentes de plus en plus grandes à l'égard des diplômées et diplômés des cégeps. Le régime coopératif vient donc combler le fossé de l'inexpérience chronique de nos finissantes et finissants.
- B) L'intérêt des entreprises envers le régime coopératif
 - Les entreprises manifestent un vif intérêt pour une formation de type coopératif; les résultats de notre enquête le démontrent:

93% des entreprises signalent qu'il ne peut y avoir de formation technique complète sans une formation pratique de qualité. (Cf. tableau 8.28, p. 239)

91% des entreprises favorisent une insertion progressive des jeunes au marché du travail. (Cf. tableau 8.51, p. 262)

84% des entreprises se déclarent prêtes à coopérer avec les cégeps pour assurer à leurs élèves une meilleure formation. (Cf. tableau 8.52, p. 263)

89% des entreprises reconnaissent la part de responsabilité qu'elles doivent exercer dans la formation de techniciens. (Cf. tableau 8.29, p. 240)

² <u>Ibid.</u>, p. 202.

Centre canadien du marché du travail, <u>Savoir exploiter notre potentiel: techniciens et technologues de demain</u>, Rapport du groupe de travail sur les techniciens et technologues, Ottawa, 1993, p. 18.

93% des entreprises admettent qu'elles ont à assumer un rôle "d'agent de formation" durant les stages coopératifs. (Cf. tableau 8.32, p. 243)

91% des entreprises affirment que les stages coopératifs leur permettent de mieux apprécier la qualité de la formation technique dispensée par les cégeps. (Cf. tableau 8.31, p. 242)

65% des entreprises voient la nécessité de s'impliquer dans la formule A.T. E. (Cf. tableau 8.26, p. 237)

Aux dires des entreprises, les stages coopératifs ont réussi trois missions qui étaient d'assurer une meilleure transition entre l'école et l'entreprise, de faciliter l'embauche des finissantes et finissants et de permettre la mise à jour des contenus de programmes en fonction de leurs besoins.

Les programmes d'alternance travail-études ou d'enseignement coopératif ont particulièrement réussi à ménager les transitions entre l'école et le travail, à faire placer un grand nombre de diplômés et à faire suivre aux établissements d'enseignement l'évolution des besoins de l'industrie. 1

Les programmes coopératifs sont considérés par les grandes entreprises comme un moyen de former des travailleuses et travailleurs productifs dont ils ont ou pourraient avoir besoin. De plus, "elles sont d'avis que les programmes coopératifs aident à réduire le temps nécessaire pour rendre les nouveaux employés productifs." ²

- C) L'importance accordée à l'expérience pratique
 - Les entreprises accordent beaucoup d'importance à l'expérience pratique acquise en stage:

95% des entreprises considèrent que l'expérience acquise en stage a autant de valeur que la formation donnée à l'école. (Cf. tableau 8.23, p. 234)

¹ Ibid., p. 24.

² <u>Ibid., p. 18.</u>

Toutes (100%) les entreprises qui ont répondu à l'enquête confirment unanimement que l'expérience acquise en stage est complémentaire à la formation donnée à l'école.

(Cf. tableau 8.24, p. 235)

93% des entreprises avouent qu'il n'y a pas de formation technique complète sans une formation pratique de qualité. (Cf. 8.28, p. 239)

96% des entreprises souhaitent que le régime coopératif soit extensionné à d'autres programmes techniques du collégial. (Cf. 8.50, p. 261)

- Les entreprises profitent donc de l'expérience que les élèves des programmes coopératifs réussissent à aller chercher au fur et à mesure de leurs stages successifs. De plus, elles en retirent d'autres bénéfices qui vont bien au-delà de l'accomplissement des tâches spécifiques confiées aux stagiaires:
 - elles y découvrent en action leurs futurs techniciennes et techniciens;
 - les stages les renseignent davantage sur le système éducatif et la formation que les élèves y ont reçue;
 - les stages leur permettent de prendre une juste mesure des diverses filières de formation qui existent sur le marché;
 - les stages leur apportent aussi une certaine notoriété supplémentaire du fait de leur implication au niveau de la formation pratique des élèves du secteur technique du collégial.
- D) Quelques éléments de satisfaction et d'insatisfaction exprimés par les entreprises

Les entreprises ont tenu à exprimer leur satisfaction et insatisfaction concernant un certain nombre d'aspects reliés à leur expérience du régime coopératif. Nous avons retenu ici seulement les éléments les plus significatifs.

Le rendement des élèves en stage

La majorité des entreprises ont déclaré être très satisfaites de la performance des élèves en stage tant sur le plan de la qualité du travail accompli (95%) que sur le plan de la quantité (96%). (Cf. tableaux 8.44, p. 255 et 8.45, p. 256)

Le programme coopératif et les stagiaires

Les entreprises ont exprimé un niveau de satisfaction très élevé autant à l'égard du programme coopératif lui-même (88%) qu'à l'égard des élèves reçus en stage (82%). (Cf. tableaux 8.33, p. 271 et 8.34, p. 272)

Les liens entreprises-cégeps

88% des entreprises ont apprécié recevoir la visite du (des) responsable(s) de stage des cégeps et s'en sont déclarées satisfaites (98%).

(Cf. tableaux 8.33, p. 244, et 8.46, p. 257)

82% des entreprises ont pu formuler aux cégeps concernés des commentaires sur le régime coopératif et sur le contenu de leurs cours (67%). (Cf. tableaux 8.47, p. 258 et 8.48, p. 259)

79% des entreprises ont souligné leur intérêt à vouloir discuter avec les enseignantes et enseignants de contenu de formation. (Cf. tableau 8.49, p. 260)

L'enseignement coopératif a facilité le développement de nouveaux liens institutionnels entre les entreprises et les cégeps. Cependant, le caractère souvent trop individualisé de ces liens en limite encore les effets...

Raisons de l'insatisfaction des entreprises

Les entreprises ont exprimé une certaine insatisfaction non pas tant à l'égard du régime coopératif en tant que tel, mais plutôt en rapport à la qualité de certains élèves (personnalité des élèves) et d'une certaine insuffisance de la

formation des élèves précédant le premier stage dans certains cas. (Cf. tableau 8.35, p. 273)

Les entreprises ont formulé également certaines critiques qui sont davantage liées à des éléments de la formation générale des élèves:

- 82% des entreprises souhaitent une amélioration de la capacité d'écrire des élèves;
- 74% des entreprises espèrent fortement une amélioration de la capacité de parler la langue seconde (l'anglais).

(Cf. tableaux 8.40, p. 251 et 8.41, p. 252)

La rentabilité ou non-rentabilité des stagiaires

La moitié des entreprises seulement ont estimé que les stagiaires pouvaient être rentables pour leur entreprise et que le principal motif de non-rentabilité des stagiaires était particulièrement dû à l'exigence d'une disponibilité trop grande pour assurer leur encadrement d'une façon adéquate. (Cf. tableaux 8.36, p. 275 et 8.37, p. 276)

E) La participation des entreprises et le recrutement des stagiaires

La majorité des entreprises expliquent leur participation au régime coopératif en invoquant des raisons d'utilité à court terme. En effet, certains travaux en entreprise peuvent être exécutés sur de courtes périodes (4 à 6 mois), ainsi le recours à l'embauche d'un stagiaire d'un programme coopératif vient-il faciliter leurs tâches. Un bon nombre d'entreprises envisagent aussi l'utilité des stagiaires dans une perspective à plus long terme: les stages coopératifs leur permettent de choisir et d'entraîner une main-d'oeuvre professionnelle future et les risques de faire un mauvais choix ne sont pas élevés.

Les stages coopératifs peuvent donc constituer pour les entreprises un outil de recrutement performant: ils leur permettent de mieux préciser le "profil" du stagiaire qu'ils désirent avoir et de juger de son éventuelle efficacité. De plus, les entreprises cumulent des évaluations de rendement sur les stagiaires qui leur seront utiles en temps opportun.

La grande majorité des entreprises ont embauché des stagiaires de début (S1) de milieu (S2) ou de fin de programmes (S3). Quelques entreprises n'acceptent pas d'élèves débutant en S1 (1er stage). Un certain nombre d'entreprises préfèrent des stagiaires des niveaux 2 ou 3 (S2 ou S3) parce qu'ils estiment que ceux-ci apportent plus de contribution à l'entreprise et qu'ils nécessitent peu d'entraînement.

Il y a un avantage certain pour les cégeps à ne pas débuter trop tôt le premier stage afin de ne pas limiter indûment leur bassin d'employeurs disponibles.

F) Les difficultés du couple formation-emploi

Le marché du travail est devenu beaucoup plus sélectif à l'heure où le secteur public ne recrute guère de nouveaux employés et où les grandes entreprises développent leur marché du travail interne et se ferment aux nouveaux venus. Il faut bien reconnaître que les possibilités d'emploi pour les jeunes se font de plus en plus rares. (Cf. tableau 8.53, p. 264) Ainsi, à l'avenir, les cégeps devront se tourner davantage vers les petites entreprises pour être en mesure de subvenir à leurs besoins en termes de places de stage à combler.

Dans l'ensemble, les entreprises se sont montrées plutôt favorables à la formule de l'enseignement coopératif pour le niveau collégial. Elles y voient l'occasion de contribuer d'une manière systémique à la formation d'une main-d'oeuvre plus qualifiée, plus compétente et mieux adaptée à la réalité de leur milieu. Cet échange planifié et organisé entre l'école et l'entreprise ne peut qu'être profitable aux deux parties.

9.4 Principales retombées des stages coopératifs pour les cégeps

Cette section identifie les principales retombées des stages coopératifs pour les institutions d'enseignement. Les informations qui ont été recueillies sur les différentes facettes du régime coopératif ont confirmé l'intensité de certaines retombées, en particulier celles ayant trait à l'enseignement, et ont également démontré la diversité de celles-ci.

Ces retombées concernent entre autres les éléments suivants: la pertinence de la formation, son actualisation, l'amélioration de la connaissance du milieu du travail, la contribution à l'employabilité des jeunes, l'impact au niveau de l'augmentation de la clientèle et l'obligation de s'adapter aux besoins des entreprises.

La formation technique des élèves de niveau collégial se doit d'être bien adaptée aux exigences de la situation actuelle du marché du travail et à son évolution prévisible. Elle doit se traduire dans des pratiques organisationnelles et pédagogiques nouvelles comme celle de l'enseignement coopératif.

De plus en plus, certains aspects de la formation pratique passent et doivent passer par le canal des stages en milieu de travail faisant partie intégrante de la formation initiale.¹

L'enseignement coopératif facilite une meilleure adéquation de la formation technique aux besoins du marché du travail. Il permet des contacts fréquents avec les entreprises et fournit aux enseignantes et enseignants des informations pertinentes susceptibles d'être traduites en des changements plus immédiats. Désormais, le cégep n'a plus à être à l'affût des modifications survenues dans certains secteurs industriels et occupationnels, une fois à tous les cinq ou huit ans lors de la révision des programmes, mais il peut intervenir plus rapidement et à plus court terme.

Conseil des collèges, <u>L'enseignement collégial</u>: des priorités pour un renouveau de la formation, rapport sur <u>l'état et les besoins de l'enseignement collégial</u>, Québec 1992, p. 186.

- Les stages coopératifs contribuent à l'acquisition d'une "culture de l'entreprise" let améliorent la connaissance du milieu du travail.

Cette connaissance du milieu du travail débouche sur l'acquisition de savoirs, d'habiletés et d'attitudes (par exemple, la capacité de travailler en équipe et d'entretenir des relations interpersonnelles, l'adaptation aux changements, et le sens de l'initiative).²

- L'enseignement coopératif ne peut qu'exercer une certaine pression sur l'école qui doit répondre aux attentes et exigences diversifiées du marché du travail.³ Aussi, les nouveaux liens qui sont créés avec les entreprises ne se font plus uniquement et de façon occasionnelle à la fin du processus de formation, mais ils se développent progressivement durant tout le parcours de la formation de l'élève. L'enseignement coopératif permet de réconcilier "la dichotomie traditionnelle, et passablement rigide, qui faisait succéder l'emploi à temps plein à la formation aussi à temps plein." Elle assure une intégration de la théorie et de la pratique au cours du processus même de la formation plutôt qu'en des temps séparés.
- L'enseignement coopératif exerce une certaine influence sur des éléments qui sont davantage reliés à la formation générale de l'élève. Nous n'avons qu'à nous référer, par exemple, aux aspects de l'apprentissage de la langue seconde (l'anglais) et à l'amélioration de la capacité d'écrire des élèves. (Cf. tableaux 8.41, p. 252 et 8.40, p. 251) La portée véritable de ce type de formation ne se limite pas au seul domaine des connaissances techniques; elle réside aussi dans la possibilité pour l'élève d'atteindre des objectifs reliés à sa formation intégrale.
- En plus d'un diplôme, l'expérience de travail est devenue une condition sine qua non pour l'obtention d'un emploi. Une étude du Centre canadien du marché du travail⁵ sur les technologues réalisée en 1993 a démontré que les difficultés d'obtention d'un premier emploi étaient réparties selon l'ordre suivant:

3 Cf. Annexe J: «Ce que le monde du travail attend de l'école: une définition américaine».

Cette "culture d'entreprise" comprend des connaissances de base dans le champ professionnel dans lequel s'inscrit la spécialité de l'élève, c'est-à-dire l'évolution de son domaine, les divers procédés de fabrication, les principes et processus de gestion, les différents types de fonction de travail, l'organisation du travail, etc.

² <u>Ibid.</u>, p. 189.

Conseil général du plan, <u>"Tome II: La formation professionnelle à l'étranger: quels changements pour la France?</u> par Jean-Pierre Jallade, Paris, La documentation française, janvier 1988, p. 26.

Centre canadien du marché du travail et de la productivité, <u>Savoir exploiter notre potentiel: techniciens et technologues de demain</u>, Rapport du groupe d'étude sur les techniciens et les technologues, Ottawa, 1993, p. 53.

manque d'expérience:	Hommes	42%	Femmes	50%
manque d'emplois:	Hommes	30%	Femmes	30%
manque de formation:	Hommes	8%	Femmes	7%

La formule des stages coopératifs pourvoit de façon importante à ce manque d'expérience qui constitue le principal obstacle (entre 40 et 50% des cas) à l'insertion professionnelle des jeunes au marché du travail En effet, les stagiaires du régime coopératif, réussissent à accumuler de 8 à 12 mois d'expérience (selon la formule de stage retenue) au cours de la durée de leur programme de formation.

- L'intérêt marqué pour la formule de l'enseignement coopératif se manifeste également par une certaine hausse des clientèles qui s'inscrivent à ces programmes. Ces augmentations varient d'un programme à l'autre et se situent généralement entre 25 et 50%. Certes, cet effet ne peut être attribuable uniquement à l'enseignement coopératif, mais dans bon nombre de cas plusieurs élèves nous ont indiqué que leur choix de programme était lié à la possibilité de réaliser des stages rémunérés au cours de leur formation. (Cf. Chapitre VI, tableau 6.12, p. 96)
- Par ailleurs, l'école ne peut pas développer à elle seule toutes les qualifications ou compétences requises par les diverses entreprises et pour les multiples emplois. Ces qualifications sont beaucoup trop nombreuses et elles changent rapidement.

L'appareil scolaire est inadapté pour répondre à la fois à cette diversité et à cette rapidité d'évolution.²

L'accent de la formation technique doit être mis davantage sur l'expérience de travail et la formation en entreprise.

En effet, le taux d'inscription est sensible à la conjoncture économique. Quand l'emploi est rare, la fréquentation des établissements scolaires augmente; le taux d'achèvement des études s'élève et le taux d'abandon diminue.

Commissariat du Plan, "École de la deuxième chance. Deuxième chance de l'école. Tome I: <u>L'avenir de la formation professionnelle des jeunes: rapport du groupe de travail</u>, Paris, La documentation française, janvier 1988, p. 68.

Voilà pourquoi une place croissante est accordée aujourd'hui aux stages ou aux périodes de pratique en entreprise qui sont de plus en plus longs et de plus en plus valorisés pour l'obtention d'un diplôme.¹

En effet, bon nombre d'employeurs souhaitent que la formation technique des élèves du collégial soit immédiatement utilisable lors de leur arrivée sur le marché du travail. L'enseignement coopératif répond donc à un besoin impératif des entreprises: "les organisations demandent essentiellement deux types de compétences au personnel qu'elles embauchent: les savoirs et les savoir-faire liés aux spécialisations, et les savoir-être reliés aux comportements."²

Nous constatons de plus en plus un regain d'intérêt pour la formule d'alternance travail-études qui tend à augmenter la participation des entreprises dans le processus de formation par rapport au système scolaire traditionnel. On dirait que l'on redécouvre le vieux principe selon lequel on peut apprendre en travaillant.³ Ainsi, grâce à l'enseignement coopératif, la fonction éducative est maintenant répartie différemment entre l'école et l'entreprise.

Mais, malgré tous les bénéfices qu'apporte directement ou indirectement le régime coopératif, il ne faudrait cependant pas en conclure pour autant que ce système constitue la panacée universelle pour répondre aux défis de taille que posent les besoins croissants de la formation des élèves de niveau collégial en enseignement technique.

<u>Ibid.</u>, p. 105.

Hélène Pinard, <u>Mutations des rôles techniques et formation</u>, Étude documentaire, Collection Études et réflexions sur l'enseignement collégial, Conseil des collèges, novembre 1992, p. 70.

On remarquera également que ce phénomène concerne beaucoup les formations supérieures: les futurs ingénieurs, les médecins, les comptables, les avocats, les enseignants, etc. Ces derniers accomplissent au cours de leur formation des stages ou périodes de pratique en entreprise de plus en plus longs.

9.5 Contraintes et difficultés inhérentes au régime coopératif

L'expérience que nous avons vécue depuis quelques années en enseignement coopératif au niveau d'un collège nous a amenés à identifier un certain nombre de contraintes ou problèmes auxquels notre cégep et les cégeps concernés par notre recherche ont été confrontés à un moment ou l'autre de leur existence.

- La multiplicité et la rivalité entre les niveaux d'enseignement

Les entreprises subissent une avalanche de sollicitations de places de stage des niveaux secondaires, collégiaux et universitaires et d'autres organismes qui s'occupent de l'intégration de diverses catégories de chômeurs et de clientèles aux besoins spéciaux. Si bien que dans beaucoup de cas, surtout dans la petite et moyenne entreprise, il y a eu des refus catégoriques de participer à des programmes de stage. Il se peut qu'un déséquilibre apparaisse à un moment ou l'autre: les écoles souhaitent la généralisation des stages alors que les entreprises estiment déjà faire un important effort dans ce domaine.

- L'intervention des syndicats et les conventions collectives

Souvent les syndicats s'opposent à la tenue de stages dans l'entreprise parce que selon eux l'employeur se servirait du stagiaire pour remplir un emploi qui nécessite normalement un employé habituel, donc un syndiqué. En plus, certaines conventions collectives limitent l'introduction de stagiaires au sein d'une entreprise: l'intérêt des travailleurs étant d'abord de protéger leur propre emploi.

- Le contexte socio-économique

Il devient de plus en plus difficile d'obtenir des places de stage disponibles au sein des entreprises qui subissent, elles aussi, les contrecoups d'un contexte socio-économique les obligeant à réduire le nombre de postes de travail. Le volume des offres de stage varie sensiblement selon l'importance du taux de progression de l'économie.

L'évolution de l'activité économique et de l'emploi [offres de stage] soumettra le système de formation à différentes contraintes et à des difficultés accrues pour assurer l'adaptation aux évolutions de l'emploi. 1

Le placement en stage est l'axe principal du régime d'enseignement coopératif. Il est et sera toujours lié à la conjoncture économique puisque le régime coopératif a, entre autres caractéristiques, d'être directement relié à la réalité du marché du travail. Le placement en stage suivra nécessairement les mouvements économiques. En situation de crise économique, il sera toujours plus complexe qu'en temps normal. Il faut quelques années avant de constituer un bassin suffisant d'employeurs-partenaires.²

- Les énergies requises en personnel et en temps

La principale difficulté rencontrée lors de l'implantation et de l'expérimentation d'un régime coopératif a trait à la somme considérable de travail et d'énergie investie, souvent sans reconnaissance tangible de la part de l'établissement. Aussi, il y a peu de stabilité au niveau du personnel responsable des stages. Le risque d'essoufflement est constant, particulièrement dans les programmes où l'on retrouve trois périodes de stage.

La résistance du milieu, la lourdeur et la rigidité administrative, le caractère marginal de ce type d'activité de formation comptent parmi d'autres problèmes qui ont été soulevés par les coordonnateurs des programmes coopératifs.

- Les incertitudes reliées au financement

Les programmes coopératifs vacillent sur des bases financières précaires. Le maintien et l'expansion des programmes coopératifs sont directement reliés à son financement. L'orientation et les conditions fixées par le fédéral changent régulièrement. Les frais administratifs liés à l'exploitation des stages coopératifs

Op. cit.,: Commissariat Général du Plan, Tome I, p. 89.

Lise Boivin, <u>Le programme alternance travail-études en Techniques d'éducation spécialisée</u>, Rapport annuel, septembre 1991 à août 1992, Cégep de St-Jérôme, août 1992, p. 20.

ne sont pas reconnus dans le financement des programmes techniques collégiaux. De plus, le ministère de l'Éducation ne s'est jamais engagé sur cette voie:

Cette expérience de quatre ans ne devra toutefois entraîner aucune participation financière de la part de notre ministère. 1

Cette absence de volonté politique laisse présager que, sans un soutien particulier de la part du ministère de l'Éducation, les contacts essentiels avec le monde du travail, actualisés par le biais des stages coopératifs dans certains programmes techniques, s'effriteront et affecteront finalement la qualité de la formation.

- La prolifération des programmes coopératifs

Certaines personnes soulèvent des inquiétudes quant à la prolifération trop rapide des programmes coopératifs au niveau collégial au Québec. Il semblerait que le développement du régime coopératif s'est effectué sans avoir établi au préalable une véritable stratégie de développement qui tienne compte à la fois des secteurs en pénurie de main-d'oeuvre et des capacités réelles d'absorption des stagiaires de la part des entreprises québécoises.

Le nombre de cégeps, de programmes et d'élèves rend illusoire cette formule, vu les limites d'endroits de stage, de personnel d'encadrement et de moyens financiers.²

- La nécessité d'un lien structurel avec les entreprises

La mise en oeuvre d'un ou de plusieurs programmes coopératifs pose un certain problème d'ordre organisationnel.

L'unité et l'équilibre de la formation à dispenser aux élèves exigent qu'un lien organique existe entre l'enseignement dispensé dans les établissements scolaires et l'apprentissage des stagiaires dans les entreprises.

Fédération des cégeps, <u>Les cégeps et le monde de l'entreprise</u>, Études et Recherches, Services des communications et de la documentation, Montréal, avril 1989, p. 39.

Jacques Lanoux, sous-ministre adjoint à l'enseignement collégial. Cette citation est extraite de la lettre d'autorisation que le ministère de l'Éducation fait parvenir à tous les cégeps participant à l'enseignement coopératif à chaque fois qu'il autorise un nouveau programme.

Ce qui suppose une organisation considérable, que les universités qui pratiquent le régime coopératif se sont donnée en raison de leur autonomie administrative et pédagogique, et que nos collèges se verraient dans l'obligation de mettre sur pied. 1

Le recours à la mise en place d'une unité centralisée, responsable de la recherche des places de stage, s'est avérée au niveau universitaire un moyen très efficace pour réaliser ce mandat. Les principaux avantages et désavantages d'une structure centralisée versus une structure décentralisée ont été présentés au tableau 4.14, p. 72. Nous appuyons sans réserve un mode de gestion centralisée afin d'éviter une multiplication du nombre d'intervenants auprès des entreprises.

Nous maintenons qu'il est essentiel pour le succès même de l'A.T.E., que la gestion des programmes d'A.T.E. demeure centralisée et qu'il appartient au secteur de l'A.T.E. de mettre en place et de maintenir les mécanismes de coordination adéquats avec les différents départements où l'A.T.E. est implantée... Toutefois, pour renforcer le rapprochement école-entreprise, nous devons travailler à développer davantage les liens entre le secteur de l'A.T.E. et les départements.²

Les cégeps ont certainement intérêt à cet égard à s'inspirer des formules organisationnelles qui ont fait leur preuve depuis plus de 25 ans au Québec. Cet avis est exprimé également par d'autres spécialistes de la question.

Certain experience has shown that corporations which have centralized all co-op activity under a single corporate director have more successful programs than those which totaly decentralize the activity.³

Both observation and research, however, make it clear that cooperative programs are more successful when institutions construct specific structures for cooperative education and commit support to those structures.⁴

⁴ <u>Ibid.</u>, p. 36.

Léopold Legroulx, L'enseignement professionnel collégial face au système coopératif, dans Prospectives, Vol. 6, no 4, sept. 1990, p. 260.

Marcel Bacon et Hubert Fortin, <u>L'alternance travail-études: bilan et prospectives</u>, Collège de Limoilou, mai 1993, p. 20.

James W. Wilson, <u>Developing and Expending Cooperative Education</u>, in New directions for experiential learning, no 2, 1978, p. 35.

Cependant, il nous apparaît qu'au niveau collégial, il pourrait être opportun d'envisager de décentraliser certaines tâches qui sont davantage reliées à la pédagogie. Ainsi, un département pourrait se voir confier par exemple les tâches suivantes: la préparation des élèves aux stages coopératifs (cours ou ateliers de formation), le suivi des élèves durant les stages (supervision en stage) et l'évaluation des stagiaires (rapports de stage).

Cette décentralisation partielle serait de nature à impliquer davantage les enseignantes et enseignants et constituerait un excellent moyen de favoriser un plus grand rapprochement du service de coordination des stages coopératifs. De plus, les enseignantes et enseignants pourraient avoir de cette façon des contacts plus fréquents avec les entreprises.²

Le manque de disponibilité des enseignantes et enseignants pour l'enseignement durant l'été

Même s'ils ont donné leur accord par l'intermédiaire des comités de relations de travail des cégeps concernant cet aspect vital de l'organisation de l'enseignement, après un certain nombre d'années de ce régime, certains d'entre eux remettent en cause leur engagement en cette matière. Cette attitude des enseignantes et enseignants risque de compromettre à moyen terme l'existence même de certains programmes coopératifs. En effet, ces difficultés organisationnelles reliées au calendrier de travail du personnel enseignant a compromis pour une période de près de 20 ans l'expérience de l'enseignement coopératif débuté au Cégep de l'Outaouais en 1974.³

Des ressources en personnel devraient être accordées au département en fonction de son niveau d'implication dans les tâches décentralisées.

Cette mesure viendrait combler l'insatisfaction qui a été exprimée par les enseignantes et enseignants à l'égard du service de coordination des stages coopératifs. (Cf. Chapitre VII, tableau 7.44, p. 186)

Jules Desrosiers, "Une expérience d'enseignement coopératif au Cégep de l'Outaouais", dans <u>La place des stages</u> longs en milieu de travail dans la formation initiale: exemples et réflexions. Montréal, février 1989, p. 27.

Les cégeps qui croient à cette formule d'enseignement devront un jour ou l'autre exiger que les enseignantes et enseignants respectent leurs engagements et ils devront appliquer la convention collective¹ qui stipule que pour des fins pédagogiques, leurs services pourraient être requis à d'autres moments de l'année.

Si le service des programmes coopératifs ne dépendait que de l'optimisme et de la foi des coordonnateurs en place, les perspectives d'avenir seraient loin d'être menacées. Toutefois, les programmes coopératifs conservent un certain caractère de vulnérabilité au sens où plusieurs risqueraient fort de disparaître, advenant le départ de leurs initiateurs.

Les cégeps qui expérimentent l'enseignement coopératif doivent surmonter tous ces obstacles et possiblement d'autres et trouver les solutions pertinentes qui s'appuient sur une ouverture des mentalités tant à l'intérieur du collège qu'à l'extérieur.

These solutions are characterized by clear structures designed to augment interaction and by explicit procedures for facilitating the cooperative education process, by broad-based and influential support and by policies which encourage participation.²

C'est un défi important qui est lancé aux cégeps et cela constitue l'enjeu même de la réussite ou de la non-réussite de l'enseignement coopératif au collégial au Québec. En effet, une réussite, si brillante soit-elle ne l'est qu'à titre précaire et tout peut être remis en cause si le recrutement des élèves, le placement des stagiaires, l'appui inconditionnel des enseignantes et enseignants, le support des entreprises, la gestion pédagogique et l'esprit d'innovation sont modifiés.

Article 8-2.05 de la convention collective des enseignantes et enseignants: "de façon générale, la période de vacances rémunérés de l'enseignante ou de l'enseignant se situe entre le 15 juin et le 1er septembre. Cependant, lorsque les objectifs pédagogiques d'un cours, d'une option ou d'un porgramme sont tels que l'enseignante ou l'enseignant régulier doit enseigner entre le 15 juin et le 1er septembre, le Collège, après consultation du C.R.T. peut établir la période de vacances rémunérées de l'enseignante ou de l'enseignant concerné à un autre moment de l'année d'engagement."

Op. cit., James W. Wilson, p. 37.

9.6 Maintien et extension du régime coopératif

Le maintien et le développement du régime coopératif au collégial au Québec reposent sur un certain nombre de conditions particulières. Nous vous en présentons quelques-unes.

- Le maintien du régime coopératif suppose une extension des capacités d'accueil des stagiaires dans les entreprises. Le collège qui ne réussit pas à placer dans un programme quelconque un pourcentage assez élevé de stagiaires (plus de 50%) éprouvera sans nul doute de grandes difficultés dans ses relations avec les stagiaires et les enseignantes et enseignants. On se questionnera, avec raison, sur la pertinence et l'utilité des stages coopératifs dans un tel contexte. En effet, pourquoi continuer à subir d'importants changements au niveau des tâches (vacances à l'hiver et enseignement à l'été) et le report de la session d'hiver à l'été pour les élèves, si à peine la moitié de ceux-ci vont en stage?
- L'alternance suppose, pour s'exercer pleinement, l'existence sous une forme ou sous une autre, d'un solide partenariat. Établir un partenariat avec les entreprises est une tâche nouvelle au sein des cégeps (du moins à l'enseignement régulier) dont la prise en charge peut être assurée de diverses manières et nécessite un investissement important.

Des efforts particuliers devraient être faits au collégial pour favoriser des relations plus substantielles entre le marché du travail et le secteur de l'enseignement régulier. 1

- L'introduction de l'alternance travail-études ou enseignement coopératif dans l'enseignement collégial doit avoir un "caractère expérimental". Si la généralisation du système est généralement souhaitée et projetée, il paraît toutefois utopique d'y procéder à trop court terme. Ce serait probablement courir à un échec qui jetterait le discrédit sur le système tout entier.

Conseil supérieur de l'Éducation, <u>En formation professionnelle: l'heure d'un développement intégré</u>, avis au ministère de l'Éducation, Québec, 1992, p. 85.

- L'extension du régime coopératif doit s'effectuer d'une façon progressive en s'assurant de consolider les acquis des programmes déjà en place. Celle-ci ne doit pas être considérée comme un moyen de sauver des programmes de formation en crise... Les cégeps doivent identifier et choisir les programmes de formation qui s'y prêtent le mieux, dans le but de satisfaire aux exigences et aux besoins véritables du marché du travail, tout en tenant compte des objectifs et des caractéristiques de la formation technique collégiale.
- L'enseignement coopératif doit aller chercher un appui important et constant auprès d'une base élargie du personnel du collège.

In contrast, when there has been a broad base of support or felt need for co-op, the success rate has been substantially greater.¹

- Les programmes coopératifs doivent se développer sur la base de la satisfaction des besoins réciproques de l'école et de l'entreprise.

Successfull cooperative education programs, as well as all other forms of joint venture are the result of carefully planned interaction based upon the coexistence of compatible needs.²

- Les programmes coopératifs doivent obtenir un financement suffisant pour assurer leur survie.

Il nous semble important que ces quelques conditions puissent être remplies à court terme si nous voulons faire en sorte d'assurer la vitalité de nos programmes coopératifs au collégial au Québec.

Op. cit., James W. Wilson, p. 36.

Op. cit., James W. Wilson, p. 38.

9.7 Un indicatif fiscal pour encourager la participation des entreprises

Actuellement, il existe très peu d'entreprises au Québec qui accueillent des élèves pour des stages de longues durées. Ces stages touchaient par exemple à peine 11% des effectifs au niveau collégial en 1992-1993. Afin d'encourager les entreprises à accueillir davantage de stagiaires, un incitatif fiscal a été introduit par le gouvernement du Québec.²

Par cette mesure assez exceptionnelle, le gouvernement du Québec veut favoriser une meilleure adaptation de la formation professionnelle et technique aux exigences croissantes du marché du travail, resserrer les liens qui existent entre les entreprises et l'école en faisant une plus grande place aux stages en milieu de travail.

La formule des stages est un élément important de toute stratégie conçue pour mieux arrimer la formation des élèves aux besoins du marché du travail puisqu'il est souvent difficile, voir impossible, pour les établissements d'enseignement de recréer les conditions qui prévalent en milieu de travail, étant donné l'évolution rapide des technologies et le coût prohibitif de certains équipements.³

Par cette mesure fiscale, le gouvernement du Québec veut encourager les entreprises à accueillir davantage de stagiaires, faciliter l'émergence de stages de longue durée en milieu de travail et favoriser l'instauration de stages rémunérés.

Mesures pour le soutien et la création d'emplois, Document technique, novembre 1993, p. 20.

Cet incitatif fiscal s'appelle le CIRF ou le Crédit d'impôt remboursable pour la formation.

Op. cit., Mesures pour le soutien et la création d'emplois, p. 19.

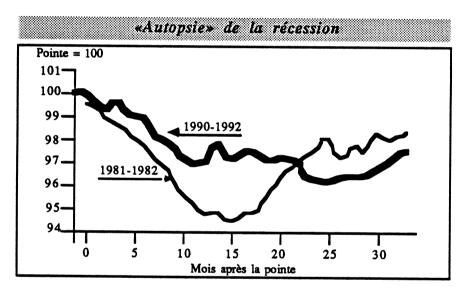
CHAPITRE X

SITUATION GÉNÉRALE DU PLACEMENT DES ÉLÈVES EN STAGE

X- SITUATION GÉNÉRALE DU PLACEMENT DES ÉLÈVES EN STAGE

Il faut se rappeler que l'implantation des programmes coopératifs au collégial s'est effectuée au moment où les travailleurs ont été sévèrement touchés par la récession du début des années 90.1

Selon l'organisme fédéral, "le marché a également été plus sombre, alors que les compagnies ont dû se résoudre à des mises à pied permanentes, quand elles ne fermaient tout simplement pas boutique." De plus, même le placement des finissantes et des finissants universitaires est devenu un casse-tête: " à l'U.Q.T.R., comme dans les autres universités du Québec, on fait face à une pénurie d'emplois telle que le placement des diplômés relève maintenant de l'exploit."



La récente crise de l'emploi a duré quelque 27 mois, contre 15 au début des années 80.

Si le placement des diplômés universitaires constitue un exploit, qu'en est-il du placement des stagiaires de niveau collégial n'ayant pas encore complété leur formation technique? Malgré le contexte de cette sévère récession, il faut se compter privilégié d'avoir réussi "l'exploit" à placer 86% des élèves (184/214) au cours de ces années.

En effet, Statistique Canada a rapporté que la crise de 1990-1992 a eu un impact plus prononcé sur le marché du travail que la précédente (1981-1982) dans le cadre de ce qu'elle appelle une "autopsie" de la récession (Le Droit, Ottawa-Hull, vendredi 25 mars 1994, p. 28).

² Ibid., p. 28.

³ La Presse Canadienne, Chercher un emploi: le simple C.V. ne suffit plus, Le Droit, 27 mai 1993.

Le présent chapitre fournit un aperçu général de la situation quantitative du placement des élèves en stage auprès des quatre cégeps concernés par notre recherche. Nous présentons quelques définitions utiles pour faciliter la compréhension des tableaux qui suivent, des données statistiques concernant l'efficacité du placement des élèves en stage, des observations portant sur certains aspects d'ordre plutôt qualitatif et enfin la distribution des salaires versés par les entreprises aux stagiaires en régime coopératif.

10.1 Quelques définitions pratiques des principaux termes utilisés

- Élèves inscrits:

nombre total d'inscriptions à un programme coopératif. Si le régime coopératif d'un cégep est obligatoire, ce nombre correspond à tous les élèves inscrits dans un programme technique donné; s'il est optionnel, ce nombre correspond alors à tous les élèves qui doivent compléter une inscription particulière pour le régime coopératif.

- Élèves éligibles aux stages:

nombre d'élèves admis au régime coopératif qui rencontrent les critères d'admission de chacun des stages.

- Élèves "à placer":

correspond au nombre d'élèves qui sont admis au régime coopératif et qui équivaut au nombre réel d'élèves que le responsable de stage a effectivement "à placer".

- Élèves "placés":

correspond au nombre d'élèves qui ont été placés en stage soit à une, deux ou trois reprises, en fonction du nombre de stages fixé par le régime coopératif.

Exemple fictif: - 1ère année: 16 élèves font 1 stage

- 2e année: 16 élèves font 2 stages - 3e année: 14 élèves font 1 stage

Nombre total d'élèves placés: $(1 \times 16) + (2 \times 16) + (1 \times 14) = 62$. Ainsi, dans cet exemple fictif, 46 élèves ont effectué 62 stages.

- Le taux ou % d'efficacité:

c'est le rapport entre le nombre d'élèves "placés" en stage sur le nombre d'élèves éligibles "à placer" en stage; le taux d'efficacité constitue un indice quantitatif.

- Le taux de persistance ou de rétention en stage:

c'est le rapport entre le nombre d'élèves qui retournent chez le même employeur lors du 2e et 3e stage sur le nombre total d'élèves "placés" en stage; le taux de persistance des stagiaires constitue un certain indice qualitatif.

- Le taux d'efficience:

c'est la comparaison entre le résultat obtenu (le nombre total d'élèves "placés" en stage) et les efforts consentis pour effectuer les placements, c'est-à-dire les ressources allouées à cette tâche. En d'autres termes, ce taux constitue une mesure du rapport coût /efficacité du programme coopératif.¹

Exemple fictif:

<u>ler indice</u>: ratio ressources/placements: 1.3 ETC/46.²
<u>2e indice</u>: coût annuel du placement: coût total/ nombre

de placement: 86.940.00\$ =1,890\$ par élève

46

 Le ratio coordonnateurélèves:

rapport entre le nombre d'élèves "à placer" à chacune des périodes de stage (et annuellement) et le nombre de personnes requises pour effectuer ces placements.

ETC signifie "équivalent temps complet".

Nous n'avons pas inclu de données particulières concernant le taux d'efficience d'un programme coopératif. Nous n'avons pu obtenir toutes les données pertinentes pour les années concernées.

10.2 Taux d'efficacité du placement des élèves en stage par collège

A) Collège de l'Outaouais Gestion (1ère cohorte 90-93)

Période de stage	Élèves à placer	ves à placer Élèves placés		
S1 (É-91)	16	16	100%	
S2 (H-92)	14	14	100%	
S3	NIL	NIL	NIL	
Total	30	30	100%	

Gestion (2e cohorte 91-94)

Période de stage	Élèves à placer	Élèves placés	% d'efficacité
S1 (É-92)	20	20	100%
S2 (H-93)	16	15	94%
S3	NIL	NIL	NIL
Total	36	35	97%

Électrotechnique (1ère cohorte 91-94)

Période de stage	Élèves à placer	Élèves placés	% d'efficacité
S1 (É-92)	20	8	40%
S2 (H-93)	20	12	60%
S3	NIL	NIL	NIL
Total	40	20	50%

Total pour l'Outaouais (90-94)

Période de stage	Élèves à placer	Élèves placés	% d'efficacité
S1	56	44	79%
S2	50	41	82%
S3	NIL	NIL	NIL
Total	106	85	80%

Globalement, un total de 53* élèves (39 en Gestion et 14 en Électrotechnique) ont participé aux stages coopératifs (soit en S1 et/ou en S2) et ont effectué 85 stages.

Chaque élève a donc complété en moyenne 1.60 stage. (85 ÷ 53)

8 élèves sur 10 ont été placés en stage. (80%)

B) Collège de Limoilou Informatique (1ère cohorte 90-93)

Période de stage	Élèves à placer	Élèves placés	% d'efficacité
S1 (A-91)	17	16	94%
S2 (E-92)	17	17	100%
S3 (H-93)	13	11	85%
Total	47	44	94%

Au total, 19* élèves ont participé aux stages coopératifs (soit en S1 et/ou en S2 et/ou en S3) et ont effectué 44 stages.

Chaque élève a donc complété en moyenne 2.32 stages. (44 + 19)

Au-delà de 9 élèves sur 10 ont été placés en stage. (94%)

C) Collège de St-Jérôme Éducation spécialisée (1ère cohorte 90-93)

Période de stage	Élèves à placer	Élèves placés	% d'efficacité
S1 (É-91)	20	14	70%
S2 (H-92)	11	11	100%
S3 (A-92)	10	10	100%
Total	41	35	85%

Au total, 14* élèves ont participé aux stages coopératifs (soit en S1 et/ou S2 et/ou S3) et ont effectué 35 stages. Un autre groupe de 20 élèves (finissants(es) de 3e année de la cohorte antérieure) ont également été placés en stage au niveau S3 en plus de 14 élèves placés en S1 pour un total de 34 placements à l'été 1991. (N.B. Seuls les élèves de la 1ère cohorte 90-93 ont fait l'objet de l'enquête.) Chaque élève a donc complété en moyenne 2.5 stages (35+14). Au-delà de 8 élèves sur 10 ont été placés en stage (85%).

D) Collège de Valleyfield Génie mécanique (1ère cohorte 90-93)

Période de stage	Élèves à placer	Élèves placés	% d'efficacité
S1 (A-91)	8	8	100%
S2 (É-92)	12	12	100%
S3	NIL	NIL	NIL
Total	20	20	100%

Au total, 13* élèves ont participé aux stages coopératifs (soit en S1 et/ou S2) et ont effectué 20 stages.

Chaque élève a donc complété en moyenne 1.5 stage. (20 ÷ 13)

Tous les élèves ont été placés en stage. (100%)

10.3 Taux global d'efficacité du placement des élèves en stage

E) Les 4 collèges (90-94)

Période de stage	Élèves à placer	Élèves placés	% d'efficacité		
S1	101	82	81%		
S 2	90	81	90%		
S3	23	21	91%		
Total	214	184	86%		

Globalement, un total de 99* élèves ont participé aux stages coopératifs (soit en S1 et/ou S2 et/ou S3) et ont effectué 184 stages.

Chaque élève a donc complété en moyenne 1.86 stage. (184 + 99)

Au-delà de 8 élèves sur 10 ont été placés en stage. (86%)

Limoilou: 19 St-Jérôme: 14 Valleyfield: 13 L'ensemble: 99

^{*} Certains élèves ont participé à un seul stage, d'autres à 2 et/ou 3 stages. Ainsi, nous avons fait parvenir aux élèves un seul questionnaire, peu importe le nombre de stages effectués. C'est sur cette base que nous avons établi le nombre d'élèves qui ont participé aux stages coopératifs, d'où:

Outaouais:

53

10.4 Principales observations qui se dégagent de la situation du placement des élèves en stage

	Liste des principales observations		Limoilou	Outaouais (Électro)	Outaouais (Gestion)	St-Jérôme	Valleyfield	Total
1	Nombre et % des élèves qui ont effectué	N	9/19	NIL	NIL	10/14	NIL	19/33
	les trois stages de leur programme	%	47%	NIL	NIL	71%	NIL	58%
2	Nombre et % des élèves qui ont effectué au	N	16/19	6/14	26/39	11/14	8/13	67/99
	moins deux stages de leur programme	%	84%	43%	67%	79%	62%	68%
3	Nombre et % des élèves qui n'ont effectué	N	3/19	8/14	13/39	3/14	5/13	32/99
	qu'un seul stage de leur programme	%	16%	57%	33%	21%	38%	32%
4	Nbre et % des élèves qui ont effectué leurs	N	2/19	NIL	NIL	0/14	NIL	2/33
l	trois stages chez le même employeur	%	11%	NIL	NIL.	0%	NIL	6%
5	Persistance des stagiaires entre le	N	9/19	4/14	6/39	1/14	4/13	24/99
l	S1 et S2: Nbre et % des élèves qui sont							
	retourné chez le même employeur lors du 2e	%	47%	29%	15%	7%	31%	24%
	stage							
6	Nombre et % des élèves pour lesquels le	N	10/19	10/14	33/39	13/14	9/13	75/99
l	coordonnateur des stages coopératifs a dû	%	53%	71%	85%	93%	69%	76%
	trouver d'autres endroits de stage en S2							
7	Nbre et % des élèves qui ont effectué leurs	N	1/19	NIL	NIL	9/14	NIL	10/33
	3 stages auprès d'entrep. différentes	%	5%	NIL	NIL	64%	NIL	30%
8	Nbre et % des élèves qui ont effectué deux	N	4/19	2/14	20/39	1/14	3/13	30/99
	stages auprès d'entrep. différentes	%	21%	14%	51%	7%	23%	30%
9	Total et % des élèves qui ont effectué leurs	N	5/19	2/14	20/39	10/14	3/13	40/99
	stages auprès d'entre. différentes (#8+#9)	%	26%	14%	51%	71%	23%	40%
10	Persistance des stagiaires entre le	N	4/19	NIL	NIL	0/14	NIL	4/33
	S2 et S3: Nbre et % des élèves qui sont							
	retournés chez le même employeur lors du	%	21%	NIL	NIL	0%	NIL	12%
	3e stage							

Commentaires: cf. page suivante.

Commentaires:

- 58% (19/33) des élèves complètent les 3 stages de leur programme.

Limoilou: 47% (9/19)
St-Jérôme: 71% (10/14)

68% (67/99) des élèves complètent au moins 2 stages de leur programme.

• Limoilou: 84% (16/19)

• Outaouais: 43% (6/14) en Électrotechnique et 67% (26/39) en Gestion

St-Jérôme: 79% (11/14)Valleyfield: 62% (8/13)

32% (32/99) des élèves ne complètent qu'un seul stage de leur programme.

• Limoilou: 16% (3/19)

• Outaouais: 57% (8/14) en Électrotechnique et 33% (13/39) en Gestion

St-Jérôme: 21% (3/14)Valleyfield: 38% (5/13)

- 6% (2/33) seulement des élèves réussissent à effectuer leurs trois stages chez le même employeur. Ces élèves proviennent du cégep de Limoilou.

- 24% (24/99) des élèves effectuent au moins deux stages chez le même employeur.

• Limoilou: 47% (9/19)

• Outaouais: 29% (4/14) en Électrotechnique et 15% (6/39) en Gestion

• St-Jérôme: 7% (1/14)

• Valleyfield: 31% (4/13)

Le taux global de persistance c'est-à-dire le pourcentage de retour chez le même employeur se situe à 26% (26/99). Nous constatons que le cégep de Limoilou possède le taux de persistance le plus élevé c'est-à-dire 58% (11/19) et que c'est au cégep de St-Jérôme que nous observons qu'il est le plus bas c'est-à-dire 7% (1/14). Nous notons un taux de persistance assez faible au cégep de Valleyfield c'est-à-dire 31% (4/13) et également au cégep de l'Outaouais un taux de 29% (4/14) en Électrotechnique et 15% (6/39) en Gestion. Ce taux étant relativement faible entre le premier et le deuxième stage, le travail de recherche d'offres de stage est à recommencer presqu'entièrement entre chacune des périodes de stage. Ainsi, la charge de travail des coordonnateurs de stage n'en n'est pas moins diminuée.

- 40% (40/99) des élèves complètent leurs stages (2 ou 3 stages) auprès d'entreprises différentes.

• Limoilou: 26% (5/19)

• Outaouais: 14% (2/14) en Électrotechnique et 51% (20/39) en Gestion

St-Jérôme: 71% (10/14)Valleyfield: 23% (3/13)

- 12% (4/33) seulement des élèves retournent chez le même employeur lors du 3e stage. Ces élèves proviennent tous du cégep de Limoilou.
- Le taux global de persistance ou de rétention en stage entre le 2e et 3e stage est très faible. Il est inexistant au cégep de St-Jérôme qui a un régime coopératif à 3 stages et il se situe à 21% ou 4/19 au cégep de Limoilou qui opère une même structure de stages.

10.5 Ratio coordonnateurs-élèves

Jusqu'à présent, aucune norme officielle n'a encore été établie concernant le nombre de personnes requises pour s'occuper de placer les élèves en stage. Seule l'expérience des universités québécoises nous a guidés dans ce domaine. Il y a plusieurs facteurs à prendre en considération dans l'établissment d'une norme éventuelle: le nombre de périodes de stage, le nombre d'élèves par programme, la sorte de programme (obligatoire ou sélectif), les déplacements à effectuer pour placer les stagiaires, les difficultés de placement plus élevées dans certains programmes par rapport à d'autres, le fait de centraliser (en tout ou en partie) toutes les tâches reliées à la coordination d'un programme, etc.

Les renseignements que nous avons pu obtenir concernant les ratios coordonnateursélèves sont les suivants:

- Université de Sherbrooke: 1/45 (en moyenne) par période de stage (3 stages) ou 1 coordonnateur-année pour 140 placements potentiels.
- École de technologie supérieure (ETS): 1/35 (en moyenne) par période de stage (3 stages) ou 1 coordonnateur-année pour 105 placements potentiels.
- Collège de l'Outaouais: 1/40 (en moyenne) par période de stage (2 stages) ou 1 coordonnateur-année pour 80 placements potentiels ou en d'autres mots 1 coordonnateur responsable de 2 programmes.
- Collège de Limoilou: 1/35 (en moyenne) par périodes de stage (3 stages) ou 1 coordonnateur-année pour 105 placements potentiels.
- Collège de St-Jérôme: 1/20 (en moyenne) par périodes de stage (3 stages) ou 1 coordonnateur-année pour 60 placements potentiels.
- Collège de Valleyfield: 1/25 (en moyenne) par périodes de stages (3 stages) ou 1 coordonnateur-année pour 75 placements potentiels.

Par ailleurs, une étude de l'Université de Victoria¹ nous donne un aperçu de la situation canadienne concernant les ratios coordonnateurs-élèves. Cette étude rapporte que le ratio médian coordonnateur-élèves se situe au niveau de 1: 51-100.

Ratio coordonnateur-élèves	Fréquence	%
1:25 et moins	15	6.8%
1:26-50	51	23.2%
1:51-100	79	35.9%
1:101-150	49	22.3%
1:151 et plus	26	11.8%
L'ensemble	220	100%

N.B. Ces donnée concernent des universités et des collèges canadiens.

Seule l'expérience et le temps pourra nous dicter la conduite éventuelle à suivre en ce domaine. Toutefois, nous ne pouvons pas utiliser ces ratios hors contexte sans connaître la situation particulière qui prévaut au niveau de l'ampleur de chacune des tâches des responsables de stage dans chacune des institutions concernées.

Graham Branton et Mark Loken, <u>Essential elements for a successful co-operative education program</u>, Victoria University, 1993, p. 4-5.

10.6 Longévité des programmes coopératifs

L'étude de l'Université de Victoria¹ nous renseigne également sur la longévité des programmes coopératifs et le nombre d'années d'expérience des coordonnateurs au sein de ceux-ci.

ANNÉES D'EXISTENCE DES PROGRAMMES COOPÉRATIFS			
Nombre d'années	Fréquence	%	
1- 4 ans	56	25.8%	
5 - 9 ans	52	24%	
10 ans et plus	109	50.2%	
L'ensemble	217	100%	

50% des répondants provenaient d'institutions universitaires ou collégiales qui avaient plus de 10 ans d'expérience en enseignement coopératif et seulement 26% avaient moins de 4 ans.

ANNÉES D'EXPÉRIENCE DES COORDONNATEURS Nombre d'années Fréquence %			
5 - 9 ans	59	27.2%	
10 ans et plus	43	19.8%	
L'ensemble	217	100%	

La distribution du nombre d'années d'expérience des coordonnateurs en enseignement coopératif est complètement à l'inverse: 50% des répondants ont moins de 4 ans d'expérience et seulement 20% ont plus de 10 ans d'expérience.

Ces données indiquent que malgré le fait que le régime coopératif est bien établi au Canada en termes d'années d'existence, la majorité des coordonnateurs de programmes sont relativement peu expérimentés.

¹ Ibid., p. 4.

10.7 Distribution du salaire horaire par collège, programme et niveau de stage

COLLÈGES	S ₁	S ₂	S ₃	SALAIRE HORAIRE MOYEN PAR COLLÈGE
OUTAOUAIS				
Gestion (1ère cohorte)	\$9.60/H	\$9.15/H		\$9.38/H
Gestion (2e cohorte)	\$9.12/H	\$8.89/H		\$9.00/H
Électrotechnique	\$9.51/H	\$10.12/H		\$9.82/H
ST-JÉRÔME				
Éducation spécialisée	\$8.36/H	\$7.32/H	\$5.87/H	**************************************
LIMOILOU				
Informatique	\$8.80/H	\$9.42/H	\$9.84/H	\$9.35/H
VALLEYFIELD				
Fabrication mécanique	\$7.88/H	\$8.17/H		\$8.03/H
Salaire horaire moyen par niveau de stage	\$8.88/H	\$8.85/H	\$7.86/H	\$8.53/H

Légende: $S_1 = 1^{er}$ stage; $S_2 = 2^e$ stage; $S_3 = 3^e$ stage.

Il n'y a pas de hausse de salaire horaire significative entre le 1er et le 2e stage. Le même salaire se maintient généralement entre le 1er et le 2e stage. Cependant, la situation est variable pour chacun des cégeps concernés.

Le salaire horaire moyen confondu (par cégep, par programme et par niveau de stage) se situe globalement à \$8.53/H ou 17,742.00\$ sur une base annuelle.

10.8 Distribution des revenus de stage (masse salariale) par collège, programme et niveau de stage

COLLÈGES	S ₁	S ₂	S ₃	TOTAL DE LA MASSE SALARIALE	MOYENNE SALARIALE PAR STAGE
OUTAOUAIS					
Gestion (1ère cohorte)	73, 888\$	81,596\$.8.	155,484\$	5,183\$
Gestion (2e cohorte)	84,474\$	74,010\$		158,484\$	4,528\$
Électrotechnique	39,561\$	63,148\$		102,709\$	4,891\$
ST-JÉRÔME Éducation spécialisée	63,504\$	46,860\$	34,200\$	144,564\$	4,130\$
LIMOILOU Informatique	79,200\$	90,079\$	60,885\$	230,164\$	5,231\$
VALLEYFIELD Fabrication mécanique	37,800\$	53,955\$		91,755\$	4,829\$
L'ENSEMBLE	378,427\$	409,648\$	95,085\$	883,160\$	4,799\$

Légende: $S_1 = 1^{er}$ stage; $S_2 = 2^e$ stage; $S_3 = 3^e$ stage.

Les 99 élèves qui ont participé aux stages coopératifs dans les 4 cégeps du Québec se sont partagé en moyenne 8,921.00\$. Les salaires totaux offerts lors du 2e stage représentent une hausse salariale moyenne de 8.2%. La moyenne salariale totale se situe à 4,799.00\$ par stage. La masse salariale totale investie de la part des entreprises frise le million de dollars (883,160.00\$).

CONCLUSION

CONCLUSION

Une enquête, si fouillée soit-elle, ne donne pas complètement les moyens de dévoiler le vécu d'une expérience pédagogique et d'en exprimer toute sa richesse éducative et humaine. Toutefois, nous croyons avoir tout de même été en mesure de démontrer un certain nombre d'éléments qui confirment la grande valeur de l'enseignement coopératif.

L'évaluation des programmes coopératifs que nous venons de compléter nous a conduits à l'évidence que la satisfaction à l'égard de ce régime est très élevée tant chez les stagiaires, les enseignantes et enseignants qu'auprès des entreprises. Un fait majeur ressort de nos analyses: le régime coopératif profite bien sûr en premier lieu aux stagiaires avant tout. C'est d'abord pour eux qu'a été conçue cette formule d'enseignement; mais ses retombées se sont fait sentir également auprès des enseignantes et enseignants qui les ont côtoyés régulièrement tout au long de leur processus de formation. Enfin, bien entendu, l'entreprise elle aussi a su bénéficier de cette symbiose avec le monde de l'éducation.

Nous avons constaté, qu'entre la perception des stagiaires et celle des enseignantes et enseignants, il existait une étroite relation: dans les deux cas, ils insistent pour dire que les stages coopératifs en milieu de travail favorisent l'atteinte d'objectifs qui ne peuvent pas toujours se réaliser en milieu scolaire. Pour les professeures et professeurs, ces objectifs sont plutôt d'ordre pédagogique que professionnel, tandis que pour les élèves, les stages coopératifs sont avant tout une expérience de travail qui favorise leur développement personnel et professionnel.

L'évaluation des programmes coopératifs au collégial au Québec ne s'est pas avérée une mince tâche: d'une part, les diverses retombées qui font l'objet de cette évaluation sont assez difficiles à mesurer de façon scientifique; d'autre part, peu d'écrits ou de recherches pédagogiques ont abordé jusqu'à maintenant ce type d'évaluation. Notre rapport de recherche a proposé tout de même des éléments de réponses à cette problématique.

Le présent rapport a mis en relief les points saillants qui caractérisent le vécu des partenaires de l'enseignement coopératif. De plus, notre recherche a permis de développer et d'expérimenter trois instruments d'évaluation qui se sont avérés très utiles en regard des objectifs poursuivis. Il sera sans doute intéressant de voir à l'avenir l'usage qui pourra en être fait par tous les autres cégeps qui se sont également impliqués en régime coopératif.

Par ailleurs, les diverses préoccupations pédagogiques qui tissent la trame de ce rapport constituent autant d'éléments de réflexion susceptibles d'alimenter les discussions concernant le devenir de l'enseignement coopératif au collégial au Québec. L'ensemble de nos réflexions nous amène à reconnaître la valeur intrinsèque du système coopératif pour le secteur vital de l'enseignement technique au Québec. Notre recherche n'avait pas la prétention de mettre un point final à toutes les questions qui demeurent encore en suspend. Nous restons convaincus qu'il importe de poursuivre d'autres recherches du même genre que la nôtre et d'explorer encore davantage les méandres de l'enseignement coopératif.

Notre évaluation n'avait pas non plus l'ambition de prouver la supériorité du système d'alternance sur le système traditionnel. Pour ce faire, il nous aurait fallu recourir à d'autres méthodologies analytiques qui auraient tenu compte de groupes témoins. Au contraire, notre évaluation a établi que la formule d'enseignement coopératif apportait au mieux une sorte de "plus value" à la formation professionnelle des élèves. Les résultats de notre recherche ont contribué humblement à démontrer le bien-fondé et la validité d'une telle formule d'enseignement et ils ont mis en évidence le potentiel éducatif que recèle le régime coopératif.

Le système d'enseignement coopératif continuera de faire l'objet d'autres études car les années que nous vivons sont sans acucun doute marquées par un volonté des cégeps de se rapprocher de plus en plus du marché du travail. Dans un contexte où l'alternance occupe une place privilégiée dans la formation de nos techniciennes et techniciens du collégial, il s'avère primordial d'y consacrer le temps, les énergies et les ressources nécessaires à sa réussite.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- ACDEC Québec. <u>L'enseignement coopératif : un programme d'avenir</u>, mémoire de l'Association Canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC) chapitre du Québec à la Commission parlementaire de l'Éducation à propos de l'enseignement collégial, septembre 1992, 22 p.
- ACDEC. Guide sur l'agrément d'un programme et formulaire de demande d'agrément, Conseil d'accréditation, mars 1993, 17 p.
- ALLAIRE, Hélène. L'évaluation des programmes de formation au collégial: cadre de référence expérimental, Commission de l'évaluation, Conseil des collèges, juin 1991, 58 p.
- ALLAIRE, Hélène et Claude MOISAN. <u>L'évaluation des programmes de formation dans les collèges</u>. <u>Guide opérationnel deuxième version</u>, Coll. Études et réflexions sur l'enseignement collégial, Québec, Commission de l'évaluation du Conseil des collèges, juin 1993, 196 p.
- ALLAIRE, Yvon et al. Évaluation du système coopératif, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Bureau de développement institutionnel, novembre 1975, 6 vol. (numérotés de II à VII).
- ANGERS, Maurice. <u>Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines</u>, Chapitre 8 "La construction des instruments", Montréal, Les Éditions de la Chenellière inc., 1992, p. 182-232.
- ANTOINE (F.), GROATAERS (0.) et TILMAN (F). <u>De l'école à l'entreprise: manuel de la formation en alternance</u>, Chronique sociale, Vie ouvrière, Bruxelles, 1988, 297 p.
- AUDET, Claudine. <u>La formation en alternance en France</u>, Conseil des collèges, Collection études et réflexions sur l'enseignement collégial, Québec, décembre 1992, 41 p.
- BACON, Marcel et Hubert FORTIN. L'alternance travail-études: bilan et prospective, Collège de Limoilou, mai 1993, 20 p.
- BEAUD, Michel et Daniel LATOUCHE. L'art de la thèse: Comment préparer et rédiger une thèse, un mémoire ou tout autre travail universitaire, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1987, 169 p.
- BEAUDRY, Jean. "L'évaluation de programme," dans <u>Recherche sociale: de la problématique à la collecte de données</u>, chapitre 16, Benoît Gauthier (Dir.) Québec, P.U.Q., 1987, p. 389 414.
- BERNARD, Huguette. <u>Processus d'évaluation de l'enseignement supérieur: théorie et pratique,</u> Laval (Québec), Éditions Études Vivantes, 1992, 174 p.
- BOILY-MORIN, Monique et Guy GAUTHIER. <u>Processus d'insertion des finissants des programmes professionnels au marché du travail</u>, Drummondville, Collège de Drummondville, D.G.E.C., décembre 1981, 248 p.
- BOIVIN, Lise. <u>Le programme alternance travail-études en Techniques dpéducation spécialisée</u>, Rapport annuel, Cégep de St-Jérôme, août 1991, 30 p.

- BOIVIN, Lise. <u>Le programme alternance travail-études en Techniques d'éducation spécialisée.</u> Rapport annuel, septembre 1991 à août 1992, Cégep de St-Jérôme, août 1992, 40 p.
- BOIVIN, Lise. <u>Programme alternance travail-études: bilan des élèves, stage 1. été 1991</u>, Cégep de St-Jérôme, août 1991, 9 p.
- BOULET, Paul. <u>L'enjeu des tuteurs: accueillir et former des jeunes en milieu industriel</u>, France, Les éditions d'organisation, juin 1992, 150 p.
- BOURGET, Linda. La richesse éducative des stages: rapport de recherche sur les stages de quatre programmes professionnels, Québec, Conseil des collèges, Commission de l'enseignement professionnel, (Collection Études et réflexions sur l'enseignement collégial, 1985-86), janvier 1986, 151 p.
- BRANTON, Graham and Mark LOKEN. <u>Essential elements for a successful co-operative education program</u>, University of Victoria, 1993, 13 p.
- BRETON, Lise, "Enseignement coopératif et stage", dans <u>L'enseignement professionnel</u>: <u>bibliographie annotée</u>, Montréal, Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE), 1980, p. 153-181.
- BRILLON, Jean-Guy, <u>Programme d'enseignement coppératif en Électrotechnique</u>, Rapport annuel 1991-1992, Collège de l'Outaouais, septembre 1992, 23 p.
- CAHIERS DU CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES. "Pratique des stages et politique de communication des entreprises," dans <u>Humanisme et entreprise</u>, Nouvelle série no. 169, France, juin 1988, 95 p.
- CARPENTIER, Renée et Jean PROULX. <u>En formation professionnelle : l'heure d'un développement intégré</u>, avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 1992, p. 75-86.
- CENTRE CANADIEN DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE LA PRODUCTIVITÉ. <u>Savoir</u> exploiter notre potentiel: techniciens et technologues de demain, Rapport du groupe d'étude sur les techniciens et les technologues, Ottawa, 1993, 215 p.
- CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA. Objectif 2.000. "Partenariat: monde des affaires monde de l'éducation: votre quide de planification", CCH Canadienne Ltée, 1992, 100 p.
- CHÊNEVERT, Fernand. <u>Phénomène des stages au niveau collégial</u>, (Éducation et Emploi: document de travail), Québec, Ministère de l'éducation, Direction générale de la planification, novembre 1975, 140 p.
- CHIANG, Nancy K.M. Guide de la planification et de la mise sur pied de programmes coopératifs par les établissements d'enseignement supérieur, Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC), bureau national, 1989, 71 p.
- COLLEGE DIRECTORY OF COOPERATIVE EDUCATION. <u>Its philosophy and operation in participating Colleges in the United States and Canada</u>, Drexel University, Stewart B. Collins, Editor, Philadelphia, Pensylvania, 1986, 13 p.
- COLLÈGE DE L'OUTAOUAIS. Enseignement coopératif: rapport préliminaire, Hull, Collège de l'Outaouais, novembre 1973, 25 p.

- COLLÈGE DE L'OUTAOUAIS. Guide méthodologique des travaux écrits, Édition révisée, Hull, 1992, 96 p.
- COLLÈGE DE VALLEYFIELD. Politique de développement de l'alternance travail-études au Collège de Valleyfield, Document de travail, Direction des services pédagogiques, C.G.R.H., mai 1991, 37 p.
- COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. "École de la deuxième chance. Deuxième chance de l'école." Tome I: L'avenir de la formation professionnelle des jeunes: rapport du groupe de travail, Paris, La documentation Française, janvier 1988, 228 p.
- COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. "École de la deuxième chance. Deuxième chance de l'école." Tome II: La formation professionnelle à l'étranger: quels enseignements pour la France? par Jean-Pierre Jallade, Paris, La documentation Française, Paris, janvier 1988, 153 p.
- CONSEIL DES COLLÈGES. L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, Québec, 1992, p. 184-207.
- CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA. <u>Guide sur la fonction de l'évaluation de programme</u>, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1981, 93 p.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. <u>En formation professionnelle</u>: <u>l'heure d'un développement intégré</u>, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, 1992, p. 75-85.
- CÔTÉ, Esther. L'enseignement coopératif en technologie minérale: l'effet d'une formule d'enseignement coopératif sur l'apprentissage des étudiants en technologie minérale, Thetford Mines, Collège de la région de l'Amiante, (PROSIP), 1987, 210 p.
- D.G.E.C. Option alternance travail-études: pour associer théorie et pratique, Document d'information, Direction générale de l'enseignement collégial, Québec, août 1993, 35 p.
- DE BREYNE, Pierre. L'enseignement coopératif: rapport final, Collège de l'Outaouais, 17 octobre 1980, 38 p.
- DE KETELE, Jean-Marie et Xavier ROEGIERS. <u>Méthodologie du recueil d'informations:</u> fondements des méthodes d'observation, de questionnaires, d'interviews et d'études de documents, Édition expérimentale, Pédagogies en développement, Bruxelles: de Boeck-Wesmael, 1991, 215 p.
- DESROSIERS, Jules. <u>La place des stages longs en milieu de travail dans la formation initiale: exemples et réflexions</u>, Document de travail, Ministère de l'Éducation, Montréal, février 1989, 57 p.
- DESROSIERS, Jules. "Une expérience d'enseignement coopératif au Cégep de l'Outaouais," dans <u>La place des stages longs en milieu de travail dans la formation initiale: exemples et réflexions</u>, Montréal, février 1989, p. 22-28.
- DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. <u>Guide de présentation de projet. alternance Travail-Études</u>, Initiatives Jeunesse, Amélioration de l'employabilité, Région du Québec, novembre 1993, 24 p.

- DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE. Synthèse du programme « Alternance Travail - Études», réseau collégial, Direction de la formation continue, Québec, novembre 1993, 26 p.
- DEICHAINE, Pierre. <u>Programme alternance travail-études en Informatique</u>, Rapport annuel 1990-1991, Collège de Limoilou, Services aux individus, Coordination de l'alternance travail-études, octobre 1991, 18 p.
- DUFFORE, André. Éducation. milieu et alternance, France, Ed. Universitaires UNMFREO, 1985, 288 p.
- DUPONT, Louis. <u>Programme d'enseignement coopératif en Techniques administratives, option Gestion</u>, Rapport annuel, Premier stage première cohorte, 1990-91, Collège de l'Outaouais, décembre 1991, 63 p.
- DUPONT, Louis. <u>Programme d'enseignement coopératif en Techniques administratives, option Gestion</u>, Rapport annuel, Deuxième stage première cohorte, Collège de l'Outaouais, juillet 1992, 43 p.
- DUPONT, Louis. <u>Programme d'enseignement coopératif en Techniques administratives, option Gestion</u>, Rapport annuel, Premier stage deuxième cohorte, Collège de l'Outaouais, septembre 1992, 11 p.
- ELLIS, Robert J. L'enseignement coopératif postsecondaire au Canada, Document d'étude, Ottawa, Conseil des sciences du Canada, août 1987, 75 p.
- EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA. <u>Intégration professionnelle</u>. <u>Alternance travail-études:</u> guide des auteurs de demande, Ottawa, octobre 1991, 15 p.
- FÉDÉRATION DES CÉGEPS. Actes du colloque "Les Cégeps et le monde de l'entreprise" (organisé conjointement par les Fédération des cégeps et le conseil du partonat du Québec), Montréal, Fédération des Cégeps, 1990, 75 p.
- FÉDÉRATION DES CÉGEPS. Dossier "Réforme de l'enseignement collégial: des collèges en chantier", dans Cégep-Propos, Volume 23, no. 1, 135e numéro, octobre-novembre 1993, p. 7-14
- FÉDÉRATION DES CÉGEPS. Les cégeps et le monde de l'entreprise, Études et Recherches, Service des communications et de la documentation, Montréal, avril 1989, 52p.
- FIEDOS, Viviane. "Les programmes d'alternance travail-études: apprendre en travaillant," Cégep propos, vol. 22, #3, mars-avril 1993, p. 8-14.
- FONTAINE, France. <u>Dossier sur l'évaluation</u>, Service pédagogique, Université de Montréal, 1979, 138 p.
- GAUTHIER, Benoit, dir. Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987, 535 p.
- GIROD DE L'AIN, Bertrand, et al. "L'alternance," dans <u>Cahiers Enseignement et Gestion</u>, nouvelle série n. 14, été 1980, p. 5-51.
- GIROD DE L'AIN, Bertrand, et al. "L'enseignement en alternance," dans <u>Cahiers Enseignement</u> <u>et Gestion</u>, nouvelle série no 8, hiver 1978, p. 5-36.

- GIROD DE L'AIN, Bertrand, et al. <u>L'enseignement supérieur en alternance</u>: actes du colloque national de Rennes, Paris, la Documentation française, 1974, 340 p.
- HAMEL, Thérèse, et Mark PRENTICE. <u>Formation scolaire-formation en entreprise: opposition ou complémentarité? L'exemple des stages dans l'enseignement professionnel</u>, Ste-Foy, Québec, INRS-Éducation, novembre 1983, 186 p.
- JALLADE, Jean-Pierre. <u>La formation en alternance des jeunes: principes pour l'action</u>, Berlin, Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP), 1982, 102 p.
- KNOWLES, A.S. and Associates. <u>Handbook of Cooperative Education</u>, San Francisco: Jossey-Bass, 1971, 386 p.
- KOLB, David A. Experiential Learning: Experience As The Source Of Learning and Development, Englewood Cliffs, New Jersey, 07632, Prentice-Hall Inc., 1984, 256 p.
- LACASSE, Jocelyne. <u>Introduction à la méthodologie utilisée en sciences humaines</u>, Montréal, Éditions Études Vivantes, 1991, 297 p.
- L'AFONTAINE, Gilles. L'enseignement coopératif en technologie minérale: première partie, Thetford Mines, Collège de la région de l'Amiante, décembre 1977, 69 p.
- LAMARCHE, Jean. "L'enseignement coopératif en Techniques administratives au Collège de l'Outaouais: une expérience d'alternance études-travail," Comité école et société, Revue FNEEO Actualité, Vol. 4, no.4, mai 1991, p. 18-22.
- LANDRY, Carol, et Élisabeth MAZALON. "L'alternance dans le programme stages en milieu de travail, dans <u>Libérer la recherche en éducation</u>, Éditions du CRP, Université d'Ottawa, Tome II, 1993, p.385-391.
- LANDRY, Carol. <u>Des conditions facilitant les relations école-entreprise dans la formation en alternance</u>, 3e Congrès des Sciences de l'Éducation de langue française du Canada, Ottawa, 1993, 16 p.
- LANDRY, Carol. "Fonctions et modalités organisationnelles d'expériences de formation professionnelle en alternance," dans <u>Recherche et formation technologique</u>, Éditions du CRP, Université de Sherbrooke, 1988, p. 263-279.
- LAPORTE, Michel. "À propos des Cégeps: pourquoi la formule d'enseignement coopératif a-t-elle repris de son attrait au début des années 1990?," dans Revue de l'enseignement Coop, CAFCE, vol. 3, no. 1, 1992, p.17-18.
- LAPORTE, Michel. <u>Guide pour l'encadrement pédagogique des stages</u>, Collège de l'Outaouais, Service de recherche et développement, septembre 1992, 18 p.
- LAPORTE, Michel. L'enseignement coopératif en Techniques administratives: vers un nouveau partenariat entreprise-collège, Collège de l'Outaouais, Service de recherche et développement, février 1992, 21 p.
- LAPORTE, Michel. La valeur de l'enseignement coopératif, Hull, Collège de l'Outaouais, Service de recherche et développement, 1990, 7 p.

- LAPORTE, Michel. <u>Ou'est-ce que le programme d'enseignement coopératif?</u> (1ère partie: <u>Le programme d'enseignement coopératif du Collège de l'Outaouais</u>; 2e partie: <u>Des questions et des réponses sur l'enseignement coopératif</u>), Collège de l'Outaouais, Service de recherche et développement, décembre 1992, 27 p.
- LECOMTE, Roland, et Léonard RUTMAN. Introduction aux méthodes de recherche évaluative, Québec, La Presses de l'Université Laval, 1982, 187 p.
- LEGROULX, Léopold. "L'enseignement professionnel collégial face au système coopératif," dans <u>Prospectives</u>, vol. 6, no. 4, septembre 1990, p. 257-261.
- MALGLAIVE, Gérard. Observation et évaluation du dispositif de formation des jeunes de 16 à 18 ans. Tome 2: Le fonctionnement des stages de formation alternée, Noisy le Grand, France, Agence nationale pour le développement de l'éducation permanente, décembre 1983, 176 p.
- MATHEY, Pierre (C.), et (J.) RITZLER. "Formations en alternance," Repères bibliographiques dans <u>Perspectives documentaires en sciences de l'éducation</u>, no. 16, 1989, p. 53-83.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. Le crédit d'impôt remboursable pour la formation (CIRF) applicable aux stages de formation, à l'alternance travail-études et à l'apprentissage réalisés en entreprise, Québec, Direction générale de la formation professionnelle et technique (DGFPT), Direction de la formation continue, avril 1994, 11.p.
- OCDE. Écoles et entreprises: un nouveau partenariat. Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement (CERI), Paris, 1992, 113 p.
- PAYEUR, Christian et René SIMARD. <u>Guide de stages en milieu de travail</u>, "dans le cadre des programmes de formation professionnelle du secondaire et du collégial." "Guide des rôles et des responsabilités des partenaires du milieu du travail, de l'institution d'enseignement et du stagiaire", Forum pour l'emploi, novembre 1992, 12 p.
- PAYEUR, Christian. S'engager pour l'avenir. Formation professionnelle, éducation et monde du travail au Ouébec, C.E.Q., mars 1990, 115 p.
- PELLETIER, Carole. Vers une nouvelle figure des apprentissages pratiques: acquis projets perspectives d'avenir, Rapport de recherche présenté au Comité d'organisation sur les priorités de développement de l'enseignement collégial: vers l'an 2,000 (version préliminaire), Québec, Conseil des collèges, août 1991, 58 p.
- PINARD, Hélène. Mutations des rôles techniques et formation, Étude documentaire, Collection Études et réflexions sur l'enseignement collégial, Conseil des collèges, novembre 1992, 124 p.
- RÉMY-LAMARCHE, Danièle. Étude sur l'organisation de la formation pratique en enseignement professionnel au niveau collégial, ENAP-Montréal, mars 1984, 132 p.
- SAINT-AUBIN, Guy. La formation pratique dans l'enseignement professionnel: la situation au <u>Ouébec</u>, thèse de doctorat de 3e cycle en didactique, Paris, 1989, 347 p.
- SAUVETRE, Michel. "La pratique des stages dans la formation: l'enseignement en alternance," dans <u>Orientations</u>, Paris, Éditions Ligel, no 55, juillet 1975, p. 263-274.

- SEAVERS, Charles F, Jr. <u>A Manual for Coordinators of Cooperative Education</u>, Boston, Center for Cooperative Education, Northeastern University, May 1974, 125 p.
- SÉNÉCAL, Francine. <u>L'entreprise: milieu de formation</u>, Notes pour l'allocution de madame Francine Sénécal, Direction de la formation continu, D.G.E.C., prononcée lors du séminaire organisé par l'Association des manufacturiers du Québec, Montréal, le 19 avril 1994, 19 p.
- SWAIN, Larry. "Principes fondamentaux pour le développement des questionnaires", dans <u>Techniques d'enquête</u>, Statistique Canada, décembre 1985, vol. II, no.2, p. 181 à 191.
- SYLVESTRE, Michel. "Les rapports éducation-travail dans le monde d'aujourd'hui: des ajustements requis par la transformation en cours", dans <u>Pédagogie collégiale</u>, Vol. 4, no 1, septembre 1990, p. 32-35.
- THIFFAULT, René et Louis Marie FONTAINE. <u>L'enseignement coopératif en technologie</u> minérale: deuxième partie, Collège de là région de l'amiante, Thetford Mines, juin 1978, 79 p.
- THIVIERGE, André. <u>Promotion de la formation et insertion des diplômés au marché du travail:</u> <u>évaluation des pratiques et stratégie institutionnelle</u>, Collège de la région de l'amiante, Thetford Mines, 1987, 238 p.
- VAILLANCOURT, Jean-Robert. <u>Programme coopératif en Techniques administratives</u>, Cégep de Hull, 1974, 42 p.
- WILLEMS, Jean-Pierre. "Aspects qualitatifs de l'alternance", dans <u>Actualité de la formation</u> <u>permanente</u>, Paris, Librairie Armond Colin, no 98, 1989, p. 6-11.
- WILLIAMSON, David. "Co-operative Education: Separating the Facts from the Fad" in , <u>Journal</u> de l'Association des Collèges communautaires du Canada, vol. 2, no 2, été 1978, p. 1-12.
- WILSON, James W. "Developing and Expanding Cooperative Education," in <u>New directions for experiential learning</u>, no 2, 1978, 89 p.
- WOOLDRIDGE, Roy L. Analysis of Student Employment in a Cooperative Education Program, Northeastern University, Center of Cooperative Education, Boston, Massachussetts, November 1972, 67 p.

ANNEXE A

SONDAGE AUPRÈS DES ÉLÈVES





EXPÉDITEUR:

Michel Laporte, conseiller pédagogique

DATE

Le 10 mars 1994

OBJET

Sondage auprès des élèves participant au programme d'enseignement

coopératif ou d'alternance travail-études.

En 1990, quelques collèges du Québec ¹ décidaient d'aller de l'avant en implantant la formule de <u>l'enseignement coopératif</u> ou <u>alternance travail-études</u>. Au moment où les premiers groupes d'élèves (environ une centaine) sont sortis d'un tel régime pédagogique, il nous a paru important de procéder à l'évaluation la plus exhaustive possible de ces premières expériences.

Cette évaluation se situe dans le cadre d'un projet de recherche² approuvé et subventionné par la Direction générale de l'Enseignement collégial, à Québec.

Le sérieux que vous apporterez à répondre à chacune des questions sera garant de la qualité du résultat final. Votre point de vue est important au plus haut point pour obtenir une vision globale et complète de vos expériences de stages.

En tant qu'étudiantes et étudiants, vous êtes au premier chef concernés par cette nouvelle formule d'enseignement en alternance. Nous vous offrons l'occasion de nous faire connaître de façon <u>confidentielle</u> et <u>anonyme</u> votre point de vue sur le vécu et l'application du programme d'enseignement coopératif dans votre collège.

Il va sans dire que votre participation à ce projet de recherche est très importante pour le développement futur de l'enseignement coopératif au Québec.

¹ Les collèges de l'Outaouais, Limoilou, St-Jérôme et Valleyfield.

Le projet s'intitule: "L'enseignement coopératif au collégial au Québec: une évaluation globale de quelques expériences en cours".

Le questionnaire ci-joint, même s'il peut paraître assez long au premier abord, est constitué en totalité de questions fermées et se complète assez rapidement. Nous vous demandons de consacrer environ 15 minutes de votre temps pour compléter ce questionnaire. Nous vous prions de nous le retourner dans l'enveloppe ci-jointe pré-affranchie avant le 28 mars 1994.

Vous comprendrez que votre aide est indispensable au succès de cette recherche. Nous espérons donc pouvoir compter sur votre collaboration et votre support.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Prichel Lagate Michel Laporte,

chercheur en enseignement coopératif,

Collège de l'Outaouais

N.B.: Pour vous remercier de prendre quelques minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire, veuillez trouver ci-joint un porte-cartes d'affaires pratique en souvenir de notre part.





Sondage auprès des élèves participant au Programme d'Enseignement Coopératif (P.E.C.) ou d'Alternance Travail-Études (A.T.E.)

Source: Ce questionnaire est issu de la recherche de Michel Laporte portant sur une évaluation de l'enseignement coopératif au collégial au Québec.

L'évaluation du programme d'enseignement coopératif auprès des élèves.

INTRODUCTION

L'évaluation du programme d'enseignement coopératif¹ ou du système d'alternance travailétudes vise à porter un jugement éclairé et documenté sur ce nouveau régime d'enseignement appliqué au secteur technique du collégial au Québec.

Trois groupes de personnes sont impliquées étroitement dans cette démarche évaluative: les élèves, les enseignantes et enseignants et les entreprises. Chacun de ces groupes est sollicité pour exprimer son point de vue sur le régime coopératif.

Comme les stages coopératifs ont été mis sur pied pour votre plus grand bénéfice, il est donc très important d'obtenir votre opinion sur cette nouvelle formule d'enseignement.

DIRECTIVES

- 1) Inscrivez vos réponses directement sur le questionnaire.
- 2) Pour la majorité des questions, nous vous demandons de cocher à l'endroit approprié.
- 3) Nous vous demandons de suivre les indications données quant à la manière de répondre à ce sondage.
- 4) Nous vous assurons de l'anonymat et de la confidentialité de vos réponses.

Votre étroite collaboration à cette démarche évaluative est précieuse et nous tient à coeur.

Stages rémunérés d'une durée moyenne de 15 semaines qui se déroulent en alternance avec des sessions d'études.

¹ Enseignement coopératif:

I. PROFIL DE L'ÉLÈVE

(Veuillez cocher () dans le rectangle)

Quel	est votre sexe?
□ 1 □ 2	Homme Femme
Dans	quel cégep avez-vous effectué vos études?
1 2 3 4	Outaouais St-Jérôme Limoilou Valleyfield
Dans	quel programme technique étiez-vous inscrit?
1 2 3 4 05	Techniques administratives (Gestion) Électrotechnique Techniques d'éducation spécialisée Informatique Fabrication mécanique (Génie mécanique)
	le est la raison principale qui vous a incité à vous inscrire dans le ramme technique que vous avez choisi? (Ne cochez qu'une seule se).
1 2 3 3 4 5 5 6 6 7 7 8 9 9	Mon intérêt personnel envers le métier Mes habilités personnelles Les conseils de mon orienteur Les conseils de mes parents Les possibilités de me trouver un emploi à la fin de mes études Les salaires intéressants offerts à la fin des études La possibilité de réaliser des stages coopératifs rémunérés durant mes études La proximité du cégep Autres (précisez):
	Dans 1 2 2 Dans 1 2 3 4 Dans 1 2 3 4 5 Quell prograrépor 1 2 3 4 5 6 7 8

II. OPINIONS DES ÉLÈVES SUR LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF

	Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord	Cochez (V)			
	ou tout à fait en désaccord avec les opinions suivantes au sujet du		ord		en
	programme d'enseignement coopératif ou d'alternance travail-études?	ait _	ည်	u p	ज <u>स</u>
	•	tà f corc	ŷt d	ôt e	1 0 3 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
#	Votre opinion personnelle	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait e
5	L'entreprise a facilité mon intégration au milieu de travail.				
6	L'entreprise a facilité mon adaptation au milieu de travail.				
7	L'expérience pratique acquise en milieu de travail complète ma formation donnée au cégep.				
8	La (les) visite (s) de l'enseignante ou enseignant ou coordonnatrice ou				
	coordonnateur responsable des stages est nécessaire au cours du				
	déroulement des stages.				
9	La façon utilisée par le cégep pour évaluer mon rendement en stage est satisfaisante.				
10	La façon utilisée par l'entreprise pour évaluer mon rendement en stage est satisfaisante.				
11	Suite à mes stages coopératifs, je considère que le programme de				
	formation technique que j'ai suivi est bien adapté aux besoins du				
	marché du travail.				
12	Le système de formation en alternance devrait être étendu à d'autres				
	programmes techniques afin que d'autres élèves puissent aussi en				
	profiter.				
13	Compte tenu de ma propre expérience des stages coopératifs, je				
	recommande fortement à d'autres élèves de suivre le même				
	cheminement.				
14			. 1		
	moi-même.				
15	Suite aux stages coopératifs, j'ai amélioré ma capacité de travailler seul.				
16	Suite aux stages coopératifs, j'ai amélioré ma capacité de travailler en équipe.				
17	Suite aux stages coopératifs, je connais mieux le milieu professionnel				
	dans lequel je serai amené à travailler éventuellement.				
18	Suite aux stages coopératifs, mes chances d'obtenir un emploi relié à				
	mon domaine d'études sont augmentées.				
19	L'expérience pratique acquise pendant les stages aurait pu être				
	remplacée par des laboratoires ou des cours théoriques.				
20	Au cours des stages, j'étais plus motivé à apprendre que je ne l'étais				
	généralement au cégep.				
21	Depuis le retour de mes stages, je suis plus motivé et j'ai davantage le				
	goût d'apprendre.				

	Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou						
	tout à fait en désaccord avec les opinions suivantes au sujet du	\vdash	Coche	z (レ)			
#	programme d'enseignement coopératif ou d'alternance travail-études? Votre opinion personnelle	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Fout à fait en désaccord		
<u> </u>	votre opinion personnene	Ğ.ÿ	<u></u>	ह ह	5 A		
22	Durant mes stages, j'ai eu l'impression que ce que je faisais était utile à l'entreprise.						
23	Les stages coopératifs m'ont permis de faire une synthèse de tout ce que j'ai appris durant mes cours au cégep.						
24	Je considère avoir reçu une préparation adéquate avant d'aller en stage.						
25	Je considère avoir reçu une préparation suffisante avant d'aller en stage.						
26	Grâce aux stages coopératifs, j'ai grandement amélioré ma capacité de communiquer dans la langue seconde, i.e. l'anglais parlé.						
27	Grâce aux stages coopératifs, j'ai pu apprendre des techniques nouvelles que je n'avais pas apprises dans mes cours.						
28							
29	Je considère que les stages coopératifs sont une activité très importante dans le processus de formation visant mon intégration au marché du travail.						
30	L'enseignement coopératif constitue à mes yeux le moyen idéal de briser le fameux cercle vicieux: "on n'a pas d'expérience parce qu'on n'a pas travaillé, et on ne peut pas travailler parce qu'on n'a pas d'expérience."						

III. L'IMPORTANCE DES STAGES COOPÉRATIFS

stage	33 =	J- sia
stage s ou 3 ^e	ous la o stage, v	colonne euillez
veau de niveau	chacur de stag	de vos e).
31.	32.	33.
s_1	S ₂	S 3
00000	00000	00000
vos sta e). 34. S ₁	35. S2	36. S 3
00000		
	stage sou 3e veau de niveau 31. S1 vos stage sou 3e veau de niveau 31. 31. 31. 31. 31. 31. 31. 31.	S ₁ S ₂

37-39	Si vous êtes plutôt mécontent ou insatisfait de l'un ou l'au quelle en est la cause principale? (Ne cochez qu'une seule de stage).	itre de répons	vos stag se par n	ges, iveau
		37.	38.	39.
		s_1	S_2	S 3
	- Salaire jugé trop bas			
•	- Travail plutôt monotone et routinier			
	- Absence de supervision dans l'entreprise			
	- Mauvaise relation avec le superviseur de stage dans l'entreprise			
	 Mauvaises relations avec d'autres employés de l'entreprise 			
	 Le fait d'effectuer des tâches pas assez reliées à mon domaine d'études 			
	- Sentiment de ne pas avoir appris grande chose de neuf			
	- Sentiment de n'avoir pu appliquer suffisamment les techniques apprises au cégep			
	- Sentiment d'inutilité			
	- Autre (précisez):			
40-42	Qu'est-ce qui vous a le plus influencé dans le choix de cha stage? (Ne cochez qu'une seule réponse par niveau de sta	icun de ige).	vos lie	ux de
		40.	41.	42.
		s_1	S ₂	S 3
	- Les conditions salariales de l'entreprise			
	- La nature des tâches à effectuer dans l'entreprise			
	- La proximité du lieu de travail de ma résidence			
	- Les exigences linguistiques de l'entreprise			
	- La catégorie ou type d'entreprise (public, parapublic, privé)			
	- Ma connaissance personnelle de l'entreprise			
	- Ma connaissance personnelle de la personne responsable de l'embauche			
	- Autre (précisez):			

IV. LE DÉROULEMENT DES STAGES COOPÉRATIFS

Légen	ide: Niveaux de stage: S1 = 1 ^{er} stage S2 = 2 ^e	stage	S3 = 3	3e stag
Direc	Veuillez ne cocher qu'une seule case par niveau de S ₁ , S ₂ et S ₃ . Si vous n'avez pas effectué votre 2 ne rien indiquer sous la colonne S ₂ ou S ₃ .			
43-45	Comment avez-vous obtenu chacun de vos stages coopéra (Ne cochez qu'une seule réponse par niveau de stage)	atifs?		
		43.	44.	45.
		s_1	S ₂	S 3
	 Par des contacts auprès de relations personnelles Par l'entremise d'un professeur Par l'intermédiaire du service de coordination des stages coopératifs du cégep Par des sollicitations téléphoniques auprès des entremises 			
	prises - Suite à une offre d'emploi dans les journaux locaux - Autre (précisez):			
46-48	Estimez-vous que votre niveau de formation scolaire préc stages coopératifs était suffisant pour vous permettre d'ac tâches assignées en stage? (Ne cochez qu'une seule répon	complin	· la maj	orité des
		46.	47.	48.
		s_1	S ₂	S 3
	ToujoursSouventParfoisRarementJamais			

49-51	Considérez-vous que le travail effectué en stage était bien adapté à votre compétence? (Ne cochez qu'une seule réponse par niveau de stage).				
		49.	50.	51.	
		s_1	S ₂	S 3	
	- Toujours				
	- Souvent				
	- Parfois				
	- Rarement				
	- Jamais				
52-54	Durant vos périodes de stage, avez-vous accompli des tâc relation directe avec votre formation? (Ne cochez qu'une niveau de stage).	hes qui seule re	étaient éponse j	en par	
		52.	53.	54.	
		s_1	S ₂	S 3	
	- Toujours				
	- Souvent				
	- Parfois				
	- Rarement				
	- Jamais				
55-57	Est-ce que les salaires payés en stage étaient appropriés co effectué? (Ne cochez qu'une seule réponse par niveau de	mpte te stage).	nu du t	ravail	
		55.	56.	57.	
		s_1	S ₂	S 3	
	- Toujours				
	- Souvent				
	- Parfois				
	- Rarement				
	- Jamais				

58-60	vos stages coopératifs? (Ne cochez qu'une seule réponse par niveau de stage)			uranı stage).
		58.	59 .	60.
		s_1	S ₂	S 3
	- Très satisfait			
	- Satisfait			
	- Plus ou moins satisfait			
	- Peu satisfait			
	- Très insatisfait			
61-63	Êtes-vous satisfait du suivi effectué par le(s) responsable durant vos stages coopératifs? (Ne cochez qu'une seule r stage).			
	•	61.	62.	63.
		s_1	S ₂	S 3
	- Très satisfait			
	- Satisfait			
	- Plus ou moins satisfait			
	- Peu satisfait			
	- Très insatisfait			
64-66	Êtes-vous satisfait du service de coordination des stages c cégep? (Ne cochez qu'une seule réponse par niveau de st		tifs de v	otre/
		64.	65.	66.
		s_1	S ₂	S 3
	- Très satisfait			
	- Satisfait			
	- Plus ou moins satisfait			
	- Peu satisfait			
	- Très insatisfait			

67-69	Croyez-vous que votre superviseur de stage dans l'entreprise était intéressé à votre développement personnel? (Ne cochez qu'une seule réponse par niveau de stage).			ssé à iveau
	• ,	67.	68.	69.
		s_1	S ₂	S ₃
	- Toujours			
	- Souvent			
	- Parfois			
	- Rarement			
	- Jamais			
70-72	Croyez-vous que votre superviseur de stage dans l'entrepr votre développement professionnel? (Ne cochez qu'une s de stage).	ise étai eule réj	t intéres ponse pa	ssé à ar niveau
		70.	71.	72. -
		s_1	S ₂	S 3
	- Toujours			
	- Souvent			
	- Parfois			
	- Rarement			
	- Jamais			
73-75	À quelle difficulté la plus importante vous êtes-vous surto stages coopératifs? (Ne cochez qu'une seule réponse par	ut heur niveau 73.	té duran de stage 74.	t vos e). 75.
		s_1	S ₂	S 3
	 D'ordre humain: relations interpersonnelles D'ordre intellectuel D'ordre technique Adaptation au milieu de travail Les horaires de travail La langue de travail (anglais) L'isolement au travail Aucune difficulté particulière Autre (précisez): 	00000000	00000000	00000000

76-78	Durant vos stages coopératifs, occupiez-vous en même ten partiel? (Ne cochez qu'une seule réponse par niveau de sta	nps un (age)	emploi i	à temps
		76.	77.	78
		s_1	S ₂	S 3
	- Oui - Non		0	
79-81	Si oui, combien d'heures / semaine? (Indiquez le nombre rectangle approprié)	d'heure	es dans	le
		79.	80.	81.
		s_1	S ₂	S 3
82-84	Est-ce que le fait d'occuper deux emplois (un stage et un e a pu avoir un effet sur votre rendement en stage? (Ne coo réponse par niveau de stage)	mploi à hez qu'	temps une seu	partiel) le
		82.	83.	84.
		S ₁	S ₂	S 3
	- Oui - Non			

V. VOTRE INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

(Veuillez cocher () dans le rectangle) 85. Quelle est votre situation actuelle de travail? En emploi \square_2 En chômage \square_3 Retour aux études \Box 4 Autre (précisez): 86. Quel genre d'emploi occupez-vous présentement? \Box_1 Permanent (six mois et plus) \square_2 Temporaire (moins de 6 mois) 87. Quelle était votre situation d'emploi 6 mois après la fin de vos études? \Box_1 En emploi relié à ma formation \square_2 En emploi non-relié à ma formation \square_3 En chômage \Box 4 Retour aux études 88. Combien de temps vous a-t-il fallu pour obtenir votre premier emploi (permanent ou temporaire) relié à votre formation? \Box_1 Moins d'une semaine \square_2 15 jours \square_3 1 mois \square_4 2 mois 3 mois \Box_6 4 mois **1**7 5 mois et plus 89. Quelle est l'utilité des stages coopératifs sur le marché du travail? \Box_1 Essentiel \square_2 Très utile \square_3 Utile Peu utile **1**5 Inutile

 \Box_6

Ne sais pas

90.		emploi?		
	\square_1	Oui Non		
	3	Ne sais pas		
91.	Avez-vous été embauché, même à titre temporaire, dans l'une ou l'autre des entreprise où vous aviez précédemment effectué un stage coopératif?			
		Oui		
	1 2	Non		
92.	Quel était votre salaire horaire lors de l'obtention de votre premier emploi relie à votre formation?			
	\square_1	Entre 7 \$ et 8 \$ / h		
	\square_2	Entre 8,01 \$ et 9 \$ / h		
	3	Entre 9,01 \$ et 10 \$ / h		
	4	Entre 10,01 \$ et 11 \$ / h		
	1 5	Entre 11,01 \$ et 12 \$ / h		
	□ 6	Plus de 12 \$ / h		

Merci de votre collaboration

Rappel: Prière de retourner le questionnaire dans l'enveloppe ci-jointe pré-affranchie avant le 28 mars 1994.

ANNEXE B

SONDAGE AUPRÈS DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS





EXPÉDITEUR:

Michel Laporte

DATE

Le 10 mars 1994

OBJET

Sondage auprès des enseignantes et enseignants participant au program-

me d'enseignement coopératif ou alternance travail-études.

En 1990, quelques collège du Québec ¹ décidaient d'aller de l'avant en implantant la formule de <u>l'enseignement coopératif</u> ou <u>alternance travail-études</u>. Au moment où les premiers groupes d'élèves (environ une centaine) sont sortis d'un tel régime pédagogique, il nous a paru important de procéder à l'évaluation la plus exhaustive possible de ces premières expériences.

Cette évaluation se situe dans le cadre d'un projet de recherche² approuvé et subventionné par la Direction générale de l'Enseignement collégial, à Québec.

Les objectifs généraux de cette recherche sont les suivants:

- 1) de présenter une évaluation globale du régime coopératif de niveau collégial au Québec;
- de fournir des indices quant à la pertinence i.e. la valeur et l'utilité des stages coopératifs dans la formation collégiale;
- d'examiner les pratiques de formation en alternance travail-études telles que vécues et expérimentées dans certains cégeps au Québec.

Pour ce faire, nous allons administrer trois questionnaires différents à trois groupes distincts, i.e. les élèves, les enseignantes et les enseignants et les entreprises qui sont directement concernés par cette nouvelle formule pédagogique. Chacun de ces groupes a une perspective particulière du vécu de l'enseignement coopératif.

¹ Les collèges de l'Outaouais, Limoilou, St-Jérôme et Valleyfield.

Un projet PAREA (Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage) intitulé: "L'enseignement coopératif au collégial au Québec: une évaluation globale de quelques expériences en cours."

Le sérieux que vous apporterez à répondre à chacune des questions sera garant de la qualité du résultat final. Ainsi, en tant qu'enseignantes et enseignants qui avez eu à côtoyer de près ces élèves, nous vous offrons l'occasion de nous faire connaître de façon confidentielle et anonyme votre point de vue sur le vécu et l'application du programme d'enseignement coopératif dans votre collège. Votre participation à ce projet de recherche est très importante pour le développement futur de l'enseignement coopératif au Québec qui ne peut se faire sans votre étroite implication.

Nous vous demandons de consacrer environ 15 minutes de votre temps pour compléter ce questionnaire. Nous vous prions de nous le retourner dans l'enveloppe ci-jointe pré-affranchie avant le 28 mars 1994.

Vous comprendrez que votre aide est indispensable au succès de cette recherche. Nous espérons donc pouvoir compter sur votre coopération et votre support.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Michel Laporte,

Chercheur en enseignement coopératif,

Collège de l'Outaouais

michel Lagate

N.B.: Pour vous remercier de prendre quelques minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire, veuillez trouver ci-joint un porte-cartes d'affaires pratique en souve-nir de notre part.





Sondage auprès des professeures et professeurs participant au Programme d'Enseignement Coopératif (P.E.C.) ou d'Alternance Travail-Études (A.T.E.)

Sources:

- La première partie du questionnaire a été inspirée d'un questionnaire utilisé par l'Université de Sherbrooke en 1975.
- La deuxième partie du questionnaire est une traduction d'un questionnaire utilisé par l'Université de Victoria à l'été 1993.
- Ce nouveau questionnaire est issu de la recherche de Michel Laporte portant sur une évaluation de l'enseignement coopératif au collégial au Québec.

L'évaluation pédagogique du programme d'enseignement coopératif auprès des professeures et professeurs.

INTRODUCTION

L'évaluation pédagogique du programme coopératif ou du système d'alternance travail-études vise, dans son ensemble, à porter un jugement éclairé et documenté sur ce nouveau régime d'enseignement appliqué au secteur technique du collégial au Québec. Trois groupes de personnes sont impliquées étroitement dans cette démarche évaluative: les élèves, les professeures et professeurs et les entreprises.

En tant qu'enseignantes et enseignants qui côtoyez régulièrement les élèves des programmes coopératifs, vous comptez parmi les personnes qui avez l'expertise pertinente pour apporter des commentaires sur ce que vous vivez.

Le présent questionnaire a justement pour but de recueillir votre opinion personnelle sur les effets ou les conséquences pédagogiques sur votre enseignement, sur le processus pédagogique et sur le comportement des élèves en régime coopératif. Nous souhaitons également connaître votre satisfaction et nous aimerions obtenir votre point de vue sur les conditions de succès d'un programme coopératif.

DIRECTIVES

- 1. Inscrivez vos réponses directement sur le questionnaire.
- 2. Pour la majorité des questions, nous vous demandons de cocher à l'endroit approprié.
- 3. Il est important pour la crédibilité et la qualité de cette recherche de vous situer par rapport à chacun des énoncés du questionnaire.
- 4. Nous vous assurons de l'anonymat et de la confidentialité de vos réponses.

Votre étroite collaboration à cette démarche évaluative est précieuse et nous tient à coeur.

⁽¹⁾ Enseignement coopératif:

Stages rémunérés d'une durée moyenne de 15 semaines qui se déroulent en alternance avec des sessions d'études.

I) PROFIL DU PROFESSEUR OU DE LA PROFESSEURE (Veuillez cocher (🗸) dans le rectangle)

1.	Quel e	est votre sexe?							
	□ 1	Homme							
	□ 2	Femme							
2.	Dans o	quel collège enseignez-vous?							
	 1	Outaouais							
	\square_2	St-Jérôme							
	3	Limoilou							
	4	Valleyfield							
3.	Dans o	quel programme technique enseignez-	vous?						
	 1	1 Techniques administratives (Gestion)							
	\square_2	Électrotechnique							
	3	Techniques d'éducation spécialisée							
	1 4	Informatique							
	5	Fabrication mécanique (Génie méca	nique)						
4.	Quand avez-vous enseigné aux élèves du régime coopératif? (Ne cochez qu'une seule réponse).								
	□ 1	Après le 1er stage	□ 2	Après le 2e stage					
	3	Après le 3e stage	1 4	Après le 1er, 2e et 3e stage					
	5	Après le 1er et 2e stage	□ 6	Après le 1er et 3e stage					
	7	Après le 2e et 3e stage		1					
5.		en d'années d'expérience avez-vous c nt de niveau collégial?	ompléte	ées jusqu'à présent dans l'ensei					
	\Box_1	1 à 3 ans		,					
	□ 2	4 à 7 ans							
	□ 3	8 ans et plus							
		 F							

II. LES CONSÉQUENCES PÉDAGOGIQUES D'UN PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF

Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec les opinions suivantes au sujet du programme d'enseignement coopératif ou d'alternance travail-études?

	programme d'enseignement coopératif ou d'alternance travail-études?	Cochez ()					
ш.		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord		
#	Votre opinion personnelle	E o	A P	<u>E</u> 9	g ∃		
6	J'ai observé que les discussions en salle de classe reflétaient l'expérience de travail des élèves.						
7	Avec les stages coopératifs, je peux consacrer mon enseignement presqu'exclusivement à la théorie.						
8	Les stages coopératifs permettent aux élèves de faire des interventions de qualité.						
9	Je considère que l'efficacité de mon enseignement serait diminué s'il n'y avait pas d'enseignement coopératif dans ce programme.						
10	Les stages coopératifs suscitent de l'intérêt pour la matière enseignée.						
11	À leur retour de stage, les élèves sont plus motivés qu'avant de partir pour leurs stages.						
12	Depuis que le système coopératif est implanté, mon enseignement est plus pratique.						
13	Mon enseignement serait différent s'il n'y avait pas de système coopératif.						
14	Dans un régime coopératif, les élèves exigent un enseignement plutôt orienté vers la pratique.						
15	Les commentaires des élèves sur les pratiques dans les divers milieux de stages constituent une occasion d'apporter des modifica- tions au contenu de mes cours.						
16	Les commentaires des employeurs suite aux stages fournissent une occasion d'apporter certaines modifications au contenu de mes cours.						
17	L'enseignement coopératif m'oblige à être à jour dans mon enseignement.						
18							
19	Commes les élèves ont à faire des arrêts périodiques pour effectuer leurs stages, je dois souvent consacrer du temps à la révision de certaines matières enseignées.						
20	Le système coopératif amène certains élèves à se désintéresser des aspects plus théoriques reliés à leur discipline.						
21	Les élèves acquièrent peu de connaissances techniques spécifiques à leur domaine d'études durant leurs stages.						

Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec les opinions suivantes au sujet du programme d'enseignement coopératif ou d'alternance travailétudes?

			Cochez	z ()	
#	Votre opinion personnelle	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord
22	Le régime coopératif permet à l'élève de faire le lien entre la				L p
	pratique vécue en milieu de travail et les enseignements théoriques.				
23	Le rapport pédagogique triangulaire (professeurs-élèves-entrepri-				
	ses) existe réellement dans le programme dans lequel j'enseigne.				
24	Pour que les stages coopératifs soient profitables sur le plan				
	pédagogique, il est nécessaire que les stagiaires puissent réfléchir à				
	leur expérience de travail avec un certain recul. Il est donc indis-				
	pensable de prévoir un moment et un lieu pour réfléchir sur les				
	aspects pédagogiques reliés aux stages.				
25	Je considère qu'il importe de participer à des activités (ateliers,				
	séminaires, conférences de stages, etc.) pour réfléchir sur les				
	aspects pédagogiques reliés aux stages.				
26	J'apprécie l'enseignement dans un système coopératif.				
27	Je suis favorable aux principes de l'enseignement coopératif.				
28	Sur le plan pédagogique, je suis satisfait du système coopératif tel				
	qu'il existe présentement dans mon collège.				
29	Sur le plan organisationnel, je suis satisfait du fonctionnement du				
	système coopératif tel qu'il existe présentement dans mon collège.				
30	Je considère que la compétence professionnelle des élèves serait				
	amoindrie s'il n'y avait plus de système coopératif.				
31	Les stages coopératifs permettent aux élèves de se développer rapidement au plan personnel.				
32	La formation théorique et pratique dispensée au collège n'est				
-	qu'une étape de l'apprentissage. La formation des élèves du secteur				
	technique doit se poursuivre et se compléter nécessairement dans				
	le milieu de travail.				
33	Je suis satisfait des liens que mon département entretient avec le				
	service de coordination de l'enseignement coopératif de mon				
	collège.				
34	Le placement en stage des élèves s'effectue assez facilement.				
35	Le placement en stage des élèves s'effectue d'une façon satisfai-				
	sante.				

Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec les opinions suivantes au sujet du programme d'enseignement coopératif ou d'alternance travailétudes?

			Cochez	z (V)	
#	Votre opinion personnelle	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord
36	Il existe suffisamment de possibilités de placement des élèves en stage à l'intérieur du programme dans lequel j'enseigne pour assurer la continuité du régime coopératif.				
37	Les employeurs sont disponibles à accueillir les élèves en stage dans le cadre du système d'enseignement coopératif.				
38	La réalisation et l'organisation du programme coopératif a des répercussions immédiates sur ma tâche d'enseignement. Je suis prêt à faire des accommodements pour poursuivre l'expérience des stages coopératifs dans mon collège.				
39	Je suis disposé à donner mon consentement dans la poursuite de l'expérience en cours et ceci dans le cadre de la formule d'alternance présentement utilisée dans mon collège.				
	·				

				
-				
		77 		
				:
		· .		
,				
,				
,				
,				
,				
,				
,				
,				
Si le programme quels sont les pri	d'enseignement oncipaux obstacle	coopératif est res	emis en questi	on dans votre col
Si le programme quels sont les pri	d'enseignement o	coopératif est re s à sa continuit	emis en questi	on dans votre col
Si le programme quels sont les pri	d'enseignement oncipaux obstacle	coopératif est res à sa continuit	emis en questi	on dans votre col
Si le programme quels sont les pri	d'enseignement oncipaux obstacle	coopératif est res à sa continuit	emis en questi	on dans votre col
Si le programme quels sont les pri	d'enseignement oncipaux obstacle	coopératif est res	emis en questi	on dans votre col

III. LES CONDITIONS DE SUCCÈS D'UN PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF

Veuillez évaluer l'importance relative de chacun des énoncés suivants concernant "27 conditions" susceptibles de favoriser le succès d'un programme coopératif dans votre collège. Aux fins de compilation, des cotes de 5 à 1 sont attribuées aux diverses positions.

	5 équivaut à PRIMORDIAL					
	4 équivaut à TRÈS IMPORTANT		Coc	chez (
	3 équivaut à IMPORTANT		nt		tant	זנ
	2 équivaut à ASSEZ IMPORTANT 1 équivaut à PAS IMPORTANT	.ब	orta	ıţ	por	ortai
	1 equivaut a 1 AS IVII ON 1 AN 1	Primordial 5	Très important 4	Important 3	ez im	Pas important 1
#	Votre opinion personnelle	Priir S	Très 4	Imp 3	Assez important 2	Pas 1
43	Les employeurs doivent être disponibles à offrir aux stagiaires					
	du système coopératif une diversité d'expériences de travail rémunéré liées à leur formation.			-		
44	La reconnaissance par le collège de l'importance de					
	l'enseignement coopératif doit se refléter par la place qu'il lui accorde dans sa structure organisationnelle.					
45						
	stage doit faire partie du programme d'enseignement coopératif du collège.					
46	L'enseignement coopératif, en tant que stratégie pédagogique,					
	doit faire partie du plan stratégique du collège.					
47	Le personnel chargé de la gestion quotidienne du programme					
	d'enseignement coopératif doit avoir la formation et les connaissances appropriées pour le gérer efficacement.					
48	Le soutien et la participation du département à l'enseignement					
10	coopératif sont indispensables dans le collège.					
49	La philosophie de l'enseignement coopératif doit faire partie					
	intégrante de la mission du collège.					
50	Les cadres supérieurs du collège (directeur général, directeur					
	des études) et les coordonnateurs des départements doivent considérer l'enseignement coopératif comme une stratégie					
	pédagogique importante et nécessaire.					
51	Il est nécessaire pour les élèves de se fixer des objectifs			<u> </u>		
	d'apprentissage pour chacun de leurs stages.					
52	Le programme d'enseignement coopératif doit avoir une base					
	de financement permanente suffisante pour assurer un programme de qualité.					
52						
53	Il doit y avoir un lien étroit entre les tâches des élèves en stage et leur programme d'études.					

- 5 équivaut à PRIMORDIAL 4 équivaut à TRÈS IMPORTANT
- 3 équivaut à IMPORTANT
- 2 équivaut à ASSEZ IMPORTANT

	1 équivaut à PAS IMPORTANT			Cochez (✓)					
\ #		Primordial 5	Très important	Important 3	Assez important 2	Pas important			
	Votre opinion personnelle	7.	T 4	3 1	4 2	P 1			
54	d'enseignement coopératif du collège doivent être choisis selon des critères établis au préalable.								
55	Le programme coopératif doit disposer d'installations, d'équipement et de personnel de soutien adéquats.								
56	Le personnel enseignant doit participer aux visites de suivi sur les lieux de stage et évaluer les rapports de fin de stage.								
57	La formule des stages coopératifs utilisée dans votre collège (durée et nombre de stages) doit assurer un réel équilibre entre les études et le travail.								
58	L'enseignement coopératif doit avoir une incidence positive sur le recrutement des élèves, sur leur réussite et sur leur persévérance scolaires.								
59	Le programme d'enseignement coopératif doit être évalué au moins à tous les cinq ans.								
60	L'enseignement coopératif doit avoir une incidence positive sur les possibilités d'emplois permanents des élèves.								
61	Les employeurs doivent s'engager à participer au programme coopératif à titre de partenaires du système éducatif.								
	Tous les services liés à la carrière des élèves comme l'orientation professionelle, le service de placement et l'enseignement coopératif doivent être coordonnés à l'échelle du collège.								
63	Il doit exister un plan de marketing pour publiciser l'enseignement coopératif auprès des élèves et des employeurs.								
64	Les coordonnateurs du programme coopératif ou les représentants départementaux doivent bénéficier d'un soutien financier adéquat pour visiter les lieux de stage.	-							

5 équivaut à PRIMORDIAL 4 équivaut à TRÈS IMPORTANT 3 équivaut à IMPORTANT Cochez (V) 2 équivaut à ASSEZ IMPORTANT Assez important Très important 4 1 équivaut à PAS IMPORTANT Pas important Votre opinion personnelle 65 | Les stages coopératifs et les sessions d'études doivent s'effectuer à temps plein et suivre une séquence qui débute et se termine par une session de cours. 66 Les employeurs qui participent au programme coopératif doivent désigner un représentant (superviseur de stage dans l'entreprise) responsable des stagiaires et de l'évaluation de leur rendement. 67 Les élèves qui complètent leurs stages doivent soumettre un rapport de fin de stage décrivant les principaux résultats obtenus. 68 Il doit exister un plan stratégique de l'enseignement coopératif qui énonce clairement la mission et les buts à court et à long termes de ce programme. 69 Les élèves doivent recevoir une préparation professionnelle adéquate avant d'effectuer leur premier stage.

Merci de votre collaboration.

Rappel: Prière de retourner le questionnaire dans l'enveloppe ci-jointe pré-affranchie

avant le 28 mars 1994.

ANNEXE C

SONDAGE AUPRÈS DES ENTREPRISES





EXPÉDITEUR:

Michel Laporte

DATE

Le 10 mars 1994

OBJET

Sondage auprès des entreprises qui ont recruté des stagiaires de niveau

collégial dans le cadre du programme d'enseignement coopératif.

En 1990, quelques collèges du Québec ¹ décidaient d'aller de l'avant en implantant la formule de <u>l'enseignement coopératif</u> ou <u>alternance travail-études</u>. Au moment où les premiers groupes d'élèves (environ une centaine) sont sortis d'un tel régime pédagogique, il nous a paru important de procéder à l'évaluation la plus exhaustive possible de ces premières expériences.

Cette évaluation se situe dans le cadre d'un projet de recherche² approuvé et subventionné par la Direction générale de l'Enseignement collégial, à Québec.

En tant qu'entreprise qui avez recruté en stage un ou plusieurs de nos élèves, de niveau collégial, nous vous offrons l'occasion de nous faire connaître de façon <u>confidentielle</u> et <u>anonyme</u> votre point de vue sur l'application du programme d'enseignement coopératif dans votre entreprise.

Votre participation à ce projet de recherche est très importante pour le développement futur de l'enseignement coopératif au Québec qui ne peut se faire sans l'étroite collaboration des entreprises. Le sérieux que vous apporterez à répondre à chacune des questions sera garant de la qualité du résultat final.

Les collèges de l'Outaouais, Limoilou, St-Jérôme et Valleyfield.

Un projet PAREA (Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage) intitulé: "L'enseignement coopératif au collégial au Québec: une évaluation globale de quelques expériences en cours."

Le questionnaire ci-joint, même s'il peut paraître assez long au premier abord, est constitué en totalité de questions fermées et se complète assez rapidement. Nous vous demandons de consacrer environ 15 minutes de votre temps pour compléter ce questionnaire. Nous vous prions de nous le retourner dans l'enveloppe ci-jointe pré-affranchie avant le 28 mars 1994.

Vous comprendrez que votre aide est indispensable au succès de cette recherche. Nous espérons donc pouvoir compter sur votre collaboration et votre support.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Michel Laporte,

Chercheur en enseignement coopératif,

Collège de l'Outaouais

m hel Logate

N.B.: Pour vous remercier de prendre quelques minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire, veuillez trouver ci-joint un porte-cartes d'affaires pratique en souve-nir de notre part.





Sondage auprès des entreprises participant au Programme d'Enseignement Coopératif (P.E.C.) ou d'Alternance Travail-Études (A.T.E.)

Source: Ce questionnaire est issu de la recherche de Michel Laporte portant sur une évaluation de l'enseignement coopératif au collégial au Québec.

L'évaluation du programme d'enseignement coopératif auprès des entreprises.

INTRODUCTION

L'évaluation du programme d'enseignement coopératif ou d'alternance travail-études s'effectue auprès des quatre premiers cégeps¹ qui ont implanté cette formule pédagogique.

Trois groupes de personnes sont principalement concernées par ce nouveau mode d'enseignement: les élèves, les enseignantes et enseignants et les entreprises.

En tant qu'entreprise qui accueillez nos élèves en stages coopératifs², vous participez activement au processus intégral de formation de ceux-ci.

Ainsi, nous sollicitons aujourd'hui votre participation à ce sondage afin d'obtenir votre opinion concernant la mise en oeuvre et le déroulement de ce programme en tant que partenaire du système d'éducation.

DIRECTIVES

- 1) Inscrivez vos réponses directement sur le questionnaire.
- 2) Pour la plupart des questions, nous vous demandons d'indiquer votre accord ou votre désaccord avec une série d'énoncés.
- 3) Nous vous demandons de suivre les indications données quant à la manière de répondre à ce sondage.
- 4) Nous vous assurons de l'anonymat et de la confidentialité de vos réponses.

Votre étroite collaboration à cette démarche évaluative est précieuse et nous tient à coeur.

¹ L'Outaouais, Limoilou, St-Jérôme et Valleyfield.

² Stages coopératifs: Stages rémunérés d'une durée moyenne de 15 semaines qui se déroulent en alternance avec des sessions d'études.

I) PROFIL DE L'ENTREPRISE

(Veuillez cocher ((~)	dans	le	rectangle))
--------------------	-----	------	----	------------	---

1.	Quell	e est la taille de votre entreprise?					
	$ \begin{array}{c} \square_1\\ \square_2\\ \square_3\\ \square_4 \end{array} $	Moins de 10 employés 10 à 49 employés 50 à 99 employés 100 employés et plus		·			
2.	À que	el secteur économique sont rattachées	les activ	vités de votre entreprise?			
	\square_1 \square_2 \square_3	Privé Public Para-public					
3.	Quel	est votre fonction dans l'entreprise?					
	~	Cadre supérieur Cadre intermédiaire Professionnel Technicien	□ ₅ □ ₆ □ ₇ □ ₈	Contremaître Chef de service Employé régulier Autre (spécifiez)			
4.	De quels cégeps proviennent les stagiaires que vous recevez en régime coopératif (Vous pouvez cocher plus d'une réponse s'il y a lieu).						
	\square_1	L'Outaouais Limoilou	\square_3 \square_4	St-Jérôme Valleyfield			
5.	De quel(s) programme(s) avez-vous accueilli des stagiaires en régime coopératif? (Vous pouvez cocher plus d'une réponse s'il y a lieu).						
	$ \begin{array}{c} \square_1 \\ \square_2 \\ \square_3 \\ \square_4 \\ \square_5 \end{array} $	Techniques administratives (Gestion Électrotechnique Informatique Techniques d'éducation spécialisée Fabrication mécanique (Génie mécanique					

II. OPINIONS DES ENTREPRISES SUR LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF

	tout à fait en désaccord avec les opinions suivantes au sujet du pro-	* Cochez (< /)				
#	gramme d'enseignement coopératif ou d'alternance travail-études? Votre opinion personnelle	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	
6	Notre entreprise prend des mesures pour faciliter l'adaptation des stagiaires en régime coopératif au milieu de travail.					
7	Notre entreprise prend des mesures pour faciliter l'intégration des stagiaires en régime coopératif au milieu de travail.					
8	L'expérience pratique acquise suite aux stages coopératifs a autant de valeur que la formation donnée à l'école.					
9	L'expérience pratique acquise suite aux stages coopératifs est complémentaire à la formation donnée à l'école.					
10	Dans le contexte économique actuel, la formule d'alternance travail- études s'avère une nécessité pour l'enseignement technique de niveau collégial.					
11	Dans le contexte économique actuel, la formule d'alternance travail- études s'avère une nécessité pour les entreprises.					
12	Notre entreprise connaît les objectifs poursuivis par les stages coopératifs.					
13	Il n'y a pas de formation professionnelle complète sans une formation pratique de qualité.					
14	Les entreprises ont une responsabilité à assumer dans la préparation immédiate des élèves au marché du travail.					
15	Nous considérons que les élèves reçus en stage sont bien préparés à ce qui les attend sur le marché du travail.					
	Les stages coopératifs nous permettent d'apprécier la qualité de la formation technique donnée aux élèves du cégep.					
17	Nous considérons que notre entreprise a assumé un rôle "d'agent de formation" dans le cadre du programme coopératif.					
18	Notre entreprise apprécie la (les) visite(s) du (des) responsable(s) des élèves en cours de stage.					
19	Notre entreprise considère que le contenu des stages en régime coopératif doit être laissé à notre entière discrétion.					
20	Notre entreprise connaît ce qu'on attend d'elle relativement aux activités des stagiaires.					
21	L'encadrement (la supervision) des stagiaires en entreprise constitue un facteur déterminant pour que les stages coopératifs des élèves soient réellement "formateurs".					
22	Le Cégep nous a fourni des outils d'évaluation de rendement des stagiaires qui facilitent grandement notre tâche.					

Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec les opinions suivantes au sujet du programme d'enseignement coopératif ou d'alternance travail-études?

* Cochez (< Plutôt d'accord Tout à fait en désaccord Tout à fait d'accord Plutôt en désaccord Votre opinion personnelle . . . # Notre entreprise se doit de participer à l'évaluation du rendement des élèves en stage. 24 Les stagiaires ont une bonne attitude face aux remarques qui peuvent leur être faites quant à leur comportement en général. 25 Une plus grande capacité d'écrire correctement améliorerait la performance des stagiaires en régime coopératif. Une plus grande capacité de parler la langue seconde (l'anglais) améliorerait la performance des stagiaires en régime coopératif. 27 L'observation des élèves en stage m'a permis de constater qu'ils ont développé de bonnes méthodes de travail. Les élèves que nous avons reçus en stage coopératif étaient compétents. 28 Notre entreprise est satisfaite de la qualité du travail effectué par les 29 stagiaires en régime coopératif. 30 Notre entreprise est satisfaite de la quantité de travail effectué par les stagiaires en régime coopératif. Notre entreprise est satisfaite des relations qu'elle entretient avec le personnel du cégep qui s'occupe des stages en régime coopératif. 32 Notre entreprise a eu l'occasion de formuler des commentaires sur le régime coopératif auprès des instances du cégep. 33 Notre entreprise a eu l'occasion de formuler des commentaires sur la formation donnée aux élèves en régime coopératif. 34 Notre entreprise est intéressée à discuter avec les enseignantes et les enseignants du cégep du contenu des cours donnés aux élèves en régime coopératif. 35 Nous croyons que le régime coopératif devrait être étendu à d'autres domaines d'études de niveau collégial. 36 Notre entreprise favorise une insertion progressive des jeunes au marché du travail. 37 Notre entreprise est disposée à coopérer avec les cégeps en vue d'assurer une meilleure formation aux élèves en régime coopératif. 38 Les perspectives d'emploi offertes aux élèves en régime coopératif à l'issue des périodes de stages sont bonnes dans notre entreprise. 39 Nous croyons que l'entreprise doit assumer entièrement les coûts (salaires, encadrement et bénéfices marginaux) reliés à l'embauche de stagiaires en régime coopératif.

III. ÉVALUATION DE LA FORMULE DES STAGES COOPÉRATIFS

40.

Ю.	Quels régim	sont les principaux motifs qui vous incitent à accueillir des stagiaires en e coopératif dans votre entreprise? (Cochez 3 motifs prioritaires).
	\Box_1	J'accueille des stagiaires en vue de préparer un recrutement éventuel et ainsi constituer une banque de ressources.
	\square_2	J'accueille des stagiaires pour faire connaître mon entreprise.
	\square_3	J'accueille des stagiaires afin de contribuer à la formation des jeunes.
	\square_4	J'accueille des stagiaires pour leur venir en aide.
	\square_5	J'accueille des stagiaires pour remplacer du personnel en vacances.
	\Box_6	J'accueille des stagiaires pour remplacer du personnel en congé de maternité.
	\square_7	J'accueille des stagiaires pour m'acquitter d'une certaine responsabilité sociale.
	□8	J'accueille des stagiaires pour combler temporairement certains postes vacants.
	□ 9	J'accueille des stagiaires parce que les coûts de main d'oeuvre sont moins élevés.
	\square_{10}	Autres (veuillez spécifier):
4 1.	Quels ratif d	sont les principaux obstacles à l'embauche de stagiaires en régime coopélans votre entreprise? (Cochez 3 obstacles prioritaires).
	\Box_1	Je refuse des stagiaires parce que je suis obligé de les rémunérer.
	\square_2	Je refuse des stagiaires compte tenu de la disponibilité d'autres stagiaires qui ne sont pas rémunérés.
	\square_3	Je refuse des stagiaires à cause d'une politique de gel de recrutement d'employés.
	\square_4	Je refuse des stagiaires à cause de restrictions d'ordre budgétaire.
	\square_5	Je refuse des stagiaires à cause de mauvaises expériences vécues avec certains stagiaires dans le passé.
	\square_6	Je refuse des stagiaires compte tenu de l'opposition de mon syndicat.
	\square_7	Je refuse des stagiaires compte tenu d'engagements déjà pris auprès d'autres institutions. (Collégial ou universitaire).
	□8	Je refuse des stagiaires parce que je n'ai pas la possibilité d'ouvrir des postes temporaires.
	□ ₉	Je refuse des stagiaires à cause de leur manque de compétence.
	\square_{10}	Je refuse des stagiaires parce qu'ils ne sont pas immédiatement prêts à occuper les emplois disponibles.
	. □ 11	Je refuse des stagiaires compte tenu d'un niveau d'activité insuffisant pour occuper un stagiaire à la période de l'année où on me demande d'en engager.
	\square_{12}	

42.	Êtes-vous satisfait du programme coopératif de niveau collégial auquel vous participez? (Cochez dans le rectangle approprié).							
	\Box_1	Très satisfait	\Box_4	Peu satisfait				
		Assez satisfait	5					
	\square_3	Plus ou moins satisfait	J					
43.	Êtes-v (Coch	vous satisfait des élèves en régi lez dans le rectangle approprié	me coopératif).	què vous recevez en stage?				
	\Box_1	Très satisfait	\square_4	Peu satisfait				
	\square_2	Assez satisfait	\square_5	Très peu satisfait				
	\square_3	Plus ou moins satisfait						
44.		us êtes plutôt insatisfait du renc à quoi l'attribuez-vous principa		giaires en régime coopé- cochez qu'une seule réponse).				
		Nous considérons que la formation du stagiaire est insuffisante pour son 1 ^{er} stage.						
	\square_3							
	\square_4							
	\square_5	Nous considérons qu'il y a er responsable(s) du cégep.	u un manque o	le suivi de la part du (des)				
	\square_6	Nous avons constaté un man en stage.	que de connai	ssances techniques chez l'élève				
	Nous avons observé certains problèmes qui sont davantage reliés à la personnalité de l'élève en stage.							
	\square_8	Autres (veuillez spécifier):						
45.	L'acce	eptation de stagiaires rémunéré	s est-elle une o	opération rentable pour votre				
	entrep	prise? (Cochez dans le rectangl	le approprié).					
	\Box_1	Très rentable	\square_4	Peu rentable				
	\square_2	Assez rentable	\square_5	Très peu rentable				
	\square_3	Plus ou moins rentable		-				

\Box_1	Le niveau de formation préalable aux stages est insuffisant.		
\square_2	Le degré de maturité des élèves est inadéquat.		
\square_3	Les stagiaires ne sont pas en mesure de s'intégrer à l'entreprise.		
\Box_4	Les stages sont trop courts.		
\square_5	L'insertion des stagiaires a un caractère trop transitoire.		
\Box_6	L'encadrement des stagiaires exige trop de disponibilité de la part de l'entreprise.		
\square_7	Autres (veuillez spécifier):		

Merci de votre collaboration.

Rappel: Prière de retourner le questionnaire dans l'enveloppe ci-jointe pré-affranchie avant le 28 mars 1994.

ANNEXE D

LETTRE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DE L'ÉTUDE EFFECTUÉE PAR L'UNIVERSITÉ DE VICTORIA



September 15, 1993

Michel Lapape
Academic Advisor
Co-op Program
College de l'Outaouais
Pavillon Gabrielle-Roy
333 boul. Cité des Jeunes
C P 3220 Succ. A
HULL PQ
J8Y 6M5

Dear Michel:

Attached you will find a copy of "Essential Elements for a Successful Co-operative Education Program."

You are welcome to translate the 27 different "essential elements" for use in your own survey.

Thank you for your interest.

Yours sincerely,

Mark Loken

Co-op Coordinator

ML/jc

encl.

Collège de l'Outaouais Recherche et développement

FAX: 819-770-3855

2 2 SEP. 1993

REÇU

ANNEXE E

LISTE DES PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ À LA VALIDATION DES QUESTIONNAIRES ET À LEUR MISE À L'ESSAI

ANNEXE E

LISTE DES PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ À LA VALIDATION DES QUESTIONNAIRES ET À LEUR MISE À L'ESSAI

A) PARTICIPATION À LA VALIDATION

1) Coordonnateurs des programmes coopératifs:

- Outaouais: Claude Rainville et Paul-Émile Larivière

- Limoilou: Pierre Duchaine

- St-Jérôme: Lise Boivin et Jean Chapleau

- Valleyfield: Sylvane Robert-Boursier

- 2) Conseillère pédagogique du programme Performa du Collège de l'Outaouais: Marthe Fournier
- 3) Enseignante en psychologie du Collège de l'Outaouais: Marie Bolduc
- 4) Consultante en méthodes quantitatives du Collège André-Laurendeau: Louise Lafortune

B) PARTICIPATION À SA MISE À L'ESSAI

- 1) 2 enseignants du Collège de l'Outaouais:
 - Louis Dupont, professeur en Techniques administratives (gestion)
 - Jean-Guy Brillon, professeur en Électrotechnique
- 2) Une entreprise: Jean-Louis Breton, Travaux publics Canada
- 3) Une étudiante: Anick Charette, Techniques de bureau

ANNEXE F

RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR COLLÈGE ET PROGRAMME (ÉLÈVES)

ANNEXE F

RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR COLLÈGE ET PROGRAMME (Élèves)							
Collèges	Programmes	Répondants	Population	%			
Outaouais	Techniques administratives (gestion)	24	39	62			
	Électrotechnique	8	14	57			
Limoilou	Informatique	12	19	63			
Valleyfield	Fabrication mécanique	8	13	62			
St-Jérôme	Techniques d'éducation spécialisée	4	14	29			
TOTAL		56	99	57			

Commentaires:

Le taux moyen de réponse des élèves se situe à 57% (56/99).

Le taux de réponse des répondants le plus bas a été obtenu auprès des élèves du cégep de St-Jérôme, c'est-à-dire 29% (4/14).

Les élèves en provenance des cégeps de l'Outaouais, Limoilou et Valleyfield ont répondu d'une façon équivalente et leur taux de réponse se maintient autour de la moyenne de 57%.

ANNEXE G

RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR COLLÈGE ET PROGRAMME (PROFESSEURS)

ANNEXE G

RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR COLLÈGE ET PROGRAMME (Professeurs) Répondants Population % Collèges **Programmes** 3 75 Techniques administratives (gestion) **Outaouais** 5 83.3 Électrotechnique 6 Informatique 12 33.3 Limoilou 4 Fabrication mécanique 8 10 80 Valleyfield St-Jérôme Techniques d'éducation spécialisée 8 11 73 65.1 **TOTAL** 28 43

Commentaires:

Le taux moyen de réponse des professeurs se situe à 65.1% (28/43).

Les taux de réponse des répondants les plus élevés ont été obtenu auprès des professeurs en Électrotechnique des collèges de l'Outaouais (83.3%) et de Valleyfield (80%).

Le taux de réponse des répondants le plus bas a été obtenu auprès des professeurs du cégep de Limoilou, c'est-à-dire 33.3% (4/12). Le taux moyen de réponse des professeurs (65.1%) est plus élevé que le taux moyen de réponse obtenu par les élèves (57%) et les entreprises (45.2%).

ANNEXE H

RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR COLLÈGE ET PROGRAMME (ENTREPRISES)

ANNEXE H

RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR COLLÈGE ET PROGRAMME (Entreprises)						
Collèges	Programmes	Répondants	Population	%		
Outaouais	Techniques administratives (gestion)	22	49	45		
	Électrotechnique	, 10	14	71.4		
Limoilou	Informatique	16	29	55.2		
Valleyfield	Génie mécanique	3	12	25		
St-Jérôme	Techniques d'éducation spécialisée	6	22	27.2		
TOTAL		57	126	45.2		

Commentaires:

Le taux moyen de réponse des entreprises se situe à 45.2% (57/126).

Le taux de réponse des répondants le plus élevé a été obtenu auprès des entreprises en électronique du cégep de l'Outaouais (71.4% ou 10/14).

Les taux de réponse des répondants les plus bas a été obtenus auprès des entreprises des cégeps de Valleyfield (25% ou 3/12) et de St-Jérôme (27.2% ou 6/22).

Le taux moyen de réponse des entreprises (45.2%) est légèrement inférieur au taux moyen de réponse des élèves (57%) et à celui des professeurs (65.1%).

ANNEXE I

RÉPARTITION GLOBALE DES RÉPONDANTS (ÉLÈVES, ENTREPRISES ET PROFESSEURS) PAR COLLÈGE ET PROGRAMME

ANNEXE I
RÉPARTITION GLOBALE DES RÉPONDANTS (ÉLÈVES, ENTREPRISES ET PROFESSEURS)
PAR COLLÈGE ET PROGRAMME

COLLÈGES	ÉLÈVES		%	EMPLOYEURS		%	PROFESSEURS		%	TOTAL		%
	Envoyés	Reçus		Envoyés	Reçus		Envoyés	Reçus		Envoyés	Reçus	
Outaouais Électro- technique	14	8	57%	14	10	71.4%	6	5	83.3%	34	23	68%
Gestion	39	24	62%	49	22	45%	4	3	75%	92	49	53.3%
Total	53	32	60.4%	63	32	51%	10	8	80%	126	72	57.1%
Limoilou	19	12	63%	29	16	55.2%	12	4	33.3%	60	32	53.3%
St-Jérôme	14	4	29%	22	6	27.2%	11	8	73%	47	18	38.3%
Valleyfield	13	8	62%	12	3	25%	10	8	80%	35	19	54.3%
Grand total	99	56	57%	126	57	45.2%	43	28	65.1%	268	141	53%

Commentaires:

Nous considérons comme satisfaisants les taux de réponse obtenus auprès de chacun des groupes concernés.

Le taux global de réponse pour tous les questionnaires se situe à 53% ou 141/268.

ANNEXE J

«CE QUE LE MONDE DU TRAVAIL ATTEND DE L'ÉCOLE: UNE DÉFINITION AMÉRICAINE».

ANNEXE J

«Ce que le monde du travail attend de l'école: une définition américaine»*

- I- CINQ «COMPÉTENCES»
 - 1.1 Ressources: Identifie, organise, planifie et alloue les ressources.
 - A. *Temps* choisit des activités correspondant à ses objectifs, les classe par ordre de priorité, fixe le temps de travail, établit et suit des programmes.
 - B. Argent utilise ou prépare des budgets, fait des prévisions, les enregistre puis les ajuste pour pouvoir atteindre les objectifs.
 - C. Matériel et installations acquiert, stocke, affecte et utilise efficacement matériel ou espace.
 - D. Ressources humaines évalue les aptitudes et répartit le travail en conséquence, apprécie les résultats et les examine avec l'intéressé.
 - 1.2 Relations interpersonnelles: Travail en équipe.
 - A. Participe au travail en tant que membre d'une équipe contribue à l'effort du groupe.
 - B. Enseigne à d'autres de nouvelles qualifications.
 - C. Sert les clients s'emploie à satisfaire les clients.
 - D. Dirige communique des idées pour justifier sa position, persuade et convainc d'autres personnes, conteste de manière responsable les procédures et politiques en place.
 - E. Négocie oeuvre pour conclure des accords mettant en jeu un échange de ressources, résout des conflits d'intérêt.
 - F. Travaille avec des gens divers travaille efficacement avec des hommes et des femmes de milieux divers.
 - 1.3 Information: Acquiert et utilise l'information
 - A. Acquiert et évalue l'information.
 - B. Organise et conserve l'information.
 - C. Interprète et communique l'information.
 - D. Utilise l'ordinateur pour traiter l'information.

^{*} OCDE, Écoles et entreprises: un nouveau partenariat, Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement (CERI), Paris, 1992, p. 28.

- 1.4 Systèmes: Comprend des relations complexes.
 - A. Comprend les systèmes connaît le fonctionnement des systèmes sociaux, organisationnels et technologiques et les exploite efficacement.
 - B. Suit et corrige la performance des systèmes distingue les tendances, prévoit les effets sur le fonctionnement des systèmes, diagnostique les déviations de performance des systèmes et remédie aux défaillances.
 - C. Améliore ou conçoit des systèmes suggère des modifications à apporter aux systèmes existants et développe des systèmes nouveaux ou de remplacement pour améliorer la performance.
- 1.5 Technologie: Utilise des technologies diverses.
 - A. Choisit la technologie choisit les procédures, les outils ou le matériel, y compris ordinateurs et technologies connexes.
 - B. Applique la technologie à la tâche à exécuter comprend le concept général et la procédure d'installation et d'exploitation du matériel.
 - C. Entretient et répare le matériel prévient, identifie, ou résout les problèmes de matériel, y compris ceux que posent les ordinateurs et les technologies connexes.

II- TROIS CATÉGORIES D'APTITUDES DE BASE*

- 2.1 Aptitudes élémentaires: Sait lire, écrire, faire des opérations arithmétiques et mathématiques, écouter et parler.
 - A. Lecture trouve, comprend et interprète des informations disponibles ou contenues dans des documents, des manuels, graphiques et nomenclatures.
 - B. Écriture communique, par écrit, des pensées, des idées, des renseignements et des messages, et rédige des documents tels que lettres, instructions, rapports, graphiques et diagrammes.
 - C. Arithmétique/mathématiques se livre à des calculs de base et s'attaque à des problèmes pratiques en choisissant judicieusement parmi diverses techniques mathématiques.
 - D. Faculté d'écouter reçoit, assimile, interprète des messages et autres signaux oraux et y répond.
 - E. Communication orale organise ses idées et les communique oralement.

Ibid., p.29.

- 2.2 Aptitudes de réflexion: Réfléchit de manière créative, prend des décisions, résout des problèmes, visualise, sait apprendre et raisonne.
 - A. Réflexion créative a des idées nouvelles.
 - B. Prise de décision précise les objectifs et les contraintes, trouve des solutions, réfléchit aux risques, les évalue et choisit la meilleure solution.
 - C. Résolution de problèmes détecte les problèmes, conçoit et met en oeuvre un plan d'action.
 - D. Visualisation organise et traite des symboles, images, graphiques, objets et autres éléments d'information.
 - E. Faculté d'apprentissage utilise des techniques efficaces d'apprentissage pour acquérir et appliquer de nouvelles connaissances et compétences.
 - F. Raisonnement découvre une règle ou un principe sur lesquels repose une relation entre deux ou plusieurs objets et applique cette règle ou ce principe pour résoudre un problème.
- 2.3 Qualités personnelles: Se montre responsable, assuré, sociable, maître de soi, intègre et honnête.
 - A. Sens des responsabilités déploie de grands efforts et persévère pour atteindre ses objectifs.
 - B. Assurance croit en soi et garde une bonne opinion de soi.
 - C. Sociabilité se montre compréhensif, amical, souple, tolérant et poli en groupe.
 - D. Maîtrise de soi s'évalue correctement, se fixe des objectifs personnels, suit ses progrès et fait preuve de contrôle de soi.
 - E. Intégrité/honnêteté choisit d'agir selon la morale.

Source: What Work Requires of Schools, Secretary's Commission on Achieving Necessary Skills, Department of Labor, Washington, D.C., 1991.

ANNEXE K

SOMMAIRE DES PRINCIPALES ÉTUDES SUR LES STAGES AU QUÉBEC

ANNEXE K

	SOMMAIRE :	DES PRINCIPALES ÉTUE	DES SUR LES STAGES AU QUÉBEC
#	ANNÉE	AUTEUR	TITRE
1	1975	Fernand Chênevert	Phénomène des stages au niveau collégial
2	1976	Gilles Lafontaine	Bilan d'une expérience de stage en milieu de travail
3	1977	Eliane Fortier	Observation de l'apprentissage en situation de stage
4	1980	Nicole Tessier	À la recherche d'une nouvelle formule de stage en techniques de secrétariat: le stage en alternance
5	1981	Réginald Grégoire	La formation et l'insertion des jeunes de 15 à 18 ans dans la société
6	1982	Philippe Dupuis et Jean- François Dion	La formation pratique en milieu universitaire: essai de rationalisation et d'application d'un modèle fonctionnel économique de formation pratique dans les secteurs professionnels
7	1983	Thérses Hamel et Mark Prentice	Formation scolaire - formation en entreprise: opposition ou complémentarité? L'exemple des stages dans l'enseignement professionnel
8	1984	Danielle Rémy-Lamarche	Étude sur l'organisation de la formation pratique en enseignement professionnel au niveau collégial
9	1984	Nicole Fortin	Penser les stages
10	1985	Jean-Claude Campeau	Étude d'évaluation sur les mesures de relance: stages en milieu de travail, rattrapage scolaire, travaux communautaires; la participation des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale
11	1985	Pierre Côté	Le vécu, la pratique et le concret dans l'enseignement collégial
12	1986	André Deschênes et Régis Rioux	Système d'évaluation des stages en gestion et exploitation d'entreprises agricoles
13	1986	Linda Bourget	La richesse éducative des stages
14	1988	Robert Boudreau	Étude exploratoire de certaines initiatives de formation en "apprentissage expérientiel supervisé" au niveau collégial

#	ANNÉE	AUTEUR	TITRE
15	1989	Guy St-Aubin	La formation pratique dans l'enseignement professionnel: la situation au Québec(thèse)
16	1989	Jules Desrosiers	La place des stages longs en milieu de travail dans la formation initiale
17	1991	Carole Pelletier	Vers une nouvelle figure des apprentissages pratiques
18	1993	Carol Landry et Élizabeth Mazalon	L'alternance dans le programme stage en milieu de travail (bénéficiaires de l'aide sociale)

ANNEXE L

SOMMAIRE DES PRINCIPAUX ÉCRITS SUR L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF AU QUÉBEC

ANNEXE L

		SOMMAIRES DES PRIN L'ENSEIGNEMENT CCO	CIPAUX ÉCRITS SUR PÉRATIF AU QUÉBEC
#	ANNÉE	AUTEUR	TITRE
1	1973	Collège de l'Outaouais	Enseignement coopératif: rapport préliminaire
2	1974	Jean-Robert Vaillancourt	Programme coopératif en Techniques administratives (Cégep de Hull)
3	1975	Yvon Allaire et Al.	Évaluation du système coopératif (Sherbrooke)
4	· 1977	Gilles Lafontaine	L'enseignement coopératif en technologie minérale (1ère partie - Thetford Mines)
5	1978	René Thiffault et Louis- Marie Fontaine	L'enseignement coopératif en technologie minérale (2e partie - Thetford Mines)
6	1980	Pierre de Breyne	L'enseignement coopératif: rapport final (Collège de l'Outaouais)
7	1987	Robert J. Ellis	L'enseignement coopératif postsecondaire au Canada
8	1987	Esther Côté	L'enseignement coopératif en Technologie minérale: l'effet d'une formule d'enseignement coopératif sur l'apprentissage des étudiants en Technologie minérale
9	1989	Jules Desrosiers	La place des stages longs en milieu de travail dans la formation initiale
10	1989	Nancy Chiang	Guide de la planification et de la mise sur pied de programmes coopératifs par les établissements d'enseignement supérieur
11	1990	Michel Laporte	La valeur de l'enseignement coopératif (Collège de l'Outaouais)
12	1991	Carole Pelletier	Vers une nouvelle figure des apprentissages pratiques: acquis, projets, perspectives d'avenir
13	1991	D.G.E.C.	Option alternance travail-études: pour associer théorie et pratique
14	1991	Jean Lamarche	L'enseignement coopératif en Techniques administratives au Collège de l'Outaouais: une expérience d'alternance études-travail (FNEEQ Actualité)
15	1992	ACDEC -Québec	L'enseignement coopératif: un programme d'avenir (mémoire à la commission parlementaire sur l'enseignement collégial)

#	ANNÉE	AUTEUR	TITRE
16	1992	Claudine Audet	La formation en alternance en France
17	1992	Michel Laporte	Démarche-type d'implantation d'un programme coopératif au niveau collégial (Collège de l'Outaouais)
18	1992	Michel Laporte	L'enseignement coopératif en Techniques administratives: vers un nouveau partenariat entreprise-collège (Collège de l'Outaouais)
19	1993	D.G.E.C.	Option alternance travail-études: pour associer théorie et pratique (Mise à jour du document de 1991)
20	1993	Viviane Fiedos	Les programmes d'alternance travail-études: apprendre en travaillant